ALLER ET RETOUR

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Ravail, le chef de station, cessa brusquement de crier, de gesticuler; et, la lanterne immobilisée au bout du bras, sa casquette retirée, il courba servilement son échine maigre dans le vent qui enfilait les quais.

Devant lui, à la porte du hall, la bouchant de sa haute carrure, la silhouette du comte de Mersolles s'enlevait sur un fond de lumière vague. En arrière, dans la salle, s'agitait une foule confuse : les paysans, venus à la ville pour le marché, attardés par les cabarets jusqu'au départ du dernier train. Des femmes, rangées le long des murs, sur les banquettes, les visages sérieux sous des coiffes blanches fripées, se penchaient en avant, laissant égoutter des parapluies. De temps à autre, une bousculade, des colis qu'on charriait, un marchand de bestiaux couvert d'une peau de bique, leur faisaient lever la tête, chercher d'un œil méfiant leurs maris dans les groupes, parmi la buée qu'épaississait la fumée des pipes.

Ravail, surpris de voir le comte demeurer là, s'était jeté de côté, se précipitant pour ouvrir la salle d'attente des premières. Mais, à travers les vitres, il aperçut Davaut. Et il comprit.

Il savait les relations très froides des deux hommes : l'un représentant le parti réactionnaire, dominant le pays de sa richesse; l'autre, le député républicain, devenu tout-puissant, remplissant

les places de ses créatures. Les jours de marché, en effet, Davaut, pour entretenir sa popularité, se montrait dans la ville. Il distribuait des poignées de mains aux paysans, s'informait de leurs affaires, prenant des notes sur son calepin, avec des hochemens de tête qui ployaient sa barbe blonde sur sa poitrine. Il ne partait que les poches bourrées de notes : un congé à obtenir pour quelque soldat, des sursis d'appel, la remise d'un procès-verbal dressé contre un braconnier, un bureau de tabac, une place de concierge. Et, ce soir-là, il avait autour de lui toute une cour : Brévart, le directeur-rédacteur du journal de l'endroit, une partie du conseil municipal ; tandis que Jobé, le receveur de la poste, accourait, le courrier expédié, ployé en deux, son chapeau rond serré contre son cœur.

— Si monsieur le comte, sollicita Ravail, voulait me faire l'honneur d'entrer dans mon bureau.

— Soit ! dit Mersolles.

Ils filèrent le long de la gare, sous l'horloge.

— Monsieur le comte prend le train ? s'informa Ravail. Monsieur le comte a des bagages ?

— Non, dit Mersolles, j'attends le train de Paris.

Dans le bureau, Mersolles accepta un fauteuil. Il alluma un cigare, regarda autour de soi :

— Vous êtes bien, ici ! déclara-t-il.

Ravail, à son tour, jeta un coup d'œil machinal sur le mobilier administratif. Il laissa échapper un grognement, en baissant la tête. Puis, tout de suite, il commença des doléances sur le métier.

Il se plaignait surtout de l'éreintement de cette journée-là, le samedi, jour de marché : les trains, toujours en retard, perdant cinq minutes à chaque station, à cause de la lenteur des paysans, de l'accroissement du nombre des colis, de l'insuffisance du personnel ! Des fournées de militaires en permission aussi, souvent ivres, ajoutaient à l'encombrement.

Il disait cela, sans amertume, d'une voix molle, une gouaillerie presque au fond de ses yeux brûlés d'une fièvre d'alcool. Car s'il y avait pour lui, ces jours-là, un surcroît de fatigue, il y avait aussi des rencontres et des aubaines, des arrivées ou des départs d'amis à tous les trains ; c'étaient des allées et venues continuelles chez Thomassin, de l'autre côté de la cour, à l'entrée de la ville ; et bien qu'il demeurât maître de soi dans l'exécution du service, par habitude, ainsi qu'un vieux soldat, son ivresse devenait visible pourtant à une pâleur plus grande de sa face osseuse, que blêmissaient encore la rougeur de son nez mince, la barre noire de sa moustache hérissée.

Mais le tumulte des quais s'enflait tout à coup, les salles d'at-

tente déversées sur le trottoir : un piétinement qui s'élargissait, des cris, des roulemens de chariots. Ravail sortit. Le train allant vers Paris approchait. On entendait sa trépidation lointaine. Au passage d'un pont, il jeta une clameur sonore.

Derrière Mersolles, au fond du bureau, une porte s'ouvrit. Il tourna la tête, vit Mme Ravail. Elle s'excusa, surprise. Elle ne se tenait plus d'impatience, attendant le docteur.

— Vous avez un malade? demanda Mersolles.

— Oh! toujours! fit-elle en remuant tristement la tête.

Puis, gravement, avec un soupir gros d'inquiétudes :

— C'est Louise, la plus jeune.

Mersolles la regardait, maigre, d'une pâleur jaune, grandie en sa robe noire très pauvre. Elle expliqua. La petite avait la fièvre. On ne savait pas encore. Le docteur Rapet était venu dans l'après-midi. Il avait été forcé d'aller à la campagne, pour une opération. Il devait revenir par ce train-là.

Le train entrait en gare, ébranlant les vitres. Elle s'avança sur la porte, interrogeant la clarté diffuse du dehors. Des voyageurs descendaient; d'autres couraient le long des wagons, prenaient d'assaut les compartimens. Des portières refermées claquaient : des groupes se dirigeaient vers la sortie, éclairés un moment davantage dans la lumière du bureau. Et le docteur parut, avec sa face rouge, ses cheveux blancs. Il pensait aux Ravail, tirait de leur côté; mais, continuellement, une rencontre l'arrêtait, une main tendue, un mot auquel il répondait. Enfin, il se dégagea, entra, traversant la pièce en coup de vent.

A son retour seulement, comme il s'installait à la table de Ravail pour écrire son ordonnance, il aperçut Mersolles :

— Tiens! vous partez?

— Non, j'attends mon fils!

— Ah!

Il commençait de griffonner. Mersolles s'informa de l'enfant. Le docteur haussa les épaules, dit simplement d'un air bourru :

— Jolie famille!

Il se contint. Mme Ravail, à son tour, redescendait, accompagnée de Marthe, sa fille aînée. Mais ce fut elle qui reprit :

— Non, docteur, je vous assure, vous êtes injuste pour mon mari.

Elle répondait à une conversation commencée là-haut, à une bourrade de Rapet, accusant la pauvreté de sang de la famille, avec ses habituelles colères de voir toujours les gens malheureux par leur faute, par leur bêtise. Lui, depuis longtemps, connaissait la misère du ménage, les dégringolades successives, par l'inconduite de Ravail, de station en station, jusqu'à ce poste infime, cette sous-préfecture où ils crevaient la faim avec cinq enfans. Cinq,

dont un seul garçon; et, encore, celui-là était-il un vrai malheur, conçu quelque jour de furieuse ivresse. Renvoyé de tous les collèges, pour des actes de violence et d'indiscipline, il n'avait pu rester non plus dans une maison de banque où on l'avait placé, ni nulle part; et maintenant, à dix-huit ans, il était disparu, perdu on ne savait où.

Par une ironie singulière, chacune des disgrâces successives de Ravail avait amené un enfant. Il était demeuré, au début, cinq années à Châlons; et il y avait cinq ans de différence entre Pierre et Marthe, l'aînée des filles. Et, depuis celle-là, depuis treize années, les autres s'étaient échelonnées, au fur et à mesure des déplacemens. La colère, une dernière ivresse de Ravail, sans doute comme par défi, au moment du départ; et la femme, aussitôt le changement effectué, recommençait d'être enceinte. Le pis était que, dans l'intervalle, Ravail, ayant oublié, s'arrachait les cheveux. Même, il avait des accès de jalousie; et à des jours de crise, c'étaient des scènes terribles, les meubles brisés; tandis que Pierre, le fils, avec ses instincts mauvais, jouait à papa et maman, en achevant de casser les chaises sur le dos de ses sœurs.

Elle, pourtant, n'en voulait pas à son mari. Elle ne s'en prenait qu'à la vie. Au fond, elle gardait pour lui la tendresse de leur mariage d'amour, vingt ans auparavant. Elle l'aimait; et malgré sa famille, une famille riche que des désastres de bourse avaient ruinée, sans orgueil, sans obstination au rang dont elle était déchue, elle avait épousé le chef de station.

Elle reprit :

— Tout le malheur est venu de son premier renvoi, à Châlons. Et véritablement ce n'était pas sa faute.

— Pas sa faute! s'écria Rapet. L'inspecteur flanqué à la porte à coups de botte!

Elle secoua la tête, avec un sourire triste; puis elle se résolut, avoua tout.

Non, la première fois, c'était sa faute à elle. Parfaitement! Elle était jolie alors... Mais, comme elle était honnête, des rancunes s'étaient soulevées contre son mari. Oui, plus d'une fois elle avait tenu entre ses mains leur avenir. Le départ de Châlons était une vengeance. Il avait fallu un motif : on avait provoqué Ravail; on l'avait poussé à bout. Elle s'y attendait; on l'en avait menacée. Ravail, lui, s'était désespéré. Il n'avait rien compris à son infortune; car elle redoutait, en l'éclairant, de provoquer quelque malheur, avec son caractère emporté. Il s'était mis à boire. Depuis, tout avait été perdu.

Le docteur et Mersolles échangèrent un regard, demeurèrent pensifs. Mme Ravail avait laissé couler le long de son corps ses

deux mains croisées, la paume en dessus, grandie encore par cet allongement de ses bras. Les regards levés, immobilisés très haut, elle recommença :

— Qui sait?.. qui sait si?..

Elle n'acheva pas, laissa retomber ses mains un moment soulevées; puis, après un soupir, elle reprit la voix lente, résolue :

— J'aimerais mieux, si Louise devait avoir un sort comme le mien, qu'elle fût morte tout de suite!

— Voyons! voyons! dit Rapet.

Elle était partie maintenant, une roseur subite à sa face pâle. Non, non, elle savait ce qu'elle disait. Que deviendraient-elles, plus tard, toutes ces filles, sans un sou, dans la chute désormais irrémédiable de la famille?

Des larmes, brusquement, jaillirent de ses yeux, à la pensée de la déchéance finale de sa race.

Ses filles épouseraient-elles des ouvriers, qui les battraient? Elles ne se marieraient donc pas. Alors quoi?

— Maman? supplia Marthe.

Elle abaissa son regard vers sa fille. Un moment, elle la contempla avec une expression attendrie et poignante, sous la pensée confuse des visions lointaines des lendemains. Marthe, intimidée d'avoir parlé, se serrait contre elle davantage, son corps mince de fillette gracile ébauché sous les plis de la robe, sa tête fine baissée. La clarté de la lampe de gaz pâlissait un peu son visage, avivait, sous ses cheveux bruns, la lueur profonde de ses yeux bleus très grands, d'une gravité précoce.

Ravail revenait, annonçant le train de Paris. Mersolles se leva, sortit sur le quai :

— Mais, dit tout à coup le docteur, M. votre fils doit être grand, maintenant!

Il clignait les yeux dans un effort de mémoire.

— Oui, dit Mersolles. Vingt ans!

— Oh! un homme!

— Je l'espère, dit le comte d'un ton singulier.

Le docteur hochait la tête, d'un geste qui heurtait au collet de son vêtement les mèches recourbées de ses cheveux blancs. Il se souvenait d'avoir aperçu l'enfant, de loin en loin, autrefois. Depuis deux ou trois ans, il avait disparu à peu près, toujours en voyage, tandis que le comte lui-même faisait de longues absences. Un moment, l'histoire lointaine de Mersolles passa devant ses yeux : un drame conjugal retentissant, à la suite duquel le comte fuyait le monde, enfermé dans son château, sans autre emploi de sa fortune qu'une passion des œuvres d'art, une manie de bibelots, tout le but de sa vie concentré en l'éducation de son fils; une éducation spéciale

faite par lui seul, longuement méditée, poursuivie avec une ténacité jamais démentie. Un intérêt s'éveillait dans les regards du docteur. Il s'attarda. Le grondement du train d'ailleurs montait ; il s'enfla, secouant le sol, puis, au tournant de la voie, ses feux parurent, immobiles mais grandissans, d'une clarté toujours plus vive, flambant les rails ; et la machine surgit, passa, dans un coup de vent.

Comme Mersolles et le docteur s'approchaient, parmi la descente des voyageurs, un couple les arrêta. C'étaient les Majusté : le notaire, très droit malgré ses soixante ans, serrant contre lui le bras de sa femme, une sollicitude paternelle dans sa longue figure rasée ; elle, à demi disparue sous un grand chapeau, toute jeune, avançant une épaule dans le vent qui fouettait la gare. Majusté commençait d'expliquer ; il venait de chercher sa femme à la campagne. Mais Mersolles leva la tête, souriant au loin. Ils se détournèrent :

— Mon fils Marcel, dit le comte simplement.

Le jeune homme salua, prit la main de son père, correct, froid, retrouvant déjà un air ennuyé de voyageur las.

Le docteur l'examinait, du fond de ses sourcils blancs : un corps superbe et robuste, entrevu, à travers l'ouverture du manteau, en un complet gris barré d'une courroie de sacoche ; une tête fine, d'une assurance calme, d'une force consciente de soi.

— Monsieur le vicomte est pour longtemps parmi nous ? demanda Majusté.

— Je ne sais, monsieur, dit Marcel.

Lentement, il ôtait ses gants de voyage, en mettait d'autres.

Il se tourna vers un domestique :

— Jean, vous laisserez là les bagages. On les prendra demain à la première heure. Ne gardez que la valise.

Son regard revint sur le groupe, se fixa sur Mme Majusté, qui le dévisageait curieusement d'un air candide. Puis, coupant court, il salua de nouveau, se dirigea vers la sortie.

Dehors, la voiture était rangée au trottoir, la nuit trouée par ses lanternes embuées dont la clarté moirait le poil des chevaux fumant sous la pluie. Marcel enveloppa l'attelage d'un coup d'œil : les bêtes, impatientes, piaffaient, mâchant leurs mors. Il approuva, d'un mouvement de tête, rejoignit son père dans la voiture.

Lorsqu'ils eurent franchi le pavé, que les chevaux, hors de la ville, coururent en pleine campagne, Mersolles s'informa du voyage. Marcel, après des réponses brèves, se pencha contre la portière, interrogeant la plaine. Il cherchait à se rappeler. Sur le gris du ciel, des formes noires marquaient leur silhouette. Les lanternes jetaient le long des haies une fuite continue de clartés imprécises. De temps à autre, il reconnaissait quelque site, une maison, un bouquet

d'arbres. Le père, par un mot, par un nom, achevait de fixer sa mémoire. Marcel reprenait possession du pays, peu à peu. Au sommet d'une côte, il se retrouva; les yeux mi-clos, il laissa son esprit filer le long de la route, jusqu'au château. Il revit au fond de l'allée de marronniers, sa façade sévère, aux grandes lignes simples, le parc immense, en arrière.

Ils arrivaient. La masse du château se noyait de nuit. Des lumières falottèrent au ras du sol. Du haut du perron, une nappe de lumière coulait sur les marches. Mais Marcel se souvint des écuries, là-bas, vers la droite. Une passion des chevaux le tourmentait. Mersolles condescendit; ils traversèrent la cour, précédés d'un valet. En marchant, Mersolles énumérait les chevaux; Marcel s'animait. D'un seul détail donné sur une bête, il la voyait toute, en connaisseur; il achevait de la décrire, développait ses allures. A son tour, il exposa des idées. Il avait un système de dressage. Il apportait de Paris des mors nouveaux qu'il voulait essayer; et, le lendemain, il attendait deux de ses chevaux, avec un homme à lui. C'était du reste tout ce qu'il amenait, avec son valet de chambre et un groom. Le père approuva. Cela suffisait. La maison était au complet.

Près des écuries, quelqu'un les rejoignit :

— Ah! c'est vous, Louvain!

— Oui, monsieur le comte!

— Mon nouveau régisseur, dit-il à Marcel.

L'homme s'inclinait gauchement. De loin, à travers la cour, une voix de femme cria :

— Et ton chapeau!

En même temps un pas se précipitait. Une fillette les rejoignit, remit à Louvain son chapeau, qu'il prit d'un geste bougonneur et garda derrière le dos.

Cependant, à la lueur de veilleuse de la lanterne suspendue très haut, les formes des bêtes se distinguaient mal.

Le régisseur rappela l'enfant :

— Marcelle, souffla-t-il, va chercher la lampe!

Marcel s'intéressait, d'une bête passant à une autre, lentement, attentif aux renseignemens, que le valet, de temps en temps, appuyait d'un mot. Tous deux alors se tournaient vers lui; et dans son gilet à carreaux, ses leggins fauves, sa toque balancée à la main, il se carrait d'une importance, avec des termes techniques, un langage d'écurie anglaise qui le mettait sur un pied d'égalité. Louvain, l'air intimidé par la majesté des hautes stalles, baissait la tête vers le sol dallé, en pente douce, les regards au bout de ses bottes. Continuellement il se retournait vers la porte, guettant le retour de sa fille. Enfin, elle reparut, portant une lampe énorme.

Attentifs aux bêtes, ils ne furent pas surpris de la lumière accrue; ils eurent une satisfaction seulement. Mais comme Marcel s'attardait, retenu par la fine encolure ployée vers eux d'un alezan couché, Mersolles, en faisant signe qu'on approchât la lumière, afin de la faire porter sur le fond de la stalle, l'aperçut tout à coup :

— Cette enfant se fatigue! dit-il.

Le valet eut un mouvement pour prendre la lampe. Marcel l'arrêta un moment d'un geste.

Il braquait sur Marcelle son monocle, dans un émerveillement de connaisseur, comme pour les bêtes. Le corps grêle de la fillette se cambrait sous le poids de la lampe; elle aidait son effort de l'appui d'une main à sa hanche creusée; et son visage était, là-dessous, en pleine lumière, ses cheveux blonds flambant ainsi qu'une auréole, tout rose, avec, en ses yeux bleus étincelans, une douceur ouverte et docile, où se mêlait, à une confusion d'être regardée, une joie de se rendre utile :

— Le joli bronze! dit Mersolles.

Il reprit :

— Merci, mon enfant.

— Jolie fille! dit Marcel, se retournant vers les chevaux.

II.

Quand Mersolles, ce soir-là, se retrouva seul dans sa chambre, sa face, subitement vieillie, s'éteignit sous une tristesse. De son fils, la réminiscence lointaine de la mère l'enveloppait. Et c'était tout son cœur brouillé brusquement par une remontée à la surface de choses troubles. Il la voyait devant lui, souriante en un cadre d'or dont les coins flambaient, prolongeant une coulée de lumière le long des arêtes. Son regard alla; il embrassait le front très pur, le nez hardi, la bouche rouge où semblait, comme une clarté voilée, transparaître l'éblouissement des dents; il coulait parmi la blancheur du teint, à peine ombrée, aux contours du col, d'une ambre fuyante qui semblait un peu de l'or reflété par les cheveux; et toujours il revenait, invinciblement attiré par leur imprécis profond, vers l'énigme indéchiffrée des yeux clairs qui souriaient. Peu à peu sa pensée l'emportait. Le passé surgissait.

Trois années, cette femme, il l'avait aimée éperdûment. Il avait, trois années, marché à travers la vie comme au milieu d'une féerie, emporté sur des ailes de songe, sans autre but que sa joie à elle, parce que l'éclair d'un plaisir dans ses regards était pour lui l'absolu du bonheur. Il avait vécu en elle uniquement, en dehors de soi, défaillant de tendresse à des coquetteries dont elle cherchait à lui plaire, à l'air heureux dont elle se laissait bercer par son amour.

Elle avait des mots ingénus, des affectuosités naïves, des trouvailles du cœur. Elle ne semblait garder du besoin d'être belle que juste ce qu'il en fallait pour qu'il eût l'orgueil de sa beauté, pour qu'il eût, de la parer, des joies exquises. Et lorsqu'aux heures d'amour passait en ses yeux, parmi des confusions, le rayonnement des infinis, tout l'être de l'homme frissonnait d'un désir d'adoration, d'un besoin d'agenouillement. Aucune satiété n'était venue ; une affection toujours plus haute, au contraire, une union plus intime. L'esprit prompt de la femme saisissait les idées de l'homme. Elle avait les mêmes instincts artistiques, la même passion des chevaux et des chasses, les mêmes colères du mal, la même douceur pour les faibles. Elle avait, avec les mêmes désirs de solitude et d'isolement, comme lui, le sens des grands bois rêveurs et des mélancolies des soirs.

Mais le temps de la maternité surtout avait été splendide. Elle avait vingt ans alors ; et cela était sublime cette fleur qui gardait, avant de s'épanouir en un fruit mûr déjà, l'apparence encore des éclosions commençantes. Il éprouvait pour elle une reconnaissance, en même temps que son amour, s'effarant des tortures prochaines, tremblait à la pensée que ce beau corps pût être tordu par des affres sanglantes. Oh ! les regards si longs dont ils se pénétraient alors, après une rêverie, l'intime fusion des cœurs où restait un peu de la mélancolie, sans doute, de l'être primitif, de l'être un, irretrouvable ! Des larmes parfois montaient jusqu'à ses yeux, comme si, au faîte des bonheurs humains, de ne pouvoir aller plus haut, retenue par le poids du corps, l'âme désespérée, dans son impuissant ressouvenir de paradis perdus, ne pouvait que pleurer.

Enfin, après des terreurs, dont il demeurait brûlé de fièvre, il avait éclaté en des sanglots fous devant la face pâle de l'accouchée, si émaciée et si blême, avec des yeux jamais vus où, parmi l'incompréhensible de la souffrance, flottait, dans un naissant orgueil, l'inexplicable des créations. Elle semblait revenir d'un rêve affreux en lequel cet enfant, cette petite âme vagissante, elle fût allée la conquérir à travers des dangers inouis, des effaremens et des supplices, en la nuit de quelque infernal au-delà dont elle gardait l'empreinte.

Cette chose prodigieuse, cet être sorti d'eux, avait empli son cœur tout à coup, matérialisant leur amour et continuant immuablement leur union.

Des joies nouvelles avaient commencé, tous deux s'aimant en lui, leurs deux vies penchées sur cette vie avec des terreurs mêmes qui étaient douces. Puis la mère, peu à peu, ainsi que se redresse une fleur couchée par un orage, reprenait sa beauté, une féminité remontée à ses grands yeux profonds, dans le charme exquis des renouveaux criant l'éternité des recommencemens.

Ce n'étaient plus les regards candides où flottaient des aubes blanches, ses rires lumineux où il plongeait son esprit ainsi qu'en des ciels éblouissans ; c'étaient des regards inconnus, des lèvres dont les brûlures balbutiaient des souffles. Un démon divin jaillissait de l'ange qu'avait été la femme. Un détraquement radieux, des sautes de désirs et de vouloirs, des caprices changeans, comme étaient changeans sa chevelure et ses yeux bleus que sillonnaient des éclairs d'orage.

Ces souvenirs revenaient à Mersolles par tableaux brusques, sans ordre, comme des troupeaux à l'abreuvoir. Des successions de chambres closes et d'ensoleillées par la campagne ; des rideaux qui sont retombés enveloppant des langueurs ; des coins de parc où, lentement, des ombres s'abaissent. Des faits surgissaient, dominant les autres, qui s'étaient fondus pêle-mêle en l'unique sensation des bonheurs sans fin : des descentes de cheval à quelque tournant de bois, ou des retours fous vers le château. Non-seulement, alors, le visage de la jeune femme le jetait en des extases, mais tout son corps. Ses mains, ses bras, ses épaules lui devenaient des êtres vivans. Ils prenaient, tandis que ses lèvres allaient de l'un à l'autre, plus qu'une vie propre, plus qu'un nom, une pensée. Il en était enveloppé ainsi que d'une nuée de blanches colombes. Comme les peuples décomposant en des dieux divers l'immense Nature-Dieu, il décomposait la splendeur de ce corps en des divinités tour à tour adorées, dans une impatience de ne les pouvoir adorer toutes à la fois. Et ainsi, par-dessus tout, toujours montait la mystérieuse douceur d'un culte, la muette défaillance des prosternemens abîmés, prolongeant sur les lassitudes la béatitude infinie des cœurs.

Brusquement, Mersolles s'arracha de sa contemplation, un cri douloureux au fond de la gorge. Son esprit, flottant dans ce lointain du passé, avait heurté la vision dernière, l'adultère, un soir de chasse. Il se leva, marcha par la chambre, fiévreusement, harcelé du souvenir du drame : lui, voyant rouge subitement, les tuant tous deux. Maintenant qu'après des années de fuite, sa pensée avait soulevé un coin du voile, tout le voile s'arrachait ; l'histoire perpétuellement ressassée surgissait du fond de lui-même, implacable. Comme il avait retrouvé le frisson de harpe vibrante des jours d'amour, il retrouvait leur prolongement en de la souffrance et de la haine. Le son éveillé ne s'arrêterait plus que toutes ses vibrations n'eussent retenti, que toutes leurs ondes ne se fussent élargies.

De nouveau l'atteignait l'obscur ravage de son cœur déchiré et saignant, son être broyé au fond d'un abîme, la folie battant ses tempes.

Des mois, il s'était débattu dans l'odieux cauchemar. Car, sous

l'horreur effroyable des faits, ainsi qu'à un coup d'éponge sur un tableau souillé, toujours le merveilleux rêve vécu reparaissait. Il avait, dans un désespoir, frappé les murs de sa tête, sa douleur lâchée chaque jour plus aiguë et hurlante. De revoir par la pensée le visage, les sourires et le son de la voix de l'aimée, il ne croyait pas, il ne pouvait pas croire que cela fût. Puis, le tableau hideux se dressait ; la vision s'enfonçait en son cœur. Et cela était horrible, la souillure de cette chose qui fut à lui, la profanation de cet être qui fut sien.

Après une année d'affolement, où parmi des courses, des chasses et des prostrations alternantes, toujours l'imminent suicide affleurait sa pensée comme la seule douceur désormais permise, il avait fini par trouver dans le perpétuel remuement de son malheur une volupté amère. Sans doute il avait encore des soubresauts, des réveils affreux que traversaient parfois la pensée d'une illusion possible, le rêve vague de raisons ou de prières qui peut-être eussent pénétré jusqu'à lui, éveillant la douceur délicieusement lâche des pardons. Mais il se roidissait dans un orgueil ; il arrivait à une accoutumance de sa douleur, comme à celle d'une chose faisant désormais partie de lui-même ; et la double souffrance dont il était déchiré, se divisait, se partageait entre deux femmes, l'une aimée, l'autre haïe ; la première, allant s'effaçant, la seconde, au contraire, chaque jour davantage, le remplissant tout entier, presque demeurée seule.

Il avait fui le soleil, s'était enfermé avec sa douleur, l'usant par elle-même jusqu'à ce qu'elle ne fût plus en lui que la sensation amère d'une fatalité courbant les êtres et d'où montent les résignations. Il s'était abîmé en des méditations de cloître, puis en des livres, s'efforçant de se fuir lui-même dans le passé, de fuir sa pensée dans la pensée lointaine des siècles, parmi les âges des peuples, d'appesantir sur sa souffrance, ainsi qu'une pierre de tombe, le poids des temps accomplis.

Son esprit, en même temps, s'était transformé brusquement. De la banqueroute imprévue de son bonheur, il avait conclu à la faillite de toutes les espérances, au désastre de toutes les joies. D'avoir, par la splendeur d'un corps de femme, eu la conception des religions adorantes ; d'avoir, devant l'âme transparue dans un flamboiement d'amour en l'immensité d'un regard, élevé son cœur à des extases mystiques, perdant cette foi, il perdait tout ; reniant cette illusion, il reniait tout. L'amour, mythe écroulé, entraînait dans sa chute toutes les croyances ; et comme il le sentait vivant encore, sous la haine même dont il dupait la détresse de son cœur, il s'était acharné davantage à saper tous les idéals et tous les rêves, accumulant autour d'une première ruine des ruines pour l'ensevelir elle-même.

Parce que cette femme était supérieure et douée merveilleusement, parce que son cœur, pendant trois années, avait, ainsi qu'une cassette entr'ouverte, épandu des trésors ; enfoncée dans la boue, elle y enlisait toutes les autres, plus profondément encore. A la fois s'évanouissait le sentiment du devoir, de la maternité, de la loyauté, de la pitié. La conscience sombrait. La vertu, la bonté, toutes les candeurs, toutes les piétés, tout ce qui avait rayonné en la profondeur de deux regards qui se touchent et de deux êtres qui se mêlent était souffleté d'une ironie brutale. Sa pensée, élargie sur toutes les choses de la vie, les avait vues, au-dessous de lui, avec un mépris. Ce soleil retiré, elles se réduisaient à une agitation stérile. Lui-même s'apparaissait comme un enfant dont le cerveau fut enveloppé de mirages, bercé de chimères, et pour qui, brusquement, a surgi la réalité. Ce qui était était. Le fait était le fait. Le reste n'était que duperie. Toute envolée sentimentale vers l'illusion des au-delà aboutissait à des culbutes dans la boue ou dans le sang. En lui s'éveillait une raillerie des autres qui, à leur tour sans doute, auraient des élans et des chutes; une raillerie de tout ce qui est grand, de tout ce qui est bon, généreux, de toute l'imbécillité humaine qui, voletant autour de quinquets, pensait graviter à des astres.

Il voyait à travers les siècles l'œuvre lente et sûre de l'humanité. Elle se dégageait des limbes primitives, environnée à son berceau par les croyances, les fois et les mythes. Mais l'idéalisme enfantin des religions s'atténuait avec les âges; le besoin des matérialités, dont elles-mêmes n'avaient pu se dépouiller, se séparait d'elles et, isolé, se développait.

L'esprit, émergeant de ses limbes, tendait vers les notions précises. La science avait éclairé le monde, et, après des oscillations, des heurts confus dans la nuit où des mirages vains entraînaient les cerveaux en des directions fausses, après des entassemens vers des voies sans issue, la poussée continue avait creusé le grand lit du fleuve humain vers la vérité.

Encore, par de confus atavismes, de faibles esprits gardaient d'antiques hallucinations, du temps où la pensée se réfugiait en l'idéal merveilleux de l'horreur de ses ténèbres. Mais la vie marchait. Sous le grand soleil, la nature large, enfin découverte, foulée d'un pied libre et confiant, s'ouvrait au ruissellement des énergies humaines. Les peuples laissaient derrière eux les obstacles franchis, les brouillards dissipés. L'activité succédait à la rêverie stérile qui faisait jaillir de la désespérance terrestre l'espérance des au-delà, et un matérialisme simple, brutal, s'élargissait, roulant sa route. Plus de mensonges; les voiles soulevés un à un; plus de regards levés vers d'irréelles aurores; la vie,

avec la loi primordiale des êtres, la lutte, désormais orientée, allant sans arrêt, nette, froide, impitoyable, d'une allure implacable de machine en travail, broyant les faibles.

De son amour, alors, Mersolles éprouvait une sensation du galop de la vie passant sur lui. Il s'en éveillait terrassé, ainsi que d'un songe très doux après lequel il se fût retrouvé laissé seul sur la rive, sans force pour se rejeter dans le courant. Il haussait les épaules, raillait sa misère. Il eût voulu s'arracher de lui-même et se refaire et venger sur la vie toute sa longue souffrance. Et il retombait, sans autre courage que celui de remuer en sa pensée la poignante amertume de ses ressouvenirs.

Pourtant, à la longue, un peu d'ensoleillement avait commencé de poindre, comme une aube attardée. De n'avoir pu détruire l'image première de la morte, un survécu d'affectivités flottait en lui. A travers cette haine jetée sur son cœur comme un manteau, à travers l'orgueil de sa volonté, montait le souvenir de l'enfant. Une douceur, cruelle d'abord, l'avait effleuré à l'idée de l'élever près de soi, de l'aimer peut-être. Au fond de lui-même tremblottait le pressentiment de quelque joie possible. Dans le souvenir de l'enfant revivait l'angoisse du souvenir de la mère. Il la retrouverait en lui, à des regards, à des traits, à des gestes, sans doute. Mais en cette douleur, justement, se dérobait une volupté étrange dont il subissait l'attirance. La haine de la femme était de l'amour encore, de l'amour quand même, et cet amour était ainsi qu'un feu voilé qui par là s'entretiendrait. Il ne s'avouait pas que c'était elle qu'il aimerait en lui, une autre elle, ou plutôt l'elle du rêve primitif, ni qu'il rencontrerait en cette affection la dérivation des tendresses vainement blasphémées : un instinct seulement le poussait.

Une lumière subite alors s'était faite. S'il était trop tard pour lui, s'il ne pouvait songer à rebâtir sa vie sur le désastre de son amour, ne pouvait-il la recommencer en son fils? Ne devait-il pas essayer de faire fleurir en Marcel la plante qui ne germerait plus en lui-même? Cette œuvre, peu à peu, lui était apparue tentante, dans une grandeur de conviction. Il se transposerait en son fils, prolongeant, dès l'origine de l'être, l'expérience acquise par le père, résumant ainsi en eux deux l'œuvre des siècles. Il prendrait cet enfant, le créerait pour les sociétés modernes, l'outillerait pour la lutte, formidablement. Afin qu'il n'eût à redouter ni les heurts de l'existence, ni les souffrances des nerfs, ni l'arrachement des illusions, il élaguerait de lui tous les sentimens nuisibles, le ferait pousser sain et droit, en pleine vie robuste, fait pour cette vie.

Dans cette œuvre, en même temps, toutes les forces divergentes de son être se concentraient. Le vieil amour s'y endormait en une illusion; ses jours stériles avaient, dans l'avenir, un

but précis vers lequel ils tendraient; tandis que la joie latente d'une vengeance glissait, dans l'obscur de sa tristesse, une douceur, dans sa haine, un élément d'action dont elle s'apaisait.

Or, cette œuvre, maintenant, Mersolles la revoyait. Il l'avait abordée résolument, menée sans défaillance. Cela avait été rude d'abord. Lui-même avait dû se raisonner, remanier son cerveau, se remettre à des études oubliées. Car il voulait suffire à tout, et le cerveau de l'enfant ne devait subir que son unique empreinte. Il avait eu aussi des hésitations et des doutes, au sujet des instincts mêmes dont il fallait favoriser le développement ou de ceux qu'il était nécessaire d'anéantir en leur germe.

De sa conception rigoureuse de la lutte pour la vie s'était dégagée, dès le début, la notion de la force primant le droit. Il en avait conclu à la destruction de l'idée de justice, à l'étouflement de la bonté, de la pitié, sources de toutes les faiblesses, de toutes les duperies.

Dans la grande brutalité de la campagne, cette première partie de l'éducation s'était commencée d'elle-même, parmi la servilité des domestiques, au milieu du malmenage souvent vu des bêtes. Mersolles l'avait complétée par la chasse, par des massacres d'oiseaux blessés qu'on achève; et, rencontrant en l'innée cruauté des enfans un terrain propice, il s'était appliqué seulement à rendre cette cruauté raisonnée et voulue.

L'enfant avait des contradictions singulières, une étrange féminité de sentimens. Volontiers il arrachait les membres des insectes, parce que cela était son bon plaisir; mais une mouche prise dans une toile d'araignée l'irritait. Sa capacité du mal ne s'étendait pas jusqu'au mal auquel il demeurait étranger. Acteur lui-même, ce mal, ainsi qu'un breuvage qui grise, lui devenait plaisir, volupté, dans l'éveil d'un besoin confus de destruction. Spectateur, il avait une tendance à en être impressionné désagréablement, dans ses nerfs. Mersolles lui avait montré que sans la mouche l'araignée mourrait de faim, que les bêtes vivaient les unes des autres, et l'homme des bêtes. Marcel, alors, avait trouvé un intérêt à prendre des mouches et à les placer dans les toiles des araignées. Il s'était passionné aux luttes de la ruse et de la force. Un cheval embourbé, crevant sous le fouet, lui était, de l'effort désespéré de ses muscles, un beau spectacle qui aiguisait au fond de son être l'instinct des combativités et dégageait, avec celle de la fatalité des moyens, la conception de l'homme-roi brisant tout, choses et bêtes, et triomphant.

Cette période avait été terrible pour Mersolles. Sa volonté défaillait parfois sous des horreurs et des dégoûts. Mais il se raidissait. La pitié, cet étrange mensonge de nos nerfs débiles, n'était

qu'une hypocrisie : manger les bêtes et vouloir ignorer que cela se tuait. La première condition de force était de pouvoir poser sur l'univers un regard froid et immuable. L'homme imprudent qui se laisserait atteindre par la pitié demeurerait impuissant et désarmé. Pour lui, la vue seule de la nature suffirait à une souffrance énorme et continue; il serait brisé sans cesse du contre-coup des perpétuelles souffrances des êtres.

Ces angoisses ensuite avaient disparu. Des préoccupations moins poignantes et plus hautes lui étaient venues de l'enseignement à donner à l'enfant. Longuement il méditait, et dans l'apaisement venu du travail, son cœur s'ouatait, assourdissant sa rumeur, à mesure que l'œuvre, quittant l'immédiat de la réalité pratique, s'élargissait à la généralité des formules, se réfugiait en le lointain des temps.

L'histoire, c'était tout l'implacable de l'éternelle lutte sans trêve, sans repos, sans victoire définitive, jamais. Et, sur cette lutte, flottaient, ainsi que les drapeaux sur une mêlée, des mots vagues, des illusions chatoyantes, des paroles d'humanité et de justice, simulacres couvrant les causes mauvaises et voilant les appétits féroces. C'était la continue variation des mœurs et des croyances, d'un peuple à l'autre, d'un temps à un autre temps, l'oscillation des morales et des cultes, religieux ou profanes. Seule restait debout, inaltérée, la loi de ruse alternant avec la loi de force. Chaque page clamait et sonnait clair la déroute des faibles, des humbles et des justes, le triomphe des forts. La civilisation n'était que le polissage extérieur pour de plus grandes joies des frottemens humains. Elle correspondait à l'homme enfin maître de soi, devenu calme et courtois dans le mal; elle était la poignée de mains des lutteurs, la salutation des duellistes, la résignation souriante du joueur. Elle était le manteau de soie de la courtisane. Plus il y avait de mal à couvrir, et plus était gracieuse l'extérieure apparence, plus il y avait d'or au manteau, plus la draperie s'enflait, enveloppant les difformités.

A l'histoire s'ajoutait l'action de la science poursuivant, par les âges, son œuvre de lumière et contribuant au développement des mondes.

De ces deux études principalement devait s'élaborer en le cerveau de Marcel la conception des sociétés modernes, découlantes d'elles, créées par elles, en quelque sorte, conception qu'ensuite précisaient et formulaient les rigoureuses déductions des philosophies matérialistes.

Les philosophies idéalistes et les religions, Mersolles les avait fondues, avec la poésie, en le même mythe, semblable, pour l'enfance des peuples, aux contes de nourrices pour l'enfance des

hommes, les laissant entrevoir, dans le lointain brumeux des aurores de l'humanité, comme le premier balbutiement du besoin de merveilleux issu des étonnemens de la nature incomprise.

Ensuite, il avait combattu le roman par la vie. Il avait atténué par le labeur physique le ferment des sèves intellectuelles, dominé les méditations, faciles à de vagues envolées, par l'activité des heures, par la rudesse des exercices. Des voyages avaient complété l'œuvre, achevant par la variation des mœurs, des coutumes, des lois, la déroute des préjugés, développant en revanche la notion de l'aristocratie d'argent partout libre et partout maîtresse.

Maintenant, Mersolles voyait Marcel à vingt ans, tel qu'il l'avait voulu, le cœur aussi lisse que les membres d'un lutteur et n'offrant nulle prise aux déceptions, rentrant, après deux années, dans la demeure où il avait grandi, sans autre souci ni d'autre émoi que l'installation d'une écurie, que l'allure d'un cheval. Il jetait sur le labeur lentement poursuivi, un regard d'artisan heureux dont le chef-d'œuvre enfin s'est dégrossi, sous une infatigable persévérance.

Pourtant, une inquiétude lui demeurait, qui le maintenait en haleine devant un côté encore incertain de cette œuvre. Dans tout son effort, une pensée surtout l'avait préoccupé. C'était de la femme surtout qu'il voulait préserver Marcel. Dès l'abord, il lui avait déprécié les femmes, intellectuellement et moralement. Il s'était attaché à le pénétrer de leur situation d'oiseaux jolis mis en des cages dorés, de toute l'ironie, qu'elles étaient incapables de comprendre, dérobée au fond des conventionnelles courtoisies et des extérieures adorations.

Mais à cette heure, justement, il redoutait que, peut-être, de l'avoir trop poussé aux mépris, la rencontre de quelque femme lui fût un jour, par des candeurs inimaginées, une subite révélation d'héréditaires tendresses et de rêves obscurcis. Il redoutait que Marcel pût souffrir ainsi que lui l'avait fait; des rancunes se réveillaient à la pensée que l'œuvre accomplie pût demeurer vaine, jetée bas par la main d'une femme. La femme demeurait comme un ennemi non encore terrassé, toujours debout, épandant une menace.

Mersolles fit un mouvement, regarda l'heure. Deux heures étaient sonnées. Une pluie lente s'égouttait des arbres, par le parc, sous des souffles dont bruissaient les branches. Il se coucha. Depuis longtemps il se passait de valet de chambre, avec ses heures non fixes de sommeil, son continuel besoin de solitude. Mais il ne dormit pas. Un bouillonnement venu du réveil de ces pensées se prolongeait. Tout se mêlait en sa tête; et, par-dessus le heurt de ses théories, de nouveau l'idée de la femme émergeait, restait dominante, surgie des rancunes ravivées.

La femme lui paraissait un être artificiel que l'homme avait créé

de la femelle primitive, dans sa passion de se fabriquer des dieux. Il la réduisait scientifiquement à un sexe, comme il avait réduit l'amour à une fonction. Et toute son extérieure structure prenait pour lui des transparences de symbole. Elle était la plus merveilleuse des créations de la nature, le chef-d'œuvre de l'œuvre immense. Elle était la beauté, la poésie; elle était l'éternelle harmonie, dans son ensemble, dans ses poses, dans sa démarche. Quelles merveilles en tout son corps! L'abondance de la chevelure; les épaules blanches dont la ligne coule et frissonne; les seins, pareils à de futures éclosions, flamboyans comme d'invraisemblables rêves! Il revoyait la femme en des bronzes, en des tableaux, en des peintures chastes dont il avait eu l'émoi de toutes ses fibres d'artiste. Elle était belle jusqu'à l'irréel, jusqu'à l'impossible. Mais dans cet être, jusque-là trop pur en la splendeur de ses formes, brusquement, d'imprévues floraisons d'abord mettaient l'angoisse de l'ange humanisé, le descendaient de son ciel, l'abaissaient jusqu'à la terre. Des coins d'animalité demeuraient ainsi qu'un défi, ainsi que le pied fourchu de Méphistophélès. Et toute la splendeur du corps avortait subitement en une énigme honteuse, laide, bête à en pleurer : la marque de Satan sur l'œuvre de Dieu; la lutte éternelle des deux principes, qui s'achevait là en une œuvre inouie, scellant leur alliance.

C'était ainsi qu'en l'amour, l'idéal aboutissait à l'immonde, fatalement. De lui, se dégageaient la misère des choses et l'écœurement. L'esprit ne pouvait s'y rouler que parmi des tristesses et des nausées; tandis que, pour plus d'ironie, dans les fumées où s'était envolé le rêve primitif, déjà se formaient d'autres mirages, ravivant l'effort; et, toujours, des mêmes culbutes, des mêmes effondremens, renaissait le même élan désespéré vers l'inaccessible.

C'était ainsi, surtout, que le corps féminin symbolisait l'âme de la femme. On eût dit qu'une féroce raillerie de la nature ricanant sur l'homme eût voulu par avance lui faire savoir, tout en lui laissant ignorer, et montrer, comme en un miroir qui pourtant resterait embué, l'immanente désillusion des lendemains. Quoi de plus infini que le regard de la femme? Quels ciels jamais pourraient réaliser l'entrevu de leur profondeur? De cela seul, d'en avoir saisi un éclair fuyant et mystérieux, Vinci serait demeuré grand. Quel soleil était plus radieux que son sourire? quelle musique plus suave que le son de ses rires? En sa voix, en son sourire, en son regard, bien plus encore que de toute l'harmonie de son corps, vibrait, à côté du beau, l'intuition du vrai et du bien, tout l'art réalisé, tout le rêve des pures adorations, des dévoûmens et des sacrifices! Et cela encore aboutissait à quelque chose de désespérant, à un néant d'âme.

Rageusement, dans l'amère poursuite de son inapaisable détresse, Mersolles s'enfonçait en ce néant. Sous la candeur apparente, il ne découvrait que la joie dissimulée du mal. La femme était de semblance douce, par faiblesse physique; sensible, lorsque ni son intérêt ni sa vanité n'étaient en jeu, par fragilité de ses nerfs. Tous ses mobiles étaient un mobile unique, l'amour de soi. C'était elle qu'elle aimait en l'homme; et, en un seul amour, toutes les autres femmes qu'elle détestait. C'était elle encore qu'elle aimait en l'enfant. Comme des chattes mangeant leurs petits, elle avait l'infanticide; plus, parfois elle torturait, brûlait, martyrisait jusqu'à la mort le petit être sorti d'elle.

Peu à peu, de ces rancunes une fois encore ressassées jusqu'à l'épuisement, Mersolles cependant s'apaisait. Maintenant, il n'avait plus qu'à laisser faire, devenu spectateur. Il regarda l'avenir avec la gravité confiante du devoir accompli. Il entrevit Marcel marchant sur la vie, posant sur elle sa griffe lente et sûre de lion tranquille, sans un émoi, sans une souffrance.

Insensiblement, le sommeil l'envahissait. Il cessait de démêler, des images empreintes en son cerveau, ce qui en elles était du rêve et ce qui était de la pensée. Son esprit s'effondrait. Des choses ténues, confuses, passèrent comme des souffles : Marcel, la morte, puis un lion, puis une vision de femme. Et ce fut la nuit.

III.

Après déjeuner, Mme Ravail, quitta la station, allant voir les Louvain. C'était le vendredi, un jour où les voyageurs plus rares laissaient la gare à son sommeil qu'à peine troublait, de loin en loin, le roulement de quelque train. Elle emmenait Marthe et les trois autres petites filles, n'osant les laisser seules avec le père, dans une terreur continuelle des accidens : les enfans pris sous des roues, coupés en deux par les wagons.

Comme elles arrivaient à l'allée de marronniers, Marcelle qui les guettait accourut, se jeta essoufflée au-devant d'elles. Et elle ne lâcha plus Marthe, leurs deux bras enlacés.

Cette amitié des deux enfans avait fait le lien des familles, au parloir des Ursulines, une amitié venue principalement de la différence de leurs caractères. Marcelle, affectueuse et dévouée, avait été très vite en butte à des méchancetés, à des farces cruelles. On la dédaignait à cause de l'humble origine des Louvain, d'anciens paysans. On la refusait dans les jeux ou bien on ne l'y admettait que pour chercher quelque occasion de l'humilier. Et comme elle se prêtait à tout, confiante et incapable de pressentir les desseins perfides, elle pleurait alors, très malheureuse, dans le

développement d'une excessive sensibilité, prête pourtant à pardonner, tourmentée d'un perpétuel besoin d'affection. Une bonne parole, un service rendu, la touchaient jusqu'aux larmes. Tout ce qu'elle avait, elle le donnait. Et rien ne la décourageait, ni le mensonge des caresses, ni les trahisons, ni les jalousies, ni ses livres mis en pièces, ni ses cahiers tachés d'encre pour la faire punir. Mais Marthe, un jour, était intervenue, grondant ensuite Marcelle durement. Elle était trop bête aussi, de se laisser faire, d'être toujours dupe. Marcelle, sans bien comprendre, écoutait, se demandant pourquoi il y avait des êtres qui étaient méchans; et tous ses instincts affectifs allèrent à Marthe, à cette amie déjà sérieuse, qui se posait, tout à coup grandie, en protectrice. Cette amitié fut un bonheur entré en elle, une joie sûre enfin, sans nuage, à laquelle elle se donna toute. Autour d'elle, les dédains et les méchancetés s'atténuaient. Elle les oubliait, s'isolant avec Marthe, toutes deux délaissant les jeux pour se promener comme des personnes sérieuses, les mains unies. Marthe dominait Marcelle de son sens pratique très net, mûri dans la misère de la maison paternelle, de ses volontés arrêtées, de son air de penseuse au milieu de ces papillons fous qui subissaient la poussée capricieuse de tous les vents. Elle était pour elle ainsi qu'une grande sœur, d'une affection grave, contenue, avec quelque chose de maternel. Elle la réprimandait de trop courir, de prendre chaud, lui lissait sur le front ses cheveux épars; et Marcelle, radieuse, s'abandonnait, comme un oiseau blotti dans un nid tiède, avec le besoin d'appui venu de sa faiblesse.

Ce jour-là, elle prenait sa revanche. Le château, avec sa solennelle façade établie sur les dessins de Mansard, la longue avenue, cette verdure, si douce d'être enfouie en de l'ombre parmi l'ensoleillement rude de la campagne, tout cela était comme à elle, et elle le donnait. Pourtant elle n'osa conduire Marthe dans le parc, ainsi qu'autrefois pendant l'absence du vicomte. Elles restèrent dans le jardin des Louvain, derrière leur pavillon, à l'entrée du château. Mais, tout de suite, ce furent des bouquets, un massacre de fleurs. Marthe dut se laisser mettre, condescendante, coquette pourtant, une rose à son corsage, un œillet dans les cheveux; tandis que Marcelle, radieuse de la voir si jolie, en sa pâleur mate où la marche avait mis des transparences roses, battait des mains, extasiée.

Près d'elles, malgré la chaleur, Louvain, habit bas, bêchait, égayé de son labeur, toujours ramené, par une passion, à son ancienne existence.

Les Louvain, en effet, avaient commencé dans la terre, avec rien. Un jour ils s'étaient acheté un bout de terrain à l'extrémité de la ville, et le soir, la nuit, en dehors de ses heures de travail,

l'homme avait creusé là, dans la pierre tendre de la contrée, une demeure. Peu à peu, il avait étendu son champ, vendu des légumes; et après dix ans, il avait pu construire une vraie maison, avait tenu, pour les primeurs, le marché du pays.

Surtout sa femme l'avait aidé ; une gaillarde, la Chantereine, une vachère, dont la mère était infirme et mendiait. Du premier coup, elle avait mis la main sur l'homme, prenant la bourse du ménage, soufflant les idées. Elle avait eu du mal, car Louvain, dur au travail, était ivrogne. Ç'avait été longtemps une guerre de ruses, l'homme détournant des sous, la femme se relevant la nuit pour fouiller les poches, puis, mise en défiance, cherchant des cachettes, les découvrant une à une, traquant les sous par tous les coins de la maison.

Le premier triomphe de la Louvain avait été de faire entrer son mari comme chantre à l'église. Lui, d'une continuelle timidité, confus du surplis blanc, s'était borné, pour toute protestation, à laisser croître sur sa face rase des pattes de lapin, afin qu'on ne le prît pas pour un curé; et, le nez toujours baissé, le regard bon enfant, il avait soufflé dans son trombone éperdûment.

Cette ambition, cependant, une fois réalisée, n'avait pas tardé à lui paraître mesquine. Leur prospérité croissait. Et le jour où Marcelle fut admise chez les dames Ursulines, parmi les jeunes filles des familles bourgeoises du pays, en même temps que Mme Louvain, quittant enfin ses bonnets de linge, arborait un chapeau, orgueilleusement, presque provocatrice, d'aplomb sur son argent, son mari déposa le surplis et le trombone.

Six mois avant, alors, le régisseur du château étant mort, elle avait fait le rêve d'obtenir la place pour son mari. Connaissant le caractère de Louvain, elle avait caché ses projets, ne les dévoilant que le jour où elle avait tenu la promesse du comte de Mersolles. Et, en effet, il y eut des scènes terribles. Louvain refusait. D'abord, il lui faudrait quitter sa blouse; et cette seule idée de se montrer dans la rue vêtu en monsieur l'arrêtait net de discuter. On se moquerait de lui, là! Mais la femme tenait bon. Elle finit par le décider à un habillement de bourgeois, en lequel il se regardait, tout honteux, sans se résoudre à sortir. Sa carrure massive, ses grosses mains s'exagéraient là dedans; et il était pitoyable, avec ses yeux comme éblouis de lumière, sa face écrasée, rougie aux pommettes. Pourtant, il cédait, à force d'envisager les bénéfices de la situation. Il se risqua à descendre au jardin, faisant jouer ses membres dans les vêtemens neufs; puis il se montra à la fenêtre, avec, peu à peu, montant du fond de ses pensées, des rires qui s'attardaient au coin des lèvres. Alors ce fut le comte qui l'intimida. Il ne l'avait ja-

mais qu'entrevu, avec son visage hautain et froid. Comme tout le pays, d'ailleurs, où les idées républicaines n'avaient eu d'autre action encore que de hausser les jeunes gens à des insolences, mais plus que tout autre, peut-être, il avait gardé l'humilité de sa race devant les noms et les châteaux, devant les grandes fortunes territoriales. Cela lui était dans le sang, accumulé par toutes les générations depuis des siècles; et, même devant l'ancien régisseur, il avait ressenti les timidités qui le tourmentaient à l'église devant le curé, malgré qu'en dessous il dévoilât volontiers, du rire coulant de ses petits yeux, des sournoiseries voltairiennes de paysan malin. Enfin, un dimanche, il s'était enhardi, caché au fond d'une voiture pour traverser la ville, s'était rendu au château. Et l'affaire avait été conclue.

Déjà Louvain avait lancé les trois petites filles par le fond du jardin, vers les pêches mûres. Le jardin était trop grand pour eux. Il s'obstinait à le cultiver, par un instinct de ne pas laisser la terre inutile. Le surplus des légumes et des fruits servait à faire des politesses. Avec les Ravail, par exemple, il était convenu qu'on ne viendrait jamais sans un panier; et souvent la mère et les filles retournaient à la station chargées comme des campagnardes allant au marché. Mme Louvain en éprouvait, dans son avarice, une souffrance continue. Le respect indélébile du paysan pour tout ce qui coûte cher, la haine du gaspillage, lui faisait cueillir les mauvais fruits d'abord, ne se résigner aux bons que lorsqu'il était trop tard. Mais un orgueil dominait. De cela même, elle sentait davantage la supériorité de ses écus, se grandissait vis-à-vis de Mme Ravail. C'était la revanche d'inavouées jalousies, la revanche des conseils reçus, des avis que son ignorance des usages l'obligeait à demander. Son avarice en était vaincue.

Justement, elle arrivait, avec Mme Ravail. Elle eut un haut-le-corps, un petit souffle, le regard durci devant ce massacre. Mais, héroïque, elle sourit, encouragea les enfans.

Cependant Louvain, ayant regardé l'heure, posa sa bêche. Il devait accompagner le comte dans la forêt, au sujet d'un vol de bois. Les femmes, intéressées, remontèrent avec lui vers la maison, finirent par rentrer, tandis qu'il expliquait, tout en marchant : La forêt saccagée; un rendement diminué d'un tiers par des arbres abattus; des coupes enlevées, malgré les tournées des gardes. C'était le diable, cette propriété. C'était trop grand. Puis, jamais on n'avait surveillé. Lui, avait vu ça du premier coup. Le ruisseau de la Gaudrée coulait à travers bois; et des écorces, des bûches accrochées le long de la rive, à des coudes, lui avaient

dévoilé le truc: les bois, jetés à la flottée pendant la nuit, arrivant avant le jour à quelque barrage.

Il entra dans la pièce voisine pour s'habiller, poursuivant, par la porte entr'ouverte. Le comte ne disait rien, d'habitude, n'aimant pas le tracas des affaires. Mais, depuis l'arrivée de son fils, il s'était réveillé, devenu actif, portant intérêt à tout, en père de famille qui doit le bon exemple. Et M. Marcel, de son côté, avait été irrité par une découverte: son cheval, dans un sentier de forêt, avait fait un écart brusque; et il s'était trouvé devant un piège à chevreuil. Louvain disait la colère du vicomte en présence de ce braconnage. Oh! c'était un mâtin, lui! Il n'écoutait pas, comme le père, d'une oreille distraite. Il savait la valeur des choses.

Tout en parlant, Louvain passa la porte, se montra en manches de chemise. Jamais encore il n'avait pu boutonner son col. Le toucher, émoussé par les besognes rudes, ne le guidait pas; sa femme dut l'aider. Ensuite, ce fut une autre histoire pour la cravate, une cravate de soie violette avec des pois: une invention baroque contre laquelle il protestait; un vrai harnachement, une machine qui tournait tout le temps et qui le gênait, lui montant dans le cou, dès qu'il remuait. Quand il fut cravaté, il tourna les talons, d'un air bon enfant d'homme qui se soumet à des exigences ridicules, ses bretelles battant ses mollets. Il acheva de s'habiller, revint s'offrir à l'inspection de sa femme, docile et gouailleur; puis, il salua Mme Ravail, à petits coups de tête, en esquissant le geste involontaire de tendre la main.

— J'aimerais mieux, dit Mme Louvain, avoir toutes vos filles qu'un grand enfant comme celui-là.

Mme Ravail hocha la tête avec un sourire triste. De la fenêtre, elles regardèrent vers la cour. Les Mersolles montaient, devant le perron, dans une charrette anglaise. Marcel prit les guides; Louvain à son tour grimpa; tandis que le groom, cessant de contenir le cheval par le mors, de ses deux bras élevés, rejoignait à la course, sautait dans la charrette.

Quand la voiture cria sur le sable, près de la grille, elles se reculèrent un peu, par discrétion. Elles virent que Louvain répondait à une question jetée par-dessus l'épaule, en indiquant une direction avec la main. Et la voiture tourna à droite.

La route, plate, longeait un moment le parc; ensuite, les murs s'infléchissaient, fuyaient, à perte de vue, d'une ligne blanche très nette; et elle courait des chaumes, s'enfonçant vers une barre de collines bleuâtres. Sur la droite, du côté du parc, des bois qui se prolongeaient, fermant l'horizon, avaient, très loin, un ressaut brusque parallèle à la route, sur la rive opposée de la Gaudrée.

On devinait la trouée du ruisseau, des rejets onduleux du sol, comme sous l'éventrement d'une énorme charrue, un moutonnement d'arbres jetés là-dessus comme un tapis, jusqu'au bord de l'eau.

La charrette allait par secousses, dans les efforts tourmentés du cheval qui steppait, impatient de se lancer. Marcel le contenait de son poignet souple et solide, les yeux fixés sur les oreilles de la bête, réglant l'allure. Après la côte, montée au pas, il la lâcha, d'un trot superbe, dans la détente de tous les muscles.

Ils avaient pris une allée de forêt. Des éclaircies s'ouvraient çà et là. Des tas de bois s'équarrissaient. Des troncs nus étaient couchés comme des géans foudroyés. Parfois, des attelages de chevaux tigrés, à la file, le collier haut, la croupe basse, les croisaient, obliquaient à leur droite; tandis que le conducteur, sans quitter de la main sa longue guide, soulevait un peu sa casquette. L'allée s'allongeait en pente douce entre des chênes et des ormes parmi lesquels des bouleaux mettaient la blancheur d'argent de leur écorce. Près d'eux, du soleil, par places, tombait sur des mousses; au loin, le regard, sous les futaies, se reposait parmi la caresse lente des verts vagues. Et, tout droit par-delà le ruisseau, le ressaut boisé de l'autre rive surgissait, d'une seule masse, en plein soleil.

— C'est là! dit Louvain.

Marcel arrêta. Le cheval, tenu par le groom, piaffait, épeuré du chemin sans horizon, gardant l'inquiétude des troncs d'arbres laissés en arrière. Ils descendirent, entrèrent sous bois. Louvain les précédait, attentif. A un endroit, il se reconnut. Là, se faisait la flottée du bois. Les coupes les plus proches, en effet, avaient disparu; l'herbe était foulée, écrasée sous des piétinemens. On eût dit le campement d'une troupe partie le matin.

— C'est évident, dit enfin Mersolles. Et vous croyez que c'est le fermier de Monsigny?

— Oh! oui, François, pour sûr.

— Les pièges aussi? demanda Marcel.

— Ah! pardi!

Ils se prirent à suivre le ruisseau à pas lents, Louvain contant, à mots coupés, l'histoire de François. Sa mère était une mendiante. Lui l'avait connue très vieille. Il la voyait encore, un fagot sur le dos, dont l'extrémité reposait sur le sol quand elle s'arrêtait pour souffler. Une voleuse, une maraudeuse de tout ce qui n'était pas gardé, toujours par les chemins, geignant la misère. Et le jour où elle était morte, François, qui rentrait du service militaire, avait trouvé plus de quinze mille francs dans la paillasse. Alors, il s'était marié, avait loué la ferme aux Majusté.

Mersolles hochait la tête. Cette ferme, déjà, avait attiré son attention. Monsigny, avec trois arpens de terre, des vignes et un petit pré, était juste sur le flanc de sa propriété. Même elle la crevait comme un coin, car toute la côte qui se trouvait en regard, au-delà de la Gaudrée, appartenait au château. L'ennemi était chez lui, maître de la position, insurveillable. Et il pressentait là, outre les coupes des arbres, un pillage continu, des troupeaux lâchés le long du ruisseau, tondant les prés au ras du sol, déteuillant les vignes.

— Tenez, dit Louvain tout à coup, nous allons bien voir.

S'appuyant à un arbre, d'une poussée du pied, il détacha de la rive une pièce de bois arrêtée dans une anse. Le bois vira un moment, puis, pris par le courant, commença de descendre.

— Il n'y a qu'à le suivre! reprit Louvain. Ça y va tout droit!

— Alors, s'informa Marcel, il a barré le ruisseau devant sa ferme?

— Ça doit être plus loin, son barrage!

— En tout cas, si l'on trouve chez lui du bois mouillé.

— Oh! mouillé! Un coup de vent, un coup de soleil; il n'y paraît plus. Le bois est plus mouillé de la sève que de l'eau. C'est un malin, François; on aura du mal à le prendre!

— N'importe, dit Mersolles, allons à Monsigny.

Ils rejoignirent la voiture. Bientôt les bois cessèrent, prolongés seulement sur l'autre rive, à leur droite. En avant d'eux, dans la plaine, des meules de paille, noircies par les pluies, se débandaient par les chaumes roux; un arbre, çà et là, faisait une tache sombre; puis ils aperçurent la ferme avec ses tuiles grises. Le chemin, se rapprochant du ruisseau, devenait mauvais, cahoteux. Ils durent ralentir. Le cheval s'effarait à la vue des pierres blanches dont le sol était rapiécé. Il s'encapuchonnait, prêt à des reculs, à des bonds de côté. Et à la ferme, où le chemin achevait de se défoncer, transformé en une mare desséchée, il s'arrêta court, les muscles gonflés, les naseaux larges, avec, tour à tour, des soubresauts d'avancée involontaires sous la caresse flottante du fouet, des obliques, des piétemens têtus, le col allongé, le souffle rude.

— Va doucement, dit Mersolles.

Marcel, les guides au contact, les yeux sur l'encolure, avait dans le regard, avec une joie intérieure, une volonté intense. La bête passerait. Il la poussa; elle dépensait son obéissance en des gestes très hauts du pied, qui s'achevaient par des reculs; mais elle revenait pourtant, les membres secoués de frissons, toujours prête au cabrer. Alors il la calma de la voix, trouvant des sons gutturaux dont elle parut surprise, l'oreille attentive. Encore

inquiète, elle devenait indécise, son instinct comme suspendu; et tout à coup elle subit la volonté de l'homme, céda, franchit la porte, toujours soufflante et le front en avant, d'un pas circonspect.

Justement, la femme de François se montrait, essuyant ses mains à son tablier. Elle les devisagea, l'air méfiant, finit par déclarer que son homme était dans les champs. Il n'y avait avec elle que la servante, une grande fille hâlée, qui les regardait en dessous, une tranche de pain à la main, en roulant sous ses joues des bouchées lentes.

Mersolles, gêné de ne trouver que des femmes, examinait la cour, une grande cour fermée de murs, couverte de pailles traînantes. La vacherie, au fond, était grande ouverte. Des poules grattaient dans le fumier. Par-dessus le mur, dans le ciel blanc, s'élevait, à cinquante mètres, le pavillon des Majusté, une construction en briques dont on voyait flamber les ardoises. Et une idée lui venait tout à coup, celle d'aller trouver le notaire, de le décider à vendre.

Marcel fut de son avis. Le plus court était d'acheter. On tiendrait ainsi François; et, en fin de bail, on se débarrasserait de lui, pour mettre là un homme de confiance.

Ils repartirent. Au coin d'un chaume, Louvain aperçut François, la main sur les yeux, dans le soleil. Mais Mersolles eut un mouvement d'épaules, déclara :

— Voyons Majusté!

Majusté parut navré de l'aventure. Ses yeux allèrent de l'un à l'autre, les paupières battantes de surprise, tandis que ses longues mains exsangues se soulevaient et se reposaient sur ses genoux maigres. Il ne pouvait changer le fermier. Son bail était de trois années! Et à la proposition de vente il parut plus désolé encore. Sa femme adorait Monsigny. Il parla d'elle comme d'une enfant, avec des adorations, l'air angoissé à l'idée de la contrarier. Il semblait très malheureux, véritablement au désespoir, pris entre deux désirs également précieux pour lui.

Justement, de la fenêtre ouverte de son cabinet, il aperçut sa femme dans le jardin. Pour faire preuve de sa bonne volonté, il l'appela. Mme Majusté s'approcha, un peu intimidée de distinguer dans la pénombre le salut des deux hommes. Et, en effet, dès les premiers mots de son mari, elle se récria si vivement que Mersolles, en souriant, s'empressa de retirer sa demande.

Blonde et rose, sa jolie figure en lumière, elle avait une moue comique de pensionnaire menacée de quelque privation, tandis qu'elle continuait de protester de sa passion pour ce coin de campagne au bord de l'eau, en face des bois. Mersolles s'excusa de la

tenir ainsi dehors; Majusté proposa de sortir; ils acceptèrent, allèrent dans le jardin.

L'étude, une construction sans étage trouée d'une porte cochère, donnait sur la rue; en face, était l'habitation, une maison ancienne avec des corniches, des moulures aux fenêtres; et, entre les deux, dans le silence du quartier retiré, le jardin, fermé à droite et à gauche par des murs gris très hauts, était pareil à un puits.

Il se dégageait de l'ensemble une impression terne, froide, une impression de couvent.

— Vous voyez! reprit Mme Majusté, ce n'est pas très gai ici. Que deviendrais-je sans mes échappées à la campagne? Monsigny, c'est charmant! Mon mari est toujours affairé! Mais moi j'y reste parfois huit jours. Précisément, j'en revenais, le soir où nous nous sommes rencontrés à la gare. Je bois du lait, je me promène dans la forêt, dans votre forêt, qui est superbe. Il me semble que je suis encore à la pension. On nous menait ainsi parfois dans les fermes. Cela vous fait rire? Vous vous moquez de moi? Vous me trouvez enfant, n'est-ce pas?

— Mais non, mais non, du tout! protesta Marcel.

Ils rirent un moment, en se regardant. Puis il reprit:

— Alors j'ai l'espoir de vous rencontrer quelquefois. Je fais souvent des promenades à cheval de ce côté.

— Ah!..

Elle paraissait ravie. Puis, tout à coup, redevenant sérieuse:

— Oh! non, dit-elle. Je n'y retournerai pas avant le printemps maintenant. Les mauvais jours vont venir.

Majusté et Mersolles s'éloignaient, isolés en une conversation. Elle se mit en marche derrière eux, lentement, par l'allée. Elle s'inquiétait de sentir, lorsqu'elle parlait, les regards du jeune homme posés sur son visage. Au bout de l'allée, un banc se trouvait devant eux. Un embarras, une gaucherie subite de sa contenance la poussa à s'asseoir. Marcel acquiesça:

— Je conçois, reprit-il, que vous deviez vous ennuyer ici mortellement. Majusté a l'air très bon; c'est un père pour vous; mais n'avoir pas d'autres distractions que d'entrevoir aux fenêtres les figures bêtes de vos clercs...

D'instinct, malgré l'apparente contradiction avec ses dires de tout à l'heure, elle éprouva un besoin de protester:

— Oh! mais, dit-elle, j'ai des visites, j'ai des amies...

— Des amies? Elles doivent vous jalouser terriblement.

— Pourquoi? fit-elle naïvement.

— Parce que vous êtes trop jolie.

Il ajouta, d'un air détaché, pour faire passer la brusquerie du compliment:

— Toutes les femmes ont de ces jalousies!

Elle demeura interdite.

La gêne dont elle avait été effleurée lui revenait plus grande. Elle vit que ses jambes reployées sous le banc, son corps un peu glissé, se moulaient en son vêtement lâche; elle en fit flotter les plis, se redressa. Quelque chose d'inconnu l'effarouchait : un trouble confus survenait dans sa profonde honnêteté; et, en même temps, elle éprouvait une appréhension vague d'être moquée, une méfiance de provinciale envers les choses venues de Paris. Marcel, renversé contre le dossier, la regardant à profil perdu, reprenait :

La campagne, c'était son rêve à lui; une existence à deux en un endroit isolé; un petit coin de ciel taillé dans la vie ambiante, à l'abri des ennuis, des misères et de toute la bêtise humaine, les heures heureuses coulant dans l'oubli complet des choses, la main dans la main.

Mais, à ce moment, Mersolles prenait la résolution d'en finir avec François en s'adressant au procureur de la république. Majusté l'y engageait. Morlaix, certainement, donnerait des ordres. Cette solution parut bonne à Marcel. Il se leva. Les deux hommes prirent congé. Madame Majusté salua sans lever les yeux, demeura là, tandis que son mari les accompagnait.

Lorsqu'ils arrivèrent chez le procureur, Morlaix était absent. Un moment Mersolles hésita. Puis, comme il était tard déjà, ils décidèrent qu'ils retourneraient au château. Louvain attendrait, le mettrait au courant de l'affaire.

Le procureur avait loué la maison des Louvain, une maison à étage, aux murs crépis. Et leur première demeure la flanquait encore, un taudis effrité maintenant, de biais sur la rue, que continuait d'habiter la mère.

La vieille Louvain, en effet, s'était obstinée, au point de départ de la famille, à cette niche de pierre qu'ils avaient bâtie de leurs mains. Depuis longtemps, cette obstination désespérait sa bru; c'était une ombre sur son triomphe, la tache indélébile de leur origine demeurée manifeste. Mais rien n'avait pu vaincre la vieille. Elle leur reprochait leur orgueil, leur ambition; et elle continuait, malgré ses soixante-dix ans, de travailler la terre, de porter des légumes au marché, assise des heures, l'hiver, sur la place, une chaufferette sous les pieds, cachant des sous dans ses bas, en prévision de l'avenir.

Louvain la trouva accroupie, arrachant de l'herbe qu'elle bourrait du poing dans son tablier. Elle le regardait venir, de ses petits yeux luisans enfouis sous les longs poils retombant des sourcils :

— Ben, la mère, ça va?

Elle eut un grognement, poursuivit sa besogne. Sèche et ru-

gueuse ainsi qu'un vieux bois, l'échine cassée, elle s'activait comme si, en le déclin de sa vie, elle eût désespéré d'achever quelque tâche inconnue qui lui eût été fixée. Moins il lui restait de temps à vivre, plus elle accroissait son labeur. L'inaction de son fils, debout devant elle, l'énerva :

— Si tu arrosais? dit-elle.

Louvain, de son air placide, chercha du regard autour de soi. Il enleva son paletot, son chapeau, les posa sur un cep de vigne. Puis, ayant allumé une pipe, il prit l'arrosoir, puisa de l'eau à une citerne.

La vieille le surveillait du coin de l'œil, prête à gronder, comme autrefois lorsqu'il était gamin et que, les pieds nus, en culotte courte, elle le faisait travailler, au retour de l'école.

Ils demeurèrent silencieux, lui ravi parmi les souvenirs lointains, dans la bonne odeur de la terre mouillée. Le jour diminuait; des bruits plus rares s'entendaient de plus loin avec de lentes sonorités. Ils eurent la sensation mélancolique qu'un jour de plus s'achevait; la somnolence commencée des végétations les attristait, les enveloppant eux-mêmes dans le sommeil des choses, remuant en eux ce besoin du paysan de se coucher et de se reposer avec cette nature dont il se sent, si près d'elle, comme les plantes et les bêtes, partie intégrante.

Lorsqu'ils furent rentrés, seulement, la langue de la vieille se délia. Le temps à présent n'avait plus de prix. En faisant réchauffer une soupe, elle s'informa de Marcelle. C'était, cette enfant, la seule affection qui eût jamais transparu à travers ses yeux durs, mis des mots tendres à ses lèvres. Et son désespoir était de la savoir, à quatorze ans bientôt, incapable de travailler la terre, toutes ses journées perdues, tout l'argent qui lui aurait dû revenir plus tard, gaspillé à des futilités. Est-ce qu'elle savait lire, elle? Est-ce qu'elle avait eu des belles robes et fainéanté à l'école? Tout ça, c'était de la perdition. D'ailleurs, on verrait bien!

Des lueurs flambaient ses petits yeux; une colère de la prospérité de la famille, du triomphe de sa bru; une haine de vieillard qui, sûr que le temps lui donnerait raison, tremble de ne pas vivre assez pour le constater et pour en jouir. Sa voix, malgré l'édentement, ne sifflait pas entre ses lèvres froncées comme une bourse de cuir, toute de gorge, continue et aigrelette comme un chant de sauterelle.

Louvain, tirant des bouffées régulières de sa pipe, laissait aller la mère, en bon enfant qui respecte les idées des personnes âgées. Un moment, il songea au désir de sa femme, à l'espoir qu'elle gardait de sortir quelque jour la vieille de sa niche pour l'amener au château; mais là, par la porte ouverte, voyant la silhouette de

la maison du procureur, il se rappelait son obstination déjà à ce trou, lorsqu'eux-mêmes l'avaient quitté; et de la trouver éternellement pareille, en ce milieu immuable, remâchant les mêmes pensées, il sentit l'inutilité des paroles. Il s'abandonna à un bien-être, laissant des images vagues flotter par son cerveau, loin de sa femme, heureux de pouvoir cracher par terre.

Vers six heures, il secoua sa pipe, tapa ses pieds sur le seuil, dit :

— Bonjour, la mère !

Le procureur était rentré. Lorsque le régisseur lui eut exposé les faits, Morlaix hocha la tête, ainsi que devant une chose grave. Il caressa ses favoris roux, effila son nez mince, entre deux doigts, l'œil oblique. François, agent électoral précieux, avait l'appui de Davaut. Il n'osait risquer de mécontenter le député. C'était difficile, très difficile, délicat même. Il fallait prendre François en flagrant délit, trouver des témoins :

— Faites surveiller ! dit-il, enfin.

Un rire plissa la figure de Louvain :

— C'est un mâtin ! murmura-t-il. Ferait pas bon, seul avec lui, en plein bois !

Le procureur eut un geste découragé. Pourtant, une rancune sourde d'ambitieux lui fit lâcher un peu de sa pensée. Davaut était trop bon. Son influence liait les bras de la justice. Ainsi, l'année précédente, il y avait eu cette histoire d'infanticide chez les François, avec leur bonne. Il avait voulu poursuivre : malgré qu'il n'eût pas recueilli les preuves matérielles, aucun doute n'était possible; l'opinion était fixée. Eh bien ! il avait dû renoncer.

Louvain appuya du menton, se rappelant l'affaire qui, pendant deux mois, avait tenu le pays en éveil. Morlaix continua : Il en était ainsi, toujours, pour tout. On ménageait les électeurs !

Il disait cela avec des demi-mots, des réticences, en fonction naire qui veut se concilier les sympathies; puis il se reprenait, dans la même phrase, protestant, d'un air carré d'homme qui a la franchise de ses opinions, de son dévoûment à la république. Et il acheva, déplorant de nouveau son impuissance en l'espèce, devant des faits aussi peu appuyés de preuves matérielles.

Louvain s'excusa du geste, sans insister. Une pensée l'inquiétait tout à coup, celle que Morlaix, pendant qu'il le tenait là, lui demandât quelque réparation. Justement, le papier lui paraissait défraîchi. Il commença de tirer vers la porte, tournant son chapeau entre ses mains; et une tache, qu'il crut entrevoir au plafond, le mit en fuite.

Dehors, la nuit était venue. En avant de lui, au bout de la rue, il vit les Ravail regagnant la station : une débandade de paniers, échelonnés par rang de taille sous la fatigue. Il s'égaya de la vision

du massacre de son jardin, de la colère de sa femme. Et continuant son pas tranquille, la tête basse, il s'enfonça par la route obscure, de son air goguenard de paysan qui ne parle pas, qui s'amuse en dedans.

IV.

Ce matin-là, par un temps très doux de novembre, Mme Majusté prit le train pour Monsigny.

A cette entrée de l'hiver, la tristesse de la maison s'était accrue brusquement. L'enfoncement de puits du jardin, les hauts murs gris qui le flanquaient, bouchant les horizons, l'étouffaient. Solitaire tout le jour, elle rêvait d'être, parfois, quand s'abaissait plus lourdement le gris du ciel, quelque châtelaine du moyen âge dont le seigneur était parti en guerre. Elle se prenait de rires à imaginer qu'elle eût un hennin sur ses jolis cheveux blonds, qu'elle pût, du haut d'un beffroi, explorer les lointains ou, de sa chaise gothique, commander au page sa haquenée.

Mais à son appel, seule, répondait sa bonne, une grosse campagnarde rougeaude; à travers les vitres, elle ne percevait que l'agitation des clercs par l'étude; et quand son mari entrait le soir, à l'heure du dîner, affairé, préoccupé, elle se trouvait plus seule encore, enlisée davantage en la placidité prosaïque de ce milieu.

Jamais, pourtant, depuis deux années qu'elle était mariée, elle ne s'était laissée aller à des songeries pareilles. Au sortir du couvent, tout lui paraissait beau. Sa vie s'était prolongée par le mariage, sans à-coup, dans une paix continue, une vie de petite fille très sage qui ne désire rien. Elle s'intéressait au ménage, au marché, à la cuisine. Les visites lui étaient des joies, ses toilettes des événemens. Et l'église surtout l'avait gardée, avec ses offices, ses broderies pour le culte, ses œuvres de charité, les sermons du prêtre.

Mais cette mélancolie d'hiver commençant remuait en elle des pensées étranges. Ainsi que l'on rêve parfois de pays inconnus, elle entrevoyait des existences autres que la sienne et qu'elle n'aurait su préciser. Il lui semblait que toute la vie n'était pas là, enfermée en le sommeil de ces murs; elle avait un peu de l'inquiétude du cheval tournant la meule en quelque obscur réduit et qui sent arriver jusqu'à lui le souffle des prairies. Des visions de fêtes, de soirées, de théâtre, passaient devant ses yeux.

En même temps, un remords de ces pensées la tourmentait: elle avait le pressentiment de désirs peut-être mauvais et défendus par la religion. Alors, de cela même qu'elle essayait de leur résister, une volupté mystérieuse de péché les ramenait plus fréquemment.

Sa vie lui devenait peu à peu une chose dont la monotonie sans fin l'effarait, triste comme les grands déserts vides, comme la mer infinie. Et c'était une tendance à s'évader de l'obscur dont elle était enveloppée, un besoin de respirer, qui la jetaient ainsi vers la campagne.

Lorsqu'elle arriva à Monsigny, dans la cour de la ferme, un cheval sellé était attaché au mur. Elle s'arrêta, inquiète tout à coup. Qui donc était là? De l'intérieur, le fermier l'avait vue; il ouvrait la porte. Elle entra. Un homme était assis près de la cheminée, un piqueur du château. Il parlait d'un cerf dont on avait relevé les empreintes et que M. le comte voulait courir. La femme se désespérait de cette chasse à portée de leurs terres, imaginant le massacre de leurs champs par les chevaux et les chiens. Elle semblait près de pleurer, écrasée sous la menace d'une catastrophe. Elle insista sur le dommage avec une arrière-pensée visible, celle d'une indemnité, sans doute, dont elle n'osait parler la première, voulant seulement suggérer l'idée. Mais déjà Mme Majusté s'intéressait, toute sa curiosité en éveil. Une chasse vraiment? Ce serait bientôt?

Le valet ne savait rien de définitif. Il affirma seulement qu'on chasserait cet hiver-là. C'était décidé.

Elle conta qu'elle aussi avait chassé autrefois, du temps de son père, lorsqu'elle était en vacances. Maintenant elle n'avait plus de chevaux. Du reste, elle ne pouvait monter seule. La pensée de Majusté l'accompagnant à cheval effleura son esprit, acheva de l'égayer. Puis, à du soleil à travers les vitres, le joli de la campagne l'empoigna brusquement. Elle annonça qu'elle déjeunerait à midi; et elle sortit, passa le pont de la Gaudrée.

Sous ses pieds, des brindilles mortes craquaient. Toute la rouille des bois l'environnait d'une pluie d'or, des ors verts, jaunes, rouges, que commençait de flamber le soleil fondant les brumes. Des feuilles, retenant sa jupe un moment, scandaient sa marche d'un bruissement, à chaque pas. L'allée, fermée au-dessus d'elle, par la mêlée des branches, se prolongeait en une voûte ouvrant sur le ciel une ogive lumineuse. Insensiblement, par les arbres semblables à une colonnade de temple conduisant à quelque autel, la grande voix enveloppante de la forêt provoquait un ressouvenir de ses ferveurs religieuses d'autrefois. Elle s'y sentait ramenée, sa gaîté subitement tombée, alentie, l'ombrelle lâchée sur l'épaule. Elle ne vit plus rien autour de soi, ni les dernières fleurs, qu'elle était venue cueillir, attardées parmi les herbes déjà sèches et dégageant, de leur décomposition commençante, une tiédeur, ni des houx restés verts, pareils à des toiles cirées, ni les tournoiemens des feuilles, papillons lentement posés. Toute sa vie était en elle;

et il lui semblait la traîner ainsi qu'une chose très triste. Elle se jugeait très malheureuse tout à coup, sans savoir pourquoi, de gros soupirs plein le cœur, avec une envie de pleurer.

La tristesse de la maison la poursuivait, l'avait gagnée, pesait sur elle. Le calme plat de sa vie, la sérénité des années accomplies, lui apparaissaient une détresse. Son mari, avec sa face glabre et pâle, son col raide, surgissait, sur le fond d'or de ses rêves, lamentable en sa dignité prudhommesque; et l'amour presque paternel, dont la douceur l'avait bercée dans une paix attendrie, devenait une infortune irrémédiable.

A un détour d'allée, une clarté, un oiseau qui mit la fuite d'une ombre sur le sol, changèrent ses impressions. Elle soupira, parut s'éveiller. Des fleurs aperçues virèrent à nouveau son esprit mobile. Elle les cueillit; et sa pensée, pendant cet acte machinal, se trouva, sans transition, reportée vers la chasse à courre. Elle vit la fuite de la bête, la poussée des chiens découplés donnant de la voix, les habits rouges emportés dans des galops, parmi des sonneries de cor.

Tout à coup elle sursauta, étouffant un cri. Marcel, à cheval, traversait le sentier, en avant d'elle.

Le jeune homme salua et, ramenant la bête qu'effarait l'ombrelle, il s'arrêta, barrant la route:

— Vous ici, madame! dit-il joyeusement.

Elle dut répondre. Le beau temps l'avait tentée. Marcel eut un mouvement de tête, souriant, l'air poliment intéressé. Il s'informa:

— Toute seule?

— Sans doute! dit-elle; mon mari est si occupé!

En arrière, à quelques pas, un cheval s'ébroua. Elle tourna la tête.

— C'est mon groom, dit Marcel.

Il ajouta, impertinent:

— Il ne vous connaît pas; d'ailleurs il ne comprend que l'anglais.

Elle se redressa, blessée:

— Mais, monsieur, je suppose...

Il ne parut pas entendre, ajusta son monocle, la tint sous l'insolence tranquille de son admiration:

— Que vous êtes jolie! murmura-t-il, comme cela surtout, un peu rose!

Une colère empourprait la jeune femme; mais la présence du groom la retint d'élever la voix. Elle ordonna simplement:

— Je vous prie, laissez-moi passer.

Toujours souriant, Marcel poursuivit:

— Savez-vous une idée qui me vient? Si nous déjeunions tous deux à la ferme! On nous ferait de mauvaise cuisine, mais ce serait si amusant! En cabinet particulier! Voulez-vous?

Elle répéta, toute sa volonté tendue :

— Je vous prie, monsieur, laissez-moi passer!

— Enfant! dit-il.

Elle resta comme vaincue, de sa volonté vaine glissant sur lui.

— Vous êtes belle, reprit Marcel. Vos yeux...

Elle les cacha de son ombrelle. Il éclata de rire, continua :

— Vos lèvres sont fraîches... Vous les cachez aussi! La mauvaise!

Elle se révoltait, retenue là pourtant par une obstination à ne pas fuir. Elle leva la tête, essayant de railler.

— Alors, monsieur, c'est ainsi que l'on respecte les femmes à Paris. Allez, allez! je vous écoute pour m'instruire. En tout cas, cela ne manque pas d'originalité, une déclaration du haut d'un cheval.

— Voulez-vous que je descende?

Elle haussa les épaules.

— Oh! reprit-il, vous êtes jolie, jolie! Non, parole d'honneur, jamais femme ne m'a paru aussi tentante que vous!

— Bien! Après?

Il la contempla longuement, l'enveloppant de l'irritante sensation d'une volupté prise d'elle, malgré elle, d'un vol intime.

— Je vous ennuie, n'est-ce pas? Il ne faut pas m'en vouloir, je resterais des heures à vous regarder. Il me passe par la tête des idées folles. Il me semble que, tout à l'heure, vous allez me sourire. Comme il sera joli, votre rire, à celui que vous aimerez! Vous voulez dire quelque chose? Non? Votre mari, cela ne compte pas. Il ne vous connaît pas. Il est le gardien du trésor. Savez-vous que c'est un crime de marier les femmes ainsi. Ou plutôt, ce serait un crime si...

Il attendit; mais elle ne demanda rien, affectant une indifférence détachée, enfermée en une attente patiente de la fin. Elle cessait d'écouter, s'efforçant de concentrer son attention sur le cheval. Elle le regardait cueillir des chardons d'un coup de dent enveloppant, les mâcher prudemment, les noyant de bave. Son col souple chatoyait. Sous son poil ras, des veines fines s'entre-croisaient. Parfois, lorsqu'une mouche le gênait, un mouvement de sa jambe jetée vers le ventre faisait, en rompant son équilibre, crier la selle sous le poids du cavalier. Un moment, son encolure se dressa, à un bruit lointain. Les oreilles pointées, l'œil clair, il écouta, un frisson à fleur de peau, dans une immobilité de statue. Puis, de nouveau, il baissa la tête, continua de déchiqueter, une jambe avancée, couvrant son mors d'une bave verdâtre, le bruit de ses dents roulant assourdi, dans une lente rumeur de meule.

Alors, avec une brusquerie familière :

— Voyons, demanda Marcel, voulez-vous? Je reste déjeuner avec vous? Non? vous ne voulez pas?

Il se penchait, accoudé presque sur le pommeau de la selle. Peu à peu, devant le mutisme obstiné de la jeune femme, son visage devenait dur, une colère presque au fond de ses yeux verts. Mais il se domina ; et se redressant, redevenu correct :

— Je vous demande pardon, madame. Je suis fou, ce matin! Serez-vous assez indulgente pour me permettre d'aller quelque jour vous présenter mes excuses?

Elle ne répondit pas, les yeux vers le sol, immobilisée en sa pose d'attente résolue. Marcel, sans insister, salua profondément. La bête, rassemblée, s'enleva, d'un galop joli ; ensuite le groom passa, dans un écart de son cheval, détala pour rejoindre.

M[me] Majusté demeurait stupide. Cette conversation, qui lui avait paru si longue, dans l'angoisse où elle était, lui paraissait maintenant un fait accompli avec la rapidité d'un rêve. Elle se retrouvait comme après une prise de possession d'elle-même par un autre. Des mots qu'elle aurait dû répondre et qui n'étaient pas montés à ses lèvres lui arrivaient en foule, aiguisant sa colère par un dépit. Une fureur nerveuse tremblait par tous ses membres. Elle se remit en marche ; et elle vit qu'elle frappait les arbres de son ombrelle. L'ombrelle se rompit. Ce massacre la grisa ; elle continua de frapper rageusement, achevant de la briser, des larmes au bord des cils. Quand ce fut fini, elle regarda tristement cet objet à elle, ce quelque chose d'elle, haché, anéanti. Il lui sembla que c'était sa vie elle-même qui tombait à terre, s'échouait ainsi sur le sol, sans ressort, comme une loque. Et elle pleura, éperdument.

M[me] Majusté, ce jour-là, ne s'attarda pas à Monsigny, toute sa journée gâtée, dans un amer regret d'y être venue. Le lendemain, les jours suivans, la scène du bois ne quitta plus son esprit. Elle se mêlait à la vision de la première rencontre de Marcel, à la gare, à la seconde surtout, dans le jardin. Et, singulièrement, une sympathie, alors commencée, lui paraissait maintenant indéniable, une instinctive attraction de sa nature frêle vers cette nature si différente de l'entourage provincial. Il lui semblait que cela eût été doux qu'il fût venu la voir et causât avec elle. Elle était supérieure aux autres femmes de la ville : une amitié eût pu naître entre leurs deux esprits. Elle éprouvait à la fois une humiliation poignante d'avoir été méprisée, traitée comme sans doute on traitait les filles, et la tristesse d'une illusion envolée. Cette brutalité rendait toute conciliation, tout rapprochement impossibles.

Elle ne rencontra d'apaisement qu'à méditer des vengeances.

Marcel avait parlé de venir lui présenter des excuses. Alors elle imagina la scène, prépara des phrases en lesquelles elle le cinglerait d'une ironie hautaine. Cette fois, dans son salon, elle serait maîtresse de soi.

Chaque matin, elle retrouva cette pensée. Peut-être viendrait-il ce jour-là! Elle le désirait, sentant ses phrases prêtes, sa bravoure à la hauteur voulue. Puis, dans la journée, à des coups de sonnette qui retentissaient, elle redoutait presque que ce fût lui, toute sa vaillance en déroute.

Quinze jours s'écoulèrent. Un étonnement commença. Elle pensa que Marcel avait peur, qu'il n'osait pas venir. D'abord cette idée la ravit. Mais bientôt, sa surexcitation apaisée, elle se vit retombée à plat dans l'ennui monotone de sa vie. Cette fièvre avait mis en elle un peu de passion. Elle en gardait le regret de quelque chose qui l'avait un moment soustraite du milieu ambiant. A se retrouver seule, s'étant armée pour une lutte imaginaire, elle ressentait une confusion. Des rancunes nouvelles couvraient l'ancienne injure sous l'injure de quelque dédain, peut-être. Elle finissait par ne plus savoir ce qu'elle eût répondu si Marcel se fût présenté. Les belles phrases, les attitudes étudiées, s'en allaient. Même elle dut se révolter contre la suggestion qu'elle pût quelque jour lui pardonner.

Brusquement, le besoin de se prouver à elle-même qu'elle ne l'attendait pas, qu'elle ne songeait plus à cette aventure, la jeta dehors. Elle courut les magasins, s'attarda à l'ouvroir dont elle était dame patronnesse, passa des après-midi chez la sous-préfète. Pourtant, lorsqu'elle rentrait, de voir que la bonne ne lui parlait de rien, elle devenait nerveuse. Tout l'irritait, la façon dont son mari mangeait la soupe, à gros bruit de lèvres, comme un paysan, des touffes de poils blancs qui lui sortaient des oreilles.

Un soir, Majusté s'informa, inquiet du changement survenu, de l'inaccoutumée bizarrerie de sa femme. Elle ne comprenait pas, stupéfaite de son air singulièrement malicieux, de l'attendrissement qui noyait ses prunelles; mais lorsqu'il eut achevé, avec hésitation, émettant le timide espoir d'une paternité, elle fut si énervée qu'elle eut envie de le gifler. Il lui paraissait odieux tout à coup, très loin d'elle, un étranger, presque un inconnu.

En même temps, l'hiver plus proche, dépouillant les derniers arbres, épandait, dans une tristesse plus morne, le regret des soleils disparus. Le déséquilibre de son esprit s'en accroissait. Le rêve d'amitié, qui avait traversé sa pensée, la hantait de nouveau. De le savoir brisé, il lui semblait pouvoir sans remords s'y abandonner. Elle se reprenait à le suivre, dans le vague; un rêve fait des aspirations confuses de son cœur, de la réminiscence

des premiers éveils, des souvenirs des romans lus autrefois. Quelque chose de très pur, une amitié respectueuse, presque une fraternité, tous deux si jeunes. C'était une puérilité charmante, des riens, lui curieux de ses pensées, s'intéressant à ses ouvrages de femme, se reposant près d'elle de la solitude de sa vie sauvage de cavalier errant.

Insensiblement, le cadre s'élargissait. Il y avait, par-delà l'hiver, dans le verdoiement renouvelé des frondaisons, des promenades lentes, en lesquelles leurs fronts ne se levaient pas, parce que les ciels étaient au-dessous d'eux, en leurs cœurs. Marcel avait de naissantes hardiesses, qu'elle ne remarquait pas d'abord, ne les découvrant que lorsqu'il était trop tard, des mots dont elle demeurait troublée. Elle, le taquinait un peu : ils avaient des brouilles et des pardons délicieux, des bouderies très grosses et des raccommodemens exquis.

Elle s'arrachait de ces visions avec des soupirs.

Le rêve, ainsi, resurgissait, grandi de sa déroute même, de son impossibilité, plus puissant d'avoir été refoulé. Du fond des rancunes, des regrets étaient éclos; et, des regrets, maintenant, sourdaient presque des désirs.

Un moment, elle s'épeura de rouler sur une pente inconnue. Elle se reprit d'un brusque recul, se réfugia en des dévotions. Sa prière lui échappait, semblait un fil insaisissable qui coulait de ses mains continuellement. Mais, lorsqu'elle arrivait à s'y abîmer, il s'en éveillait, par une duperie inconsciente, un instinct de pardon, un besoin de charité, un charme d'indulgence, dont achevaient de s'assoupir ses dernières colères. De s'accuser elle-même chrétiennement, elle arrivait à croire qu'il y avait eu de sa faute, à elle. Les torts de Marcel s'en atténuaient; et le cœur de la femme, qui s'était angoissé que, peut-être, sans la blessure de l'orgueil, il se fût ouvert à l'amour, se rasséréna d'être accessible à des miséricordes.

A l'abri de cette illusion jetée sur ses sentimens confus, les événemens prenaient une physionomie nouvelle. Elle comprit, en l'abstention de Marcel, une honte de sa conduite, un remords. Il n'osait reparaître devant elle. Elle le voyait, si jeune, le teint rose encore, avec son fin profil de fille, arborant, par une vanité d'enfant, des cynismes menteurs, comme il arborait l'insolence de son monocle. Gloriole de collégien qui, de l'effort dont il s'était voulu grandir, avait passé le but. Oui, c'était cela, elle le sentait! C'était bien humain, en effet. Il s'était, avec un beau courage de poltron, rendu odieux par une peur d'être ridicule. Au lieu de s'effrayer et de s'indigner, elle aurait dû rire! Et elle riait véritablement, maintenant, trouvant à se moquer d'elle-même une

grande joie. Elle respirait, allégée, son calme revenu. Il lui semblait sortir d'une souffrance obscure, s'évader d'une nuit, rentrer dans du soleil.

Un soir, elle eut une grande joie. Mersolles demandait au notaire un service, à propos de grandes chasses qui bientôt commenceraient. Il s'agissait de Monsigny, encore : la situation de la ferme était admirable pour des relais de chiens, pour un rendez-vous.

Mme Majusté battit des mains.

— Sans doute, dit-elle, ce sera charmant. Nous irons voir la chasse!

— Alors, tu veux bien, Lucienne?

— Comment! si je veux!

Elle était si ravie, qu'un élan ingénu la jeta vers son mari, le regard enfantin, le front offert pour une caresse.

Du coup, sa pensée avait volé vers Marcel. Un brusque attendrissement l'envahissait. Cette histoire de relais était une invention pour se rapprocher d'elle. De son cœur, allait à lui un enveloppement maternel. Avait-il dû se tourmenter, avant de trouver cela! Mais alors, puisqu'il en était ainsi, puisqu'il n'osait pas, n'était-ce point à elle de lui porter son pardon, ainsi qu'une grande sœur qui sait mieux la vie? Il le méritait bien, d'avoir été si ingénieux.

Un rire malicieux faisait couler sa lèvre sous la fine morsure de ses dents blanches. Puis, tout à coup, elle pensait Marcel affligé, très triste, malheureux peut-être. A cet âge, les chagrins d'amour étaient des mondes. On en mourait parfois. Elle l'imaginait risquant des folies, se laissant emporter par son cheval, se cassant les reins à des sauts d'obstacles, rapporté sur une civière, la tête sanglante; ou encore, éventré par quelque sanglier!

Des émois nouveaux se mêlaient aux soulèvemens du rêve primitif. C'était un volètement d'oiseaux fous, de son cœur à son cerveau. Tout ce qu'elle avait vaguement pressenti, désiré, espéré peut-être, le charme des amitiés chastes, qu'un peu d'amour de sa part aiguiserait, — oh! de l'amour? Pourquoi? Elle en rougissait. Était-ce donc de l'amour qui s'était glissé dans son rêve? — tout cela était donc possible encore, puisqu'elle se sentait, de pouvoir pardonner, une douceur si grande!

Ces chasses, d'ailleurs, lui apparaissaient comme des fêtes. Elle irait à Monsigny. Elle inviterait des amies. Cela seul l'eût rendue radieuse, même sans le côté de mystère qui emplissait son esprit, sans la fête intime et cachée qui se donnerait en son cœur. Elle attendit les jours avec impatience.

JEAN REIBRACH.

(La deuxième partie au prochain n°.)

LA RECONSTRUCTION

DE

LA FRANCE EN 1800

L'ÉCOLE.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE DEPUIS 1815.

TROISIÈME PARTIE (1).

I.

Après lui, dans les ressorts de sa machine, naturellement une détente se fait, et, naturellement aussi, des deux groupes que la machine atteignait, c'est le premier, celui des hommes faits, qui se libère le moins incomplètement et le plus vite : pendant le demi-siècle qui suit, on voit la censure préventive ou répressive des livres, des journaux, des théâtres, tous les instrumens spéciaux de compression, tous les bâillons de la parole se desserrer, se détacher par morceaux, et, à la fin, tomber à terre ; même restaurés et appliqués de nouveau, avec insistance et rudesse, ces bâillons

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai et du 1er juin.

légaux ne seront jamais si efficaces qu'autrefois; aucun gouvernement n'entreprendra, comme Napoléon, de fermer à la fois toutes les issues à la pensée écrite; il restera toujours des passages à peu près libres. Même pendant les années rigoureuses de la Restauration et du second Empire, l'étouffement sera moindre, les bouches pourront s'ouvrir, et il y aura moyen de parler, au moins par les livres, et aussi par la presse, à condition d'y parler avec discrétion et mesure, en termes froids et généraux, d'un ton uni, en baissant la voix. De ce côté, la machine impériale, trop blessante, s'est promptement détraquée; tout de suite, le bras de fer par lequel elle tenait les adultes a paru insupportable aux adultes; ils l'ont de plus en plus infléchi, écarté ou cassé; aujourd'hui, il n'en reste que des débris; depuis vingt ans il n'opère plus; ses morceaux même sont hors d'usage. — Au contraire, de l'autre côté, sur le second groupe, sur les enfans, les adolescens, les jeunes gens, le second bras, intact jusqu'en 1850, puis écourté, mais bientôt renforcé, plus énergique et plus agissant que jamais, a gardé presque toutes ses prises.

Sans doute, à partir de 1814, son mécanisme est moins rigide, son application moins stricte, son emploi moins universel, sa manœuvre moins dure; il froisse moins les âmes, et il n'en froisse pas autant. Par exemple, dès la première Restauration (1), le décret de 1811 contre les petits séminaires est rapporté; ils sont restitués aux évêques, reprennent leur caractère ecclésiastique, rentrent dans la voie spéciale et normale hors de laquelle Napoléon, par contrainte, les faisait marcher. Presque aussitôt, le tambour, l'exercice et les autres pratiques trop manifestement napoléoniennes disparaissent dans les établissemens privés et publics d'instruction moyenne; le régime scolaire cesse d'être un apprentissage militaire, et le collège n'est plus l'annexe préparatoire de la caserne. Un peu plus tard et pendant plusieurs années, dans des chaires de l'État, à la Sorbonne, M. Guizot, M. Cousin, M. Villemain, professent, en toute liberté, avec éclat, devant une foule attentive et passionnée, sur les plus hautes questions de philosophie, de littérature et d'histoire. Ensuite sous la monarchie de Juillet, l'Institut, mutilé par le premier consul, se répare, se complète, et retrouve dans l'Académie des sciences morales et politiques la classe suspecte qui, depuis le consulat, lui manquait. En 1833, un ministre, M. Guizot, pourvoit, par une loi qui est une institution, à l'entretien régulier, à la dotation obligatoire, au recrutement certain, à la qualité, à l'universalité de l'enseignement primaire, et, pendant dix-huit ans, aux trois étages de l'enseigne-

(1) Ordonnance du 4 octobre 1814.

ment, l'engin universitaire, modérant sa pression ou émoussant ses pointes, travaille sous des mains tolérantes ou libérales, avec tous les ménagemens que comporte sa structure, de façon à faire beaucoup de bien sans faire beaucoup de mal, à contenter à demi la majorité qui est tout ensemble demi-croyante et demi-libre penseuse, à ne choquer gravement personne, sauf le clergé catholique et cette minorité intransigeante qui, par principe doctrinal ou par zèle religieux, assignent à l'éducation, comme but dirigeant et comme objet suprême, la culture, l'enracinement, la floraison définitive de la foi. Mais, dans la loi et même dans la pratique, l'Université de 1808 subsiste; elle a conservé ses droits, elle perçoit ses taxes, elle exerce sa juridiction, elle jouit de son monopole.

Aux premiers jours de la Restauration, en 1814, le gouvernement ne la maintenait que par provision; il promettait tout, réforme radicale, liberté plénière; il annonçait que par ses soins, « les formes et la direction de l'éducation des enfans seraient rendues à l'autorité des pères et mères, tuteurs et familles (1). » Simple prospectus et réclame du pédagogue nouveau qui s'installe, et, par une belle phrase, tâche de se concilier les parens. Après une ébauche partielle et une ordonnance vite rapportée (2), les gouvernans découvrent que l'Université de Napoléon est un très bon instrument de règne, bien meilleur que celui dont ils disposaient avant 1789, plus facile à manier, plus efficace. Il en est ainsi de tous les instrumens sociaux, esquissés et demi-fabriqués par la Révolution, achevés et mis en jeu par le Consulat et l'Empire; chacun d'eux a été construit « par la raison, » « selon les principes; » partant, son mécanisme est simple; toutes ses pièces s'engrènent avec précision ; elles se transmettent exactement l'impulsion reçue; il opère ainsi d'un seul coup, uniformément, à l'instant, avec certitude, sur toutes les parties du territoire; sa poignée est centrale et, dans tous les services, les nouveaux gouvernans mettent la main sur cette poignée. A propos de l'administration locale, le duc d'Angoulême disait, en 1815 (3): « Nous préférons les départemens aux provinces. » Pareillement, aux anciennes universités provinciales, à la vieille institution scolaire éparse, diverse, et plutôt surveillée que gouvernée, à tout établissement

(1) Liard, *l'Enseignement supérieur pendant la Restauration.* (*Revue des Deux Mondes*, numéro du 15 février 1892.) Arrêté du 8 avril 1814.

(2) Ordonnance du 17 avril 1815 (pour supprimer la rétribution universitaire et pour segmenter l'Université unique en dix-sept universités régionales). Cette ordonnance, qui date des derniers jours de la première Restauration, est rapportée dès les premiers jours de la seconde Restauration (15 août 1815).

(3) *Le Régime moderne*, I, 391.

scolaire plus ou moins indépendant et spontané, le gouvernement de la monarchie restaurée préfère l'Université impériale, une, unique, cohérente, disciplinée et centralisée.

En premier lieu, il gagne à cela un vaste personnel de salariés et de créatures, tout le personnel enseignant (1), sur lequel il a prise par ses faveurs ou ses défaveurs, par l'ambition et le désir d'avancement, par la crainte d'une destitution et le souci du pain quotidien, d'abord plus de 22,000 instituteurs primaires, des milliers de professeurs, proviseurs, censeurs, principaux, régens, répétiteurs et maîtres d'étude dans les 36 lycées, dans les 368 collèges, dans les 1,255 institutions et pensions; ensuite, plusieurs centaines d'hommes importans, tous les personnages considérables de chaque circonscription universitaire, les administrateurs des 28 académies, les professeurs de Faculté dans les 23 Facultés des lettres, dans les 10 Facultés des sciences, dans les 7 Facultés de théologie, dans les 9 Facultés de droit, dans les 3 Facultés de médecine; ajoutez-y les savans du Collège de France, du Muséum, de l'École polytechnique, de tous les établissemens de haute instruction, spéculative ou pratique: entre tous, ils sont les plus accrédités et les plus influens; on tient en eux la tête de la science et de la littérature : par eux et par leurs seconds ou suivans de tout degré dans les Facultés, Lycées, Collèges, petits séminaires, institutions, pensions et petites écoles, on peut imposer ou suggérer des croyances et des opinions aux 2,000 étudians en droit, aux 4,000 étudians en médecine, aux 81,000 élèves de l'enseignement secondaire, aux 700,000 écoliers de l'enseignement primaire. Conservons et employons cet admirable engin; mais appliquons-le à nos fins, utilisons-le pour notre service. Jusqu'ici, sous la République et l'Empire, ses fabricans, plus ou moins jacobins, l'ont manœuvré dans leur sens, à gauche; manœuvrons-le dans notre sens, à droite. Pour cela, il suffit de l'orienter à nouveau, et bien; désormais, « les bases de l'éducation (2) seront la religion, la monarchie, la légitimité et la charte. »

A cet effet, nous, le parti dominant, nous usons de nos droits légaux; à la place des rouages mauvais, nous en mettons de bons; nous épurons notre personnel, nous ne nommons ou ne laissons

(1) Basset, censeur des études au collège Charlemagne, *Coup d'œil général sur l'Éducation et l'Instruction publique en France* (1816), p. 21. (État de l'Université en 1815.)

(2) Ordonnance du 21 février 1821, article 13, et Rapport de M. de Corbières : « La jeunesse réclame une direction religieuse et morale... La direction religieuse appartient de droit aux premiers pasteurs : il convient de réclamer d'eux pour ces établissemens (les collèges de l'Université) une surveillance continuelle, et de les appeler légalement à provoquer toutes les mesures qu'ils croiront nécessaires. »

en place que des hommes sûrs ; au bout de six ans, presque tous les recteurs, proviseurs et professeurs de philosophie, beaucoup d'autres professeurs, nombre de censeurs (1), seront des prêtres. A la Sorbonne, nous avons fait taire M. Cousin, et nous remplaçons M. Guizot par M. Durosoir; au Collège de France, nous avons destitué Tissot et nous n'agréons pas Magendie. Nous « supprimons » en bloc la Faculté de médecine afin d'avoir, en la reconstituant, les mains libres, et d'en exclure onze professeurs mal notés, entre autres Pinel, Dubois, de Jussieu, Desgenettes, Pelletan et Vauquelin. Nous supprimons un autre foyer d'insalubrité, l'École normale supérieure, et, pour recruter notre corps enseignant, nous instituons (2), au chef-lieu de chaque académie, une sorte de noviciat universitaire où les élèves, peu nombreux, choisis exprès, préparés dès l'enfance, s'imbiberont plus à fond et à demeure des doctrines saines qui conviennent à leur futur état.

Nous laissons les petits séminaires se multiplier et se remplir jusqu'à comprendre 50,000 élèves. C'est l'évêque qui les fonde; aucun éducateur ou inspecteur de l'éducation n'est si digne de confiance: partant, nous lui conférons, « en tout ce qui concerne la religion (3), le droit de surveillance sur tous les collèges de son diocèse, » la charge « de les visiter lui-même ou de les faire visiter par un de ses vicaires-généraux, » la faculté « de provoquer auprès du conseil royal de l'instruction publique les mesures qu'il aura jugées nécessaires. » Au sommet de la hiérarchie siège un Grand-Maître avec les pouvoirs et le titre de M. de Fontanes, avec un titre de plus, celui de membre du cabinet et de ministre de l'instruction publique, M. de Freyssinous, évêque d'Hermopolis (4) et, dans les cas difficiles, cet évêque, placé entre sa conscience catholique et les articles positifs du statut légal, « sacrifie la loi »

(1) Liard, *ibid.*, p. 840; discours de Benjamin Constant à la chambre des députés, 18 mai 1827.

(2) Ordonnances du 21 novembre 1822, article 1er, et du 2 février 1823, article 11.

(3) Ordonnances du 6 septembre 1822, et du 21 février 1821, titre VI, avec rapport de M. de Corbières.

(4) Liard, *ibid.*, p. 840. (Circulaire adressée aux recteurs par Mgr de Freyssinous aussitôt après son installation) : — « En appelant à la tête de l'instruction publique un homme revêtu d'un caractère sacré, Sa Majesté a fait assez connaître à la France entière combien elle désire que la jeunesse de son royaume soit élevée dans des sentimens monarchiques et religieux... Celui qui aurait le malheur de vivre sans religion, ou de ne pas être dévoué à la famille régnante, devrait bien sentir qu'il lui manque quelque chose pour être un digne instituteur de la jeunesse. Il est à plaindre, et même il est coupable. » — *Ambroise Rendu*, par Eugène Rendu, p. 111. (Circulaire aux recteurs en 1817) : — « Faites connaître à MM. les évêques et à tous les ecclésiastiques que, dans l'œuvre de l'éducation, vous n'êtes que des auxiliaires, et que l'objet de l'instruction primaire est surtout de fortifier l'instruction religieuse. »

à sa conscience (1). — Voilà le parti qu'on peut tirer de l'instrument scolaire; après 1850, on l'emploiera de même et dans le même sens; après 1796, on l'a fait travailler et, après 1875, on le fera travailler aussi vigoureusement, dans le sens contraire. Quels que soient les gouvernans, monarchistes, impérialistes ou républicains, ils sont toujours maîtres de s'en servir à leur profit; c'est pourquoi, même résolus à n'en pas abuser, ils le conserveront en entier, ils s'en réserveront l'usage (2), et il faudra des secousses bien fortes pour rompre ou relâcher l'étreinte fixe par laquelle leurs mains tiennent la poignée centrale.

Sauf ces excès et surtout après la fin de ces excès, quand le gouvernement, de 1828 à 1848, cesse d'être sectaire, et que le jeu normal de l'institution n'est plus vicié par l'ingérence de la politique, les gouvernés acceptent en bloc l'Université, telle que les gouvernans la maintiennent : eux aussi, ils ont leurs motifs, les mêmes que pour se soumettre aux autres engins de la centralisation napoléonienne. — Et d'abord, comme l'institution départementale et communale, l'institution universitaire fonctionne toute seule; elle n'exige qu'à peine ou point du tout la collaboration des intéressés; elle les dispense de tout effort, tracas ou souci, et cela est bien commode. Pareille à l'administration locale, qui, sans leur concours ou avec leur concours presque nul, leur fournit des ponts, des chaussées, des canaux, la propreté, la salubrité et des précautions contre les fléaux qui se propagent, l'administration scolaire met à leur disposition, sans demander aucun effort à leur paresse, son service complet, tout l'appareil local et central de l'instruction primaire, secondaire, supérieure et spéciale, personnel et matériel, outillage et bâtimens, maîtres et programmes, examens et grades, règlemens et discipline, dépenses et recettes. Comme à la porte d'une table d'hôte, on leur dit : — « Entrez, asseyez-vous, on va vous présenter les plats qui vous conviennent le mieux et dans l'ordre le plus convenable; ne vous préoccupez pas du service ni de la cuisine : une grande compagnie centrale, une agence bienfaisante et savante dont le siège est à Paris, s'en est chargée et vous en décharge. Tendez votre assiette, mangez, vous n'avez pas d'autre peine à prendre; d'ailleurs, votre écot sera très petit. »

(1) De Riancey, *Histoire de l'Instruction publique*, II, 312. (A propos des cours de MM. Guizot et Cousin, suspendus par Mgr de Freyssinous) : « Il ne croyait pas qu'un protestant et un philosophe pussent traiter *avec impartialité* les questions les plus délicates de l'histoire et de la science, et, par une conséquence fatale du monopole, il se trouvait placé entre sa conscience et la loi. En cette occasion, il sacrifia la loi. »

(2) Liard, *ibid.*, p. 837. A partir de 1820, « c'est une série de mesures qui, peu à peu, rendent à l'Université sa constitution primitive et finissent même par l'incorporer au pouvoir plus étroitement que sous l'Empire. »

En effet, ici comme ailleurs, Napoléon a importé ses habitudes de sévère économie, de comptabilité exacte et de perceptions opportunes ou déguisées (1). Quelques centimes additionnels inscrits d'office, parmi beaucoup d'autres, au budget local, quelques millions indiscernables, parmi plusieurs centaines d'autres millions, dans l'énorme monceau du budget central, voilà les ressources et les recettes qui défraient l'enseignement public : non-seulement, pour cet objet, la cote de chaque contribuable reste infime, mais elle disparaît, englobée dans le total dont elle n'est qu'un article; il ne la remarque pas. — De leur poche et directement, avec la conscience d'un service distinct qu'on leur rend et qu'ils rétribuent, les parens, pour l'instruction primaire de leur enfant, ne paient (2) que 12, 10, 3 ou même 2 francs par an; encore, par l'extension croissante de la gratuité, un cinquième, puis un tiers (3), plus tard, la moitié d'entre eux sont exemptés de cette charge. — Pour l'instruction secondaire, au collège ou au lycée, ils ne tirent chaque année de leur bourse que deux ou trois louis; et, si leur fils est pensionnaire, ces quelques pièces d'or se confondent avec d'autres en un tas qui est le prix total de l'internat, en moyenne 700 francs (4), somme médiocre pour défrayer, non-seulement l'instruction, mais encore pendant tout un an l'entretien d'un jeune garçon, gîte, nourriture, blanchissage, éclairage, chauffage et le reste; à ce taux, les parens sentent qu'ils ne font pas un mauvais marché; ils ne subissent pas d'extorsion, l'État n'agit point en fournisseur rapace. Bien mieux, il est souvent un créancier paternel, il distribue trois ou quatre mille bourses; si leur fils en obtient une, leur dette annuelle leur est remise, et toute la fourniture universitaire, instruction et entretien, leur est livrée gratis. — Aux Facultés, ils ne s'étonnent pas de solder des droits d'inscription, d'examen, de grade et de diplôme; car les certificats ou parchemins qu'ils reçoivent en échange de leur argent sont, pour le

(1) *Le Régime moderne*, I, p. 232 et 254.

(2) Maggiolo, *les Écoles en Lorraine*. (Détails sur plusieurs écoles communales), 3e partie, p. 9 à 50. — Cf. Jourdain, *le Budget de l'Instruction publique*, 1857, *passim*. (Subvention de l'État pour l'instruction primaire, en 1829, 100,000 francs; en 1832, 1 million; en 1847, 2,400,000 francs; — pour l'instruction secondaire, en 1830, 920,000 francs; en 1848, 1,500,000 francs; en 1854, 1,549,241 francs. (Ce sont les villes qui entretiennent à leurs frais leurs collèges communaux.) — Liard, *Universités et Facultés*, p. 11. En 1829, le budget des Facultés n'atteint pas 1 million; en 1848, il est de 2,876,000 francs.

(3) Loi du 11 floréal an X, article 4. — *Rapport sur la statistique comparée de l'enseignement primaire*, 1880, t. II, p. 133 : — « 31 pour 100 des élèves des écoles publiques étaient admis gratuitement en 1837; 57 pour 100 l'ont été en 1876-77. Les congréganistes admettent environ 2/3 de leurs élèves gratuitement et 1/3 avec rétribution. »

(4) Cf. Jourdain, *ibid.*, p. 22, 143, 161.

jeune homme, des acquisitions positives qui l'acheminent vers une carrière et des valeurs sociales qui lui confèrent un rang. Au reste, dans ces Facultés et dans tous les autres établissemens d'instruction supérieure, l'entrée est libre, gratuite; assiste qui veut, quand il veut, sans payer un sou.

Ainsi constituée, l'Université apparaît au public comme une institution libérale, démocratique, humanitaire et pourtant économique, peu dispendieuse. Ses administrateurs et professeurs, même les premiers, n'ont qu'un salaire modique : 6,000 francs au Muséum et au Collège de France (1), 7,500 à la Sorbonne, 5,000 dans les Facultés de province, 4,000 ou 3,000 dans les lycées, 2,000, 1,500, 1,200 dans les collèges communaux, juste de quoi vivre. Le train des plus hauts fonctionnaires est modeste; chacun vivote sur des appointemens restreints qu'il gagne par un travail modéré, sans surcharge ou décharge notable, dans l'attente d'un avancement graduel ou d'une retraite sûre. Point de gaspillage, les écritures sont bien tenues; peu de sinécures, même dans les bibliothèques; point de passe-droits ou de scandales crians. L'envie égalitaire est presque désarmée : il y a beaucoup de places pour les petites ambitions et les mérites moyens, et il n'y a presque aucune place pour les grandes ambitions, les grands mérites. Les hommes éminens servent l'État et le public à prix réduits moyennant un traitement alimentaire, un grade plus haut dans la Légion d'honneur, parfois un siège à l'Institut, un renom universitaire ou européen, sans autre récompense que le plaisir de travailler d'après leur conscience intime (2) et l'approbation des vingt ou trente personnes compétentes, qui, en France ou à l'étranger, sont capables d'apprécier leur travail à sa valeur.

Dernière raison pour accepter ou tolérer l'Université; son œuvre, chez elle ou à côté d'elle, se développe par degrés, et plus ou moins largement, selon les besoins sentis.—En 1815, il y avait 22,000 écoles primaires de toute espèce; en 1829 (3) on en compte 30,000, et, en 1850, 63,000. En 1815, elles instruisaient 737,000 enfans, et, en 1829, 1,357,000; en 1850, elles en instruisent 3,787,000. En 1815, pour former les instituteurs primaires, il n'y avait qu'une école normale; en 1850, il y en a 78. Par suite, tandis qu'en 1827,

(1) Cf. Jourdain, *ibid.*, p. 287. (Dans les chiffres ci-dessus, on a compris, avec le traitement fixe, les droits d'examen, qui sont le casuel.) En 1850, le traitement fixe des professeurs à la Faculté de médecine de Paris est réduit de 7,000 à 6,000 francs. En 1849, le maximum du traitement total pour les professeurs à la Faculté de droit de Paris est limité à 12,000 francs.

(2) Entre autres biographies, lire *Ambroise Rendu,* par Eugène Rendu.

(3) *Rapport sur la statistique comparée de l'enseignement primaire,* 1880, t. II, p. 8, 110, 206. — Loi du 15 mars 1850, *Exposé des motifs,* par M. Beugnot.

sur 100 conscrits 42 savaient lire, en 1877, c'est 85; tandis qu'en 1820, sur 100 femmes, 34 pouvaient signer leur acte de mariage; en 1879, c'est 70. — Pareillement, dans les lycées et collèges, l'Université qui élevait en 1815 37,000 adolescens, en élève 54,000 en 1848 et 64,000 en 1865 (1); plusieurs branches d'études, en particulier l'histoire (2), s'introduisent dans l'enseignement secondaire et y portent de bons fruits. — Même dans l'enseignement supérieur qui, par institution, reste languissant, décoratif ou routinier, il se produit des améliorations; l'État ajoute des chaires à ses établissemens de Paris, et fonde en province des Facultés nouvelles. En somme, un esprit curieux et capable de se conduire lui-même peut, à Paris du moins, en utilisant les diverses institutions universitaires, acquérir sur tous les sujets des informations complètes et se donner l'éducation compréhensive. — Qu'il y ait dans le système des inconvéniens très graves, par exemple l'internat, les pères, qui l'ont subi, s'y résignent pour leurs fils. Qu'il y ait dans le système des lacunes très grandes, par exemple le manque d'Universités véritables, le public, qui n'a pas vu l'étranger et ignore l'histoire, ne s'en aperçoit pas. En vain, à propos de l'instruction publique en Allemagne, M. Cousin, dans son rapport éloquent de 1834, comme autrefois Cuvier dans son rapport discret de 1811, signale cette lacune; en vain, M. Guizot, ministre, se propose de la combler : « Je ne rencontrai point, dit-il (3), de forte opinion publique qui me pressât d'accomplir, dans le haut enseignement, quelque œuvre générale et nouvelle. En fait d'instruction supérieure, le public, à cette époque,.. n'était préoccupé d'aucune grande idée, d'aucun impatient désir... Le haut enseignement tel qu'il était constitué et donné suffisait aux besoins pratiques de la société, qui le considérait avec un mélange de satisfaction et d'indifférence. »

En matière d'éducation, non-seulement pour ce troisième stade, mais encore pour les deux premiers, à l'endroit de leurs objets, de leurs effets, de leurs méthodes et de leurs limites, l'opinion est apathique; la belle science qui, au XVIIIe siècle, avec Jean-Jacques, Condillac, Valentin Haüy, l'abbé de l'Épée et tant d'autres, avait

(1) *Revue des Deux Mondes*, numéro du 15 août 1869, p. 909 et 911 (article de M. Boissier).

(2) Arrêté du 9 novembre 1818. (Jusqu'en 1850 et au-delà, l'Université arrangeait son enseignement pour ne pas entrer en conflit avec le clergé sur les terrains contestés de l'histoire; par exemple, l'histoire ancienne finissait en quatrième avec Auguste et recommençait en troisième avec l'invasion des Barbares; on évitait ainsi les quatre siècles intermédiaires, la naissance et la formation du christianisme. Par la même raison, l'histoire moderne s'arrêtait en 1789.)

(3) M. Guizot, *Mémoires*, t. II.

poussé des jets si puissans ou si fructueux, s'est desséchée et a fini par avorter; transplantée en Suisse et en Allemagne, la pédagogie vit encore, mais sur son terrain natal elle est morte (1). Sur le but, les moyens, les procédés, les degrés, les formes de la culture mentale et morale, il n'y a plus en France de recherches suivies ni de théories fécondes, aucune doctrine en voie de formation et d'application, point de controverses, point de dictionnaires et manuels spéciaux, pas une *Revue* bien informée et considérable, point de cours publics. Une science expérimentale n'est que le résumé de beaucoup d'expériences diverses, librement tentées, librement discutées et vérifiées, et, par un effet forcé du monopole universitaire, celles-ci manquent : entre autres conséquences de l'institution napoléonienne, on pouvait constater, dès 1808, la décadence de la pédagogie et prédire sa fin certaine, à courte échéance. Ni les parens, ni les maîtres, ni les jeunes gens, ne s'en soucient; hors du système dans lequel ils vivent, ils n'imaginent rien; ils s'y sont accommodés comme à la maison qu'ils habitent. Contre la distribution des appartemens, la hauteur des étages et l'étroitesse des escaliers, contre les insuffisances de l'éclairage, de l'aération et de la propreté, contre les exigences du propriétaire et du concierge, ils peuvent bien gronder quelquefois; mais, transformer la maison, l'aménager autrement, la reconstruire en tout ou en partie sur un autre plan, ils n'y songent pas. Car, d'abord, ils n'ont pas de plan; ensuite, la maison est trop grosse et ses parties sont trop bien liées; par son ensemble, par sa masse, elle tient et tiendrait indéfiniment, si, tout d'un coup, en 1848, un tremblement de terre imprévu n'y venait faire une brèche.

II.

Le lendemain même du 24 février 1848, M. Cousin, rencontrant M. de Rémusat sur le quai Voltaire, levait les bras au ciel et s'écriait : « Courons nous jeter aux pieds des évêques; eux seuls peuvent nous sauver aujourd'hui. » Et, dans la commission parlementaire, M. Thiers, avec une vivacité égale : « Cousin, Cousin, avez-vous bien compris quelle leçon nous avons reçue? Il a raison, l'abbé Dupanloup (2). » De là le statut nouveau (3); le rapporteur,

(1) Un grand personnage universitaire, homme politique et homme du monde, me disait en 1850 : « La pédagogie n'existe pas : il n'y a que des procédés personnels que chacun découvre lui-même pour lui-même, et des phrases éloquentes qu'on débite en public. » — Bréal, *Quelques mots sur l'instruction publique* (1872), p. 300. « La France produit plus de livres sur la sériciculture que sur la direction des collèges : les règlemens et quelques ouvrages déjà anciens nous suffisent. »

(2) *L'Église et l'État sous la monarchie de juillet*, par Thureau-Dangin, 481 à 483.

(3) Loi du 15 mars 1850 (Rapport de M. Beugnot).

M. Beugnot, en explique nettement les motifs et l'objet : il s'agit pour les gouvernans « de recueillir toutes les forces morales du pays, de s'unir les uns aux autres pour combattre et terrasser l'ennemi commun, » le parti antisocial, « qui, victorieux, ne ferait grâce à personne, » ni à l'Université ni à l'Église. En conséquence, l'Université renonce à son monopole : l'État n'est plus l'unique entrepreneur de l'instruction publique; les écoles tenues par des particuliers ou des associations enseigneront à leur guise, non à la sienne; il n'y inspectera plus « l'enseignement, » mais seulement « la moralité, l'hygiène et la salubrité (1); » elles seront exemptes de sa juridiction et affranchies de ses taxes. Partant, ses établissemens et les établissemens libres seront les uns pour les autres, non plus des adversaires dangereux, mais des « coopérateurs utiles; » ils se devront et se donneront « de bons avis et de bons exemples; » aux uns et aux autres, « il portera un intérêt égal; » désormais son Université « ne sera qu'une institution entretenue par lui pour stimuler la concurrence, pour lui faire porter tous ses fruits, » et, à cet effet, il s'entend avec son principal concurrent, avec l'Église.

Mais, dans cette coalition des deux pouvoirs, c'est l'Église qui se fait la meilleure part, prend l'ascendant, donne la direction. Car, non-seulement elle profite de la liberté décrétée et en profite presque seule, pour fonder en vingt ans près de cent collèges ecclésiastiques, et pour placer partout des frères ignorantins dans les écoles primaires; mais encore, en vertu de la loi (2), elle met dans le conseil supérieur de l'Université quatre évêques ou archevêques; en vertu de la loi, elle met dans chaque conseil académique et départemental l'évêque diocésain avec un ecclésiastique désigné par lui; d'ailleurs, par son crédit auprès du gouvernement central, elle jouit de toutes les complaisances administratives. Bref, d'en haut et de près, elle conduit, réprime, régente l'Université laïque, et, de 1849 à 1859, la domination et l'ingérence ecclésiastiques, les tracasseries, la compression, les destitutions (3), les disgrâces, renouvellent le régime qui, de 1821 à 1828, a déjà sévi. Comme sous la Restauration, l'Église a mis sa main dans celle de l'État pour manœuvrer de concert avec lui la machine scolaire; mais, comme sous la Restauration, elle s'est réservé la

(1) Loi du 15 mars 1850, article 21.

(2) *Ibid.*, chap. I, art. 1.

(3) *Ambroise Rendu et l'Université de France*, par E. Rendu, p. 128 (janvier 1850). Pouvoir discrétionnaire donné aux préfets pour frapper, parmi les instituteurs primaires, « les fauteurs de socialisme. » — Six cent onze instituteurs révoqués. — Dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur, la répression et l'oppression ne furent pas moindres.

haute main, et, bien plus que lui, c'est elle qui manœuvre. En somme, sous le nom, l'affiche et la proclamation théorique de la liberté pour tous, le monopole universitaire se reconstitue, sinon de droit, du moins de fait, et en faveur de l'Église.

Vers 1859 et après la guerre d'Italie, à propos du pape et du pouvoir temporel, les deux mains jointes se desserrent, puis se séparent; leur association se défait, les deux intérêts ne sont plus d'accord, et deux mots naissent, l'un et l'autre prédestinés à une grande fortune: d'un côté apparaît l'intérêt « laïque, » de l'autre côté, l'intérêt « clérical; » désormais le gouvernement ne subordonne plus le premier au second, et, sous le ministère de M. Duruy, la direction de l'Université redevient franchement laïque. Par suite, en gros et dans ses grandes lignes, le régime total de l'enseignement va jusqu'en 1876 ressembler à celui de juillet; pendant seize ans, faute de mieux, les deux grands pouvoirs enseignans, le spirituel et le temporel, vont se supporter l'un l'autre et opérer chacun à part, chez soi et à sa façon; seulement, l'Église, chez elle, n'exerce plus par tolérance et permission gracieuse de l'Université, mais par abolition légale du vieux monopole et en vertu d'un droit écrit. Le tout compose un régime passable, moins oppressif que les précédens; à tout le moins, les deux millions de catholiques pratiquans qui considèrent l'incrédulité comme un malheur extrême, les pères et les mères qui subordonnent l'instruction à l'éducation (1), et veulent avant tout préserver la foi de leurs enfans jusqu'à l'âge adulte, trouvent maintenant dans les établissemens ecclésiastiques des serres bien aménagées, soigneusement calfeutrées contre les courans d'air moderne. Un besoin urgent de premier ordre (2), légitime, vive-

(1) De Riancey, *ibid.*, II, 476. (Paroles de M. Saint-Marc Girardin.) « Nous instruisons, nous n'élevons pas; nous cultivons et développons l'esprit, non le cœur. » — Témoignages analogues de M. Dubois, directeur de l'École normale, et de M. Guizot, ministre de l'instruction publique. « L'éducation n'est pas au niveau de l'instruction. » (Exposé des motifs de la loi de 1836.)

(2) De Riancey, *ibid.*, II, 401, 475. — Thureau-Dangin, *ibid.*, 145 et 146. — (Paroles d'un catholique fervent, M. de Montalembert, dans le procès de l'École libre, 29 septembre 1831.) « C'est le cœur encore navré de ces souvenirs (personnels) que je déclare ici que, si j'étais père, j'aimerais mieux voir mes enfans croupir toute leur vie dans l'ignorance et l'oisiveté que de les exposer à l'horrible chance que j'ai courue moi-même, d'acheter un peu de science au prix de la foi de leur père, au prix de tout ce qu'il y avait de pureté et fraîcheur dans leur âme, d'honneur et de vertu dans leur cœur. » — (Témoignage d'un protestant zélé, M. de Gasparin.) « L'éducation religieuse n'existe réellement pas dans les collèges. Je me rappelle avec terreur ce que j'étais au sortir de cette éducation nationale. Étions-nous de bien excellens citoyens? Je l'ignore. Mais assurément nous n'étions pas des chrétiens. » — (Témoignage d'un libre penseur, Sainte-Beuve.) — « En masse, les professeurs de l'Université, sans être hostiles

ment senti par beaucoup d'hommes et surtout par beaucoup de femmes, a reçu satisfaction ; les autres parens, qui n'éprouvent pas ce besoin, mettent leurs enfans au lycée ; en 1865, dans les petits séminaires et autres établissemens ecclésiastiques, il y a 54,000 élèves, dans les lycées et collèges de l'État, 64,000 (1), et les deux clientèles se balancent.

Mais cela même est un danger. Car, naturellement, l'État enseignant constate avec regret que sa clientèle diminue ; il ne voit pas de bon œil le rival qui lui prend tant d'élèves. Naturellement aussi, en cas de lutte électorale, l'Église favorise le parti qui la favorise le plus, ce qui l'expose à des rancunes, et, en cas de défaite politique, à des hostilités. Or, il y a des chances pour qu'en ce cas les gouvernans hostiles s'appliquent à la frapper à l'endroit sensible, à l'endroit de l'enseignement, qu'ils répugnent à la liberté et même à la tolérance, qu'ils prennent en main la machine scolaire de Napoléon pour la restaurer de leur mieux, pour l'agrandir, pour lui faire rendre, à leur profit et contre l'Église, tout ce qu'elle comporte d'effet, pour en user de toute leur force d'après les principes et les intentions de la Convention et du Directoire. Ainsi, la transaction acceptée par l'Église et par l'État n'est qu'une trêve provisoire ; demain, elle sera rompue : le fatal préjugé français qui érige l'État en éducateur de la nation est toujours là ; après une détente partielle et courte, il va retrouver son ascendant et recommencer ses ravages. — Et d'autre part, même sous ce régime, plus libéral que le précédent, la liberté effective est très restreinte ; au lieu d'un monopole, il y en a deux. Entre les deux genres d'établissemens, l'un, laïque, qui ressemble à une caserne, l'autre, ecclésiastique, qui ressemble à un séminaire ou à un couvent, les parens ont le choix, rien de plus. Ordinairement, lorsqu'ils préfèrent l'un, ce n'est point parce qu'ils le jugent bon, mais parce que, dans leur opinion, l'autre est pire, et il n'y en a point un troisième à leur portée, construit sur un type différent, ayant son esprit indépendant et particulier, capable de se conformer à leurs goûts et de s'accommoder à leurs besoins.

Dans les premières années du siècle, il y en avait, et par milliers, écoles secondaires de toute espèce et de tout degré, partout naissantes ou renaissantes, spontanées, locales, suscitées par l'entente des parens et des maîtres, par suite, subordonnées à cette entente, diverses, flexibles, soumises à la loi de l'offre et de la

à la religion, ne sont pas religieux. Les élèves le sentent, et, de toute cette atmosphère, ils sortent, non pas nourris d'irréligion, mais indifférens... On ne sort guère chrétien des écoles de l'Université. »

(1) Boissier, *ibid.*, p. 711.

demande, concurrentes, chacune d'elles attentive à conserver sa clientèle, chacune d'elles forcée, comme toute autre entreprise privée, d'ajuster son œuvre aux convenances et aux facultés de ses cliens. Très probablement, si on les eût laissées vivre, si le législateur nouveau n'avait pas été hostile, et par principe, aux corps permanens, aux fondations, à la mainmorte, si, par l'intervention jalouse de son Conseil d'État et par les prélèvemens énormes de son fisc, le gouvernement n'avait pas découragé les associations libres et les libres donations qu'elles peuvent mériter, les meilleures de ces écoles secondaires auraient survécu ; celles qui auraient su s'adapter au milieu ambiant auraient été les plus viables; selon une loi bien connue, elles auraient prospéré *en divergeant*, chacune en son sens et dans sa voie. — Or, à cette date, après les abatis de la Révolution, toutes les voies pédagogiques étaient ouvertes, et, à l'entrée de chacune d'elles, on voyait des coureurs prêts, non-seulement des laïques, mais encore des ecclésiastiques indépendans, gallicans libéraux, jansénistes survivans, prêtres constitutionnels, moines éclairés, quelques-uns philosophes et demi-laïques d'esprit ou même de cœur, ayant en main les manuels de Port-Royal, le *Traité des études* de Rollin, le *Cours d'études* de Condillac, les méthodes d'enseignement les mieux éprouvées et les plus fécondes, toutes les traditions du XVIIe siècle depuis Arnauld et Lancelot, toutes les nouveautés du XVIIIe siècle depuis Locke et Jean-Jacques Rousseau, tous éveillés ou réveillés par le cri du besoin public et par l'occasion unique, avides de faire et de bien faire. En province (1) comme à Paris, on cherchait, on essayait, on tâtonnait; il y avait de la place et des stimulans pour l'invention originale, sporadique et multiple, pour des écoles proportionnées et appropriées aux besoins différens et changeans, latines, mathématiques, ou mixtes, les unes de science théorique, les autres d'apprentissage pratique, celles-ci commerciales, celles-là industrielles, depuis le plus bas terre-à-terre de la préparation technique et rapide, jusqu'aux plus hautes cimes de l'étude spéculative et prolongée.

Sur ce monde scolaire en voie de formation, Napoléon a plaqué son uniformité, l'appareil rigide de son université, son cadre unique, étroit, inflexible, appliqué d'en haut, et l'on a vu par quelles contraintes, avec quelle insistance, quelle convergence de moyens, quelles interdictions, quelles taxes, quelle application du monopole universitaire, quelle hostilité systématique contre les établissemens

(1) Dans ma jeunesse, j'ai pu causer avec des témoins du Consulat; ils portaient tous le même jugement. L'un d'eux, admirateur de Condillac et fondateur d'un pensionnat dans une ville du nord, avait écrit pour ses élèves plusieurs petits traités élémentaires, que je possède encore.

privés. — Dans les villes, et par force, ils deviennent des succursales du lycée et en répètent les classes : c'est ainsi que Sainte-Barbe à Paris peut subsister, et, jusqu'à l'abolition du monopole, les principaux établissemens de Paris, Massin, Jauffrey, Bellaguet, n'ont vécu qu'à cette condition, à la condition d'être des auxiliaires, des subordonnés, des aubergistes pour les lycées d'externes ; tel est encore le cas aujourd'hui pour Bossuet et Gerson. En fait d'éducation et d'enseignement, ce qu'une institution si réduite peut conserver d'originalité et de vertu pédagogique est bien peu de chose. — A la campagne, les oratoriens qui ont racheté Juilly sont obligés (1), pour fonder une maison libre et durable « d'éducation chrétienne et nationale, » de tourner la loi civile qui interdit les fidéicommis, de se constituer en « société tontinière, » de présenter leur entreprise désintéressée comme l'exploitation industrielle et commerciale d'un pensionnat lucratif et achalandé. Encore aujourd'hui, c'est par des fictions analogues que des entreprises analogues (2) parviennent à se fonder et à subsister.

Naturellement, sous ce régime préventif, les établissemens privés ont de la peine à naître ; ensuite, englobés, mutilés, étranglés, ils n'ont pas moins de peine à vivre, dégénèrent, dépérissent et succombent un à un. Pourtant, en 1815, sans compter les 41 petits séminaires avec leurs 5,000 élèves, il restait encore 1,255 maisons particulières, instruisant 39,000 écoliers, en face des 36 lycées et des 368 collèges communaux, qui ensemble n'avaient que 37,000 élèves. De ces 1,255 maisons privées, il n'en subsiste plus que 825 en 1854, 622 en 1865, 494 en 1876, enfin, en 1887, 302 avec 20,174 élèves ; en revanche, en 1887, les établissemens de l'État en ont 89,000, et ceux de l'Église 73,000. C'est surtout à partir de 1850 que la décadence des institutions laïques et privées se précipite : en effet, au lieu d'un concurrent, elles en ont deux, le second aussi formidable que le premier, l'un et l'autre pourvus d'un crédit illimité, maîtres de capitaux immenses, et résolus à dépenser sans compter, d'une part l'État qui prend ses millions dans la poche des contribuables, d'autre part l'Église qui puise ses millions dans la bourse des fidèles : entre des individus isolés et ces deux grandes puissances organisées qui donnent

(1) Charles Hamel, *Histoire de Juilly*, p. 413, 419 (1818). — *Ibid.*, 532, 665 (15 avril 1846.) Remplacement de la Société tontinière par une société à terme fixe (40 ans) avec un capital social de 500,000 francs divisé en 1,000 actions de 500 francs chacune, etc.

(2) Par exemple, Monge, l'École alsacienne, l'École libre des sciences politiques. Les jurisconsultes compétens conseillent aux fondateurs d'une école privée de la constituer sous forme de société commerciale, ayant pour objet le lucre et non le service du public ; si les fondateurs de l'école veulent en conserver la libre direction, ils éviteront de la faire déclarer « d'utilité publique. »

l'instruction au rabais ou gratis, la lutte est trop inégale (1). — Tel est l'effet actuel et final du premier monopole napoléonien : l'entreprise de l'État a, par contre-coup, suscité l'entreprise du clergé ; à elles deux maintenant, elles achèvent de ruiner les autres, particulières, diverses, indépendantes, qui, n'ayant d'autre support que l'approbation des familles, n'ont d'autre objet que le contentement des familles. Au contraire, à côté de cet objet, les deux survivantes en ont un autre, chacune le sien, objet supérieur et doctrinal, qui lui est assigné par son intérêt propre et par l'antagonisme de l'intérêt contraire ; c'est en vue de cet objet, en vue d'un but politique ou religieux, que chacune d'elles dirige chez elle l'éducation et l'enseignement ; comme Napoléon, elle inculque ou insinue aux jeunes gens ses opinions sociales et morales, lesquelles sont tranchées et deviennent tranchantes. Or la majorité des parens, qui préfère la paix à la guerre, souhaite à ses enfans des opinions moyennes, non belliqueuses ; elle voudrait qu'on fît d'eux des adolescens instruits et respectueux, capables et sociables, rien de plus ; mais aucune des deux institutions rivales ne s'en tient là ; chacune d'elles opère au-delà et à côté (2), et, quand le père, à la fin de juillet, vient reprendre son fils au collège ecclésiastique ou au lycée laïque, il court risque de trouver, dans le jeune homme de dix-sept ans, les préjugés militans, les conclusions hâtives et violentes, la raideur intransigeante d'un « laïcisant » ou d'un « clérical. »

III.

Cependant, les vices internes du système primitif ont persisté, entre autres, l'un des pires, l'internat sous une discipline de caserne ou de couvent, et l'Université, par sa primauté et son ascendant, par son contact et sa contagion, l'a communiqué, d'abord à ses subordonnés, ensuite à ses rivales. — En 1887 (3), dans les

(1) Depuis quelques années, l'École alsacienne ne se soutient que par un subside de 40,000 francs alloué par l'État; cette année, l'État fournit à Monge et à Sainte-Barbe des subsides de 130,000 et de 150,000 francs; sans quoi elles feraient faillite ou fermeraient. Probablement, l'État les soutient ainsi pour avoir à côté de ses lycées un champ d'expériences pédagogiques, ou pour empêcher une congrégation catholique de les acheter.

(2) Même lorsque les maîtres sont concilians ou réservés, les deux institutions s'affrontent, et les élèves ont conscience de cet antagonisme; par suite, ils voient de mauvais œil les élèves, l'éducation et les idées de l'institution rivale. En 1852, et dans quatre voyages circulaires de 1863 à 1866, j'ai pu constater sur place ces sentimens très manifestes aujourd'hui.

(3) Exposition universelle de 1889, *Rapport du jury*, groupe II, 1re partie, p. 492. — Documens recueillis aux bureaux de l'instruction publique pour 1887. (Aux internes énumérés ci-contre, il faudrait ajouter ceux des établissemens privés laïques, 8,958 internes sur 20,174 élèves.) — Bréal, *Excursions pédagogiques*, p. 293, 298.

lycées et collèges de l'État, sur 90,000 élèves, il y avait plus de 39,000 internes, et, dans les établissemens ecclésiastiques, c'était pis : sur les 50,000 élèves, on y comptait plus de 27,000 internes, auxquels il faut ajouter les 23,000 élèves des petits séminaires proprement dits, presque tous pensionnaires; sur un total de 163,000 élèves, voilà 89,000 internes. Ainsi, pour recevoir l'instruction secondaire, plus de la moitié de la jeunesse française subit l'internat, ecclésiastique ou laïque. Cela est propre à la France, et cela tient à la façon dont Napoléon, en 1806, accapara et pervertit l'entreprise scolaire.

Avant 1789, en France, cette entreprise, quoique déjà bien entravée et gênée par l'intervention de l'État et de l'Église, n'était point faussée dans son principe, ni violentée dans son essence; aujourd'hui encore, en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis, elle vit et se développe conformément à sa nature. On admet qu'elle est une entreprise privée (1), l'œuvre collective et spontanée de plusieurs particuliers volontairement associés, anciens fondateurs, bienfaiteurs actuels et futurs, maîtres et parens et même écoliers (2), chacun à sa place et dans son office, sous un statut et d'après une tradition, de manière à subsister indéfiniment par elle-même, pour fournir comme une compagnie de gaz et d'éclairage, sous sa propre responsabilité, à ses frais et à ses risques, un objet de consommation à des consommateurs; en d'autres termes, l'entreprise scolaire doit, comme l'autre, faire agréer à des besoins sentis la satisfaction qu'elle leur offre. — Naturellement, elle s'adapte à ces besoins; ses gérans et participans font le nécessaire. Libres de leurs mains, groupés autour du même but par un intérêt majeur, commun et sensible, solidaires entre eux et véritables sociétaires, non-seulement de fait, mais aussi de cœur, attachés sur place à l'entreprise locale, et résidens à demeure pendant beaucoup d'années, quelquefois même pendant toute leur vie, ils s'ingénient pour ne pas heurter les répugnances profondes des adolescens et des familles ; à cet effet, ils s'arrangent entre eux et avec les parens (3).

(1) Bréal, *ibid.*, p. 10, 13. *Id.*, *Quelques mots sur l'instruction publique*, p. 286. « L'internat est à peu près inconnu en Allemagne... Le directeur (du gymnase) indique aux parens du dehors les familles où leurs enfans pourraient trouver l'hospitalité, et il doit s'assurer si cette hospitalité est à l'abri de tout reproche... Dans les gymnases nouveaux, aucune place n'est faite à des internes. » — Demogeot et Montucci, *Rapport sur l'enseignement secondaire en Angleterre et en Écosse*, 1865. — (Je me permets d'indiquer aussi, dans mes *Notes sur l'Angleterre*, une description de Harrow-on-the-Hill, et une autre d'Oxford, toutes deux faites sur place.)

(2) *Notes sur l'Angleterre*, p. 139. Les élèves de la classe supérieure (*sixth form*), notamment les quinze premiers (*monitors*), en particulier le premier élève, sont chargés de maintenir l'ordre, de faire respecter le règlement, et, à tout prendre, tiennent dans l'école la place de nos maîtres d'étude.

(3) Bréal, *Quelques mots*, etc., 281, 282. De même en France, « avant la Révolu-

— Voilà pourquoi, hors de France, l'internat français, si artificiel, si forcé, si exagéré, est presque inconnu. En Allemagne, dans les gymnases qui correspondent à nos lycées, c'est à peine si, sur cent élèves, dix sont pensionnaires, logés et nourris dans le gymnase; les autres, même quand leurs parens n'habitent point à portée, restent externes, hôtes privés d'une famille qui se charge d'eux, souvent à très bas prix, et remplace pour eux la famille absente. Il n'y a d'internes que dans quelques gymnases comme Pforta, et en vertu d'une vieille fondation; mais, en vertu de la même fondation, leur nombre est limité; ils dînent, par groupes de huit ou dix (1), à la table des professeurs logés comme eux dans l'établissement, et ils ont, pour s'ébattre, un vaste domaine, bois, champs et prairies. — De même en Angleterre, à Harrow, Eton et Rugby; là, chaque professeur est maître de pension; 10, 20, 30 élèves habitent sous son toit, et mangent à sa table ou à une table présidée par une dame de la maison. Ainsi, de la famille à l'école, sans chute douloureuse ni contraste brusque, l'adolescent reste sous le régime qui convient à son âge, et qui est la vie domestique, continuée, mais élargie.

Tout au rebours et contrairement au véritable esprit de l'institution scolaire, le collège ou lycée français est, depuis quatre-vingts ans, une entreprise de l'État, le prolongement local d'une œuvre centrale, un des cent rameaux de la grosse tige universitaire, sans racines propres, et son personnel dirigeant ou enseignant se compose de fonctionnaires, pareils aux autres, c'est-à-dire mobiles (2), instables et préoccupés de l'avancement, ayant,

tion,.. sauf dans deux ou trois grandes maisons de Paris, le nombre des élèves était généralement assez restreint... Le nombre des pensionnaires à Port-Royal n'a jamais dépassé 50 à la fois. » — « Avant 1764, la plupart des collèges étaient des externats comprenant de 15 à 80 élèves, » outre des boursiers et les pensionnaires payans assez peu nombreux. — « Une armée d'internes qui comprend plus de la moitié de notre bourgeoisie, une discipline réglée et surveillée par l'État, des maisons comprenant jusqu'à sept ou huit cents pensionnaires, voilà ce qu'on chercherait vainement ailleurs, et ce qui est essentiellement propre à la France contemporaine. »

(1) Bréal, *ibid.*, 287. *Id.*, *Excursions pédagogiques*, p. 10. « J'ai pris part (avec ces élèves), dans la chambre du célèbre latiniste Corssen, à un souper plein d'entrain et de gaîté, et je me souviens du sentiment qui me saisit, quand je revis, par la pensée, les repas que nous faisions en silence à Metz, au nombre de deux cents, sous l'œil du censeur et du surveillant-général et sous la menace des punitions, dans notre froid et monacal réfectoire. »

(2) Pelet de la Lozère, *Opinions de Napoléon au Conseil d'État*, p. 172. (Séance du 7 avril 1807) : « On fera circuler les professeurs dans l'Empire selon les besoins. » — Décret du 1er mai 1802, article 21 : « Les trois fonctionnaires chargés de l'administration et les professeurs des lycées pourront être appelés, d'après le zèle et le talent qu'ils apporteront dans leurs fonctions, des lycées les plus faibles dans les plus forts, et des places inférieures aux supérieures. »

pour principal motif de bien faire, l'espoir de monter en grade et d'être promus ailleurs, par suite, et d'avance, presque détachés de l'établissement où ils exercent, outre cela, conduits, poussés et réprimés d'en haut, enfermés chacun dans son compartiment spécial et dans sa besogne restreinte, le proviseur cantonné dans son administration et le professeur dans sa classe, avec défense expresse d'en sortir, aucun professeur, « sous aucun prétexte, ne pouvant recevoir dans sa maison, comme externes ou internes, plus de deux élèves (1), » aucune femme ne pouvant loger dans l'intérieur du lycée ou collège, tous, proviseur, censeur, économe, aumônier, maîtres et sous-maîtres, juxtaposés comme des rouages engrenés ensemble par art et par force, sans concorde intime, sans lien moral, sans intérêt collectif, belle et savante machine, qui, à l'ordinaire, fonctionne correctement et sans accrocs, mais qui n'a point d'âme, parce que, pour avoir une âme, il faut d'abord être un corps vivant. En sa qualité de machine construite à Paris sur un type unique et superposée aux gens et aux choses depuis Perpignan jusqu'à Douai et depuis La Rochelle jusqu'à Besançon, elle ne s'accommode pas aux convenances de son public, elle soumet son public aux exigences, à la rigidité, à l'uniformité de son jeu et de sa structure. Or, comme elle n'agit que mécaniquement, par pression extérieure, la matière humaine, sur laquelle elle opère, doit être passive, composée, non de personnes diverses, mais d'unités toutes semblables : les élèves ne peuvent être pour elle que des numéros et des noms. — De là, nos internats, ces grosses boîtes de pierre dressées et isolées dans chaque grande ville, ces lycées aménagés pour trois cents, quatre cents et jusqu'à huit cents pensionnaires, dortoirs et réfectoires immenses, cours de récréation fourmillantes, salles d'étude et de classe encombrées, et, pendant huit ou dix ans, pour la moitié de nos enfans et adolescens, un régime à part, antisocial et antinaturel, la clôture exacte, nulle sortie, sauf pour marcher deux à deux en file sous les yeux du sous-maître qui maintient l'ordre dans les rangs, la promiscuité et la vie en commun, la régularité minutieuse et stricte, sous une discipline égalitaire et sous une contrainte incessante, pour manger, dormir, étudier, jouer, se promener, et le reste, bref, le *communisme*.

De l'Université, ce régime s'est propagé chez ses rivales. Aussi bien, c'est elle qui, conférant les grades et faisant passer les examens, dresse et surcharge tous les programmes scolaires : par suite, elle provoque chez autrui ce qu'elle pratique chez elle, l'en-

(1) Arrêté du 11 janvier 1811. — Décret du 17 mars 1808, articles 101 et 102.

traînement de la jeunesse, l'éducation factice dans une serre close et surchauffée. D'autre part, l'internat est, pour les entrepreneurs, moins onéreux que l'externat (1), et, dans toute maison, plus les pensionnaires sont nombreux, plus les frais généraux se réduisent; ainsi, pour subsister en face des établissemens universitaires, il faut des internats et des internats très peuplés. A cela les établissemens ecclésiastiques se résignent volontiers; même, ils y sont enclins; ce sont les jésuites qui les premiers, sous l'ancienne monarchie, ont introduit les pensionnats très fermés et très remplis. Par essence, l'Église catholique est, comme l'État français, une institution romaine, encore plus exclusive et plus gouvernante, résolue à saisir, tenir, régir et régenter tout l'homme, et, au préalable, tout l'enfant, tête et cœur, opinions et impressions, afin d'imprimer en lui à demeure la forme définitive et salutaire qui est pour lui la première condition du salut. En conséquence, dans la cage ecclésiastique, la clôture est encore plus stricte que dans la cage laïque: si les barreaux y sont moins gros et moins rudes, le grillage, plus souple et plus fin, est plus enveloppant, plus serré et mieux entretenu; on ne souffre pas qu'il s'y fasse des trous, ni que des mailles s'y relâchent; contre les interventions du monde et de la famille, contre les écarts et les sursauts de l'initiative individuelle, les précautions sont innombrables et font un réseau double ou même triple. Car, à la discipline scolaire, s'ajoute la discipline religieuse, non moins imposée, aussi rigide et plus continue, exercices quotidiens de piété, pratiques ordinaires et cérémonies extraordinaires, direction spirituelle, influence du confessionnal, exemple et tenue de tout un personnel rallié autour de la même œuvre par la même foi. Plus un milieu est fermé, plus son action est forte: les chances sont pour que celle-ci soit décisive sur l'enfant séquestré, abrité, élevé sous cloche, pour que son intelligence, sa croyance et sa pensée, soigneusement cultivées, émondées et toujours dirigées, reproduisent exactement le modèle voulu. — C'est pourquoi, en 1876, sur les 46,000 élèves des 309 établissemens ecclésiastiques d'instruction secondaire, 33,000 étaient internes (2), et les autorités catholiques admettent que, dans les 86 petits séminaires, il ne faut point d'externes, point de futurs laïques.

Pour les 23,000 élèves des petits séminaires et pour les

(1) Boissier (*Revue des Deux Mondes*, numéro du 15 août 1869, p. 919): « Les lycées d'externes coûtent et les lycées d'internes rapportent. »

(2) *Statistique de l'enseignement secondaire* (46,816 élèves, dont 33,092 internes, et 13,724 externes). — L'abbé Bougaud, *le Grand péril de l'Église de France*, p. 135. — *Moniteur* du 14 mars 1865, Discours au sénat, par le cardinal de Bonnechose.

10,000 élèves des grands séminaires, ce parti-pris est peut-être raisonnable; il est peut-être raisonnable aussi pour les futurs officiers que l'État forme à La Flèche, Saint-Cyr, Saumur et sur le *Borda*. Futurs militaires ou futurs prêtres, leur éducation les prépare à leur vie; ce qu'ils seront, adultes, ils le sont déjà, adolescens et enfans; l'internat, sous une discipline de couvent ou de caserne, les qualifie d'avance pour leur profession; puisqu'ils doivent en avoir l'esprit, il faut qu'ils en contractent les habitudes; ayant pris le pli de leur métier, ils en accepteront plus aisément les contraintes, et d'autant mieux que les contraintes seront moindres pour le jeune officier au régiment que tout à l'heure à Saint-Cyr, pour le jeune desservant dans sa paroisse rurale que tout à l'heure au grand séminaire. — Tout au rebours pour les 75,000 autres internes des établissemens publics ou privés, ecclésiastiques ou laïques, pour les futurs ingénieurs, médecins, architectes, notaires, avoués, avocats et autres gens de loi, fonctionnaires, propriétaires, chefs ou sous-chefs dans l'industrie, l'agriculture et le commerce; car l'internat est justement le contraire de l'éducation requise pour une carrière laïque et civile. De cet internat prolongé, ils emportent une provision suffisante de latin ou de mathématiques; mais deux acquisitions capitales leur manquent: ils ont été privés des deux expériences indispensables; au moment d'entrer dans le monde, l'adolescent en ignore les deux personnages principaux, l'homme et la femme, tels qu'ils sont et qu'il va les rencontrer dans le monde. Il n'en a point l'idée, ou plutôt il n'en a qu'une idée préconçue, arbitraire et fausse.

Il n'a point dîné, à l'ordinaire, auprès d'une dame, maîtresse de maison, en présence de ses filles et parfois d'autres dames; le son de leurs voix, leur attitude à table, leur toilette, leur réserve plus grande, les égards dont on les entoure, la politesse ambiante, n'ont point tracé dans son imagination les premiers linéamens d'une notion exacte; par suite, à l'endroit du ton qu'on doit prendre avec elles, il y a chez lui une lacune; il ne sait pas leur parler, il est gêné dans leur compagnie, elles sont pour lui des êtres étranges, nouveaux, d'une espèce inconnue. — Pareillement, à table et le soir, il n'a point entendu des hommes faits causer : il n'a point recueilli les mille petites informations qu'un jeune esprit, en train de croître, puise dans la conversation générale. Sur les carrières et la concurrence, sur les affaires, l'argent, le ménage et le budget domestique, sur la dépense qui doit toujours être équilibrée par la recette, sur la recette qui presque toujours est le prix courant d'un travail accepté et d'un assujettissement subi, sur les intérêts puis-

sans, pressans, personnels qui tout à l'heure vont se prendre au collet, et peut-être à la gorge, sur l'effort continu, le calcul incessant, le combat quotidien qui, dans la société moderne, composent la vie d'un homme ordinaire, on lui a ôté les moyens de s'instruire, le contact des hommes vivans et divers, les images que la sensation de ses yeux et de ses oreilles aurait imprimées dans sa cervelle. Ces images sont les seuls matériaux d'une conception correcte et saine; par elles, spontanément et graduellement, sans trop de déceptions ni de heurts, il se serait figuré la vie sociale, telle qu'elle est, ses conditions, ses difficultés et ses chances : il n'en a pas le sentiment, ni même le pressentiment. En toute affaire, ce que nous appelons le bon sens n'est jamais qu'un résumé involontaire et latent, le dépôt persistant, solide et salutaire qui se fait en nous après beaucoup d'impressions directes; à l'endroit de la vie sociale, on l'a privé de ces impressions directes, et le précieux dépôt n'a pu se former en lui. — Avec ses professeurs, il n'a presque jamais conversé ; quand ils l'ont entretenu, c'était de choses impersonnelles et abstraites, langues, littératures et mathématiques. Avec ses maîtres d'étude, il n'a guère parlé, sauf pour contester une injonction ou gronder tout haut contre une réprimande. De causeries véritables, avec acquisitions et mutuel échange, il n'en a point eu, sauf avec des camarades : si, comme lui, ils sont tous internes, ils n'ont pu se communiquer que leurs ignorances; si le pensionnat admet en outre des externes, ceux-ci, contrebandiers actifs ou commissionnaires complaisans, importent et colportent dans la maison les livres prohibés, les journaux scandaleux, les vilenies, les provocations et tout le mauvais air de la rue. — Or, sous ces excitations ou dans ce vide, aux approches de la puberté et de la délivrance, les têtes des captifs travaillent, et nous savons dans quel sens (1), avec quels contresens, à quelle distance de la vérité observable et positive, comment ils se figurent la société, l'homme et la femme, sous quels traits simples et grossiers, avec quelle insuffisance, quelle présomption, quels appétits de serfs libérés et de jeunes barbares, comment, à l'endroit des femmes, leur rêve précoce et trouble devient vite brutal et cynique (2),

(1) Bréal, *Quelques mots*, etc., p. 308 : « Il ne faut pas s'étonner si nos enfans, une fois sortis du collège, ressemblent à des chevaux échappés, se butant à toutes les bornes, commettant toutes les sottises. L'âge de raison a été artificiellement retardé pour eux de cinq ou six ans. »

(2) Sur le ton et le tour de la conversation entre élèves à ce sujet, en rhétorique, en seconde et même plus tôt, je ne puis qu'en appeler aux souvenirs du lecteur... — De même, pour un autre danger de l'internat, non moins grave et qu'on évite de mentionner ici.

comment, à l'endroit des hommes, leur pensée sans lest et précipitée devient aisément chimérique et révolutionnaire (1). La pente est raide du mauvais côté, et, pour enrayer, pour remonter la pente, il faut que le jeune homme, prenant en main la conduite de sa propre vie, sache vouloir par lui-même et persévérer dans sa volonté.

Mais une faculté ne se développe que par l'exercice, et justement l'internat français est l'engin le plus efficace pour empêcher celle-ci de s'exercer. — Depuis le premier jusqu'au dernier jour de son internat, l'adolescent n'a point eu à délibérer, choisir et décider l'emploi d'aucune heure de ses journées scolaires; sauf pour flâner à l'étude et ne pas écouter en classe, il n'a pu faire usage de sa volonté. Presque tous ses actes, en particulier les extérieurs, attitudes, postures, immobilité, silence, défilé, marche en rangs, lui ont été commandés. Il a vécu comme un cheval attelé, entre les deux brancards de sa charrette; elle-même, cette charrette, engagée par ses deux roues, ne pouvait sortir des ornières rectilignes qu'on lui avait creusées et frayées tout le long du chemin; impossible au cheval de s'écarter. Au reste, chaque matin, à la même heure, on l'attelait, et, chaque soir, à la même heure, on le dételait; chaque jour, à d'autres heures, on le faisait reposer, on lui donnait sa ration d'avoine et de foin. Il n'a jamais eu besoin de s'en préoccuper, ni de regarder en avant ou par côté; d'un bout à l'autre de l'année, il n'a eu qu'à tirer, d'après les avertissemens de la bride ou les encouragemens du fouet, et ses principaux ressorts d'action n'ont été que de deux espèces : d'une part, ces avertissemens et encouragemens plus ou moins durs, d'autre part, son indocilité, sa paresse et sa fatigue plus ou moins grandes; entre les deux, il pouvait opter. Pendant huit ou dix ans, son initiative a été réduite à cela : nul autre emploi de son libre arbitre : ainsi l'éducation de son libre arbitre est rudimentaire ou nulle.

Là-dessus, notre système suppose qu'elle est faite et parfaite;

(1) Bréal, *Excursions pédagogiques*, p. 326, 327. (Témoignages de deux universitaires) : « La grande vertu du collège est la camaraderie, qui comprend la solidarité des élèves et la haine du maître. » (Bersot) : — « Les punitions irritent celui qu'elles atteignent et engendrent les punitions; les élèves se fatiguent : une irritation sourde les prend, doublée de mépris contre le régime lui-même et contre ceux qui l'appliquent. Le désordre leur fournit un moyen de se venger ou du moins de se détendre les nerfs; ils font du désordre partout où s'offre une chance d'en faire impunément... Il suffit qu'un acte soit interdit par l'autorité pour qu'il y ait gloire à le commettre. » (A. Adam, *Notes sur l'administration d'un lycée.*) — Deux esprits indépendans et originaux ont raconté leurs impressions à ce sujet; l'un d'eux, Maxime Du Camp, a subi le régime du lycée; l'autre, G. Sand, n'a pu le tolérer pour son fils. (Maxime Du Camp, *Souvenirs littéraires*, et G. Sand, *Histoire de ma vie.*)

nous jetons au jeune homme la bride sur le cou ; nous lui remettons le gouvernement de lui-même. Nous admettons que, par une grâce extraordinaire, l'écolier est tout d'un coup devenu un homme, qu'il est capable de se donner des consignes et de les suivre, qu'il s'est habitué à peser d'avance les conséquences prochaines et lointaines de ses actes, à se les imputer, à s'en croire responsable, que sa conscience, subitement maîtresse, et sa raison, subitement adulte, vont marcher droit à travers les séductions et se redresser vite après les défaillances. En conséquence, on le lâche, avec une pension, dans une grande ville ; il s'inscrit à la Faculté, et devient un étudiant, parmi dix mille autres, sur le pavé de Paris. — Or, en France, aucune police universitaire n'intervient, comme à Bonn et Gœttingue, à Oxford et Cambridge, pour surveiller sa conduite et réprimer ses écarts, à domicile et dans les lieux publics : à l'École de médecine, de droit, de pharmacie, des beaux-arts, des chartes, des langues orientales, à la Sorbonne, à l'École centrale, son émancipation est totale et brusque. Quand il sort de l'éducation secondaire pour entrer dans l'éducation supérieure, il ne passe pas, comme en Angleterre et en Allemagne, d'une liberté restreinte à une liberté moins restreinte, mais d'une discipline claustrale à l'indépendance complète. En chambre garnie, dans la promiscuité et l'incognito d'un hôtel banal, à peine échappé du collège, le novice de vingt ans trouve autour de lui les innombrables tentations de la rue, l'estaminet, les brasseries, les bals publics, les publications obscènes, les camaraderies de rencontre, les liaisons de bas étage ; contre tout cela, son éducation antérieure l'a désarmé ; au lieu de constituer en lui la force morale, le long et strict internat a maintenu en lui la débilité morale. Il cède à l'occasion, à l'exemple : il suit le courant, il flotte au hasard, il se laisse aller. A l'endroit de l'hygiène, en matière d'argent, du côté du sexe, ses sottises et ses folies, grandes ou petites, sont presque inévitables, et sa chance est moyenne si, pendant ses trois, quatre ou cinq années de licence plénière, il ne se gâte qu'à demi.

H. Taine.

LA

FORTUNE MOBILIÈRE

DANS L'HISTOIRE

II[1].

LES MONNAIES ET LE TAUX DE L'INTÉRÊT.

Ces métaux précieux dont nous avons esquissé, dans un précédent travail (1), l'histoire marchande sous la forme abstraite de lingots, nous apparaissent ici sous leur aspect usuel, fractionnés en moyennes et petites parcelles que l'on nomme des pièces de monnaie ; soit que ces monnaies existent *réellement,* comme notre franc d'aujourd'hui, comme le teston d'argent ou le louis d'or d'autrefois, soit que, sans exister métalliquement, elles *signifient* seulement un certain poids de métal, comme le talent des Grecs, le sesterce des Romains, ou la livre tournois d'avant 1789. De là deux sortes de monnaies : l'une *réelle,* l'autre *de compte.*

Bien que notre unité monétaire soit depuis un siècle le franc, l'usage de l'ancienne « monnaie de compte » n'est pas tellement

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril.

tombé en désuétude, qu'on ne dise encore communément, pour évaluer la fortune d'un particulier, qu'il a tant de mille *livres* de rente; et que d'anciennes monnaies réelles, qui ont autrefois circulé en France, ne subsistent dans le langage courant des campagnes, quoique, depuis cent ans et plus, on n'en ait pas vu une seule. La pistole, monnaie d'Espagne, de Flandre et d'Italie, — jamais il n'en a été frappé par nos rois, — fut proscrite sous Louis XIV; et, pourtant, en 1892, les paysans bas-normands, sur un champ de foire, ne formulent le prix de leurs bestiaux qu'en pistoles et demi-pistoles; les paysans bretons le formulent en *réaux*, dernier vestige des rapports commerciaux avec l'Espagne. Les ruraux de bien des provinces continuent à chiffrer les sommes en écus, et les Parisiens, hommes de sport et de cercles, continuent à les chiffrer en louis, quoiqu'il n'y ait plus ni louis, ni écus, ni réaux, ni pistoles.

I.

La livre tournois, que nous trouvons dans la première moitié du XIIIe siècle à l'état de monnaie de compte, avait-elle été sous Charlemagne une monnaie réelle, en or, à peu près semblable comme poids à ces pièces de 100 francs, les reines de notre système monétaire, dont on ne voit guère de spécimens que sur le tapis vert de Monaco? C'est une question qui, jusqu'ici, n'a pas été résolue, et dont la discussion m'entraînerait hors du cadre de cette étude. Toujours est-il qu'au milieu du règne de Philippe-Auguste, en 1200, le mot « livre tournois » ne désignait pas une pièce de monnaie, mais une quantité d'argent supposée égale à 98 grammes d'argent, puisqu'on disait que le « marc, — 245 grammes, — valait deux livres dix sols. »

La livre tournois n'existant que dans le langage, ne servant qu'à compter, de quelle monnaie se servait-on pour payer? D'un nombre infini de morceaux d'or, d'argent, de billon, frappés par toutes sortes de gens dans toutes espèces de pays, et que le public se chargeait d'apprécier en livres, sous et deniers, à leur juste valeur de poids et de titre. Les barons et les prélats qui battaient monnaie régulièrement, au XIIIe siècle, étaient au nombre de quatre-vingts. Il y avait donc, en théorie, quatre-vingts étalons monnayés. En pratique il y en avait davantage. Avant de devenir sous la féodalité un droit seigneurial, puis un droit régalien, la monnaie était apparue aux peuples des temps mérovingiens sous un aspect commercial, bien plus que sous l'aspect administratif.

On se faisait de la monnaie, sous Dagobert, une idée plus juste, plus conforme aux principes de l'économie politique, et plus sem-

blable à celle que nous en avons aujourd'hui, qu'on ne faisait sous Philippe le Bel ou sous Louis XIV. Sous les Mérovingiens, une foule d'abbayes et de particuliers, — dans un travail récent, M. A. de Barthélemy en a relevé plus de mille, — jouissent du privilège d'émettre de la monnaie à leur nom (celui des princes n'y figurait pas), et au titre légal; ils la vendent comme toute autre marchandise. L'autorité de l'État sur ces *monetarii* paraît vaine depuis le VIe siècle.

Rien ne prouve que, de ces pièces en quelque sorte privées, il ne subsistât quelques types encore au XIIIe siècle. La longévité des monnaies, jamais *décriées* ni refondues et qui ne mouraient que de vieillesse, était inouie en ces époques reculées. En 1420, à Limoges, les pièces frappées en 817, c'est-à-dire six siècles auparavant, à l'effigie de Louis le Débonnaire, sont très communes. On en voit d'autres à la même époque au nom de Charlemagne, de Pépin d'Aquitaine et d'Eudes, datant par conséquent de 752 à 890. Quoiqu'on sache que la fabrication d'espèces à l'effigie de ces rois a continué longtemps après leur mort, le fait ne laisse pas d'être curieux.

Aux XIIIe et XIVe siècles, le droit d'émettre de la monnaie n'emportait pas pour un seigneur, *ni même pour un souverain*, le droit d'en imposer l'usage, surtout l'usage unique et exclusif, dans ses propres États. Grenoble refuse nettement, en 1366, de se soumettre à une ordonnance du Dauphin, qui proscrivait toute autre monnaie que la monnaie delphinale, ordonnance que la ville déclare « attentatoire à ses libertés. » Ce libre cours des espèces, qui fut le droit commun du moyen âge, permit à la monnaie royale de se répandre sur les terres des grands vassaux.

Il ne faudrait pas croire pourtant que la livre tournois eût universellement pénétré, même dans le langage ou dans les écritures des caissiers, sur le territoire de la France moderne. On relève, de Dunkerque à Marseille et du Rhin aux Pyrénées, une vingtaine de livres de compte, toutes de valeurs différentes, toutes cependant divisées en 20 sous et en 240 deniers. Le roi lui-même ne se sert pas de la livre tournois; jusqu'au milieu du XVe siècle, les dépenses et les recettes de sa maison sont établies en livres parisis, plus fortes d'un quart que le tournois. Plus faible au contraire est la livre de Provins, que la Champagne abandonne au XIVe siècle. La livre angevine égale le tournois, celle du Mans au contraire vaut le double; celle de Bretagne, en usage dans cette province jusqu'à sa réunion à la France au XVIe siècle, égale la monnaie parisis.

Il est probable que les Anglais ont tenté, durant leur longue possession de la Normandie, d'y introduire la livre sterling, ou *d'estrelin* comme on disait; mais les pièces françaises n'ont pas

cessé d'y jouir de la faveur publique. Le sterling était plus solide pourtant, il s'est mieux tenu que le tournois à travers les siècles. Son histoire ne comporte pas une dépréciation aussi folle. Dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, la livre sterling, au lieu de valoir 25 francs, comme de nos jours, en valait à peu près 75. Elle était le quadruple de la livre tournois. Elle diminua graduellement jusqu'en 1561, où Élisabeth la fixa sous les espèces du « souverain » d'or, qui a subsisté depuis, immuable comme poids et comme titre, et toujours divisé, comme au temps de Richard Cœur-de-Lion, en 20 sous que l'on nomme shillings, et en 240 deniers que l'on nomme pence.

La livre sterling valait, à cette date (1561), huit livres tournois environ ; deux siècles plus tard elle en vaudra plus de 27. Et cette seule évolution de la monnaie des deux peuples causa de singulières différences dans la fortune mobilière, en France et en Angleterre.

Les livres tournois et sterling, si leur valeur, à une époque très ancienne, a été la même, ce qui est possible, puisque le sou de Charlemagne valait 4 fr. et que le sou de saint Louis ne valait qu'un franc, semblent n'avoir eu, depuis la conquête normande, aucune espèce de rapports, n'avoir jamais influé l'une sur l'autre ; on peut s'en convaincre en comparant les dates de leurs variations respectives. Au contraire, les « livres de compte » des peuples de Lorraine, Bourgogne, Dauphiné, Provence, Languedoc, Roussillon, etc., ont suivi, dans leur avilissement progressif, la marche décroissante du tournois, jusqu'à ce que l'absorption des fiefs par la famille royale fît disparaître peu à peu leur usage, leur nom et, dans les temps modernes, jusqu'à leur souvenir.

Le Languedoc, au temps des Albigeois, se servait de la livre *raimondine* ou *arnaudine:* et non-seulement les gouverneurs royaux respectaient, cent ans après, ces monnaies locales, mais ils continuaient de faire fondre, pour la province, des types très différens de ceux dont on usait à Paris et dans le Nord. Dans tout le Sud-Ouest, les monnaies de Roussillon s'étaient aussi largement répandues, par le commerce dont ce petit coin de terre avait été longtemps, sur la Méditerranée, l'un des centres favorisés. On comptait ici en livres *perpignanaise, melgorienne* et *barcelonaise de tern*, cette dernière créée par les rois de Majorque, comtes de Barcelone et de Roussillon.

Tous ces systèmes évoluaient un peu dans l'orbite du nôtre, mais sans que l'on puisse établir entre eux aucune proportion constante. Je n'infligerai pas du reste au lecteur le détail, passablement embrouillé, des luttes de ces multiples monnaies de compte les

unes avec les autres, car elles en eurent de terribles ; les souverains des petits fiefs, comme ceux des grands, prétendant toujours intervenir, et toujours obligés de battre en retraite devant la souveraineté de l'opinion.

Au sud-est, la Provence, le Comtat-Venaissin et le Dauphiné avaient aussi leur étalon particulier. Dans les deux premiers, c'est généralement le florin, composé de 12 sous. Durant les XVIe et XVIIe siècles, le vice-légat d'Avignon, pour le compte du pape, et le propriétaire de la principauté d'Orange, fabriquèrent en billon, sous et doubles deniers ou *patacs*, une quantité de fausse monnaie si grande, et si disproportionnée avec les faibles besoins de ces territoires, le marché y était tellement encombré de ce numéraire de mauvais aloi, que le prix des marchandises, exprimé en cette monnaie à demi fictive, avait haussé de toute la prime obtenue par la « monnaie forte » dans toute la région.

Le Dauphiné ne suivit pas l'exemple de la Provence, qui, depuis sa réunion à la couronne (1481), ne compta guère qu'en monnaie tournois. Possédé par le roi de France, plutôt que vraiment uni et incorporé au royaume, — situation bizarre à nos yeux contemporains, bien qu'elle soit pourtant celle de la Hongrie vis-à-vis de l'Autriche, et qu'elle ait été longtemps celle du pays de Galles vis-à-vis de l'Angleterre, — l'héritage des Dauphins de Viennois conserva, jusqu'au commencement du XVIIe siècle, son autonomie monétaire de jadis. Cette autonomie, comme tout ce qu'ont enfanté les temps féodaux, était elle-même très fractionnée. On avait, dans ce territoire borné, deux systèmes de compte : l'un, la livre viennoise, qui disparut au XVIe siècle; l'autre, beaucoup plus tenace et qui persista jusqu'à Louis XV, le florin, divisé en douze gros de chacun vingt-quatre deniers.

La Bourgogne paraît avoir adopté de bonne heure l'usage de la monnaie tournois. Les ducs eux-mêmes l'employaient au XIVe siècle, pour l'évaluation de leurs dépenses, quand ils résidaient dans leur fief; à Paris et aux environs, ils se servaient de la livre parisis. Cependant ils ne se faisaient pas faute de frapper des espèces divisionnaires d'un aloi de fantaisie, selon la coutume du temps, pour les besoins de leurs peuples. La monnaie du cru, livre dijonnaise, avait aussi à subir, au sud, la concurrence de la livre viennoise, assez répandue en Savoie et en Piémont, à l'est celle de la livre *estevenante* qui dominait en Franche-Comté.

Cette dernière, ainsi nommée de l'archevêque de Besançon Étienne, son fondateur, était plus faible aussi que le tournois. Une autre monnaie était en usage à côté d'elle, dans la comté de Bourgogne : le *franc*, ou livre comtoise, qui n'a rien de commun avec les pièces d'or frappées en France, sous le même nom, au XIVe siècle,

ni avec les *francs* d'argent du XVIe siècle qui circulèrent jusqu'à Louis XIV. Le franc des bords de la Saône, comme son voisin celui de Lorraine, était une monnaie de compte, qui valait assez exactement, sous l'ancien régime, les deux tiers de la livre française et qui se subdivisait en 144 *engrognes*.

Au nord-est, l'Alsace se servait à la fois de deux ou trois types, très anciens, comme tous ceux qui précèdent, et comme eux ayant subi un avilissement extrême, au point de vue des quantités de métaux précieux qu'ils désignaient : c'étaient les livres et *pfenning* strasbourgeois, bâlois, colmariens, toutes espèces qui se mêlent dans les mêmes bourses, sans se confondre, gardant chacune leur titre et leur aspect. Il en est de même en Flandre, où l'on compte simultanément au XVIe siècle en carolus, ou florins de Brabant, valant 25 sous tournois, en livres de 240 gros, en livres d'Artois, etc. Le mot « livre » s'applique ici à tant de valeurs diverses, que l'audacieux traducteur des monnaies antiques de notre département du Nord a toutes les peines du monde à éviter de faire naufrage, dans un océan d'incertitudes.

II.

Toutes ces monnaies, jusqu'ici passées en revue, ne sont, on ne doit pas l'oublier, que des évaluations de langage, des « monnaies parlées ». Avec elles on compte, mais on ne paie pas. Avant de jeter un coup d'œil sur les « bonnes espèces sonnantes, trébuchantes et ayant cours, » selon la formule de nos pères, qui ont été monnayées de 1200 à 1800, occupons-nous de la livre française par excellence, notre vieille livre tournois.

La valeur intrinsèque de la livre tournois en francs actuels nous est révélée par le prix du marc d'argent fin (245 grammes), unité de poids des métaux précieux, aux diverses périodes de notre histoire. Quand on dit que le marc, ou les 245 grammes d'argent, valent 3 livres 8 sols, c'est comme si l'on disait que la livre correspond à un poids d'argent de 72 grammes ($\frac{245 \text{ gr.}}{3 \text{ l. } 8 \text{ s.}}$), et qu'elle vaut par conséquent 16 francs; puisque le franc, pesant 4 gr. 50 c., est à la livre comme 4 gr. 50 c. sont à 72 grammes.

Cette opération d'école primaire ne souffre aucune difficulté, lorsqu'on sait les prix réels du marc d'argent fin. C'est ce prix du marc que l'on a quelque peine à dégager des tables spéciales, dressées à cet effet par plusieurs savans, souvent avec un luxe de décimales qui entretiennent seulement l'illusion de l'exactitude.

Le titre des métaux précieux, que nous mesurons aujourd'hui au millième, se comptait jadis en « deniers » pour l'argent, en « karats » pour l'or. L'argent pur était à 12 deniers, l'or pur à

24 karats. Les bonnes monnaies d'or étaient à 22 et 23 karats, les bonnes monnaies d'argent variaient entre 11 deniers et 11 deniers et demi; c'est-à-dire qu'elles contenaient une proportion d'un douzième ou un vingt-quatrième seulement d'alliage, tandis que les nôtres en contiennent un dixième. Mais la tolérance légale de poids et de titre, concédée autrefois beaucoup plus largement qu'aujourd'hui, la façon surtout dont on vérifiait les espèces, longtemps après leur mise en circulation, et la négligence voulue, encouragée au besoin par le gouvernement, des directeurs d'ateliers monétaires à se conformer aux règlemens, permettent d'affirmer que la quantité de métal fin, réellement contenue dans les monnaies anciennes, ne dépasse pas celle des pièces contemporaines sous le rapport du titre, et, sous le rapport du poids, il est certain que ces dernières en contiennent beaucoup plus.

De nos jours les États d'Europe démonétisent les pièces, diminuées par le *frai* de 1/2 pour 100 de leur poids, si elles sont en or, et de 1 pour 100 si elles sont en argent. Jadis le *décri* effectif des monnaies était très rare; et les pièces n'avaient pas à redouter seulement l'affaiblissement naturel, provenant d'un long usage. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle (1645), où l'emploi du balancier et la fabrication « au moulin », inventée depuis cent ans, mais non encore adoptée, l'emportèrent définitivement sur l'antique fabrication au marteau, le rognage des espèces d'or et d'argent, d'une rotondité toujours douteuse et d'une tranche mal définie, se pratiqua sur la plus vaste échelle, par des moyens mécaniques ou chimiques. Ce fut au moyen âge, et jusque sous Louis XIII, une industrie fort répandue, dont la potence, prodiguée à ceux qui l'exerçaient, ne parvint pas à arrêter l'essor.

En restreignant aux pièces neuves, sortant pour la première fois d'un hôtel des monnaies, ou aux lingots qui y entrent afin d'y être transformés en espèces, les recherches sur la valeur du marc d'argent, on trouve deux sortes de prix : celui qui est payé par l'État aux particuliers, pour les 245 grammes de métal fin qu'il achète; celui que l'État revend au public ces 245 grammes monnayés. Il est un troisième prix du marc d'argent, aussi important que les deux autres, et moins facile à connaître exactement, parce qu'il n'en a pas été dressé de statistique : c'est le prix commercial et libre, que l'on paie entre personnes privées.

Ces prix ne se ressemblent jamais complètement, obéissent à des lois qui leur sont propres, et cependant influent toujours les uns sur les autres. Même aux périodes où le gouvernement s'abstient de toute ingérence dans le numéraire, il y a toujours entre le cours commercial et le cours légal du marc d'argent, exprimé en livres, un écart qui représente le droit de « seigneuriage, » — impôt et

frais de fabrication. — Aux époques d'altérations officielles des monnaies par le roi, cet écart devient énorme.

Les altérations revêtaient deux formes bien distinctes : l'une portait sur *la nature* du métal, l'autre sur *sa valeur* en livres. Par la première, l'État donnait du cuivre, plus ou moins mélangé d'or et d'argent, pour de l'or et de l'argent pur. C'est la fausse monnaie classique que nos tribunaux punissent mensuellement des travaux forcés ou de la réclusion. Par la seconde, l'État attribuait à un métal ou à l'autre, mais le plus souvent à l'argent, une valeur arbitraire.

Aux yeux de nos ancêtres, ces deux opérations n'étaient pas blâmables au même degré. Pour eux, il y avait une nuance considérable entre le fait de changer le titre d'une monnaie, sans crier gare, d'émettre frauduleusement des « doubles » ou des « liards » qui ne contenaient que la moitié, ou le tiers, de leur poids en métal fin, et le fait de déclarer qu'une certaine espèce en circulation, qui valait dix sous la veille, en vaudrait quinze le lendemain. Ces deux procédés étaient fort désagréables aux peuples ; les contribuables faisaient leur possible pour s'en garantir, et nous allons voir qu'ils y ont réussi. Mais le premier leur semblait un pur vol ; à ceux qui l'emploient trop souvent, et sans vergogne, comme Philippe le Bel, ils décernent l'épithète de « faux monnayeurs. » Le second leur apparaissait comme un impôt, odieux mais non illégitime, qui n'outrepassait pas absolument les droits de la puissance publique.

Il ne faut pas oublier que, jusqu'aux temps modernes, la doctrine gouvernementale était « que le prince a le droit de hausser et de baisser de prix la monnaie, *quand ses affaires le désireront.* » C'est un conseiller d'État, Le Bret, qui tient ce langage en plein XVIIe siècle, et voici ce qu'au XVIIIe on imprimait : « L'argent a, comme monnaie, une valeur que le prince peut fixer ; il établit une proportion entre une quantité d'argent, comme métal, et la même quantité, comme monnaie ; il fixe celle qui est entre les divers métaux employés à la monnaie... ; enfin il donne à chaque pièce une valeur idéale ! » Ces lignes sont signées Montesquieu, et l'auteur d'un *Dictionnaire des monnaies*, ouvrage estimable publié il y a cent ans, trouve la théorie si juste qu'il la donne à ses lecteurs comme de lui.

Au fond, les princes du moyen âge, gros et petits, clercs ou laïques, s'estimant maîtres du numéraire comme d'une portion de leur domaine, se livraient sans scrupule à la pratique des deux sortes de fausse monnaie que je viens de dire ; ce qui ne les empêchait pas de réserver ingénument la corde ou l'eau bouil-

lante, — « le faux monnayeur est accoutumé à être bouilli, » — à ceux de leurs sujets qui s'avisaient de les imiter.

Le duc de Bourgogne *accorde* à l'évêque de Langres (1190), qu'il n'altérera ni le titre ni le poids de la monnaie de Dijon pendant sa vie, *sans le consentement* dudit évêque, mais réserve, sur cette prérogative d'altération, les droits de son fils et successeur. L'évêque d'Agen fait aux bourgeois de sa ville épiscopale et aux barons de l'Agenais la faveur de leur promettre (1233) qu'il maintiendra sa monnaie dans les conditions d'aloi précédemment réglées. Ce n'est pas chose rare qu'une députation venant de province présenter requête au souverain, « pour obtenir qu'il ne soit émis que de bonnes monnaies; » avantage signalé et qui se paie.

Peu à peu les grands États renoncèrent à ces pratiques ou n'y eurent recours que lorsqu'ils étaient à bout de ressources. Quelque discrétion qu'ils y aient apporté dans les siècles qui nous avoisinent, ces atteintes à la valeur des espèces avaient cessé d'être tolérées par l'opinion. Un duc de Bretagne, en 1472, pouvait impunément faire monnayer un certain nombre de marcs d'argent « à six deniers de loi, » c'est-à-dire moitié argent moitié cuivre; mais un roi de France ne le pouvait déjà plus. Quand Louis XIV ordonna les refontes, et prit avec le numéraire les libertés que l'on sait, à la fin de son règne, il fit scandale et souleva des tempêtes. Au contraire, on constate sans trop d'étonnement, au XIVe siècle, que telle monnaie ne contient qu'un quart de son poids en métal précieux. C'est une particularité qui ne tire pas à conséquence.

Ces deux modes d'altération gênent beaucoup ceux qui recherchent aujourd'hui le prix *réel* du kilogramme d'argent; et, par prix réel, j'entends celui pour lequel il a été accepté par le public, et non celui que le roi lui a attribué dans un édit. Si, le marc d'argent valant cinq livres, on abaisse le titre de la monnaie de moitié, le même poids d'argent vaudra *nominalement* dix livres; de même, si l'on déclare que la somme du numéraire représentant 245 grammes d'argent, et que l'on appelait « cinq livres, » sera désormais appelée « dix livres, » dans l'un comme dans l'autre cas, le mot « livre » ne correspond plus qu'à un chiffre de grammes moitié moindre de celui auquel il correspondait précédemment.

Voilà ce qu'on en devrait conclure, si l'on prenait au pied de la lettre les tables de prix de M. Natalis de Wailly. Mathématiquement, et sur le papier, ce serait exact; pratiquement, et dans le commerce, ce serait faux. Les altérations monétaires n'ont pas eu le moins du monde les conséquences que l'on pourrait se figurer à première vue, *et que l'histoire leur attribue*. C'est un fait bizarre; mais l'étude du prix des marchandises le prouve surabon-

damment. Le cours des monnaies n'obéissait pas aux ordonnances royales.

J'ai été fort étonné, je l'avoue, de ne presque pas trouver trace des troubles que l'on suppose avoir été causés par cette manière d'agir des princes vis-à-vis de la monnaie. Les transactions ne paraissent pas en souffrir sérieusement entre particuliers. On stipule que l'on paiera en telles ou telles espèces non altérées, ou en monnaie forte; mais *le prix de toutes choses, exprimé en livres et en sous, reste le même* dans les années où le marc d'argent subit, par la volonté royale, une hausse artificielle, que dans les années qui précèdent ou suivent. C'est le cas en 1305, en 1355 et 1360, en 1420, etc.

Sous Philippe le Bel, la plupart des ventes de rentes et d'immeubles sont, par contrat, stipulées payables « en bonne et forte monnaie du temps, poids et valeur de saint Louis. » L'opinion persiste à traiter la monnaie comme une marchandise; et, si le gouvernement a émis des espèces affaiblies, on ne les reçoit que pour leur valeur intrinsèque, à laquelle on les ramène aussi bien dans le langage que dans les écritures. Les sujets de Jean le Bon ou de Charles VI agissaient, à l'égard des fausses monnaies de ces princes, comme nous aujourd'hui envers les pièces de 5 francs de l'Amérique du Sud, que nous ne recevons que pour 3 fr. 50. En 1359, année de grande secousse dans les prix du marc d'argent, le public adopte comme unité l'écu d'or qui n'a pas varié; à Tours, le receveur municipal compte en sous de mauvais aloi, et les traduit en écus sérieux avant de porter les totaux sur ses registres. A Paris, on distingue la *forte*, la *moyenne* et la *faible* monnaie; on en fait trois totaux séparés, et il est à noter que c'est toujours la forte qui domine : les recettes de l'hôpital Saint-Jacques (1360) sont, en forte monnaie de 443 livres, en *moyenne* de 55 livres, en *faible* de 28 livres seulement.

Je suis loin de prétendre que cette règle de ne compter qu'en forte monnaie n'ait souffert aucune exception. Évidemment il y en a eu, et j'en pourrais citer : les maçons sont payés à Rouen, en 1420 (année de cours factice du marc d'argent), 4 sous, puis 5 sous, 6 sous 8 deniers et enfin 15 sous. Voilà un exemple de prix marqués en « faible monnaie »; mais je le répète, ils sont extrêmement rares, et la comparaison de ces chiffres avec leurs voisins suffit, en pareil cas, à prévenir toute erreur.

Bien que les gouvernemens d'alors cherchassent à tromper le public, au contraire des gouvernemens actuels qui s'efforcent de le mettre en garde, par des avis multipliés, contre les fraudes dont il pourrait être victime à ce sujet, la sagacité populaire ne se laissait pas mettre en défaut. Même dans les époques à peu près régu-

lières, le droit du vendeur de peser les espèces, avant de les recevoir, était tellement admis, que les ordonnances prétendant y porter atteinte demeuraient vaines, et provoquaient seulement « des querelles et des batteries. »

III.

Comment la valeur de la livre parvenait-elle à se soustraire ainsi aux manœuvres fiscales des souverains de jadis, que l'on se figure armés de pouvoirs presque absolus? C'est ce qu'il est aisé de concevoir, en descendant dans le détail des transactions privées. La livre tournois n'étant que monnaie de compte, les paiemens se faisaient en espèces d'or, d'argent ou de billon, françaises ou étrangères. Quand le roi altérait une de ces espèces, quelque monnaie d'argent en général, le commerce se rejetait sur les autres, auxquelles on n'avait pas touché. Il se fixait sur la monnaie d'or: l'agnel, la chaière, le florin, le franc, l'écu, le salut, le mouton, le royal, toutes pièces de 14 à 8 francs actuels, qui furent frappées depuis Philippe-Auguste jusqu'à Henri IV.

On sait combien de temps il faut aux ministres des finances du XIXe siècle, disposant de moyens d'action très divers, très étendus, pour retirer de la circulation les espèces qu'ils veulent démonétiser, quel concours doivent leur prêter pour cela les caisses privées; le tout sans admettre aucune mauvaise volonté de la part de la population. Il serait fou de croire que des administrations du moyen âge, qui ressemblent aux nôtres comme une carriole ressemble à un chemin de fer, qui n'avaient pour ainsi dire pas de budget, pas de fonctionnaires, aient pu faire passer aisément, et surtout promptement, de leurs hôtels des monnaies dans les escarcelles des particuliers de Paris et de province, avec lesquels elles communiquaient à peine, des espèces que tout le monde voyait d'un mauvais œil; ni qu'elles aient pu davantage faire rentrer un autre numéraire auquel la foule était attachée!

La proportion infime, que j'ai citée plus haut, de la faible monnaie à la forte (6 pour 100) dans les coffres d'un hospice, c'est-à-dire d'un établissement qui reçoit les espèces sans les choisir, puisqu'elles lui arrivent en grande partie par la voie de l'aumône, et d'un hospice situé dans la capitale, par conséquent tout à fait à proximité de la source des espèces altérées, cette proportion, constatée au bout des douze mois de la plus grande falsification *nominale* qu'il y ait eu dans notre histoire (1360), montre suffisamment que ces falsifications avaient de minces résultats.

De plus, il fallait compter avec les monnaies étrangères: l'Europe des temps féodaux, si particulariste à tous égards, si hérissée

de douanes, de péages et de barrières, politiques ou économiques, vouée par sa constitution au morcellement et, par l'absence de moyens de transport, à l'isolement, était, sous le rapport monétaire, bien plus cosmopolite que l'Europe actuelle. Il y avait une beaucoup plus grande masse d'États qu'aujourd'hui à battre monnaie; mais toutes ces monnaies circulaient sans obstacle dans tous ces États. Nul n'avait le pouvoir, ni peut-être même l'idée, de proscrire celles de ses voisins. Cette situation, qu'aucune convention n'avait créée, résultait d'une sorte d'accord tacite. Elle se prolongea jusqu'à Louis XIV qui, le premier, *décria*, avec un succès relatif, certaines des pièces qui avaient vu le jour au-delà de nos frontières. Encore lui fallut-il, pour réussir, les accaparer et les refondre lui-même à son effigie.

Sous le règne de son prédécesseur, en 1636, un édit royal énumérait, en établissant le rapport officiel qu'il s'efforçait de leur attribuer avec la livre tournois, jusqu'à *trente-huit* monnaies étrangères ayant cours dans le royaume de droit ou de fait, et il y en avait bien d'autres. A côté de la pistole d'Espagne circulaient à cette époque, en France, d'autres pistoles frappées par les princes d'Italie, à Parme, à Milan, Florence, Gênes, Venise et Lucques, celles de Liège, celles du duc de Savoie et du duc de Lorraine. On se servait aussi des doubles ducats de Portugal, des *albertus* de Flandre, des *riddes* des Provinces-Unies. L'Angleterre nous envoyait ses *angelots*, ses *jacobus* et ses *nobles* à la rose. Il n'était pas jusqu'aux ducats de Bohême, de Hongrie ou de Pologne qui n'entrassent dans un paiement de quelque importance.

Aux siècles antérieurs, la diversité était bien plus grande, et elle augmente à mesure que l'on remonte dans le moyen âge, où les fabricans de monnaie étaient légion. Le plus singulier, c'est la grande distance d'où ces pièces de tout calibre et de toute valeur étaient venues, d'étape en étape, prendre place sur notre marché. A côté des monnaies royales et seigneuriales se voyaient, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, sur le territoire actuel de notre patrie, les *morabotins* des Arabes, les oboles, *besans* et *constantins* de l'empire d'Orient, les *augustes* de Frédéric d'Allemagne, les ducats de Sicile et le florin de Florence, supérieur à toutes les autres monnaies d'or, imité et contrefait dans toute l'Europe. A Bordeaux, pour payer 17 livres tournois, on donne 3 écus d'or, 3 *menriques* neuves, 4 florins du Saint-Empire, 3 florins de Castille, 3 « au Chat, » etc. (1471). Un petit bourgeois de Brives fait l'inventaire de ses richesses métalliques (1512) qui comprennent des nobles « à l'écu, » à « la nef, » au « petit E, » des *aigles* d'Allemagne, des *philippes*, des *francs* à cheval et à pied, des réaux d'Espagne,

des *folles*, des *guillermus*, des écus, des ducats et des gros de toute provenance. Et ces mêmes espèces se rencontrent un peu partout, mélangées à d'autres, aux *toisons d'or*, aux *carolus* d'Autriche, en Artois, dans la Bourgogne aux écus Wilhem, aux *testons* de Milan, aux *reichsthalers*, chacun de ces types ayant une valeur variable selon l'année de sa fabrication, son titre et son degré de conservation.

Je demande pardon au lecteur de cette énumération fastidieuse; mais elle n'est pas inutile pour se faire idée de la confusion internationale des espèces, dans laquelle nos pères paraissent se mouvoir sans trop d'efforts, mais qui devait paralyser absolument, par la concurrence illimitée qu'elle comporte entre une si grande quantité de pièces, le succès d'une émission frauduleuse d'un des monnayeurs, ce monnayeur fût-il le roi de France.

Il faut bien admettre cependant, puisque plusieurs de nos rois ont eu recours à cet expédient impopulaire de jongler avec les métaux précieux, qu'ils y trouvaient quelque bénéfice. Ce bénéfice était mince. L'opération qui consistait, ou à diminuer le titre d'une pièce, ou à en surhausser la valeur nominale, ne pouvait réussir qu'avec les créanciers du Trésor. C'était donc une banqueroute, vulgaire dans le fond, quoique compliquée dans la forme. Quant à l'opération inverse qui consistait à abaisser subitement le prix du marc d'argent, à exiger, pour la valeur d'une livre, une plus grande quantité de grammes d'argent, c'était un impôt déguisé destiné à grossir les recettes. Dans le premier cas, l'État coupait en deux ou en trois une pièce de 5 francs, et déclarait, en vertu de son droit régalien, que chacun des morceaux valait toujours 5 francs; dans le second, il annonçait que la pièce de 5 francs n'aurait plus cours que pour 2 fr. 50. Dans la première hypothèse il volait ses créanciers, dans la seconde il volait ses débiteurs.

Débiteurs et créanciers de l'État étant peu nombreux à ces époques reculées, ce vol déguisé, cette confiscation, ou cet impôt, comme on voudra l'appeler, n'a jamais procuré à la fiscalité capétienne des ressources bien considérables.

Les altérations monétaires et les variations *artificielles* des prix du marc d'argent ayant été, comme je viens de le dire, sans influence sur le prix des marchandises exprimé en livres et en sous, il s'ensuit que, si l'on adopte les prix de la livre donnés par M. de Wailly ou ses prédécesseurs, méthodiquement et *annuellement* déduits des cours, fictifs ou réels, du marc d'argent, on commet de grossières erreurs. Si, parce que le marc d'argent est coté dans les tables de prix 26 livres en 1420, au lieu de 7 livres en 1418, on se figure que la livre, qui valait peut-être 6 fr. 50 actuels l'année d'avant, est descendue à 2 francs, on obtient

l'absurde résultat que voici: les prix anciens, exprimés en livres, n'ayant pas varié dans le commerce, l'objet qui valait 10 sous en 1418 vaut toujours 10 sous en 1420; mais, comme on traduit les 10 sous de 1418 par 3 fr. 25, et les 10 sous de 1420 par 1 franc, on amène le lecteur, qui ne connaîtrait que la colonne des prix traduits en francs, à conclure que les altérations des monnaies par les rois avaient pour conséquence de faire beaucoup baisser le prix des choses; tandis qu'au contraire, lorsqu'elles avaient une influence sur eux, c'était bien entendu dans le sens d'une hausse, d'une hausse nominale du moins.

Je crois plus sage de prendre, pour établir le prix de la livre tournois en France, la *moyenne* du prix du kilogramme d'argent fin, à chaque époque, en ne tenant compte que dans une très faible mesure des valeurs extravagantes attribuées à ce métal par les décisions éphémères du gouvernement. On obtient ainsi, de 1200 à 1600, dix-huit prix successifs de la livre tournois en francs, déduits du prix moyen de l'argent, pendant un nombre égal de périodes, dont on peut se servir pour calculer la valeur intrinsèque des objets de toute nature, et pour apprécier en bloc les vicissitudes de la fortune mobilière française.

Partie de 22 francs dans le premier quart du XIII[e] siècle, la livre tournois était déjà descendue à 12 francs en 1320. Elle tombe d'une façon définitive, après quelques oscillations, à 7 fr. 50 en 1390. Elle avait donc baissé, en cent soixante ans, de près des deux tiers. Si elle avait continué dans la même proportion jusqu'en 1789, elle se serait réduite à quelques centimes. Mais, de 7 fr. 50 à la fin du XIV[e] siècle, elle mit près de cent ans avant de tomber au-dessous de 5 francs en 1488; et elle valait encore plus de 2 fr. 50 à l'avènement d'Henri IV. Il est remarquable, comme je l'ai dit dans un travail précédent, que les diminutions ou augmentations du pouvoir commercial de l'argent soient demeurées absolument indépendantes de la dépréciation de la monnaie de compte, que même la pléthore de métaux précieux, au XVI[e] siècle, n'ait eu sur le prix du kilogramme d'argent, exprimé en livres, aucune influence sérieuse.

Les 245 grammes d'argent valent 2 livres 10 sous en 1200, 4 livres en 1301, 7 livres 4 sous en 1411, 13 livres 12 sous en 1512, et 22 livres 16 sous en 1602 (1). Ils ont donc haussé d'une

(1) La livre tournois valut en moyenne :

De 1200 à 1225	21 fr. 77	De 1361 à 1389	8 fr. 90	De 1488 à 1511	4 fr. 64
1226 à 1290	20 fr. »»	1390 à 1410	7 fr. 53	1512 à 1540	3 fr. 92
1291 à 1300	16 fr. »»	1411 à 1425	6 fr. 85	1541 à 1560	3 fr. 34
1301 à 1320	13 fr. 40	1426 à 1445	6 fr. 53	1561 à 1572	3 fr. 11
1321 à 1350	12 fr. 25	1446 à 1455	5 fr. 69	1573 à 1579	2 fr. 88
1351 à 1360	7 fr. 26	1456 à 1487	5 fr. 29	1580 à 1601	2 fr. 57

façon presque régulière, ou, si l'on veut, la livre a diminué effectivement de 80 pour 100 par chaque siècle, mais, dans le XVIe siècle, plutôt moins que dans les autres.

IV.

Quelle a donc été la cause de l'affaiblissement progressif de la livre tournois? Et comment ce mot, qui signifiait, en 1220, 98 grammes d'argent fin, est-il venu à n'en plus signifier que 11 en 1600, et 4 en 1789?

Évidemment l'ingérence de l'État a joué un rôle dans cette dépréciation, quand elle s'attaquait soit aux espèces, soit au prix du kilogramme de métal, *d'une manière lente et soutenue*. Le public n'était pas la dupe du gouvernement, dans ce dernier cas plus que dans l'autre; il ne cédait qu'en apparence. Il consentait à appeler « livre » une quantité de métal fin moins grande qu'auparavant, et à prendre pour une livre une monnaie qui, par son titre ou son poids, ne valait précédemment par exemple que 18 sous. Mais il rehaussait nominalement, dans la même proportion du dixième, toutes les espèces d'argent, nationales ou étrangères, en circulation dans le moment; et celles qui valaient jusque-là une livre se trouvaient dès lors valoir dans le commerce 22 sous. Il agissait de même envers toutes les espèces d'or. Nombreuses sont les ordonnances royales qui menacent, aux XIVe et XVe siècles, de peines sévères, voire de la confiscation des espèces, ceux qui prennent les monnaies d'or pour un prix supérieur au cours légal. Inutile d'ajouter que ces ordonnances n'étaient suivies d'aucune exécution.

Le même phénomène se produisait sur l'argent et les espèces d'argent, quand le roi s'en prenait à une espèce d'or ou au prix du kilogramme d'or : c'était l'argent qui montait, et il en résultait de même que la livre ne correspondait plus qu'à un peu moins d'or et à un peu moins d'argent.

Souvent aussi, sans aucune intervention du souverain, le rapport des deux métaux se dérangeait, comme il s'est dérangé dans notre siècle. Les ouvrages des financiers les plus sérieux, parus entre 1840 et 1850, témoignent la plus grande inquiétude sur la baisse probable de l'or, qui menaçait d'être terrible. On était à ce moment sous le coup des premières exploitations de la Californie, et déjà l'argent faisait une forte prime. Le contraire s'est produit, ainsi qu'on sait, depuis vingt ans; et le kilogramme d'or, au lieu de valoir seulement 15 kilogrammes et demi d'argent, comme la loi française lui en fait un devoir, se permet d'en valoir plus de 18.

Il en fut souvent ainsi de l'an 1200 à l'an 1600. Le rapport entre les deux métaux descendit jusqu'à 10 et s'éleva jusqu'à 13. J'entends le rapport réel et commercial, non pas un rapport imaginaire comme celui qui est donné dans quelques tableaux, d'après ces prix fantaisistes du métal dont j'ai parlé plus haut, qui n'ont jamais été effectivement acceptés, et qui font varier la proportion de 17 en 1310 à 2 et demi en 1355.

Chaque fois que l'un des deux métaux montait, par rapport à l'autre, on évaluait celui qui faisait prime en un plus grand nombre de livres : si, le marc d'argent valant 5 livres et le marc d'or 60, au rapport de *1 à 12,* l'argent devenait tout à coup plus abondant, son prix moindre par conséquent, et que l'opinion voulût établir le rapport de *1 à 13*, on cotait le marc d'or 65 livres au lieu de 60. Si, quelque temps après, c'était l'or qui baissait à son tour, et ne valait plus que 11 fois l'argent au lieu de 13, pour obtenir cette proportion nouvelle, on cotait l'argent à 6 livres au lieu de 5. Mais toujours c'était *par une élévation nominale* en livres-monnaie que se manifestait le changement de rapport des deux métaux. On ne réduisait jamais le prix, exprimé en livres, du métal qui baissait, on augmentait le prix de l'autre. Aujourd'hui où l'argent vaut *légalement* 222 francs le kilogramme et l'or 3,441 fr., nous disons, pour évaluer une baisse de 20 pour 100 de l'argent, qu'il ne vaut plus que 178 francs ; tandis que nos pères auraient dit que l'or vaut 4,130 francs. L'élasticité d'une monnaie de compte, qui n'était ni en or, ni en argent, facilitait singulièrement cette manière d'agir.

On devine que, maintes et maintes fois répétées, dans le cours de six siècles, ces hausses et ces baisses des deux métaux, qui dépréciaient inévitablement la livre, aient fini par la réduire à peu de chose. D'autant plus que, lorsque le fait se produisait, les gouvernemens ne manquaient pas d'intervenir, et accentuaient encore la baisse de la dite livre, sans le vouloir. Les gouvernemens d'autrefois croyaient « dur comme fer, » selon la locution populaire, qu'il existait entre l'or et l'argent un « juste rapport ; » — on n'ose trop leur jeter la pierre à cet égard, les gouvernemens modernes l'ont cru très longtemps, et il existe peut-être des hommes d'État qui le croient encore. — Partant, les plus honnêtes estimaient avoir le droit, et même le devoir de maintenir ce rapport, puisqu'il était « juste. » Quand l'un des deux métaux renchérissait, bien vite des édits, ordonnances ou déclarations solennelles commençaient par lui enjoindre de reprendre son ancien prix ; à quoi naturellement il n'avait garde d'obtempérer. Désespérant de vaincre cette résistance et de faire rentrer dans l'ordre cette marchandise rebelle, impuissant contre ce « cours abusif, » comme il le nom-

mait, l'État essayait souvent de rétablir le rapport auquel il tenait, en élevant le prix du métal qui restait stationnaire.

Mais l'élévation *légale* de ce dernier était immédiatement suivie d'une augmentation *commerciale* correspondante de l'autre. La lutte s'engageait entre le pouvoir qui courait après son « juste rapport, » avec une persévérance tout à fait bouffonne, et le public qui voulait précisément changer ce rapport. Les prix du marc d'or et du marc d'argent montaient alternativement, jusqu'à ce que le souverain et ses ministres, vaincus par la force des choses, battissent en retraite. Un exemple mémorable des conflits de ce genre, où naturellement le commerce eut le dernier mot, nous est fourni par l'histoire monétaire du règne de Louis XIII, durant lequel le rapport entre l'or et l'argent, qui était en 1602 de 11.87, s'éleva à 14.76 en 1640.

Pour la réduction de l'ancienne livre tournois en francs, il est préférable de se fonder exclusivement sur le prix comparé de l'argent autrefois et aujourd'hui, plutôt que de prendre, comme point de départ, le prix de l'or, ou un prix combiné de la valeur de l'or et de l'argent de jadis avec celui de l'or et de l'argent d'à présent. La livre, bien qu'elle ne fût ni en or ni en argent, signifiait implicitement de l'argent, parce qu'elle ne s'échangeait *au pair* que contre de l'argent. Pour avoir des espèces d'or en échange d'espèces d'argent, on payait constamment un change très élevé, qui augmente d'autant, par la plus-value donnée à l'or, la distance marchande des deux métaux monnayés.

Quand même d'ailleurs il serait vrai que l'on ait eu jadis un gramme d'or pour 12 grammes d'argent, au lieu de 15 et demi que l'on en doit donner aujourd'hui, la substitution incessante d'un métal à l'autre, dans la même bourse, fait que, le rapport inverse étant également vrai, le gramme d'argent d'autrefois ne vaut intrinsèquement ni plus ni moins que le gramme d'argent d'aujourd'hui, puisque nos lois définissent le franc : « quatre grammes et demi d'argent fin. »

D'ailleurs, les prix respectifs de l'or et de l'argent, comme ceux de toute autre marchandise, ne dépendent pas seulement de leur abondance plus ou moins grande, mais de l'usage plus ou moins grand qui en est fait. Croire que l'or était moins cher autrefois, parce qu'il était moins rare, serait une erreur. En voici la preuve : on évalue le stock de métaux précieux en Europe, au commencement du XVI[e] siècle, à 37,000 kilogrammes d'or et 3,150,000 kilogrammes d'argent. Il y aurait donc eu, en l'an 1500, *36 fois plus d'argent que d'or*. Il y a une vingtaine d'années on calculait qu'il avait été extrait, depuis trois siècles et demi, tant dans l'ancien continent que dans le nouveau, 132,500,000 kilogrammes d'argent

contre 4,100,000 kilogrammes d'or. Il n'y aurait donc actuellement, sur le globe, que *32 fois plus d'argent que d'or;* et cependant l'or ne valait en 1500 que 11 fois et demi l'argent, tandis qu'il vaut en 1892 15 fois et demi plus, légalement, et 18 fois plus commercialement. Il est à la fois plus abondant et plus cher.

Et ce phénomène serait rendu plus sensible encore si l'on pouvait savoir combien, sur ces masses métalliques de 1500 et de 1892, il y a de kilogrammes employés aux usages domestiques, et combien il y en a de monnayés. L'on verrait que, par suite de l'accroissement du bien-être des classes moyennes, une bonne quantité d'argent a passé en cuillers et en fourchettes, en montres, en anneaux, etc., et que les proportions respectives de l'or à l'argent : 1 à 36 en 1500, 1 à 32 en 1892, sont plus favorables même à l'argent qu'elles ne le paraissent. Il n'y a peut-être pas, en effet, le tiers de l'argent, extrait des mines, à exister sous forme de numéraire; par suite, la proportion de la monnaie d'argent, par rapport à la monnaie d'or, est beaucoup moindre qu'au moyen âge.

Le simple bon sens, au surplus, ne suffit-il pas à le faire concevoir, et est-il besoin d'une statistique? La diminution seule du pouvoir de l'argent l'a rendu incommode, et impropre à une foule d'usages auxquels il suffisait jadis. Le même objet que l'on avait en 1400, en 1500, pour 1,000 grammes d'argent équivaut aujourd'hui à 5,000 ou 6,000. On pouvait porter 1 kilogramme dans sa poche, et 5 ou 6 kilogrammes dans sa valise ; on répugne à porter 5 ou 6 kilogrammes d'argent dans sa poche et 25 ou 30 dans sa valise. Et je crois que l'argent aurait baissé bien davantage encore en notre siècle, par rapport à l'or, si l'on n'avait pas inventé le billet de banque, qui, s'appliquant aux deux métaux, atténue les défauts encombrans de l'un d'eux. Cet encombrement n'existait pas jadis; il fallait si peu de métal pour tant de choses ! La comparaison seule du grand nombre des paiemens qui devaient se faire en argent, avec le petit nombre des paiemens qui pouvaient se faire en or, suffit à faire prendre le premier, plutôt que le second métal, pour base des prix de la livre-monnaie.

Il nous reste à examiner les conséquences de la dépréciation de la livre pour la fortune mobilière. Elles ont été immenses. La fortune mobilière est la grande victime du passé. J'ignore quel sort lui est réservé dans l'avenir; il ne pourra vraisemblablement être pire. C'est un fait, à la vérité, que nul n'ignore, mais le résultat de cette étude est de le mettre plus complètement en lumière. Ce genre de fortune a été atteint en France de trois façons : par la diminution du pouvoir de l'argent, par l'avilissement de la livre-monnaie, par la baisse du taux de l'intérêt. Et ces trois fléaux des capitalistes du

moyen âge ont réduit leur bien à peu près à rien. Nous avons vu deux de ces causes, nous allons voir la troisième.

La conclusion qui en découle, c'est qu'il n'y a pas dans notre pays, — la perte a été moins rude dans certains autres, puisque la livre anglaise valait encore 25 francs en 1789, tandis que la nôtre était tombée à 0 fr. 90, — *un seul rentier qui date de plusieurs siècles*. Les rentiers du temps de saint Louis, ceux du temps des guerres anglaises, ceux du temps de François I[er], sont tous plus ou moins réduits à la misère. Par la force seule des choses, ils ont été lentement et irrémissiblement dépouillés. Toutes les fortunes mobilières sont récentes, et ont pour origine le travail et l'industrie de leurs propriétaires actuels, ou des pères, grands-pères et *tout au plus* des arrière-grands-pères de leurs propriétaires actuels.

V.

Un capital de 1,000 livres qui valait 22,000 francs en 1200, n'en valait plus intrinsèquement que 16,000 en 1300, 7,530 en 1400, 4,640 en 1500, et était tombé en 1600 à 2,570 francs. Il allait encore être réduit dans les temps modernes. Ces 1,000 livres qui valaient, en 1600, 2,570 francs baissèrent en 1650 à 1,820 francs; en 1700, elles ne faisaient plus que 1,480 francs, en 1717 que 1,220 francs et en 1789 que 900 francs.

On ne peut s'empêcher de sourire quand on voit les colongers de Marmoutiers payer, au XVIII[e] siècle, un denier de fermage par acre de terre, absolument le même prix qu'au temps de Charlemagne, où la livre valait *intrinsèquement* 81 francs de notre monnaie, et avait un pouvoir d'achat neuf fois plus grand; ce qui donne pour ce denier, représentant humblement sous Louis XVI les trois quarts d'un de nos centimes, une valeur *relative* de 3 fr. en l'an 800.

Plusieurs ordonnances avaient stipulé que, lorsqu'il y aurait un changement dans les monnaies, le débiteur devait payer le poids d'argent qu'il s'était engagé à compter le jour du contrat, sans avoir égard à la quantité de pièces. Jamais ces ordonnances ne furent observées, ni pour les cens, ni pour les rentes foncières, ni pour aucun autre revenu; la diminution se faisant graduellement, d'une manière presque insensible, sou à sou, les générations se succédaient sans pouvoir, sans songer peut-être, à protester contre une décroissance qui s'imposait à eux, sous l'aspect d'une inéluctable fatalité. Le seigneur d'Allan (Dauphiné) percevait en 1443, sur chaque possesseur de troupeaux, la redevance d'un fromage,

estimé en argent 6 deniers la livre. En 1626, le parlement décida que chacun de ces deniers du xve siècle en représentait 4 du moment présent. Les tenanciers trouvaient encore leur compte à se libérer en numéraire, plutôt qu'en nature, puisque le fromage dont ils étaient redevables valait en 1626 six sous et non pas deux. Mais de semblables décisions judiciaires sont tellement rares, — je n'en ai pour ma part rencontré aucune autre, — que la dépossession, résultant pour les capitalistes de l'avilissement de la livre de compte, peut être considérée comme générale et absolue.

Ces droits féodaux, que des précautions minutieuses semblaient devoir maintenir, furent anéantis par ces précautions mêmes. On avait établi, pour le cas où le censitaire ne pourrait accomplir tel ou tel travail en personne, un rachat en argent qui, au début, a dû être égal, voire supérieur, à la valeur du travail. On dit, par exemple, qu'il devra « faire une journée de fauche *de son corps*, ou payer 12 deniers, » parce qu'alors la journée du faucheur valait 12 deniers au plus. Quand elle valut douze ou quinze sous, tout le monde se racheta, et le seigneur fut, qu'on me passe l'expression, *floué* sans aucun remède. Les mêmes causes qui, jusqu'à Henri IV, avaient amené cet avilissement de la livre, à savoir le changement de valeur des deux métaux par rapport l'un à l'autre, et l'intervention de l'État dans les monnaies, continuèrent d'agir de 1600 à 1800.

En recherchant, d'après les rares documens dont on dispose, la proportion respective des deux métaux dans la circulation, on voit qu'en 1640, à l'époque où furent refondus les anciens écus et fabriqués les premiers louis, il pouvait y avoir en France 300 millions de francs d'or et 750 millions de francs d'argent. Cette masse métallique dut aller en augmentant durant tout le xviie siècle, puisque le pouvoir des métaux précieux alla sans cesse en diminuant. Au xviiie siècle, de 1726, où fut ordonnée une refonte générale des espèces, jusqu'à 1789, il fut frappé pour 967 millions d'or et pour 1,956 millions d'argent. Il y avait seulement, à cette dernière date, deux fois plus d'argent que d'or, et non deux fois et demie plus, comme à l'avènement de Louis XIV. En 1640, l'argent équivaut à environ 72 pour 100 de la masse des monnaies, l'or à 28 pour 100. En 1789, l'argent ne correspond plus qu'à 66 pour 100 et l'or à 33 pour 100. Quoique plus abondant, l'or est cependant plus cher, puisqu'il vaut 15 fois 1/2 l'argent, au lieu de 14.75, comme en 1640.

Le mouvement s'est bien plus fortement accentué en notre siècle : dans l'union latine, dont la France fait partie, l'argent représente seulement 44 et l'or 56 pour 100 du numéraire.

Il est une période de l'histoire pratique des monnaies, sur laquelle le lecteur serait en droit d'attendre de nous des renseignemens nouveaux, c'est celle qu'embrasse le système de Law. Tout le monde a entendu dire qu'à cette époque les prix furent bouleversés, que ceux des immeubles montèrent au quintuple, que le numéraire avait perdu non-seulement son pouvoir d'achat, mais aussi sa valeur nominale. En effet, les tables de M. de Wailly et de Leber nous apprennent que, par suite du « système, » la livre-monnaie, convertie en francs de 4 grammes 1/2 d'argent fin, d'après les cours officiels du marc, aurait valu, de 1718 à 1724, 0 fr. 70 à 0 fr. 32 seulement.

Or cela n'est vrai que dans une imperceptible mesure, en dehors de la rue Quincampoix, du Palais-Royal, des boutiques et des salons de quelques spéculateurs, qui édifiaient ce veau d'or en papier, le dépeçaient ou dansaient autour. Cette colossale mystification du « système, » le plus fameux de tous les *krachs* de bourse, dont les auteurs étaient à moitié dupes, comme toujours, n'a pas eu les conséquences économiques que l'on serait porté à s'imaginer. Aventure sans lendemain, elle ne produisit pas, même aux heures de son court triomphe, tous les résultats que l'histoire nous décrit. Les prix, exprimés en livres, sous et deniers, *n'ont pas varié dans les provinces, ni même pour ainsi dire dans la capitale.*

On a la preuve que les plus minces bourgs connaissaient, aux extrémités du royaume, ne fût-ce que par les édits et les arrêts du conseil d'État, la situation monétaire, le cours des billets de la Banque générale, la dépréciation des espèces d'or et d'argent; mais, comme faisait le peuple du moyen âge, durant les altérations de Philippe le Bel et de Jean le Bon, les sujets de Louis XV laissaient aux agioteurs parisiens et aux fonctionnaires les cours officiels du marc d'or et d'argent. Ils continuaient à donner à la livre de compte la même valeur, ou à peu près, de 1718 à 1722, que dans les dernières années du règne précédent.

De telle sorte que, si l'on adoptait les cours officiels, si l'on donnait à la livre de ce temps une valeur moyenne entre 0 fr. 32 et 0 fr. 70, bien loin de constater la hausse des prix que plusieurs historiens de Law nous assurent avoir eu lieu, on se trouverait en présence d'une baisse énorme et tout à fait inexplicable. Dire que l'on ne trouverait pas des prix exprimés en livres d'agio, en « livres de bourse » (pour les appeler d'un nom qui leur convienne), livres dont la valeur n'était que de moitié ou du tiers des livres usuelles et commerciales, ce serait absurde; la différence seule des prix ainsi établis, avec ceux qui les environnent, montre qu'ils ne sont pas formés de la même monnaie. Ils sont toutefois *trop peu nombreux* pour détruire la règle que je viens d'exposer, et qui a pré-

sidé, de 1718 à 1725, aux marchés conclus par les Français entre eux. La baisse effective de la monnaie n'eut lieu qu'en 1726, lors de la refonte des espèces; la diminution de ces espèces décriées infligea alors aux particuliers et aux établissemens publics une perte réelle, mais très amoindrie par l'état d'éparpillement où elles se trouvaient, dans tant de poches et de coffres-forts (1).

VI.

Ainsi que nous l'avons déjà constaté, le pouvoir de l'argent *sur lui-même*, dont le taux de l'intérêt, c'est-à-dire le loyer de l'argent, est le critérium, n'a pas subi jadis les fluctuations du pouvoir général de l'argent sur les marchandises. Le taux de l'intérêt est demeuré stationnaire, depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'à la fin du XIVe, tandis que le pouvoir de l'argent diminuait. Il n'a pas bougé davantage lorsque ce pouvoir s'est mis à hausser au XVe siècle; au contraire, le loyer de l'argent a fortement baissé vers 1480, à une époque où l'argent, évalué en marchandises, était plus cher qu'il n'avait jamais été depuis quatre cents ans.

Un second fait, non moins frappant, c'est la très grande différence qui existe au moyen âge entre le taux d'intérêt des valeurs mobilières et celui des biens-immeubles ou assimilés. L'un dépasse 20 pour 100, l'autre atteint à peine 10 pour 100 dans les campagnes et moins encore dans les villes. Je parle ici de la période antérieure à 1475; car, à partir de cette date, le taux de l'intérêt des prêts mobiliers dégringola de 20 pour 100 à 15, 12, 10 et 8 pour 100, où il avait même de la peine à se maintenir au début du XVIIe siècle; tandis que le revenu des terres s'abaissait seulement, durant le même temps, à 7 et 6 pour 100. Après avoir été beaucoup plus éloignés l'un de l'autre qu'ils ne le sont de nos jours, ces deux revenus en vinrent à se rapprocher aussi beaucoup plus qu'ils ne font dans l'époque moderne, qu'ils ne faisaient surtout il y a une quinzaine d'années.

Les causes de ces phénomènes économiques sont aisées à saisir. Il est bien vrai que le loyer de l'argent dépend de l'offre et de la demande, comme le prix de toute chose au monde; mais l'offre et la demande « d'argent à louer, » — autrement dit le taux de l'intérêt, — n'obéissent pas aux mêmes lois que l'offre et la demande

(1) La livre tournois valut en moyenne :

De 1602 à 1614	2 fr. 39	De 1643 à 1650	1 fr. 82	De 1701 à 1725	1 fr. 22
1615 à 1635	2 fr. 08	1651 à 1675	1 fr. 63	1726 à 1758	0 fr. 95
1636 à 1642	1 fr. 84	1676 à 1700	1 fr. 48	1759 à 1790	0 fr. 90

« d'argent à acheter, » que le prix de la vie (puisque vendre des marchandises, c'est acheter de l'argent).

Si le rapport entre « l'argent à louer » et « l'argent à vendre » était constant et absolu, le taux de l'intérêt serait toujours bas quand les marchandises sont chères, dans le cas, bien entendu, où la cherté des marchandises ne proviendrait pas de leur rareté, mais de l'abondance de l'argent. Or s'il en a souvent été ainsi, on a parfois aussi vu le contraire; d'où l'on peut conclure qu'il n'y a aucune connexité entre ces deux faits. C'est que l'argent à vendre et l'argent à louer ne répondent pas aux mêmes usages, aux mêmes besoins. Nous avons recherché, dans un précédent travail, ce qui faisait augmenter ou diminuer la puissance d'achat de l'argent, venant sur le marché pour y être vendu, par conséquent, échangé définitivement contre un autre produit.

L'argent que l'on veut seulement prêter, pour en retirer un loyer annuel, ne subit pas les mêmes influences. L'offre d'argent à prêter vient de l'épargne accumulée, des capitaux disponibles; la demande d'argent à emprunter vient du commerce, des entreprises industrielles. Il semble à première vue qu'en comparant, aux temps féodaux et de nos jours, d'une part la masse d'argent à placer, le métal errant, en quête d'emploi, d'autre part, les besoins du commerce et de l'industrie, le taux de l'intérêt aurait dû être autrefois beaucoup plus bas qu'il n'était : en admettant que la somme des capitaux ait été beaucoup moindre, au XIVe siècle, qu'elle ne l'est de nos jours, le besoin de ces capitaux a dû être encore moins grand que la masse n'en était petite.

Seulement l'intérêt des prêts purement mobiliers n'était pas alors à un taux normal; il ne résultait pas de la libre concurrence des prêteurs et des emprunteurs. La législation, les mœurs surtout, ont joué dans le prix du loyer de l'argent un rôle dont il faut tenir compte. Si les mœurs et les lois ont eu et auront toujours une action réciproque les unes sur les autres, les premières sont incontestablement beaucoup plus puissantes que les secondes; nous venons d'en avoir une nouvelle preuve à propos des altérations de monnaies. Mais, en fait de prêt à intérêt, d'usure, — les deux mots alors étaient synonymes, — les mœurs étaient d'accord avec les lois pour le réprouver. La faute en est-elle à l'Église catholique, dont les docteurs et les papes portent généralement, devant l'histoire, la responsabilité du discrédit où demeurait le commerce de l'argent? — L'Évangile pourtant, dans sa parabole des cinq talens qui en ont rapporté cinq autres, recommande comme un modèle l'exemple de deux trésoriers qui plaçaient l'argent de leur maître à 100 pour 100. — Ces papes et ces docteurs n'auraient-ils

fait eux-mêmes que partager l'erreur commune de leur temps, l'idée fausse que l'on avait, bien avant l'institution du christianisme, sur « l'argent issu de l'argent » qu'Aristote estimait un profit *contre nature?* Chacune de ces hypothèses est sans doute partiellement vraie. Toujours est-il que, par une aberration singulière, les mêmes gens qui trouvaient très naturel de louer leurs terres ou leurs maisons, trouvaient dégradant de louer leur argent; qu'à cette époque de servage, où la personne humaine, susceptible de vente et d'achat, était considérée comme une marchandise, dont le possesseur, clerc ou laïque, surveillait très strictement et s'appropriait, en toute sûreté de conscience, l'accroissement par reproduction, l'or et l'argent, — ou même le blé, car le prêt des denrées était aussi mal vu que le prêt des métaux, — n'étaient pas regardés comme pouvant à bon droit se reproduire par la location.

On n'oserait se montrer trop sévère pour ces excentricités de la raison des aïeux, parce que nos descendans trouveront encore matière à rire dans beaucoup de nos idées actuelles qui nous paraissent les plus respectables, que beaucoup de professions sont décriées ou vénérées qui, dans deux ou trois siècles sans doute, ne le seront plus. N'oublions pas qu'il y a fort peu de temps qu'un chirurgien est l'égal d'un médecin, fort peu de temps aussi que les artistes dramatiques jouissent du droit commun des chrétiens et des citoyens, et que les marchands d'esclaves n'en jouissent plus, qu'un agent de la police criminelle, qui maintient l'ordre social en pourchassant, au péril de sa vie, ceux qui tendent à le troubler, est infiniment plus bas placé dans l'estime publique qu'un huissier ou un avoué qui rendent de moindres services. La carrière industrielle, même depuis 1789 où elle ne fait plus déroger personne, continue à être en France, dans certaines classes éclairées, moins prisée que le métier militaire, quoique ce dernier offre beaucoup moins de danger, dans les longues périodes de paix qui ont été l'honneur de notre siècle, que vingt professions très périlleuses et plus utiles à l'humanité.

Ces opinions et bien d'autres, vestiges du moyen âge, nous aident à comprendre comment le rôle de prêteur d'argent a pu être regardé, durant de longs siècles, comme une occupation avilissante pour ceux qui l'exerçaient habituellement, ou qui, indirectement, par l'octroi de leurs capitaux, y participaient.

De là l'extrême rareté des prêteurs, la mauvaise organisation du prêt et le taux inouï de l'intérêt, conséquences naturelles de l'absence de concurrence et du défaut de sécurité. On connaît la législation spéciale et incohérente appliquée, pendant quatre cents ans, par les divers princes de l'Europe, aux tristes banquiers de leurs États, juifs et Lombards, traités tantôt comme des vaches à lait,

qu'on nourrit à discrétion pour qu'elles rendent davantage, tantôt comme des ennemis de l'ordre public, que l'on rançonne et que l'on détruit.

Tolérés, expulsés, rappelés, ces instrumens odieux et nécessaires du crédit demeurent dans le monde civilisé, du XIIe au XVIe siècle, comme des oiseaux à demi sauvages sur des branches à moitié pourries, vont, viennent, dressent ou replient leurs bancs ou leurs tables sur les places des villes, ouvrent ou ferment leurs échoppes, selon les besoins ou les caprices des potentats ou des foules. Philippe-Auguste leur permet le prêt à raison de 10 pour 100 l'an; Philippe le Bel (1312) fixe le taux de l'intérêt à 15 pour 100, pour les affaires traitées en foire, et à 20 pour 100 pour les opérations ordinaires. Louis le Hutin l'autorise, quelques années plus tard, jusqu'à 260 pour 100 (un sou pour livre par semaine), mais pas davantage; « car, disait-il dans son ordonnance, notre volonté n'est mie qu'ils puissent prêter à usure. »

Ce monarque était trop bon; il laissait à l'intérêt légal une marge dont celui-ci n'avait pas besoin. Il n'existe pas d'emprunts faits à 260 pour 100, même parmi les emprunts « à la petite semaine. » Une pauvre serve de Troyes, débitrice, en 1388, d'une somme de 25 sous, pour laquelle elle a mis en gage sa meilleure « cotte, » paie 2 deniers pour livre par semaine, soit sur le pied de 47 pour 100 par an pendant les quatre mois que dure sa dette. C'est là du moins le taux le plus élevé que j'aie remarqué; bien que plus tard, à Grenoble, le conseil communal demande que l'on exerce des poursuites contre les usuriers « qui exigent un intérêt de 100 pour 100 ». Mais il peut y avoir là une de ces exagérations de langage comme les assemblées délibérantes d'autrefois ne craignaient pas d'en commettre.

L'intérêt *mobilier* a varié en France, au moyen âge, autant qu'on en peut juger par un très grand nombre d'exemples choisis dans beaucoup de provinces, de 45 à 10 pour 100. En moyenne, il oscille entre 20 et 25 pour 100, mais plus près de 20 que de 25. Il y a pourtant d'assez grandes différences entre les divers pays, selon le degré de civilisation où ils sont parvenus, et la prospérité relative dont ils jouissent.

L'empereur Louis de Bavière accorde, en 1338, aux bourgeois de Francfort, « par privilège spécial, » que les emprunts faits par eux ne pourront plus être qu'à 32 pour 100; tandis que les juifs, traitant avec les étrangers, pourront prendre 43 pour 100. Les juifs réclament à Francfort 22 pour 100 en 1491, et jusqu'au XVIIIe siècle, dans le Brandebourg, on leur permit de prendre 24 pour 100. A Strasbourg, au contraire, centre riche et populeux, sous une administration intelligente, le taux de l'intérêt avait

prodigieusement diminué dès le XVe siècle, alors que dans la France, ruinée et défigurée par la guerre, il conservait ses hauts cours.

En Italie, où Vérone fixait le taux légal à 12 1/2 (1228), et Modène à 20 pour 100 (1270), ces règles n'avaient été que médiocrement observées; puisque les Florentins, pour réduire l'usure, appelaient, en 1430, dans leur ville les juifs, qui s'engageaient à n'exiger que 20 pour 100. L'établissement, dans la péninsule, des *monti,* ou banques communales, contribua à la baisse du taux. C'est à ces *monti* italiens, au principe qu'ils posaient, et aux imitations dont ils furent l'objet, c'est-à-dire, en résumé, à l'acclimatation, à la légitimation du prêt à intérêt, qu'est dû le développement du crédit au XVIe siècle. Certes, l'affluence des métaux précieux favorisa cette amélioration; mais on en constate les premiers symptômes avant que l'or et l'argent d'Amérique n'aient fait leur apparition dans le vieux monde, et on les constate dans le Midi plutôt que dans le Nord.

Dès 1505 il se fait dans le Comtat-Venaissin des constitutions de rentes à 7 pour 100, tandis que dans les Flandres une ordonnance du gouverneur prenait encore la peine, en 1544, de réduire le taux officiel à 12 pour 100, et n'était pas observée. A Paris, sous Louis XII, quand le roi voulait amortir les rentes dues par lui à des particuliers, il les capitalisait « au denier 12 » — 8.33 pour 100.— C'est au même taux de 8 pour 100 que fut émis, en 1522, un emprunt d'État qui est regardé comme l'origine de la dette publique. Il est vrai que cet emprunt fut un peu forcé, et qu'il fallut « user de contrainte envers les principaux bourgeois et notables. » Mais la banque de Lyon, établie en 1543 par François Ier, ne payait à ses déposans que 8 pour 100 d'intérêt; le taux des créances chirographaires privées, constaté sur tout le territoire dans les registres des tabellions, n'excède pas cette proportion; et les villes, pour leurs emprunts municipaux à la fin du XVIe siècle, obtenaient le même taux et même des taux inférieurs.

La législation civile se modifiait alors insensiblement, et les foudres religieuses contre le prêt à intérêt perdaient de leur rigueur. *Officiellement,* la doctrine de l'Église romaine demeura immobile; Innocent XI et Benoît XIV se crurent obligés de faire, aux XVIIe et XVIIIe siècles, de nouvelles et solennelles professions des théories de la scolastique; mais les théologiens y introduisirent tant de distinctions, y ménagèrent de si larges brèches, que toutes les formes de prêts furent dès lors autorisées *en pratique.* Le jour où l'on reconnut qu'il y avait matière à intérêt légitime, si le prêt comportait pour le prêteur un « gain cessant, » un « dommage naissant, » un « péril du capital, » selon les expres-

sions des casuistes, comme tous les prêts imaginables rentrent nécessairement dans un de ces trois cas, la prohibition n'exista plus que sur le papier.

La tolérance de l'intérêt eut pour premier résultat celui de faire cesser l'*usure*, ou l'intérêt excessif, selon le sens dans lequel nous prenons aujourd'hui ce mot. Il est probable, bien que ce ne soit là qu'une hypothèse, que la facilité nouvelle de consentir des emprunts aurait occasionné une baisse du taux de l'intérêt, aux XVIe et XVIIe siècles, plus grande encore que celle qui se produisit, si la situation matérielle de l'Europe n'avait pas changé depuis les âges antérieurs, c'est-à-dire si le besoin de capitaux disponibles ne s'était pas extrêmement développé par l'extension de l'industrie et du commerce.

Les tribunaux, surtout dans le Midi, se montraient aussi beaucoup plus favorables au droit des créanciers qu'ils n'avaient fait jusqu'alors. Dans le ressort du parlement de Bordeaux, on ne pouvait exiger d'intérêts pour argent prêté, quand bien même on les eût stipulés dans le contrat; *mais* le débiteur pouvait les payer, si bon lui semblait, et, une fois payés, ils ne pouvaient plus être « répétés. » Au nord de la France, à Paris notamment, où la prohibition de l'intérêt subsistait presque entière dans les textes, la jurisprudence donnait au capitaliste, par des combinaisons de procédure, le moyen de sauvegarder ses titres et améliorait, en diminuant les risques du prêteur, les conditions faites à l'emprunteur.

VII.

Si la location de l'argent, l'intérêt mobilier, était, au moyen âge, un délit aux yeux de la loi, un péché aux yeux de l'Église, il en allait tout autrement de l'intérêt immobilier, de la location des terres ou des maisons. Celle-ci était parfaitement admise et respectable.

Aussi se fait-elle à un taux beaucoup plus bas. D'après les documens contenus dans le cartulaire de Notre-Dame de Paris, M. Guérard l'a évalué à 7 1/2 pour 100 au XIIIe siècle. Ce chiffre ne concorde pas avec la moyenne que l'on peut tirer des archives de l'Hôtel-Dieu et autres hôpitaux de Paris, grands propriétaires dans la capitale et aux environs. Le taux indiqué par M. Guérard peut être admis pour les immeubles urbains, non pour les revenus ruraux. Si l'on sépare les premiers des seconds, on remarque que le *quantum* de la rente est plus élevé à la campagne que dans les

villes. Je l'évalue, en ce qui me concerne, à 8 pour 100 pour les maisons et à 10 pour 100 pour les terres.

Cette proportion, si contraire à ce qui existe de nos jours, où les maisons de Paris rapportent toujours plus que les fermes et les domaines des champs, a sans doute sa raison d'être dans ce fait que la sécurité était beaucoup plus grande, du XIIIe au XVIe siècle, dans les villes fermées que dans les campagnes. Celles-ci, ouvertes à toutes les invasions, et affectées par tant de troubles qui n'atteignent pas les biens abrités derrière des remparts, ont dû éprouver de ce chef la moins-value que j'ai constatée.

Urbains ou ruraux, les revenus des immeubles de jadis étaient en partie mobilisés par l'institution des *rentes foncières*. La création de ces sortes de rentes, devenues avec le temps de véritables valeurs mobilières, avait été dans l'origine une simple vente. C'est donc à tort qu'on l'a parfois comparée à l'hypothèque moderne, avec laquelle elle n'a rien de commun. Le propriétaire actuel, qui hypothèque son bien, contracte un emprunt dont ce bien sera le gage. Il garde ce bien, et possède en outre un capital dont il sert la rente. C'était le contraire autrefois. Le propriétaire qui constituait une rente foncière sur sa terre ou sa maison ne recevait aucun capital; de plus, il abandonnait sa maison ou sa terre, il en transférait la possession et la jouissance à un tiers, qui s'obligeait à lui payer en retour un revenu annuel immuable. Hypothéquer, c'est emprunter, tandis que constituer une rente, c'était prêter. Et le prêt étant le plus souvent irrévocable, puisque le prêteur ne pouvait pas plus se faire rendre son immeuble que l'emprunteur ne pouvait l'obliger à le reprendre, la constitution d'une rente foncière a tous les caractères d'une aliénation complète, faite moyennant un intérêt perpétuel, au lieu de l'être moyennant une somme une fois payée. Quelquefois le prêteur, ou vendeur, comme on voudra l'appeler, se réservait le droit de réméré. La rente, en ce cas, était dite rachetable.

Cette clause ne paraît pas influer sur le taux d'intérêt des unes et des autres. Les immeubles se capitalisent, du XIIIe au XVe siècle, jusqu'à Louis XI, sur le pied du « denier 10 » — 10 pour 100, — à la campagne, et en ville, du « denier 12, » — 8.33 pour 100; — car le marché des rentes foncières servait de régulateur aux fermages et aux loyers. D'ailleurs, il existait alors très peu de « loyers » et de « fermages, » si l'on prend ces mots dans leur acception moderne; le locataire ou le fermier trouvant un avantage inestimable à devenir lui-même possesseur de la maison qu'il habitait, ou de la terre qu'il cultivait, sans débourser aucun capital et en s'engageant seulement à payer la rente de leur valeur.

Les chiffres de 8 et 10 pour 100 n'étant que des moyennes, il serait aisé de citer des taux très supérieurs ou très inférieurs, des rentes vendues sur le pied de 5, de 4, de 3 1/2 pour 100, tandis qu'on rencontre des cens négociés à 12, 15, 20 pour 100, selon le crédit de l'emprunteur et la solidité du gage. De pareils écarts se retrouvent sur toute la surface de la France.

Si le taux des rentes foncières peut être évalué chez nous, entre les années 1200 et 1475, à 10 et 8 pour 100, selon que l'immeuble sur lequel elles reposent est situé en plein champ ou dans une enceinte fortifiée, on remarque que ce taux a une tendance marquée à s'élever au xve siècle. Sans prétendre donner un chiffre positif, j'estime que ces moyennes sont à peine atteintes de 1300 à 1380, tandis qu'elles sont plutôt dépassées de 1380 à 1450. A cela rien d'extraordinaire : tant de maisons, dans cette dernière période, étaient inhabitées et tombaient en ruines, tant de labours étaient incultes, que bien des rentes furent alors mal ou point payées, et, la valeur vénale des immeubles ayant subi une dépréciation correspondante à celle du revenu, le créancier de la rente n'avait aucun avantage à évincer le débiteur, pour rentrer en possession d'un immeuble qui n'aurait peut-être trouvé ni acheteur ni fermier. Il patientait donc; mais les revenus de ce genre eurent le sort de toute valeur qui devient moins sûre, elle fut capitalisée moins haut.

En Alsace, où régnaient la paix et l'abondance, le taux de l'intérêt foncier tomba, de 1360 à 1380, à 8 ou 8 1/2 pour 100, de 1380 à 1400, il s'abaissa jusqu'à 6 1/2 ; et, dès les premières années du xve siècle, le taux de 5 pour 100 y domine. En France, cette heureuse révolution ne se fit que cent ans plus tard. Je ne m'occupe pas ici du taux légal ; il ne faut jamais, en semblable matière, se fier aux règlemens des pouvoirs publics, qui sont généralement en deçà ou au-delà de la vérité. Ainsi l'intérêt des rentes constituées ne fut abaissé officiellement à 8.33 pour 100 qu'en 1567 ; mais ce taux, auquel effectivement le clergé empruntait, était déjà en usage depuis les premières années du xvie siècle, et il descendit sous le règne d'Henri III, pour les placemens solides, jusqu'à 7 et 6 1/2.

Le commerce des rentes foncières constitua, au moyen âge, une vaste et perpétuelle spéculation, tout à fait indépendante des transactions dont les immeubles eux-mêmes étaient l'objet. Ce propriétaire, que nous avons vu vendre sa terre pour un revenu, pouvait transférer ce revenu, à titre gratuit ou onéreux, le morceler même à l'infini. Cette rente, passant de main en main, devint ainsi une valeur très mobile, autant et plus que peuvent l'être les obligations d'une compagnie de chemin de fer de nos jours. C'est

par milliers, par dizaines de milliers, que chaque année l'on vendait et l'on achetait, en France, des parcelles de rente dont le prix n'était souvent que de quelques sous.

Au début, la rente foncière représentait assez exactement le revenu du sol, ou le loyer de la maison, sur qui elle reposait. Elle ne pouvait valoir plus, puisque personne ne l'aurait achetée, ni valoir moins, puisque personne ne l'aurait constituée à perte. Mais par le seul mouvement de la fortune publique, par la hausse des terres, par la dépréciation de la livre-monnaie, la rente en vint au XVI[e] siècle, et surtout au XVII[e], à ne plus représenter que le quart, le dixième, le cinquantième parfois du revenu.

Quand aucune clause de réméré n'avait été introduite dans le pacte primitif, — et c'était le cas des 99 centièmes des rentes créées, — la plus-value profitait exclusivement aux détenteurs du fonds, qui n'étaient tenus à autre chose qu'au paiement d'une rente annuelle, devenue, avec le temps, dérisoire. Dans les cas où le droit de rachat avait été stipulé, ce droit de rachat devint, à son tour, une valeur mobilière. Le propriétaire, qui n'en profitait pas lui-même, le négociait à un tiers, qui le transférait à un autre ; ce titre se cotant plus cher à mesure que le bénéfice à réaliser par le rachat devenait plus important. Ainsi le droit de rachat d'une rente de 10 livres, créée en 1300 sur un immeuble estimé alors 100 livres et qui, en 1580, se serait vendu peut-être 5,000 livres, pouvait valoir 4,900 livres ; c'est-à-dire toute la différence de la valeur nouvelle de la terre avec l'ancienne ; sans même tenir compte de ce fait que 100 livres de 1300 représentaient 1,600 francs intrinsèques, tandis que 100 livres de 1580 ne représentaient que 257 francs.

La richesse mobilière de ce temps consistait aussi en rentes de grains, ou autres produits agricoles, payables en nature, en sommes dues par contrats, ou « rentes constituées, » en prêts sur billets, en rentes viagères émises par les villes ou les hospices, et, à partir du XVI[e] siècle, en titres de *Monts*, ou banques locales. Les rentes en blé étaient les fonds publics des XIII[e] et XIV[e] siècles ; elles ont un cours dépendant des prix du blé, très variable par conséquent, donnant lieu à des ruines, à des fortunes subites. Chaque année, un nombre énorme de rentes de blé sont vendues, non pas *selon le cours moyen* des blés pendant les années précédentes, mais sur la base du cours des blés *au jour de la vente;* et Dieu sait à quelles oscillations ce cours était soumis ! Comme les rentes foncières, les rentes de blé se capitalisent « au denier 10; » si tel seigneur vend 60 sous tournois une rente de quatre boisseaux de froment, c'est que, cette année-là, on estime à 6 sous la valeur des quatre boisseaux.

A cette époque où le lien national était si lâche, l'État, chargé d'un très petit nombre de fonctions, ayant par suite peu de ressources et peu de besoins, n'avait guère de finances. Les emprunts d'État affectaient plutôt la forme de subventions extraordinaires, tirées, moitié de gré, moitié de force, des principaux sujets. Chevaliers, abbés, chapitres, communautés bourgeoises, versaient des sommes qui variaient de 1,000 et 1,500 livres jusqu'à cent sous. Ils recevaient en échange des « reconnaissances » sur parchemin, qui n'avaient que la valeur du parchemin, puisqu'on ne leur payait le plus souvent ni intérêt ni capital ; mais ils s'y attendaient. Comme le fait remarquer le rédacteur des rôles, pour une avance de ce genre faite, au XIIIe siècle, par la sénéchaussée de Saintonge : « Sachez, sire, qu'il y a plus de don que de prêt. » Et, sur cette considération judicieuse, on ne remboursa personne.

Il est d'autres créances, d'autres biens, d'autres titres, dont les usages d'autrefois avaient fait des espèces de valeurs mobilières, et qui n'ont pas d'analogues dans notre civilisation : les droits à indemnité pour meurtres, « excès, » ravissemens de virginité, et autres crimes ou délits pouvant donner lieu à réparations pécuniaires. Ces droits se vendent, se transmettent fréquemment de l'un à l'autre. Un père peut ainsi tirer quelque parti du viol de sa fille, en négociant son titre à dommages-intérêts, et celui qui achète ce titre y peut gagner à son tour.

Les prisonniers de guerre sont aussi, par les rançons qu'ils représentent, de précieux billets au porteur. Il se traite à leur sujet beaucoup d'affaires à la « bourse » féodale des châteaux-forts. Un habile homme, le soir et le lendemain de la bataille, tâche d'apprendre les noms et la fortune des prisonniers qui ont été faits par son parti. Il les achète à son voisin, à son ami, qui n'en connaissait pas comme lui la valeur ; et il réalise, en les revendant, des bénéfices considérables ; ainsi qu'un collectionneur actuel, sur des objets rares qu'il a obtenus pour un morceau de pain.

Marchandise sur laquelle on spécule, ces prisonniers sont tantôt une monnaie qui sert à payer d'anciennes dettes, tantôt un fonds qu'on pouvait hypothéquer et sur lequel les créanciers ouvraient un ordre, tantôt une lettre de change qui servait à établir le solde d'un compte, et qu'on expédiait à distance. Les changemens de mains que subissent les prisonniers de marque, les discussions auxquelles leur dépense donne lieu, enfin le grand nombre d'intéressés qui ont des reprises à exercer sur leurs rançons, tout cela nous fait comprendre que leur garde et leur entretien n'étaient pas sans inconvéniens pour ceux qui les avaient pris, et que souvent ce qu'ils avaient de mieux à faire était de les vendre à de riches spéculateurs. Le prix que les seigneurs devaient mettre pour re-

couvrer leur liberté était élevé toujours et parfois énorme. Je ne parle pas ici des rançons historiques de rois ou de princes; parmi les simples gentilshommes, le mieux traité de ceux qui me sont passés sous les yeux est un noble Breton, J. de Sesmaisons, pour lequel on se contente au xv[e] siècle de 48,000 francs de nos jours; cent ans avant, trois chevaliers gascons, les sires de La Roche, de Beaufort et de Lignac, avaient dû financer ensemble plus d'un million avant d'être relâchés.

Certains hommages féodaux, dont une question d'argent est l'origine et le but unique, doivent eux-mêmes être classés parmi les biens meubles. Tout salaire, toute obligation, prenant la forme d'un fief, on affieffait de l'argent, et l'on devenait vassal d'un billet de mille francs ou d'un sac de pièces d'or. Il y avait une féodalité mobilière ou métallique, à côté de la féodalité foncière ou terrienne. Les vassaux étant la richesse du suzerain, il est naturel qu'il en achète avec de l'argent, aussi bien qu'avec de la terre. Imbert de Tréfort, écuyer, se déclare vassal de Jean de Chalon, en reconnaissance d'un don de 20 livres viennoises (1279); un chevalier fait hommage au seigneur de Chatelbelin (1392) pour prix d'un cadeau de 100 florins d'or, etc. De pareils exemples ne sont pas rares, et nous montrent le rôle de l'argent à cette époque, beaucoup plus étendu qu'on ne se le figure; puisqu'il servait à représenter en les monnayant, à transformer en valeurs vénales, transmissibles par conséquent et mobiles, — ce qui proprement est le fait du bien-meuble, — une foule de propriétés qui semblent, au premier abord, ne pas se prêter aux transactions marchandes.

VIII.

A partir du xvii[e] siècle le prêt à intérêt marcha sans lisières dans le monde. « Il y a depuis longtemps, disait La Bruyère, une manière de faire valoir son bien, qui continue toujours d'être pratiquée par d'honnêtes gens, et condamnée par d'habiles docteurs. »

Les docteurs s'étaient fort adoucis. Les rentes foncières, créées d'ancienne date, continuent d'être touchées et vendues; mais on en crée beaucoup moins de nouvelles, — la forme de location des terres change, — et on rachète les anciennes quand on le peut. Elles ne sont plus, depuis Henri IV, la principale valeur mobilière; et leur importance dans la fortune publique ira sans cesse en décroissant, jusqu'au jour de la Révolution.

En revanche, les « rentes constituées, » que dans le midi l'on nomme des « pensions, » reposant, non sur un immeuble, mais

sur la personne et l'ensemble des biens du débiteur, augmentent singulièrement en nombre. « A prendre votre costume depuis les pieds jusqu'à la tête, dit l'Avare de Molière à son fils, il y aurait là de quoi faire une bonne *constitution.* » Ces constitutions ou pensions, que l'on se transmet et dont on hérite, ne sont autre chose que l'intérêt d'un prêt, le plus souvent non remboursable, fait par un particulier à un autre. Les valeurs de ce genre sont très inégalement réparties entre les diverses classes sociales; presque toutes sont aux mains de la bourgeoisie urbaine, de grand et de petit plumage. Les gentilshommes sont emprunteurs plutôt que créanciers. A Amiens, un président à la chambre des comptes jouit de 4,500 livres de rente sur le duc de Chaulnes, un conseiller à la cour des aides en a 1,000 sur le maréchal de Schomberg; l'assesseur en la prévôté de Montdidier en possède 300 sur le marquis de Feuquières, et un chanoine de Péronne 200 sur le comte de Créqui.

Les emprunts publics municipaux, qui se fractionnent en parts très minimes, des exploitations privées, mises en actions, des sociétés commerciales de diverse nature, attirent, dès le règne de Louis XIII, une bonne partie de l'épargne. On négocie, en 1643, des rentes sur les coches et carrosses de Rouen; ce sont les « parts de fondateur du canal de Suez » d'alors.

Une nouvelle sorte de biens-meubles, que les XIVe et XVe siècles avaient ignorée, que nos contemporains ne connaissent plus guère, mais qui occupe une place importante dans le portefeuille des gens aisés aux XVIIe et XVIIIe siècles, ce furent les charges vénales, financières ou judiciaires, charges de robe et d'épée, roturières et nobles, modestes ou grandioses, depuis cent livres jusqu'à cinq cent mille. Ainsi que dans la mythologie grecque ou romaine, on supposait l'existence d'un génie protecteur de chaque ville, de chaque maison, et l'on s'arrangeait de façon qu'il y eût des dieux pour toutes les circonstances de la vie et pour toutes les positions sociales; de même, de 1600 à 1790, n'est-il rien ni personne qui n'ait fourni matière à la création de quelques « officiers, » — ainsi nommait-on les fonctionnaires-propriétaires d'alors. — Traverser un pont, couper un arbre, vendre une botte de foin, monter en coche, quoi que l'on puisse faire, la loi l'a prévu, réglé, fixé, tarifé.

Le plus grand nombre de ces offices étant inutile, leur création doit être assimilée à un pur emprunt d'État, à une dette consolidée, assez semblable à celle qui se paie, sous le contrôle du prévôt des marchands, aux guichets de l'Hôtel de Ville de Paris. La rente, *nominalement* émise à 6.25 pour 100, durant la minorité de Louis XIV, ne l'était *réellement* qu'à 8.33. Il était naturel que les

offices vénaux se capitalisassent un peu plus bas, parce que les titulaires, si peu accablés de besogne qu'on les suppose, n'en étaient pas moins obligés de se donner quelque peine, pour percevoir cet intérêt de leur argent que l'on appelait leurs « gages. » Un magistrat devait siéger, au moins de temps à autre, un juré-mouleur de bois ou contrôleur de beurre salé devait faire acte de présence sur les quais ou à la halle. Ce ne fut que dans les momens de pénurie extrême du trésor, que l'on autorisa à toucher les appointemens d'une fonction nouvelle le premier venu, muni de la quittance constatant qu'il en avait payé le capital. Ces quittances représentaient alors de véritables titres de rente émis par des banquiers aux taux de 9 et 10 pour 100, les offices eux-mêmes n'étaient plus que des valeurs au porteur, car les récépissés circulaient les noms en blanc. L'un a 150 présidences dans le ressort de Paris, l'autre 900 charges de « prud'hommes visiteurs des cuirs. »

Ces valeurs subissent de grosses fluctuations. L'État, dont le crédit est très mince, est traité comme un emprunteur peu solvable par des créanciers peu délicats. Ceux-ci cherchent des gains usuraires, et celui-là se laisse voler parce qu'il ne peut faire autrement; mais il se croit en droit de rançonner à son tour ceux qui lui ont fait signer des traités trop onéreux.

Ce n'est donc pas parmi les placemens sur l'État, quelque forme qu'ils revêtent, que nous pouvons chercher le taux sincère de l'intérêt, dans la première moitié du XVIIe siècle; l'État n'inspire pas alors le même degré de confiance que les particuliers, que les assemblées provinciales qui empruntent à 4 pour 100, en Bourgogne, que les « bonnes villes » qui n'ont jamais manqué à leur parole. On ne peut cependant pas négliger les appels faits par le trésor public aux capitaux privés. Ces appels ont évidemment dû rendre les capitaux plus exigeans, influer sur le loyer de l'argent. Les rentes sur l'État, qui ne s'élevaient, en 1600, qu'à douze millions de francs *de notre monnaie*, étaient montées à plus de 150 millions, à l'époque de la Fronde. Le capital de 1,900 millions ou 2 milliards de francs (intrinsèquement 400 millions de livres) d'épargnes, que représentent ces 150 millions de revenu, avait trouvé ainsi un emprunteur nouveau, inconnu au siècle précédent; l'intervention de cet emprunteur ne pouvait manquer, en diminuant l'offre d'argent disponible, d'obliger la demande à hausser ses prix.

Le commerce général du pays prenait au même temps un certain essor, et il avait besoin de fonds. « La plupart des personnes de qualité, de robe et autres, dit Savary, donnent leur argent aux négocians en gros pour le faire valoir. Ceux-ci vendent leur mar-

chandise à crédit d'un an ou quinze mois aux détaillans, et en tirent par ce moyen 10 pour 100 d'intérêt. » Ils servaient à leurs commanditaires ou prêteurs un revenu de 6 à 7 pour 100. Ce genre de placement cessa vers le milieu du règne de Louis XIV; sans doute lorsque les marchands *grossiers* se trouvèrent assez riches pour se passer de l'argent des tiers. Toutefois ces divers emplois du numéraire expliquent que la baisse du taux de l'intérêt, qui se précipite si rapidement au XVI[e] siècle, se soit arrêtée sous Henri IV.

Les constitutions de rentes mobilières, de 1600 à 1625, se font à 6 1/2 et 7 pour 100, bien plus fréquemment qu'à 6 ou à 5; sous le ministère de Mazarin, le taux de 6 pour 100 est normal. Durant les heures difficiles de la guerre de Trente ans, des administrateurs de Gascogne font faire « des criées en ville pour offrir de l'argent à la rente » à 6.66 pour 100, et sont parfois forcés d'aller jusqu'à 8.33, — le denier 12, — quoiqu'ils le déclarent « de pernicieuse conséquence pour les pauvres. »

Au début du XVIII[e] siècle, les conditions du prêt avaient bien changé. Le taux de 7 pour 100, jadis atteint pour des rentes *perpétuelles*, n'était pas dédaigné par les prêteurs pour des rentes *viagères*, dans les années, si dures pourtant, de la guerre de la succession d'Espagne. Les hospices de Paris et des grandes villes remplissaient pour cette opération le rôle de nos compagnies d'assurances sur la vie. La solidité de leur fortune, la confiance qu'elle inspirait, leur permettaient de s'y livrer avec succès; et le gouvernement trouvait leur concurrence si redoutable pour la rente 5 pour 100 dont il devait *imposer* l'achat (1708), qu'il défendait la constitution de rentes viagères à un taux plus élevé que le taux légal, « parce qu'une bonne partie des biens du royaume tomberait ainsi, par la suite du temps, en la propriété des gens de mainmorte. »

Des efforts tout contraires étaient faits à la même date sur les bords du Rhin pour d'autres motifs. A Bâle, les établissemens religieux et de bienfaisance se voyaient menacés de la ruine par la baisse du taux de l'intérêt, et les pouvoirs locaux voulaient maintenir en leur faveur, coûte que coûte, à 5 pour 100, l'intérêt qui tombait à 4. Ainsi, après avoir tenté d'abaisser le taux au moyen âge, des administrations publiques croyaient devoir, et surtout croyaient pouvoir, l'élever. Inutile de dire qu'elles ne réussirent pas plus dans la seconde tentative que dans la première, que le seul résultat de leur action fut toujours nuisible à ceux qu'elle entendait servir. Sous Louis XV, quand on prétendit, par ordonnance royale, réduire le taux de l'intérêt de 5 à 4 pour 100 (1766), on le fit immédiatement monter de 5 à 6.

C'est, en effet, au taux de 5 que demeura en France, durant tout le XVIII[e] siècle, le revenu des biens meubles, si l'on excepte la courte période du système de Law, où ce taux descendit, de la manière factice que l'on sait, jusqu'à 3 et 2 pour 100. Le règne du papier-monnaie, qui n'exerça, comme nous l'avons vu, aucune action sérieuse sur les prix des marchandises, exprimés en livres, imprima, pendant une durée de dix-huit mois à deux ans, un violent mouvement de baisse au pouvoir de l'argent *sur lui-même*. Les réductions et les conversions à 4, 3 et 2 pour 100, d'emprunts particuliers dont l'intérêt était primitivement plus élevé, abondent de 1720 à 1722. Mais, comme le contraire se produisit dans les années suivantes, pour toutes les sommes que les prêteurs se trouvèrent en droit de réclamer, que les anciennes rentes revinrent à leur ancien taux, il n'y a pas lieu de s'arrêter à cet avilissement momentané de la puissance du capital.

L'intérêt des immeubles se trouvait, avons-nous dit, très peu inférieur dans les dernières années du XVI[e] siècle à celui des valeurs mobilières. Toutes les rentes foncières créées avant 1630 sont rachetables sur le pied de 6 pour 100 du revenu. Pour les maisons de Paris, la prétention des vendeurs était de les capitaliser à raison de 4 1/2 ou 4 pour 100; mais les acquéreurs n'entendaient pas descendre si bas (1633). De même pour les biens ruraux; on en offre seulement 5 pour 100, une terre de 7,000 livres de rente ne trouve pas amateur à plus de 150,000 livres.

Ce ne fut que plus tard que la baisse de l'intérêt foncier s'accentua; une terre de 11,000 livres de revenu, comme Maintenon, fut payée 250,000 livres, soit 4.40 pour 100. On remarque, du reste, que la baisse du revenu immobilier, de 1600 à 1790, correspondit à une hausse très considérable de la valeur vénale des domaines ruraux et des maisons urbaines, qui laissa, en somme, aux détenteurs du sol d'enviables compensations.

Si, dans les dernières années du XVII[e] siècle, l'intérêt des terres parut remonter quelque peu, cela tint à ce que leur valeur diminuait alors dans une proportion sensible. De 1701 à 1725 le taux de 4 pour 100 était redevenu usuel; et lorsque la hausse foncière recommença, vers 1745, elle rétablit, et au-delà, la distance qui séparait sous Colbert le capital immobilier de son revenu. Au commencement de la Révolution, comme au début de notre siècle, le taux de l'intérêt foncier n'était plus en général que de 3 1/2 pour 100 dans l'ensemble de la France.

V[te] G. D'AVENEL.

UNE

IDYLLE MODERNE

— Vrai, c'est gentil à vous, Mr Letgood, d'être venu me voir. Ne vous assoirez-vous pas un moment?

— Merci bien. Par cette chaleur, je n'étais en train ni de lire, ni d'écrire; alors j'ai pensé que je ferais un tour jusqu'ici.

— Oh! vous êtes trop aimable! Me rendre visite quand vous devez être si las d'avoir prêché hier! Quel sermon vous nous avez fait le matin! J'étais obligée de cligner des yeux ferme et de renfoncer mes larmes; sans cela j'aurais pleuré pour de bon... et Mrs Jones qui m'épiait tout le temps de dessous cet abominable chapeau!

Mrs Hooper dit cela rapidement avec un soupçon d'agitation nerveuse dans son discours précipité, tandis qu'elle prenait une pose commode au coin du petit canapé.

Assis maintenant dans un fauteuil très près d'elle, le révérend John Letgood la couvait d'un regard intense. Elle valait la peine d'être regardée, cette Mrs Hooper, adossée ainsi aux coussins, dans sa fraîche robe blanche, une robe si mince, si souple, si bien faite qu'elle laissait transparaître les formes presque aussi clairement que de l'eau courante. Mrs Hooper paraissait avoir dix-huit ans et

de fait n'en avait pas encore vingt. A première vue, on aurait dit d'elle simplement : « une jolie fille ; » mais au second coup d'œil, un observateur expérimenté eût remarqué dans sa personne ces contradictions qui attestent toujours une subtile complexité de nature. Les traits du visage étaient d'un dessin net et régulier dans l'ovale légèrement arrondi ; les longs yeux bruns vous regardaient franchement sous le sourcil droit, tracé comme au pinceau, mais le front était bas et la bouche, aux lèvres sinueuses, d'un carmin presque trop vif. De même, la sveltesse juvénile du corsage n'était pas d'accord avec l'épanouissement voluptueux du cou qui se rengorgeait.

— Je suis bien aise que vous ayez aimé le sermon, dit le révérend John Letgood d'un ton résolu, car il n'est pas probable que je vous en fasse beaucoup d'autres.

Il y eut une ombre de tristesse dans la façon dont sa voix tomba vers la fin de cette phrase. Letgood avait laissé la note triste se glisser là inconsciemment ; à force de pratique il était devenu artiste en matière d'intonations.

— Vous ne voulez pas dire?.. s'écria Mrs Hooper, se redressant très agitée. Non, vous n'allez pas nous quitter, j'espère ?

— Pourquoi faites-vous semblant de ne pas comprendre, Belle ? Vous vous rappelez parfaitement ce que j'ai dit, il y a trois mois, que, si je vous étais indifférent, je devrais quitter la place. Et hier je vous ai avertie qu'il fallait vous décider tout de suite, puisque j'attendais d'un jour à l'autre l'appel de Chicago. Aujourd'hui enfin, je suis venu chercher votre réponse et vous me traitez comme si j'étais un étranger, comme si vous ne saviez rien de mes sentimens pour vous.

— Oh ! soupira-t-elle avec nonchalance, en se blottissant dans son encoignure. C'est là tout?.. J'avais cru un moment que l'appel était arrivé.

— Non, il n'est pas arrivé encore, mais je suis déterminé à obtenir une réponse de vous aujourd'hui même ; sinon j'agirai, avec ou sans appel.

— Que dirait Nettie Williams si elle vous entendait ? s'écria en riant Mrs Hooper.

Une joie malicieuse scintillait dans ses yeux.

— Allons, Belle, reprit Mr Letgood penché en avant et prenant sa main fine et fraîche dans la sienne. Quelle doit être ma réponse ? M'aimez-vous ? Ou bien dois-je quitter Kansas-City et chercher ailleurs à rentrer dans l'esprit de mon ministère ? Dieu me pardonne, tout mon désir est que vous me disiez de rester. Voulez-vous ?

— Mais, sans doute, je le veux, dit Mrs Hooper d'un ton léger et en retirant sa main avec lenteur. Personne ne demande que vous vous en alliez. Pourquoi vous en iriez-vous ?

— Pourquoi ? Parce que ma passion pour vous m'empêche de m'acquitter de mon œuvre. Vous me tourmentez, vous me torturez, et quand je devrais penser à la prière, je cherche à deviner si vous m'aimez ou non. Dites, m'aimez-vous ? Il me faut une réponse formelle.

— Si je vous aime?.. répéta-t-elle pensive. Eh ! je ne sais pas trop, mais...

— Mais quoi ?.. demanda Mr Letgood avec impatience.

— Mais... il faut que je surveille les pâtés; cette servante que nous avons est Irlandaise, elle n'en sait pas assez long pour les tourner dans le four. Et George n'aime pas la pâtisserie brûlée.

Là-dessus, Mrs Hooper se leva pour quitter la chambre. Mr Letgood s'était levé en même temps et, par une impulsion apparemment irrésistible, la saisit entre ses deux bras au passage, mais la jeune femme esquiva le baiser qui la menaçait; prompte comme l'éclair, elle détourna la tête, l'abaissa sur sa poitrine et l'instant d'après glissa hors de l'étreinte des deux bras désappointés. Elle fit un pas ou deux, puis se tournant très vite :

— Si vous voulez attendre un moment, je reviens. Puis, comme si une nouvelle idée l'eût frappée tout à coup, elle ajouta : — D'ailleurs, George m'a dit qu'il rentrerait de bonne heure aujourd'hui, et il serait trop fâché de ne pas vous voir.

Tandis que la porte se fermait derrière elle, Mr Letgood presque machinalement prit son chapeau et quitta la maison. Il était environ quatre heures, un jour de la mi-septembre. Le soleil versait à flot ses rayons enflammés sur la route mal macadamisée que couvrait à plusieurs pouces d'épaisseur la poussière blanche. Les contre-allées de bois semblaient luire de chaleur, mais descentes et montées, le révérend John Letgood les franchissait toutes, comme en rêve, inconscient de la chaleur, de la poussière, de tout malaise physique, perdu dans ses pensées.

— Que veut-elle dire ? Se soucie-t-elle de moi ? L'indéchiffrable créature ! M'a-t-elle indiqué de partir parce qu'elle avait peur que son mari ne rentrât ? Ou voulait-elle se débarrasser de moi pour éviter de répondre ? Elle ne m'en a pas voulu de l'entourer de mes bras et cependant elle ne m'a pas laissé aller jusqu'au baiser. Pourquoi donc?.. Elle ne l'aime pas... Elle l'a épousé parce qu'elle était pauvre et qu'il était riche... Un doyen ! Elle ne peut pas l'aimer. Il doit avoir pour le moins cinquante-cinq ans... Mais peut-être qu'elle ne m'aime pas non plus ! La petite coquette !

Comme elle est ravissante et quel corps... Si rond, si doux, si souple! Je le sens toujours dans mes mains. Non, je ne peux plus supporter cela!

Et ainsi, se secouant de son mieux, Mr Letgood abandonna sa méditation qui, comme beaucoup d'autres dont Mrs Hooper était l'objet, avait commencé par le dépit pour se terminer par un désir furieux. Devenu sensible tout à coup à la chaleur, il s'arrêta, ôta son chapeau et s'essuya le front.

Le révérend John Letgood passait pour un bel homme auprès de la plupart des femmes. Il était fort et un peu lourd, mais sans gaucherie dans la tournure, quoique la grossièreté de ses mains parût indiquer une origine de paysan. La tête était ronde, mais solidement attachée à de larges épaules, le nez droit et d'une belle forme; les yeux noirs, en revanche, étaient plutôt petits et le bas du visage semblait trop massif pour la partie supérieure, malgré les lignes fermes du menton et de la mâchoire. Malheureusement, une épaisse moustache cachait à demi la bouche et empêchait le caractère de se trahir dans ce trait révélateur; ce qu'on voyait toutefois de la lèvre inférieure était charnu, mal dessiné, et permettait de deviner le reste, persuasif et sensuel. Bref, un bel homme de trente ans, aurait-on dit, qui avait dû être mieux à vingt, mais d'abord un homme trop abandonnné aux plaisirs des sens, trop peu livré aux joies de l'intelligence pour avoir jamais été beau dans le sens distingué du terme.

Au seuil de son confortable intérieur, Mr Letgood fut accueilli par un domestique nègre qui lui remit le courrier, — trois ou quatre lettres.

— Moë poté li, Massa; li tout.

— Merci, Pete, répondit Mr Letgood.

Et il pénétra dans l'agréable fraîcheur de son cabinet. Là, il se jeta sur une chaise, devant la table, et commença d'ouvrir les lettres. Il en lut deux, puis les jeta de côté négligemment, mais en ouvrant la troisième, il se redressa soudain avec une vive exclamation. C'était lui, c'était l'appel qu'il attendait, arrivé à la fin, un appel des doyens de la seconde église baptiste de Chicago, l'engageant à venir satisfaire leurs besoins spirituels et lui offrant dix mille dollars par an pour ses services.

Un instant, le triomphe étouffa tout autre sentiment chez cet homme. Une flamme jaillit de ses yeux et il s'écria tout haut:

— C'est ce sermon qui a tout fait! Quelle chance que j'aie eu vent de la présence dans l'église de leur doyen d'âge, venu pour m'entendre et pour me juger. Comme j'ai bien amené cette apostrophe sur la culture du caractère qui m'avait valu le prix au col-

lège !.. Ah ! je n'ai jamais rien fait de meilleur que cela ! Jamais ! Et peut-être ne ferai-je rien d'aussi bon par la suite. Je me rappelle avoir lu Channing dans ce temps-là, m'y être plongé, mais Channing n'a rien de comparable dans tous ses ouvrages. Il y a autrement de poids et de dignité... de dignité, c'est le mot... que dans tout ce qu'il a écrit. Et dire que cela m'ait rapporté une pareille offre... Dix mille dollars par an, et la seconde église de Chicago, tandis qu'ici on me trouve bien payé avec cinq...Et puis Chicago !.. Il faut que j'accepte... Qui sait, j'irai peut-être à New-York de là, et j'y remuerai autant de milliers d'âmes que j'en remue ici de centaines. Non,.. je ne les remue pas... ce n'est pas moi, c'est le Seigneur et le pouvoir de sa grâce. Oh ! Seigneur, je te bénis d'avoir été miséricordieux envers moi qui suis indigne !..

Alors la pensée lui vint : « Peut-être m'envoie-t-il ceci pour m'arracher à Belle ! » Et, incontinent, son imagination la lui remémora telle qu'elle était tout à l'heure, à demi couchée sur le sofa. Il revit les œillades brillantes et malicieuses, les lèvres si rouges, le renflement du cou, la rondeur élancée de la taille, et il courba la tête sur ses mains en gémissant :

— Oh ! Seigneur, viens à mon secours. Je ne sais plus que faire. Aide-moi, Seigneur !

Après quoi, une brusque inspiration paraissant lui venir, il se redressa et chercha des yeux son chapeau.

— Maintenant il faudra bien qu'elle réponde, maintenant que dira-t-elle ? Voilà l'offre venue ! Dix mille dollars par an ! Que dira-t-elle de cela ?..

Il parlait haut dans son excitation, tout ce qu'il y avait de mâle en lui s'exaltant à la pensée de cette victoire rudement gagnée sur les caprices et les subterfuges de la femme. Il était son maître enfin ! Avant de quitter la maison, M[r] Letgood plia la lettre, la fourra dans la poche du devant de sa redingote et à grands pas remonta la colline vers la maison de M[rs] Hooper.

D'abord, il n'avait pas même songé à ses dernières paroles, mais quand il eut dépassé la première côte et comme il se préparait à gravir la seconde, elles lui revinrent soudainement. Il ne souhaitait pas de rencontrer son mari ; moins que jamais à présent, le mari ne devait être averti de l'offre qu'il venait de recevoir. Son pas se ralentit. Que ferait-il ? Attendrait-il jusqu'au lendemain ? Non, ceci n'était point admissible. Il ne pouvait attendre. Si le doyen Hooper se trouvait au logis, il lui parlerait de la porte de la sacristie qui fermait mal. Si le doyen n'y était pas, il la verrait, elle, et la forcerait à un aveu. Tandis que le volant de sa pensée était ainsi renvoyé de côté et d'autre,

Mr Letgood ne sembla pas un seul instant se rendre compte qu'il tenait pour certain ce qu'une demi-heure auparavant il avait refusé de croire, car désormais il se sentait sûr que le doyen Hooper ne serait pas rentré et que Mrs Hooper ne l'avait renvoyé que pour échapper à ses empressemens importuns.

Quand il atteignit la maison et tira la sonnette, sa première question au nègre qui ouvrit fut :

— Le doyen est-il chez lui ?

— Non, Massa.

— Mrs Hooper est-elle visible ?

— Oui, Massa.

— Dites-lui que je voudrais la voir une minute. Je ne la retiendrai pas longtemps. Dites que c'est pour affaire importante.

Le nègre montra les dents d'un air agréable et lui ouvrit la porte du salon, puis disparut. Quelques momens après, Mrs Hooper entra, aussi fraîche que si les pâtés se cuisaient dans de la glace.

— Rebonjour, Mr Letgood, dit-elle tranquillement, mais en appuyant sur le *re*. Prenez donc un siège.

Il parut sentir le reproche impliqué, car, allant droit au fait, il plongea la main dans sa poitrine, et, sans tenir compte de la permission qu'on lui donnait, tendit à Mrs Hooper la lettre de Chicago.

Elle la prit avec l'intérêt d'une vive curiosité ; à mesure qu'elle lisait, la couleur rose de ses joues s'accentuait davantage, et avant d'avoir achevé, elle éclata :

— Dix mille dollars par an !

En rendant la lettre à Mr Letgood, elle ne leva pas les yeux, mais reprit songeuse : — Voilà ce qu'on appelle une proposition ! Naturellement, vous l'accepterez.

Une pause s'ensuivit, puis elle demanda très vite :

— Le sait-elle ?... L'avez-vous déjà dit à miss Williams ? Bien entendu, vous le lui avez dit !...

Autre silence, après lequel Mrs Hooper ajouta précipitamment, et de plus en plus rouge, mais avec une apparente inconséquence :

— Quelle honte de vous reprendre juste quand nous commencions tous à vous connaître et à vous apprécier ! Je suppose que nous aurons maintenant quelque vieux grognon qui prêchera contre la danse, et les petits jeux, et les *surprise-parties* (1). Et, naturellement, je ne lui plairai pas ; il ne viendra pas me

(1) Parties de plaisir qui se terminent par une surprise.

voir aussi souvent que vous, en rendant les autres jalouses! Comme je vais haïr ce changement-là!

Dans son innocente excitation, elle leva ses yeux bruns vers les siens.

— Belle, fit tranquillement Mr Letgood, vous savez bien que vous dites des folies, vous savez bien que je suis venu chercher votre réponse. Vous savez que si vous souhaitez que je reste, si vous tenez vraiment à moi, je refuserai l'offre.

— Vous ne voulez pas me faire croire! s'écria-t-elle bouleversée... Quoi, refuser dix mille dollars par an et une église à Chicago pour rester ici dans Kansas-City! Je réponds que je ne le ferais pas, moi! Vraiment, — et elle leva les yeux de nouveau en parlant avec lenteur, — vraiment c'est trop de bonté de votre part que d'y penser seulement... Mais non, vous ne refuserez pas. (Elle fit la moue.) Personne ne refuserait. (Avec une conviction profonde.)

— Oh si! répliqua Mr Letgood, se rapprochant d'elle et l'attirant vers lui, les mains autour de la taille, tandis que sa voix semblait l'enlacer, l'envelopper d'une profonde et mélodieuse tendresse. Oh! si fait, je refuserai, Belle, pour peu que vous le désiriez; comme je refuserais un succès dix fois plus grand, comme je refuserais, je crois, Dieu me pardonne, le ciel lui-même, si vous n'étiez pas là pour le rendre enviable.

Doucement, tandis qu'il parlait, il la serrait contre lui, et ce corps souple cédait à son étreinte, tandis que son regard, comme fasciné, semblait se perdre dans le sien. Mais, quand il se tut et baissa la tête pour l'embrasser, elle parut s'éveiller en sursaut, échapper à un charme. Vite, elle se dégagea de ses bras et, un doigt sur les lèvres, murmura en regardant de côté avec inquiétude :

— Chut! Il vient! Entendez-vous son pas?

Mr Letgood se rapprochait incrédule, en répondant d'un air de tendre reproche : — Voyons, Belle...

Mais elle frappa du pied avec impatience, et reprit presque aigrement: — Prenez donc garde! C'est le pas du doyen.

Au moment même, Mr Letgood entendit, lui aussi. Les pas résonnaient distincts sur la contre-allée de planches et lorsqu'ils s'arrêtèrent devant la petite porte, à quatre ou cinq mètres de la maison, il comprit qu'elle avait dit vrai. A la hâte, il se remit comme il put, et, avec la persistance inopportune particulière aux hommes, déclara précipitamment : — J'attendrai une réponse jusqu'à samedi matin. Auparavant vous m'aurez assuré de votre amour, ou bien je m'en irai à Chicago.

La seule réplique de Mrs Hooper fut l'éclair d'un regard impatient et dédaigneux qui réduisit au silence le *clergyman* trop pressé. Il était temps, car, juste comme le nom de Chicago sortait de ses lèvres, la porte s'ouvrit et le doyen Hooper en franchit le seuil.

— Ah! comment allez-vous, Mr Letgood? demanda-t-il cordialement. Je suis content de vous voir, monsieur, comme vous-même êtes content, j'en suis sûr, ajouta-t-il avec une rustique bonhomie, en se tournant vers sa femme pour passer un bras autour d'elle et appliquer sur sa joue un baiser conjugal très affectueux. Asseyez-vous, s'il vous plaît. Il fait trop chaud pour rester debout.

Tandis que Mrs Hooper se plaçait auprès de lui sur le canapé et que Mr Letgood se plongeait dans un fauteuil, il poursuivit, ressaisissant le fil rompu de sa pensée :

— Personne ne fait plus de cas de vous qu'Isabelle. Elle disait, dimanche dernier encore, qu'il n'y avait pas de prédicateur de votre force à l'ouest du Mississipi. Voilà un éloge, n'est-ce pas?

Puis, cherchant toujours, à la façon d'un chien en quête d'une piste perdue, il reprit, ses yeux errant de sa femme au clergyman comme si une certaine contrainte dans leur manière d'être l'eût rappelé aux actualités de la situation: — Mais qu'ai-je entendu dire de Chicago? Il n'y a rien de neuf de ce côté, n'est-ce pas?

— Oh! répliqua Mrs Hooper qui décocha furtivement un regard à Mr Letgood, tandis qu'avec la décision vive de son sexe, elle tranchait d'un coup le nœud gordien, oh! je suppose qu'on peut appeler cela du nouveau. — Puis tout d'une haleine: — Mr Letgood, figurez-vous, a reçu l'appel de la seconde église baptiste de Chicago, et cela vaut dix mille dollars par an. (Elle jeta le chiffre d'un air de triomphe.) Maintenant qu'est-ce qui a raison sur son mérite de prédicateur?.. Et il ne va pas accepter. Il aime mieux rester ici. Du moins, ajouta-t-elle timidement, il a dit qu'il refuserait. Vous l'avez dit, n'est-ce pas?..

Le doyen regardait, effaré, tantôt l'un, tantôt l'autre, tandis que Mr Letgood répondait avec un rire quelque peu forcé, qui partait sans doute d'une gorge sèche; — Mon Dieu! c'est aller peut-être un peu trop loin. J'ai dit, reprit-il, saisissant le regard froid que lui lançaient deux beaux yeux bruns, j'ai dit que je comptais refuser; mais il va sans dire que je devrai auparavant considérer la chose à fond... et chercher des conseils... où on en trouve...

— Eh bien, dit le doyen stupéfait, si ça n'est pas plus fort que tout! Je parie que personne ne refuserait une offre pareille. Dix mille dollars par an! Dix mille! Mais c'est deux fois ce que vous touchez ici. Je gage que personne ne dirait non... Je ne

le souffrirais pas si vous étiez mon fils... comme vous pourriez l'être. Dix mille! Non, non, monsieur! Et puis la seconde église baptiste de Chicago est de fait la première, c'est la meilleure, la plus riche, la plus grande. Il n'y a pas à la comparer avec la première. Pas de comparaison possible, monsieur! Tenez, John P. Willis, celui qui est venu vous entendre... car c'est comme ça que c'est arrivé, c'est comme ça... il en est le doyen d'âge, et je réponds qu'il pourrait compter ses dollars contre ceux de n'importe qui de ce côté de New-York... ma foi, oui, monsieur, avec n'importe qui à l'ouest des Alleghanys.

L'émotion haletante du bon doyen changea graduellement de nature à mesure qu'il s'aperçut que ceux qui l'écoutaient n'étaient pas en sympathie avec lui, et son discours devint d'un sérieux presque solennel, tandis qu'il reprenait après une pause:

— Voyons! ce n'est pas une occasion à jeter par la fenêtre. Dix mille dollars par an et la meilleure église de Chicago, vous ne pouvez rien souhaiter de plus beau. Et vous êtes encore jeune. Quand la chance se présente, il faut s'y agripper!

— Bah! interrompit nerveusement Mrs Hooper en se tordant les doigts et en battant le plancher du bout de sa bottine, Mr Letgood préfère s'en tenir à Kansas-City. Ne comprenez-vous pas? Peut-être aime-t-il les gens d'ici tout autant que ceux de Chicago.

Aucune parole ne peut exprimer le coup d'œil qui accompagna cette réponse. Il y avait là dedans de l'impatience, de l'enfantillage et de la prière; toute la batterie dirigée contre Mr Letgood qui avait eu le temps de redevenir maître de lui.

— Bien entendu, dit-il en se tournant vers le doyen sans paraître prendre garde à l'appel de Mrs Hooper, je sais tout cela, et je ne nie pas que cette offre ne m'ait d'abord tenté. — D'un air méditatif il continua, comme s'il se fût parlé à lui-même: — J'aurais là un champ de travail plus large et plus élevé, mais... j'ai pourtant une œuvre ici, et je ne sais pas si la supériorité de salaire doit m'influencer. « N'emportez ni sac, ni argent dans votre bourse, » ajouta-t-il avec un sourire tranquille, vous savez!

— Oui, répliqua le doyen, ses yeux se rétrécissant comme si la surprise faisait place chez lui à une émotion nouvelle, mais le sens de ceci ne doit pas être pris tout à fait à la lettre, je suppose. Pourtant c'est à vous de décider. Mais si vous refusez dix mille dollars par an, tout ce que je peux dire, c'est qu'il y en a terriblement peu qui agiraient de même... terriblement peu! répéta-t-il avec emphase en se levant comme pour secouer le fardeau d'une pensée nouvelle et par conséquent mal venue.

Mr Letgood se leva aussi et le contraste physique entre les

deux hommes devint apparent tandis qu'ils se tenaient debout l'un devant l'autre. Mr Letgood, avec sa lourde stature qu'il devait à la bonne chère ou à la paresse, aurait pu représenter un produit caractéristique des riches prairies de l'Ouest, tandis que le doyen Hooper offrait l'échantillon du pur type yankee. Sa face rasée était longue et dure, mais étroite; un peu moins grand que Mr Letgood, il paraissait cependant de plus haute taille, étant maigre et très efflanqué. Les yeux gris, clairs et honnêtes, pouvaient compter pour le plus beau trait de son visage, de même que l'étroitesse du crâne était le pire. La bouche était abaissée des coins par une compression perpétuelle et les lèvres durcies jusqu'à ne former qu'une ligne mince. Nulle trace de sensualité dans cette figure. Pourquoi donc un tel homme, malgré ses cheveux gris, avait-il épousé la femme-enfant, délicieusement florissante, qui se tenait à ses côtés? Les yeux et les tempes proéminentes répondaient à cette énigme; un idéalisme honnête s'y laissait lire. Le doyen Hooper était l'homme d'affaires yankee, élevé dans la lutte la plus âpre pour l'argent, et cependant ce qu'il y avait de yankee en lui masquait simplement ce fond d'idéalisme naïf et bon qui ressortait surtout dans sa tendre affection pour sa femme. Il n'avait pas pensé à son âge en l'épousant, mais à elle seule et à sa pauvreté. Peut-être était-il excusable. La couverture de neige que lui accorde l'hiver protège le tendre froment de mars.

— Eh bien! dit avec lenteur Mr Letgood, je ferai mieux de rentrer maintenant. J'ai pensé que vous seriez bien aise d'apprendre la nouvelle, ajouta-t-il, puisque vous êtes mon supérieur. Selon votre conseil, je pèserai avec soin cette proposition, mais (il jeta un coup d'œil significatif vers Mrs Hooper) je penche vers un refus.

Comme aucun regard ne répondit au sien, il reprit avec fermeté, en accentuant très fort :

— Je souhaite de refuser... Au revoir, Mrs Hooper. A dimanche. Bonsoir, doyen.

— Bonsoir, Mr Letgood.

— Bonsoir, dit le doyen avec chaleur, tout en serrant la main qui se tendait vers lui. Et il reconduisit son vicaire jusque dans la rue.

Le soleil baissait quand Mr Letgood reprit le chemin de sa demeure. La gloire du couchant semblait avoir jeté un reflet sur le visage du doyen Hooper lorsque celui-ci rentra dans le salon et dit à sa femme :

— Isabelle, voilà un aussi brave homme, je crois, qu'il en peut exister au monde. C'est ce que j'appelle un véritable chrétien, qui

pense au devoir avant tout et à lui-même en dernier. Si ce n'est pas là être chrétien, je voudrais savoir ce que c'est.

— Oui, répondit-elle d'un air pensif, très occupée à ranger les chaises et à rendre au canapé son air de raideur habituel. Oui, je crois que c'est un brave homme.

Et sa joue s'empourpra doucement.

— Eh bien! continua le doyen, il me semble que nous avons quelque chose à faire. Il n'y a pas à le nier, grâce à lui l'église est pleine; on pourrait donc augmenter le prix de location des bancs et lui donner ainsi un surcroît de salaire... On pourrait essayer de ça!

— Oh! s'écria la jeune femme, comme éveillée soudain au sens des propos de son mari, oh! ne faites rien, d'aucune manière, jusqu'à ce qu'il se soit décidé. Ce serait chose basse, ne voyez-vous pas, de lui offrir quelque chose de plus pour rester!

— Vous avez sans doute raison, Isabelle, dit le doyen en réfléchissant, vous avez sans doute raison. Il vaut mieux le laisser prendre un parti sans l'influencer; mais il n'y a pas de mal, dans tous les cas, à y songer et à en parler aux autres doyens. Je verrai ce qu'ils en pensent.

— Oui, répondit-elle machinalement, presque comme si elle n'avait pas entendu. Oui, voilà ce qu'il faut.

Et lentement elle lissait de la main le tapis de la table du milieu, rendue de nouveau tout entière à ses pensées.

Mr Letgood regagna son domicile et son souper, resta quelque temps dans son cabinet de travail, se coucha et dormit cette nuit-là comme ne peut agir et dormir qu'un homme dont le système nerveux est épuisé par des émotions intenses et diverses. A la façon d'un automate, il allait et venait, mangeait, se déshabillait, faisait ses prières, tout cela sans pensée consciente, et il eut un sommeil d'enfant, à poings fermés; car chez lui, comme chez l'enfant, prédominaient les exigences du corps.

Quand il s'éveilla le lendemain, vers six heures, le soleil brillait à la fenêtre de sa chambre, et aussitôt ses pensées se reportèrent aux scènes, aux émotions de la veille. Avec une extraordinaire activité de mémoire, une merveilleuse acuité d'impression mentale, il évoqua chaque incident, chaque mot. La torpeur physique qui l'avait accablé le soir précédent formait le plus frappant contraste avec la vigueur allègre qu'il possédait maintenant. Il se sentait un être différent, créé à nouveau, pour ainsi dire, et doué de sources de vie toutes fraîches. En jouissant du repos délicieux et de la douce chaleur du lit, en regardant les flots de

soleil ruisseler à travers la chambre, il éprouvait une certitude, plus forte que l'espérance, l'heureuse certitude que tout irait bien.

— Oui, pensait-il, elle m'aime, et si elle ne m'aime pas, eh bien, après tout, je ne suis pas tant à plaindre!

Il décida en lui-même qu'il aurait une lettre ou un billet d'elle par la poste de deux heures, et il se mit en devoir de deviner, avec un sentiment d'ivresse qui faisait vibrer toutes les fibres de son être, dans quels termes elle tournerait sa confession. Car elle lui avait cédé, il avait senti l'élan de son corps vers le sien, il avait vu dans ses yeux qu'elle se rendait. Tandis qu'il rêvassait ainsi, la passion s'éveillait en lui, et avec la passion l'impatience.

— Six heures et demie seulement, se dit-il en repoussant sa montre sous l'oreiller. Huit heures à attendre avant le courrier. Huit heures! Quel supplice.

Sa propre irritation le vexa, et il reprit volontairement, de préférence, les fils soyeux d'une langoureuse rêverie : « Quel radieux visage elle vous a, quelle finesse dans les doigts effilés et nerveux, quelle douceur dans ce col superbe! » Si elle n'était pas physiquement parfaite, il ne pouvait du moins trouver aucun défaut dans la séduction de sa beauté. Puis des souvenirs lui revenaient, qui amenaient le sang à ses joues et faisaient battre ses tempes. Il pensait à certains incidens de sa jeunesse, avant qu'il ne fût entré dans le saint ministère, et, à mesure que ces réminiscences devenaient plus vives, elles l'aiguillonnaient à leur tour. Là-dessus il contraignit son esprit à s'arrêter sur les incidens de sa conversion, sur sa résolution soudaine de vivre une nouvelle vie et de se donner sans réserve au service du divin Maître. Son joug n'était pas facile. Oh! non, il se rappelait bien les combats, sans cesse renaissans, qu'il avait livrés à la chair rebelle, des combats dont il ne sortait jamais victorieux pour plus de quelques heures ou de quelques jours à la fois, mais qu'il avait soutenus résolument, néanmoins, dans la première ardeur de l'enthousiasme.

Puis il se revit étudiant, — un temps de sérieux labeur, — rempli par des émotions nobles et passionnées, par d'édifiantes camaraderies qui ranimaient et entretenaient chez lui l'exaltation d'une façon presque continue. Oui, sa vie d'université avait été ce qu'il se rappelait de meilleur, car alors il s'était réellement efforcé, comme bien peu s'y efforcent, de s'élever à la hauteur de sa vocation. Pendant ces années-là il avait cru vivre tout de bon en présence de Dieu. Il se rappelait aussi, avec orgueil, les prix qu'il avait gagnés par ses connaissances bibliques et par sa force en grec, ceux que, dans la suite, il avait obtenus plus aisément

comme rhétoricien. Et il arriva ainsi aux premières années de son ministère, à ses premiers succès de prédicateur. Comme il avait souvent fait verser des larmes à son troupeau! Rien d'étonnant à ce qu'il eût réussi! Les premiers succès et les plaisirs qu'ils donnent, plaisirs de vanité satisfaite, l'avaient transformé de chrétien en orateur. Vaguement il comprenait ceci, mais il rejeta cette pensée désagréable en réfléchissant que ses triomphes en chaire dataient, en réalité, du temps où il avait consciemment commencé à traiter la prédication comme un art. Après tout, n'était-il pas là pour gagner des âmes au Christ, et le Christ n'a-t-il pas loué lui-même la prudence du serpent? — Alors il avait été appelé de Pleasant-Hill à Kansas-City, de l'étroitesse et de l'obscurité au luxe. N'avait-il pas été très sage d'éviter cette jeune fille à Pleasant-Hill? Un sourire méprisant lui venait aux lèvres en pensant à sa toilette, à ses manières, à ses propos. Pourtant elle était jolie, très jolie, et elle l'aimait évidemment; n'importe, il avait bien fait. Il constatait avec orgueil qu'une prescience tout intuitive lui avait révélé l'existence, dans le monde, de plus belles personnes à conquérir. Il ne s'était pas enchaîné sottement, par pitié ou par faiblesse. Il se souvenait aussi que, pendant les dix années qu'avaient duré ses études et ses débuts, il était resté parfaitement chaste. D'abord, c'était l'exaltation de sa foi et de son enthousiasme qui l'avaient sauvé, puis l'habitude et les circonstances. Bref, il en vint à sa rencontre avec M[rs] Hooper. Elle ne l'avait pas frappé à première vue, bien qu'elle lui eût toujours paru jolie et parfaitement bien mise. Elle s'était présentée à lui comme une incarnation de l'élégance et du bon goût; le charme qui se dégageait d'elle l'avait envahi à mesure qu'il remarquait, presque malgré lui, les détails de sa beauté. — Et, en se rappelant comment la fascination qu'elle exerçait sur lui avait grandi, grandi jusqu'à ce que son désir le forçât de se déclarer nettement, il gémit tout haut. Si du moins elle n'avait pas été mariée!.. Quelle fatalité! Comme l'homme est impuissant, poussé de côté et d'autre par le flot de triviales circonstances! Elle l'avait encouragé, — de cela il n'y avait aucun doute. Flattée de son admiration, elle avait cherché à l'exciter. Lui, — au commencement du moins, — luttait contre la tentation. Il avait prié pour obtenir du secours dans le cruel conflit, — combien souvent et avec quelle ardeur, mais aucun secours n'était venu! Le ciel était resté sourd à ses supplications. Et bientôt il s'était rendu compte que le combat était inutile en cette occurrence. Il l'aimait, il la désirait éperdument, de toutes ses forces. A quoi bon chercher à refréner une passion pareille? s'était-il dit. Pourtant, au fond de l'âme, il sentait que sa ferveur

religieuse, ses aspirations vers l'idéal et sa révérence pour l'exemple du Christ lui permettraient de livrer au moins une bataille suprême dans laquelle il pourrait vaincre cet entraînement. Et il craignait ce combat qui, — comment ne le point prévoir? — serait décisif pour sa vie tout entière. Il s'efforçait de le retarder, de se laisser glisser doucement jusqu'en bas de la pente; mais tout le temps il savait que quelque chose en lui résisterait frénétiquement avant de renoncer à toute espérance du ciel. Et l'enfer! Combien il redoutait cette pensée! Avec impatience il essaya de l'écarter, mais elle ne se laissait pas faire. Ses anciennes habitudes d'analyse personnelle s'affirmaient de nouveau. L'horreur même qu'il avait de la pensée de l'enfer n'était-elle pas ce péché contre le Saint-Esprit qui ne peut rencontrer de pardon? Donc il se mit à méditer sur l'enfer, entreprit de se le représenter, et la mollesse de sa nature frémit tandis qu'il pénétrait la signification de ce mot. A la fin, le tourment devint trop aigu; il ne voulut pas y penser davantage, il ne le pouvait pas; il s'efforcerait de bien agir : « Oh! Seigneur, s'écria-t-il en se glissant hors du lit pour tomber à genoux, ô Christ! aide ton serviteur. A mon secours! à mon secours! Aide et pitié! » Mais alors même que cet appel angoissé sortait de ses lèvres, il savait qu'en réalité il n'avait pas envie d'être secouru. A la fin, très sombre, il quitta sa posture agenouillée. Déjà l'énergie physique dont il avait joui au réveil l'abandonnait; ses pensées des dernières minutes l'avaient rompu. Vexé, irrité dans l'âme, il commença de s'habiller; mais, tout en achevant sa toilette en plein soleil, il se laissa distraire; ses réflexions changèrent de cours, et, avant de quitter sa chambre, il se sentit encore dispos tant au physique qu'au moral.

Après une courte promenade, il s'installa dans son cabinet pour lire le journal, puis un livre, et atteignit ainsi l'heure du dîner. Son repas achevé, il se remit à lire, — un nouveau livre de voyages cette fois, — et ce fut seulement la chaleur intense qui, en l'incommodant, lui rappela qu'il était plus de deux heures; point de lettre, cependant, de Mrs Hooper. Il résolut de ne plus penser à elle, afin de n'être pas conduit à ces autres pensées qu'il s'était défendues, car enfin il ne pouvait combattre perpétuellement contre lui-même! Sans doute elle n'avait pas pu trouver l'occasion d'écrire la veille au soir, le doyen ayant été tout le temps sur son dos.

Et il continuait de lire, et le jour s'écoulait peu à peu. Ce ne fut pas avant le soir que Mr Letgood se rappela qu'il devait une réponse immédiate à la lettre de Chicago. Après s'être recueilli quelques instans, il écrivit comme il suit :

« Chers frères en Christ,

« Votre lettre vient de m'arriver; inutile de dire qu'elle me touche profondément. Vous m'appelez à un plus large ministère et à des devoirs plus ardus. Avouerai-je que la munificence même de la rémunération que vous m'offrez m'inspire des doutes sur ma capacité à remplir un poste aussi élevé? Veuillez être patiens à mon égard, m'accorder quelques jours de réflexion. L'appel, vous le savez, doit trouver sa réponse au dedans de nous-mêmes, dans les profondeurs mêmes de notre âme, avant que nous puissions être sûrs que cette réponse vient d'en haut. Et la divine assurance ne m'a pas été accordée encore.

« Je suis né, j'ai été élevé ici, dans ce Missouri où je travaille aujourd'hui, non pas, — que la louange en soit à Jésus, — sans une petite mesure de succès. J'ai ici beaucoup de liens, beaucoup de chers amis, des travailleurs aussi dans la vigne du Seigneur, desquels je ne me séparerais pas sans de grands regrets; mais je considérerai votre offre dans la prière, je chercherai la direction nécessaire, là où seulement elle se trouve, au pied du grand trône blanc, et dans une semaine au plus, j'espère être en mesure de vous répondre avec une pleine et joyeuse assurance de la bénédiction d'en haut.

« En attendant, croyez que je vous remercie, mes chers frères, de votre bonté à mon égard et que je prierai, au nom de Jésus, que la bénédiction du Saint-Esprit soit sur vous abondamment aujourd'hui et pour jamais.

« Votre serviteur dévoué en Christ,

« JOHN P. LETGOOD. »

Cette lettre satisfit Mr Letgood de plus en plus à mesure qu'il la lisait, et il la relut en conséquence un grand nombre de fois. Elle ne l'engageait à rien, elle était digne, elle exprimait néanmoins une gratitude suffisante, enfin elle était bien tournée. Après avoir mis l'adresse, il remonta se coucher, et ses prières de ce soir-là furent plus sincères qu'elles ne l'avaient été depuis quelque temps, peut-être parce qu'il évitait le sujet dangereux. Calmé, fortifié, il se mit au lit et dormit ferme.

Lorsqu'il se réveilla le matin, ses dispositions avaient changé.

Le temps était nuageux, un orage couvait évidemment et son influence semblait avoir affecté l'humeur de Mr Letgood. A peine eut-il ouvert les yeux, qu'il envisagea un fait désagréable : Mrs Hooper ne lui avait pas écrit, même le mardi matin, quand elle devait être libre, puisque le doyen allait toujours de bonne heure à son magasin d'épicerie. Le sentiment de cette négligence l'irrita extraordinairement. De sorte qu'il se mit à penser à Chicago et aux fidèles de la seconde église baptiste. — Peut-être, se disait Letgood, sont-ils autant au-dessus des gens de Kansas-City, que Mrs Hooper est au-dessus des femmes que j'ai connues avant elle? Mais sur ce chemin il ne put aller loin. Sans doute, les maisons de Chicago devaient être plus belles, les meubles plus élégans, la cuisine même meilleure, bien qu'il ne parvînt pas à imaginer que cela fût possible ; il pouvait y avoir des femmes plus cultivées et plus belles que Mrs Hooper à Chicago ; mais certainement, ni à Chicago, ni sur aucun autre point du monde, il n'existait personne dont la beauté pût le troubler aussi fortement que la sienne. Elle était faite à son gré, tout exprès pour lui, — ceci était certain. Et, à mesure qu'il se représentait ses charmes, son sang s'échauffait de nouveau, sa colère contre elle s'exaspérait. Pourquoi n'avait-elle pas écrit? Combien était-elle cruelle ! Quel bourreau que cette femme ! Pouvait-il prendre un parti avant de savoir si elle l'aimait ou non?

Il se sentait blessé, irrité tout ensemble. Eh bien ! il lui montrerait qu'il savait vouloir. Jamais plus il ne lui demanderait d'écrire, et il ne chercherait pas à la voir jusqu'à ce qu'elle l'eût fait. Non, sous aucun prétexte !

Après le dîner et l'heure du courrier, ses pensées prirent un autre cours. En somme, il n'y avait rien en elle de si merveilleux! La plupart des hommes, il le savait, ne la trouvaient pas mieux que jolie : « la jolie Mrs Hooper, » on la nommait ainsi généralement, voilà tout ! Personne n'avait jamais songé à dire qu'elle fût belle ou délicieuse. Non, elle était jolie, rien de plus. Il était le seul être dans tout Kansas-City et peut-être dans le monde entier pour qui elle fût absolument désirable ; par conséquent, elle n'avait pas lieu d'être si vaine, ni de trop présumer de son pouvoir sur lui. Si elle eût été la merveille qu'évidemment elle croyait être, elle eût certes épousé quelqu'un de mieux que le vieil Hooper avec sa silhouette efflanquée, ses cheveux gris et son affreux parler yankee. Ainsi de suite,.. il continuait à se tourmenter en s'efforçant de regarder son idole dans un esprit de dénigrement. Car le dilemme qui l'exaspérait était celui-ci : ou elle n'avait pas écrit par coquetterie pure, ou bien elle ne se souciait réellement pas de lui.

Dans le premier cas, elle était féroce; dans le second, elle aurait dû, en conscience, l'avertir tout de suite; alors il eût essayé de l'oublier ; aucune hypothèse ne pouvait justifier son silence. Tout le jour il arpenta de long en large son cabinet, la rage et la crainte lui rongeant le cœur. Parfois il se décidait à retourner la voir, et là-dessus il devenait calme comme si c'eût été la satisfaction d'un besoin de sa nature; mais l'homme qui était en lui refusait de descendre à cet abaissement. Il lui avait dit qu'elle devait écrire, et il tiendrait bon, à tout prix. Et derechef il la blâmait amèrement, il se déterminait à l'oublier, à renoncer à elle pour ne plus s'occuper que de son ministère. L'espace d'un instant, cela paraissait faisable; mais si pourtant il ne lui était pas indifférent? si elle l'aimait tout de bon, comme il l'aimait, et si, en ce cas, il quittait Kansas-City? Ne serait-elle pas désolée, misérable, comme lui-même serait misérable et désolé? Combien était-elle donc cruelle de le laisser dans un pareil doute, quand, lui, il ne pouvait s'empêcher de penser à son bonheur! Oh! la coquette au cœur vide!

Plus tard, après avoir pris sur lui de réfléchir froidement, il vint à cette conclusion,—la seule raisonnable, semblait-il,—qu'elle ne l'aimait pas. Il avait assez lu sur les femmes, et il en avait assez vu pour savoir qu'elles ne font jamais souffrir l'homme qu'elles aiment réellement. Il renoncerait donc à celle-ci, une bonne fois, il l'oublierait. Mais la pensée le frappa qu'elle était mariée, que par conséquent elle risquait sa situation, tout au monde, en lâchant la bride à son amour. De nouveau il fut ballotté par les vagues du doute et de l'incertitude.

Le souper survint comme un soulagement, il y gagna une demi-heure de répit, mais à la fin du repas, il s'aperçut qu'il était mortellement las de tout cela. Et en même temps l'orage éclata, le flamboiement des éclairs, les roulemens du tonnerre, les nappes de pluie battante lui firent du bien ; et tandis que l'orage s'apaisait, il se coucha pour s'endormir d'un sommeil lourd. Le jeudi matin il s'éveilla reposé, avec la ferme volonté de ne plus penser à M[rs] Hooper. Il suffisait, pensait-il, d'une belle et bonne résolution pour se débarrasser de son souvenir, et ce serait la meilleure réponse au mépris manifeste qu'elle faisait de lui; tranquillement il prit sa Bible et se mit à lire l'Évangile. Cette merveilleuse histoire, la plus belle incontestablement qui ait jamais été écrite, commença bientôt d'exercer son charme sur sa nature impressionnable et, après une couple d'heures, il ferma le livre, apaisé, rafraîchi. Tombant à genoux, il remercia Dieu de sa miséricorde; du fond du cœur il pria comme il n'avait pas prié depuis des mois. La vie de l'homme de douleur lui avait rendu la paix. Gloire à son nom béni! Toute

sa vie à lui, Letgood, serait consacrée désormais à témoigner des merveilles de la grâce. Il pria donc, et, en se relevant, se sentit réconcilié avec lui-même, plein de bonne volonté envers tous. Il pouvait même penser à M[rs] Hooper sans agitation, avec une pitié douce, avec bienveillance.

Après le repas de midi et une courte promenade, — il n'accordait plus aucune attention à l'heure du courrier, — M[r] Letgood s'assit à sa table, pour écrire le sermon qu'il comptait prononcer en guise d'adieux, le dimanche suivant ; car il était résolu maintenant à accepter l'offre, à partir pour Chicago. Mais dès qu'il eut commencé à méditer ce qu'il devait dire, les difficultés se révélèrent à lui. Il pouvait expliquer son acceptation, en disant qu'il trouvait là un plus vaste champ ouvert à son zèle, et ainsi de suite, mais un fait assez odieux s'imposait à lui, le fait de renoncer à cinq mille dollars par an, pour en accepter dix mille ; et il était certain que ceci dominerait tout le reste dans l'esprit de ses auditeurs; c'était pénible. Bien des hommes, à sa place, auraient tourné l'obstacle ou l'eussent surmonté hardiment, fièrement même. Neuf hommes sur dix s'entendent à l'hypocrisie ; mais il entrait dans le caractère de M[r] Letgood d'exagérer l'importance de cette difficulté. Il aimait par-dessus tout à jouer ce que les Français appellent le beau rôle, fût-ce aux dépens de son intérêt personnel. Doué d'un tempérament d'artiste, facilement impressionnable, M[r] Letgood s'était nourri de bons livres pendant des années et des années ; il avait, par état, proposé toujours à son auditoire l'idéal le plus élevé en fait d'existence et de conduite. Sa nature s'était empreinte des ingrédiens de son œuvre ; il n'est pas aisé, pour un amant de la beauté, de produire consciemment quelque chose de laid. Comme artiste, comme orateur, M[r] Letgood ne réussissait pas à justifier ce qui devait paraître aux autres un sordide égoïsme. — Fort agité, il se tordait dans son fauteuil, essayant d'envisager le sujet à un nouveau point de vue. « Dix mille dollars par an, au lieu de cinq. » Tel était son thème. Le premier moyen qu'il entrevit pour sortir d'embarras fut d'exprimer le mépris hautain des basses considérations matérielles, mais cette pensée s'était à peine présentée à lui, qu'il se vit contraint de la repousser ; il était trop clair que la congrégation de Kansas-City ne donnerait pas dans « cette bonne blague. » Puis il chercha un texte pour reposer pendant quelques minutes ses facultés de réflexion : « Paissez mes brebis, » lui vint à l'esprit. — Oui, sans doute, le plus grand troupeau possible ! Mais non, ce n'était que la vieille cafarderie sous une forme nouvelle. Plus il y pensait, plus il sentait qu'il n'y avait pas de chemin vraiment noble pour esqui-

ver l'obstacle; il le pensait d'autant plus vivement qu'avant de se mettre à composer son sermon, il s'était plongé pour ainsi dire dans la source du désintéressement et de l'enthousiasme. Le maître qu'il servait eût certes ignoré les avantages que dix mille dollars peuvent avoir sur cinq. A la fin, mais avec répugnance, M[r] Letgood conclut que son acceptation du poste de Chicago rendait impossible un beau sermon. Il fallait parler le moins possible du point principal, glisser au plus vite sur la glace trop mince. Son désappointement n'en était pas moins aigu ; il n'y avait point de splendide péroraison à écrire, il n'y aurait point d'yeux fixés sur lui à travers un brouillard de larmes. Son sentiment était celui d'un acteur aux prises avec un rôle antipathique et stupide. Avant de souper, il renonça même à chercher ce qu'il pourrait bien dire; quelques mots lui viendraient en temps opportun ; de cela il était sûr; mais, au moment de se mettre au lit, une nouvelle lubie se présenta soudain à son esprit surexcité. Le dégoût qu'il avait de ce sermon n'était-il pas un piège tendu par le diable, pour lui faire repousser toute idée de départ, pour le retenir à Kansas-City? Ayant longuement pesé cette crainte, il trouva finalement la question insoluble et, après avoir longtemps prié pour obtenir des lumières, chercha un peu de repos dans le sommeil.

Le vendredi matin, M[r] Letgood n'avait encore fait aucun progrès; la lumière implorée n'avait pas illuminé l'obscurité de ses doutes, et, néanmoins, il se croyait sûr d'être sincère dans ses désirs et ses prières. Brusquement un scrupule le prit. En un pur état d'âme, il n'avait considéré qu'un seul côté de la question, le cas où il accepterait l'appel; or, pour être guidé, il fallait s'abandonner tout entier à la volonté de Dieu. Par conséquent, il se mit, toujours avec la même sincérité, à imaginer le sermon qu'il pourrait faire s'il renonçait au changement, s'il restait à Kansas-City. Ah! ce sermon-là n'avait pas besoin d'être longuement médité. Ayant à faire part d'une décision semblable, il lui serait facile, — cela il le sentait, — d'emporter ses auditeurs avec lui jusqu'à des hauteurs qu'ils ne soupçonnaient pas. Leur vulgarité même, leur sordide avarice naturelle, l'aideraient au lieu de lui être une entrave. Personne, à Kansas-City, ne songerait à suspecter une minute la franchise du désintéressement qui consiste à rejeter dix mille dollars par an quand on n'en a que cinq. Ce sermon produirait de l'effet, quel qu'en fût le texte, même le *Paissez mes brebis* suffirait.

Il frémissait d'avance comme un grand acteur frémit en lisant le rôle qui lui permet de déployer toutes ses qualités et dans lequel il est certain d'enlever toute la salle. Complètement em-

porté par son sujet, M[r] Letgood se plongea dans la composition de ce sermon. D'abord il chercha un texte; pas celui-ci, pas celui-là, non, quelques mots seulement où respirerait l'esprit même de l'abnégation du Christ. Et très vite il trouva ce qu'il lui fallait : « Car quiconque veut sauver sa vie la perdra, et quiconque veut perdre sa vie pour l'amour de moi la sauvera. » La beauté surnaturelle du sentiment et la divine simplicité des mots parurent l'inspirer. De même qu'il voyait se mouvoir en Galilée la divine figure et qu'il entendait les paroles tomber de ses lèvres comme des perles, de même il se voyait en chaire et se représentait l'effet de sa propre éloquence. Captivé par ce spectacle, il écrivit et récrivit une péroraison soignée. Pour le reste, il sentait qu'il pouvait se fier à ses propres moyens et à l'inspiration que lui fournirait le thème; mais cette fin, il voulait la faire plus belle même que sa fameuse apostrophe sur la culture du caractère qui était restée jusque-là son plus haut fait d'éloquence.

Ce ne fut pas avant le coucher du soleil que sa tâche se trouva terminée; il se sentait las, il avait faim; il mangea et prit du repos.

Puis, dans cette détente qui suit l'effort mental, il comprit soudain ce qu'il avait fait. Il s'était décidé à rester, et rester cela voulait dire : s'exposer à rencontrer M[rs] Hooper de jour en jour, être rapproché d'elle par mille occasions, même par son mari si follement confiant; cela voulait dire la tentation perpétuelle; cela voulait dire une chute fatale! — Et pourtant Dieu l'avait conduit à choisir ce sermon plutôt que l'autre. Il s'était abandonné passivement à sa direction; pouvait-on donc être conduit par un tel chemin au bord du précipice? Et il cria d'angoisse devant l'explication qui lui venait à l'esprit. Dieu ne se souciait pas des demi-victoires; Dieu le destinait à rester dans Kansas-City et à vaincre la terrible tentation en l'abordant face à face. Cette perspective fit tomber à genoux M[r] Letgood, en priant comme il n'avait jamais prié de sa vie : Dieu, s'il le lui demandait en toute humilité, mesurerait le vent à la brebis tondue; il connaissait la faiblesse de son serviteur : — Ne m'abandonne pas à la tentation! répétait-il, en comprenant pour la première fois de sa vie l'effrayante signification des mots qui, jusque-là, n'avaient jamais été aussi clairs pour lui : — Ne nous abandonne pas à la tentation, mais délivre-nous du mal! — Il criait donc, et luttait et pleurait, mais quand, arrivé à l'épuisement physique et mental, il quitta enfin sa posture agenouillée, aucun secours ne lui était venu. Comme un enfant, les yeux en larmes, les lèvres frémissantes, il monta, tout chancelant, l'escalier qui conduisait à sa

chambre à coucher et s'endormit en ressassant machinalement la même supplication : « Que ce calice s'éloigne de moi ! »

Le samedi matin, Mr Letgood s'éveilla dans un spasme de souffrance. Inutile de se demander ce qui l'oppressait si horriblement; la conscience de son rigoureux devoir pesait sur lui; il n'en pouvait plus, il était malade. Après être resté quelque temps à boire, lui semblait-il, la coupe d'amertume jusqu'à la lie, il se leva et, aussitôt descendu, se plongea dans la Bible. Ah! ceci même ne lui apportait aucun soulagement. Maintes fois, pendant des minutes de suite, son cerveau fatigué refusa de saisir le sens de ce qu'il lisait. La domestique le trouva ainsi abîmé dans sa misère et dans son impuissance quand elle vint lui dire que le dîner se refroidissait.

Un peu réconforté par la nourriture, il fut relativement tranquille pendant les deux premières heures de digestion, capable de vivre sans penser; mais, à mesure que le corps recouvrait des forces, l'esprit reprenait son activité, et le malheureux recommençait à se torturer. Durant quelques heures, — il ne sut jamais combien, — Mr Letgood endura ce supplice; puis tout à coup il devint calme. Était-ce le secours d'en haut qui arrivait enfin? Était-ce le désespoir?.. Retombant à genoux, il pria une fois de plus, mais cette fois sa prière se borna simplement à placer devant le Père céleste l'état exact de sa tribulation. Il était sans pouvoir et sans force; Dieu ferait de lui ce qu'il voudrait, seulement il se sentait incapable de résister, au cas où la tentation se dresserait contre lui. Le Christ pouvait détourner cette tentation s'il le souhaitait et de beaucoup de manières; il se remettait entre ses mains.

Après avoir continué sur ce ton pendant quelque temps, il se sentit plus tranquille, mais non pas satisfait, reprit sa Bible et commença de lire. Presque aussitôt il la referma. Jetant ses deux bras étendus devant lui sur la table et y cachant sa tête, il s'écria :

— Oh! Dieu, pardonne-moi! Je ne peux pas te voir ni sentir ta présence. Je ne vois que son visage, je ne sens que son corps!

Puis, endurci comme par la conscience d'un blasphème irrémissible, il prit son bougeoir et monta se coucher.

Pour les Hooper, la semaine s'était passée à peu près comme de coutume. Le mardi, le doyen avait vu la plupart de ses confrères et s'était assuré qu'ils pensaient comme lui; tous étaient du même avis : il fallait faire quelque chose pour témoigner leur reconnaissance si vraiment Mr Letgood refusait « l'appel. » Le soir, après souper, M. Hooper raconta minutieusement à sa femme tout ce qu'il avait fait, tout ce que lui avaient dit les autres. Quand le tour

de M[rs] Hooper vint de parler, elle approuva les efforts de son mari; mais un peu plus tard, à l'improviste, elle lui demanda en se tournant vers lui :

— Pourquoi M[r] Letgood ne se marie-t-il pas?

En faisant cette question, elle posa son ouvrage.

Avec un tendre sourire, le doyen, assis dans le fauteuil, l'attira sur ses genoux et remontant ses lunettes (il était en train de lire une dissertation sur le sens du verbe grec Βαπτίζω), lui dit avec une tendresse enjouée, une tendresse infinie dans la voix :

— Ce n'est pas tout le monde, ma chérie, qui peut trouver une femme comme vous.

De cette phrase flatteuse il fut récompensé par une petite tape sur la joue.

Puis il ajouta d'un ton méditatif :

— D'ailleurs, tout le monde ne tient pas non plus à se charger d'une femme. Il y a des gens qui n'ont pas en eux beaucoup d'affection, je crois,.. peut-être bien que M[r] Letgood n'en a pas.

A quoi M[rs] Hooper ne répondit point par des paroles, mais ses lèvres se relevèrent sur une espèce de sourire, le sourire satisfait d'une personne qui domine les choses du haut de sa science supérieure.

L'état d'esprit de M[r] Letgood le dimanche matin défie presque l'analyse; au reste, il n'entreprit pas de l'analyser; il sentait qu'il avait dit à Dieu toute la vérité sans réserve. S'étant placé dans ses mains, il n'était plus responsable; il ne voulait même pas penser à ce qu'il allait faire, sachant seulement que son intention était de refuser l'offre de Chicago et de prononcer un sermon dont la péroraison avait été soigneusement préparée. S'étant habillé, il se mit à apprendre ce morceau par cœur dans son cabinet. Puis il s'appesantit avec une extrême complaisance sur l'effet qu'il ne pourrait manquer de produire. Quand Pete vint lui dire que le *buggy* était attelé pour le conduire à l'église, il se leva presque gaîment et sortit.

Le temps était délicieux, comme l'est toujours le commencement de « l'été indien » dans cette partie des États de l'ouest. Il y avait un soupçon de froid dans l'atmosphère et une vapeur qui était presque un brouillard frangeait l'horizon. De midi à quatre heures la température est celle du milieu de l'été, mais le matin l'air est si léger et si vif que l'on se sent excité en le respirant comme si l'on buvait du champagne. En se rendant à l'église, M[r] Letgood regagna quelque entrain; il bavardait de bonne humeur avec Pete et prit même une fois les rênes sur un espace de plusieurs centaines

de mètres. Mais à mesure qu'il approchait du but, sa gaîté semblait l'abandonner; en tout cas, il cessa de parler et garda une mine passablement préoccupée. De temps en temps, il saluait courtoisement sur la route un membre de son troupeau : c'était tout. Lorsqu'il atteignit l'église, par exemple, les Partons arrivaient au moment même; il dut causer avec eux.

Après les remarques habituelles et toutes de convention, après les inévitables poignées de main, Mr Letgood se dirigea vers la sacristie; mais il n'avait pas fait plus de quatre ou cinq pas de ce côté qu'il s'arrêta brusquement, comme s'il eût oublié quelque chose, et fouilla la rue du regard; puis il haussa les épaules en se moquant de lui-même, se détourna de nouveau et alla cette fois droit à la sacristie.

— Naturellement, elle ne pouvait lui faire porter un billet ce jour-là. Le doyen l'accompagnait...

En ouvrant la porte de la sacristie pour pénétrer dans cette petite pièce, Mr Letgood s'arrêta comme frappé de paralysie. Mrs Hooper était là et l'accueillait la main tendue, un radieux sourire aux lèvres.

— Vous voyez, Mr Letgood, tous les doyens sont venus à votre rencontre et ils m'ont laissée venir aussi; d'abord parce que je suis la première à qui vous ayez dit la nouvelle, et parce que je suis sûre que vous ne nous quitterez pas, et puis,.. parce que j'ai voulu venir!

L'espace d'une seconde, tout en prenant sa main et en saluant, Mr Letgood la regarda.

— Merci, Mrs Hooper!

Puis, comme s'il n'eût pu se fier à lui-même pour en dire davantage, il procéda aux poignées de main avec les anciens rassemblés. En réponse à l'un d'eux qui exprimait l'espoir qu'il n'allait pas partir, il dit lentement et gravement :

— Je laisse toujours quelque chose à l'inspiration du moment, mais j'avoue que j'incline beaucoup à refuser cet appel...

— C'est ce que j'ai dit, interrompit Mr Hooper, avec un regard de triomphe alentour; j'ai dit aussi qu'il y en avait terriblement peu de votre espèce, et je maintiens mon dire. Mais nous ne voulons pas que vous agissiez contre vous-même, si contens que nous puissions être de vous garder.

Un chorus de: « Oui, vraiment! — Oui, monsieur! — C'est ainsi! » retentit autour de la chambre sur le ton de la plus chaleureuse approbation après quoi, comme Mr Letgood ne répondait que par un sourire absent et glacial, les doyens commencèrent à défiler dans l'église. Chose curieuse, Mrs Hooper s'était éloignée de la

porte pendant cette petite scène et était maintenant d'une façon toute naturelle, semblait-il, la dernière à sortir. Lorsqu'elle passa auprès de lui, Mr Letgood, se penchant, lui dit à voix basse :

— Et ma réponse?..

Mrs Hooper s'arrêta, surprise apparemment, et son sourire se transforma en un rire franc tandis qu'elle répondait :

— Oh! n'êtes-vous pas stupides, vous autres hommes!

Puis, très bas, le dépassant à la hâte :

— Pourquoi donc suis-je venue ici?

Le sermon de Mr Letgood subsiste encore dans le souvenir d'un grand nombre à Kansas-City. La majorité de ses auditeurs le trouva ce jour-là inspiré; et de fait, en tant que prouesse artistique, ce fut admirable. Debout, devant le pupitre, après une longue pause, durant laquelle il parut abîmé au fond de ses pensées, il commença du ton le plus tranquille à lire la lettre des doyens de la seconde église baptiste à Chicago. Ensuite, il lut la réponse dans laquelle il leur avait demandé le temps de réfléchir. Après quoi il dit à ses auditeurs qu'il leur citerait le passage de l'Écriture sainte qui lui avait dicté la résolution dont il allait faire part à ceux qui l'appelaient. Encore une pause, et le froufrou des robes s'arrêta, et un grand silence parut alourdir l'air, tandis qu'élevant la voix, il commença soudain le verset : « Car quiconque veut sauver sa vie la perdra, et quiconque veut perdre sa vie pour l'amour de moi la sauvera.. »

De même qu'un virtuose sait si son violon est parfaitement d'accord, de même Mr Letgood savait, en répétant le texte, que son auditoire était livré à lui pour qu'il en jouât à son gré. Il serait superflu de reproduire ici le sermon, qui dura près d'une heure, et absolument impossible de donner la moindre idée des gestes du prédicateur, de ses temps d'arrêt dramatiques, des modulations et des inflexions de sa voix, qui tantôt semblait chargée d'une gravité singulière et tantôt frémissait dans une invocation pathétique, pour redevenir musicale à la chute de quelque période pleine de poésie. L'effet fut merveilleux. Même quand Mr Letgood parla simplement de son texte comme incarnant par excellence l'âme du message que le Christ fut le premier à répandre dans le monde, l'évangile de la bonne nouvelle, plus d'une femme pleurait déjà; il leur semblait impossible d'écouter cette voix sans émotion. Mais ce fut lorsqu'il en vint à la nécessité du renoncement comme premier pas vers la perfection que les physionomies masculines, ces physionomies dures et âpres, commencèrent elles aussi à changer d'expression. Tour à tour il insistait sur l'étrange

nouveauté de l'enseignement du Christ et sur son succès inattendu; il parlait de la brièveté de la vie d'ici-bas, de la vanité des efforts terrestres, de la récompense finale pour ceux qui ont donné leur vie à l'humanité comme le Christ donna la sienne et par le même esprit d'amour. Il atteignit ainsi sa péroraison. Après une pause, il la commença sur le ton de la conversation. Son devoir actuel était clair, car la nécessité s'imposait. Dans toute l'étendue des États-Unis, le péché principal est un désir immodéré de richesse. En quelques touches expressives, il représenta les effets de cette lutte ignoble : dégradation du caractère, abaissement du ton de la vie publique et privée. Son devoir à lui était donc clair. Plus encore que les autres, il était voué au bon combat contre cette tendance mauvaise des temps. Sous beaucoup de rapports, sans doute, il était aussi faible, aussi coupable qu'aucun de ceux qui l'écoutaient; mais succomber en pareil cas, ce serait, pensait-il, se montrer indigne de sa mission. Tout apôtre du Christ, au XIXe siècle, qui chercherait la richesse ou permettrait seulement à l'argent d'influencer sa conduite, commettrait une faute aussi impardonnable que peut l'être la lâcheté chez le soldat ou la fraude chez un commerçant. Ministre, il ne pouvait faire que bien peu de chose pour montrer ce que signifiaient au juste les paroles de son texte, mais ce peu, il le ferait sans hésiter, il le ferait joyeusement. Il écrirait aux bons doyens de Chicago pour leur dire qu'il comptait rester à Kansas-City et y travailler parmi le peuple qu'il connaissait, qu'il aimait et parmi lequel plusieurs, croyait-il, le connaissaient et l'aimaient aussi. Non, il ne se laisserait pas séduire par une plus grande situation, par un plus gros salaire : — « Car quiconque veut sauver sa propre vie la perdra, et quiconque veut la perdre pour l'amour de moi la sauvera. »

Quand sa voix se brisa sur ces dernières paroles, il n'y avait pas un œil sec dans l'église. Nombre de femmes sanglotaient tout haut et Mrs Hooper avait depuis longtemps renoncé à la tentative de renfoncer ses larmes. Elle fut l'interprète de son sexe en général, lorsqu'elle dit que c'était « par trop ravissant. » Et les hommes n'étaient guère moins affectés, tout en se contenant mieux. Le ton calme, la renonciation joyeuse à un revenu de dix mille dollars, frappaient ces gens d'affaires rapaces comme quelque chose de presque fantastique. Chez un personnage ordinaire, ils eussent considéré pareil sacrifice comme le comble de la folie, mais ils sentaient vaguement que de la part d'un prédicateur ce devait être admirable.

Lorsque le doyen Hooper rencontra ses confrères devant la plateforme où étaient placées les bourses de quête, il leur chu-

chota d'un ton significatif : « Le rendez-vous est chez moi, à trois heures. Soyez exacts. »

Son accent était résolu, comme le furent aussi les gestes affirmatifs qui répondirent à cette invitation.

Après le service, Mr Letgood se retira tranquillement sans descendre au milieu de sa congrégation, comme il le faisait d'habitude; et ceci plut même à Mrs Parton, dont le mari était l'un des juges de la cour suprême. Elle trouva que c'était élégant. Élégant était alors un mot nouveau dans l'Ouest et sa signification restait douteuse, mais Mrs Parton s'en servait évidemment pour exprimer la plus haute approbation.

A trois heures, ce jour-là, les douze doyens se réunirent ponctuellement dans le salon de Mr Hooper qui les reçut et commença aussitôt que le dernier se fut assis :

— Je suppose qu'il n'est pas besoin de vous dire, mes frères, pourquoi je vous ai demandé de venir cet après-midi; je suppose qu'après le sermon de ce matin nous tenons tous à marquer à Mr Letgood le cas que nous faisons de lui. Il y a terriblement peu d'hommes qui, recevant cinq mille dollars par an, renonceraient à dix mille. Ceci me semble une assez bonne preuve que l'individu capable de faire pareille chose est un chrétien... plus qu'un chrétien, un imitateur du Christ lui-même. Et je trouve que c'est là un homme que nous devons tâcher de garder parmi nous. Si l'on vient déjà le chercher de Chicago, on viendra de New-York ensuite, et il ne doit pas être exposé à d'aussi grosses tentations. J'estime donc que nous pouvons élever la location des bancs d'église à partir du 1er janvier prochain pour rassembler deux mille cinq cents dollars de plus et je propose, en conséquence, que nous autres doyens nous enfoncions les mains au plus profond de nos poches afin de donner à Mr Letgood de toute façon la susdite somme pour son année en lui promettant de continuer à l'avenir. Je suis prêt, comme doyen d'âge, tout en n'étant pas le plus riche, à ouvrir la liste par trois cents dollars.

En cinq minutes l'argent fut souscrit, et on convint que chacun paierait sa quote-part au nom de Mr Hooper à la première banque nationale, dès le lendemain; alors Mr Hooper pourrait tirer un chèque pour cette somme.

— A la bonne heure! dit le doyen en se levant, c'est arrangé, mais j'ai déjà tiré le chèque. Mrs Hooper et moi nous avions discuté la chose ensemble, ajouta-t-il en manière d'excuse, comme pour expliquer cette précipitation insolite; car elle est d'avis que nous allions tout de suite droit à Mr Letgood, en *surprise-party* pour ainsi dire, lui déclarer ce que nous pensons... si vous approuvez tous la chose, bien entendu!

Ils approuvèrent, encore qu'un ou deux d'entre eux trouvassent mauvais qu'une *surprise-party* eût lieu le dimanche. Mais le doyen vint à bout de l'objection en alléguant qu'il ne pouvait s'aviser d'un meilleur mot, bien que ce genre de surprise ne fût pas à proprement parler une *surprise-party*.

Après cette explication satisfaisante, le doyen Hooper fut prié de prononcer le discours et de remettre le cadeau à Mr Letgood; Mrs Hooper fut engagée aussi à être de la partie. Quand son mari alla la chercher à cet effet dans la salle à manger, elle était habillée déjà pour sortir, et lorsqu'il exprima son étonnement de la trouver prête, en lui exposant ce qu'on attendait d'elle, la jeune femme répondit simplement :

— Oh! je ne m'étais habillée que pour aller voir Mrs Jones qui est malade, mais je crois bien que j'irai avec vous autres d'abord.

Durant le même après-midi, Mr Letgood était dans son cabinet, préparant son sermon du soir qui devrait être, il le sentait, très différent de celui du matin, sous peine de tomber à plat. Il évitait de songer à sa situation. Le sort en était jeté; ayant d'ailleurs agi pour le mieux, il avait le vague sentiment de n'être point responsable. Un pressentiment de derrière la tête l'avertissait bien que par la suite sa responsabilité deviendrait claire pour lui, mais il reléguait cette pensée dans le compartiment le plus lointain de son cerveau, avec un repentir probable pour geôlier. Quant à présent, il fallait vaquer au second sermon, y mettre beaucoup de doctrine, comme contraste à celui du matin. Tout à coup il entendit un bruit de pas dans le salon voisin, et, ouvrant la porte, se trouva en face de la députation. Avant qu'il eût pu prononcer une parole, le doyen Hooper commença :

— Mr Letgood! nous, les doyens de votre église, nous venons vous voir. Nous voulons vous dire combien nous apprécions votre décision de ce matin. Elle est vraiment chrétienne. Et nous sommes tous fiers de vous, heureux que vous restiez des nôtres. Mais nous ne trouvons pas juste que vous refusiez dix mille dollars par an pour n'en garder que cinq. De sorte que nous avons cette année rassemblé entre nous deux mille cinq cents dollars d'extra que nous vous prions d'accepter. L'année prochaine, le tarif des bancs pourra être élevé afin de produire la même somme; de toute façon elle sera rassemblée. Monsieur, les paroles ne servent à rien, mais vous nous avez donné l'exemple de la manière dont doit agir celui qui aime Notre-Seigneur Jésus, qui l'aime lui seul, et nous ne voulons pas rester en arrière. Non, monsieur, nous n'y resterons pas. Voilà le chèque,

Et quand il cessa de parler, des larmes mouillaient ses bons yeux gris honnêtes.

Mr Letgood prit machinalement le chèque, et machinalement serra du même coup la main tendue du doyen, mais son regard cherchait celui de Mrs Hooper, qui se tenait derrière le groupe des hommes, le visage caché dans son mouchoir. Rappelé bientôt à lui-même par le fait que tous les doyens voulaient lui serrer la main, Mr Letgood essaya de se prêter convenablement à la cérémonie; enfin il dit :

— Mes chers frères, je remercie chacun de vous, et je vous remercie tous ensemble ; j'accepte votre don dans l'esprit avec lequel il est offert. Inutile de dire, n'est-ce pas, que je ne soupçonnais rien de ceci quand j'ai prêché. Ce n'est pas à l'argent que je pense, mais à votre bonté. Je vous remercie encore.

Après quelques minutes d'une conversation banale, qui consista principalement en éloges sur le « merveilleux discours » du matin, Mr Letgood leur proposa de prendre avec lui un peu de café glacé; il en prenait toujours dans l'après-midi; rien n'était si rafraîchissant; il les engageait à y goûter; quoiqu'il fût célibataire, il était sûr, si Mrs Hooper avait la bonté de se joindre à lui et de conseiller la cuisinière, qu'ils y trouveraient grand plaisir.

En souriant, la jeune femme se mit de bonne grâce à sa disposition, et Mr Letgood ouvrit la porte pour la laisser passer. Tout en refermant cette porte sur lui et en la suivant dans le corridor, il dit d'une voix basse et précipitée, où il y avait autant de colère que de soupçon :

— Vous n'avez pas manigancé tout cela en guise de réponse? Vous n'avez pas pensé que je me contenterais d'argent, n'est-ce pas ?

D'un air modeste, Mrs Hooper l'écoutait, la tête tournée par-dessus l'épaule. Tandis qu'il l'enveloppait de ses bras, elle dit, avec l'accent d'un reproche espiègle :

— Tenez ! vous êtes par trop bête !

Puis, se tournant tout à fait, elle se blottit contre lui, et lentement leva les yeux... Leurs lèvres se rencontrèrent.

FRANK HARRIS.

LES

ORIGINES CARTÉSIENNES

DE

L'IDÉALISME CONTEMPORAIN

I. Schopenhauer, *la Doctrine de l'idéal et du réel*, trad. Cantacuzène ; Alcan, 1882. — II. G. Lyon, *l'Idéalisme en Angleterre;* Alcan, 1889. — III. *L'Année philosophique*, publiée sous la direction de M. Pillon, 1re année, 1890.

La confrontation des doctrines philosophiques aujourd'hui régnantes avec celles de nos plus grands devanciers, outre l'intérêt qu'elle présente en elle-même, permet de déterminer, par des points pris dans le temps à des distances différentes, la ligne que suit l'évolution de l'esprit humain. Rapproché du passé, le présent laisse entrevoir l'avenir. Ce que devra la science future à Descartes, nous l'avons indiqué par une rapide esquisse de ses découvertes et de sa conception du monde (1); ce que lui devra la philosophie, nous pouvons aussi nous en faire une idée en comparant l'orientation de sa doctrine avec celle des doctrines contemporaines. Si, d'une part, le mécanisme cartésien triomphe de plus en plus dans la science, l'idéalisme cartésien ne nous présente-t-il point aussi un autre aspect de l'univers que le premier n'exclut pas et que, de plus en plus, la philosophie devra mettre en lumière?

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril.

I.

Ce n'est point sans raison qu'on a distingué deux « cycles, » — non moins héroïques l'un que l'autre, — dans la philosophie de Descartes : le cycle mathématique et le cycle métaphysique. Le premier correspond, d'une manière générale, à la période voyageuse de son existence, où, tout en faisant la guerre, il est à la piste des travaux scientifiques, cherchant à faire connaissance avec les savans de chaque pays pour s'initier à toutes leurs découvertes. S'il s'engage comme volontaire sous le prince Maurice de Nassau, c'est que le grand capitaine traînait après lui une escorte de mathématiciens et d'ingénieurs. Descartes aperçoit-il, à Bréda, une affiche en flamand qui renferme des signes géométriques, il prie aussitôt un de ses voisins de la lui traduire en français ou en latin : c'était un problème de géométrie dont on défiait de trouver la solution. Chacun sait comment le traducteur, qui se trouvait être un mathématicien éminent, Beckman, crut se moquer du jeune officier en lui demandant d'apporter le lendemain la solution ; et le jeune officier n'y manqua point. Plus tard, Descartes entend-il parler des *Rose-Croix*, cette confrérie mystérieuse dont les membres promettaient aux hommes la « science véritable, » le voilà qui se met à leur recherche. Plus tard il déclare qu'il n'a pu en rencontrer aucun, mais il leur dédie son ouvrage intitulé : *Trésor mathématique de Polybius le cosmopolite;* et on a prétendu, malgré ses dénégations, qu'il faisait partie de cette confrérie, dont le but était de chercher la science en dehors de la théologie. Entre-t-il à Prague avec l'armée victorieuse, sa première pensée est de chercher la célèbre collection des instrumens de Tycho-Brahé. S'il abandonne, par la suite, le métier des armes, il continue encore de voyager : il visite le nord, revient du nord au midi, parcourt l'Italie ; à Venise, il voit le mariage du doge avec l'Adriatique ; il accomplit son pèlerinage à Lorette, assiste au jubilé de Rome et s'intéresse surtout au grand concours de peuple venu des pays les plus lointains ; l'antiquité ne l'inquiète guère ; les mœurs du présent, avec leur diversité, l'occupent davantage : il semble qu'il éprouve une sorte de plaisir philosophique à voir combien tout est changeant dans le monde de l'expérience humaine, de nos lois et de nos mœurs, par opposition à ce monde immuable de la raison et des idées où il demeure toujours attaché par la pensée. Ainsi apprend-il à ne rien croire de ce qui n'est fondé « que sur la coutume, non sur la raison. » D'Italie, il rentre en France par la vallée de Suse, mais il se détourne de quelques lieues pour calculer la hauteur du

Mont-Cenis, y faire des opérations météorologiques et chercher la cause des avalanches. Bientôt, à la suite d'entretiens avec le cardinal de Bérulle, Descartes prend la résolution, depuis longtemps projetée, de se livrer tout entier et définitivement à la philosophie, et cela, non pas seulement en vue de la spéculation pure, mais « pour procurer, autant qu'il était en lui, le bien de ses semblables. » Descartes, en effet, eut toujours des préoccupations pratiques autant que théoriques. Il comparait volontiers la science universelle à un arbre dont la métaphysique est la racine, la physique le tronc, et dont les trois grandes ramifications sont la mécanique, la médecine et la morale, où s'épanouissent enfin tous les fruits qu'il est donné à l'homme de cueillir. Si, plus tard, il se retire en Hollande, dans le « désert » d'un peuple affairé, c'est pour accomplir en repos ce grand dessein. « Jusqu'à ce moment, dit son biographe Baillet, il n'avait encore embrassé aucun parti dans la philosophie. » Il devait séjourner vingt ans en Hollande, changeant souvent de résidence pour se dérober aux importuns. « Il ne tient qu'à moi, écrit-il à Balzac, dans une lettre célèbre, de vivre ici inconnu à tout le monde. Je me promène tous les jours à travers un peuple immense, presque aussi tranquillement que vous pouvez le faire dans vos allées. Les hommes que je rencontre me font la même impression que si je voyais les arbres de vos forêts ou les troupeaux de vos campagnes. Le bruit même de tous ces commerçans ne me distrait pas plus que si j'entendais le bruit d'un ruisseau... Y a-t-il un pays dans le monde où l'on soit plus libre? » La liberté et la paix de l'esprit, c'étaient les deux plus grands biens pour notre philosophe, les deux conditions de cette recherche de la vérité à laquelle il avait promis de consacrer sa vie. Aussi blâmait-il tout ce qui enchaîne la liberté du philosophe, certaines promesses ou certains vœux; et probablement, s'il ne se maria point, ce fut pour pouvoir se donner tout entier à l'étude. Mais ce « cycle métaphysique, » qui répond au séjour en Hollande, continue d'être en même temps scientifique, quoique d'une autre manière : Descartes, en s'occupant des diverses sciences, a le continuel souci d'une synthèse finale embrassant le monde entier. De là ce fameux *Traité du monde*, qu'un excès de prudence lui fit supprimer à la nouvelle de la condamnation de Galilée.

On voit qu'il ne faut pas se figurer en Descartes un métaphysicien entièrement perdu, comme Malebranche, dans le monde idéal : c'est un savant ayant les yeux ouverts sur la nature entière, mais avec sa pensée idéaliste de derrière la tête. Il faut, dit Descartes, à plusieurs reprises, il faut, une fois dans sa vie, comprendre les « principes de la métaphysique, » puis étudier le

monde de la pensée et le monde de l'étendue. Il avoue à la princesse Élisabeth, dans une de ses lettres les plus curieuses, qu'il serait « très nuisible » de n'occuper son entendement qu'à méditer les idées métaphysiques, à cause qu'il ne pourrait si bien vaquer aux fonctions de l'imagination et des sens, » mais il est absolument nécessaire, une bonne fois, de se faire une opinion raisonnée. La « principale règle » que Descartes avait toujours observée en ses études, écrit-il encore à Élisabeth, était de n'employer que quelques heures par an aux pensées « qui n'occupent que le seul entendement, » c'est-à-dire à la métaphysique, « et quelques heures par jour aux pensées qui occupent l'entendement et l'imagination, » c'est-à-dire aux mathématiques et à la physique. Le reste du jour devait être consacré à des délassemens ou à des promenades dans les champs, à l'exclusion des « convervations sérieuses; » et quant au repos de la nuit, il devait être aussi long que possible. « Je dors ici dix heures toutes les nuits, écrit-il à Balzac, et sans que jamais aucun soin ne m'éveille. Après que le sommeil a longtemps promené mon esprit dans les bois..., je mêle insensiblement mes rêveries du jour avec celles de la nuit; et quand je m'aperçois d'être éveillé, c'est seulement afin que mon contentement soit plus parfait et que mes sens y participent; car je ne suis pas si sévère que de leur refuser rien qu'un philosophe leur puisse permettre sans offenser sa conscience. » Les choses de la vie, en effet, qui se rapportent à « l'union de l'âme et du corps, » se connaissent mal par « l'entendement et l'imagination, » et « très clairement par les sens; » c'est donc en vivant qu'on a la vraie notion de la vie, qu'on se sent « une seule personne qui a ensemble un corps et une pensée. » Il conseille à Élisabeth de faire comme lui, de se laisser vivre, de ne point s'absorber trop longtemps ni trop exclusivement dans les pensées métaphysiques. Avis aux philosophes et au commun des mortels.

Cependant, puisque nous en sommes à l'heure de la métaphysique, et que Descartes lui-même nous invite à le suivre au moins une fois dans son monde de l'entendement, faisons avec lui ce grand voyage de découverte. Il ne s'agit de rien moins que des plus hauts objets de la spéculation et de la pratique : la nature de notre moi, celle de notre premier principe, enfin l'essence idéale ou réelle de la matière. Ces problèmes ultimes de la métaphysique, loin de rouler sur des abstractions, selon le préjugé vulgaire, roulent sur les réalités mêmes, y compris notre propre réalité, par conséquent sur le sens et la valeur de l'existence. De là, pour tout esprit non superficiel, leur intérêt plus dramatique que les drames mêmes de l'histoire.

II.

L'idéalisme moderne, différent de l'idéalisme dogmatique qui fut celui de l'antiquité, a pour origine la « critique de la connaissance », dont la conclusion est la suivante : — Le monde de réalités que nous croyons saisir directement en elles-mêmes n'est qu'un monde représenté dans notre esprit, un monde idéal. — Descartes est le premier qui ait fait systématiquement, avant Hume et Kant, la critique de nos moyens de connaître; et ce n'est pas son moindre titre de gloire. Il déclare dans ses *principes* qu'il importe de savoir non-seulement quelles choses on peut connaître, mais aussi quelles choses « nous ne pouvons connaître »; par conséquent, la valeur de nos idées hors de nous, la portée exacte et les bornes de notre intelligence. Son livre, qui traite « de l'univers », s'ouvre par une théorie de la connaissance. Qu'est-ce que la vérité, qu'est-ce que l'erreur, à quels signes peut-on les distinguer? Voilà ce qu'il se demande avant de passer aux objets de la connaissance. Il définit la métaphysique même, avant Kant et par opposition à l'ontologie dogmatique de ses prédécesseurs, l'étude des « principes de la connaissance humaine. » Il attribuait d'ailleurs aux principes de la connaissance une foncière identité avec les principes de l'existence à nous connaissable. C'était donc bien, en somme, à ce que les Allemands appellent aujourd'hui la « théorie de la connaissance », et dont ils ont fait une véritable science dominant toutes les autres, que Descartes rattachait déjà les sciences diverses et leur méthode. Cette conception est la vraie : sans enlever aux sciences spéciales leur légitime indépendance, elle marque l'unité de leurs principes et de leurs méthodes dans la nature même de l'intelligence. « Les sciences toutes ensemble, dit magnifiquement Descartes, ne sont rien autre chose que l'intelligence humaine, qui reste une et toujours la même, quelle que soit la variété des objets auxquels elle s'applique, sans que cette variété apporte à sa nature plus de changement que la diversité des objets n'en apporte à la nature du soleil qui les éclaire. » Aussi « une vérité découverte nous aide à en découvrir une autre, bien loin de nous faire obstacle. Si donc on veut sérieusement chercher la vérité, il ne faut pas s'appliquer à une seule science. » Précepte auquel devrait revenir le spécialisme outré de notre époque.

Enfin, comme Kant, Descartes eut toujours devant l'esprit une idée qui marquait à ses yeux les bornes de la philosophie même : radicale incompréhensibilité de la puissance d'où tout dérive. Le premier principe des choses, en fondant les lois intelligibles de l'univers, fonde sans doute la possibilité de la science; mais, en même

temps, cette puissance première d'où tout sort est tellement « infinie » que nous ne saurions, nous, assigner des bornes ni au possible, ni au réel. Les lois mathématiques, les lois logiques elles-mêmes, toutes les « vérités éternelles, » à commencer par le principe de contradiction, ne sont primordiales que pour notre intelligence, telle qu'elle est constituée; en elles-mêmes, elles sont dérivées d'une puissance insondable, à laquelle nous n'avons plus le droit de les imposer (1). C'est, dit Descartes, parler du premier principe « comme d'un Jupiter ou d'un Saturne, l'assujettir au Styx et aux destinées, que de dire que ces vérités sont indépendantes de lui. » A ce fond dernier de « toute existence » et de « toute essence » Descartes donne le nom de « volonté; » et par là encore, il annonce Kant et Schopenhauer. « L'univers comme volonté et représentation », dont parle Schopenhauer, et qui est la conception fondamentale de l'idéalisme contemporain, c'est précisément l'univers de Descartes. Dans le suprême principe des choses, — et dans l'homme même, — il y a, dit-il, une volonté « infinie, » capable des « contraires, » une « liberté » que rien ne limite, en même temps qu'une intelligence d'où procède tout ce qui a une forme fixe, une essence, une loi. Rien ne prouve donc, selon Descartes, que le réel ait pour unique mesure ce que nous en pouvons saisir par l'intelligence, sous la forme de nos « idées. » Descartes a ainsi devancé la théorie moderne du « noumène » (Kant) et de l' « inconnaissable » (Spencer), comme il a devancé la théorie moderne de la connaissance et du connaissable.

Le doute méthodique prélude à cette « critique » de Kant d'où est sorti un idéalisme rajeuni. La première raison de doute, c'est que nos sens, qui si souvent nous trompent et se contredisent, nous instruisent simplement sur ce que nous éprouvons, non sur ce qui correspond réellement à nos sensations. On voit venir Kant en lisant la page célèbre des *Méditations* où est donné en exemple « ce morceau de cire qui vient tout fraîchement d'être tiré de la ruche, » il n'a pas encore perdu la douceur du miel qu'il contenait, il retient encore quelque chose de l'odeur des fleurs dont il a été recueilli; « sa couleur, sa figure, sa grandeur sont apparentes, il est dur, il est froid, il est maniable; et si vous frappez dessus, il rendra quelque son. » Enfin, toutes les choses qui peuvent distinctement faire connaître un corps se rencontrent en celui-ci. « Mais voici que, pendant que je parle, on l'approche du feu : ce qui y restait de saveur s'exhale, l'odeur s'évapore, sa couleur se change, sa figure se perd, sa grandeur augmente, il devient liquide, il s'échauffe, à peine le peut-on manier; et quoique l'on frappe

(1) Voir E. Boutroux, *de Veritatibus æternis apud Cartesium,* Paris, Alcan.

dessus, il ne rendra plus aucun son. » Nos sensations, mobiles et variables, tiennent donc à notre constitution cérébrale et mentale, bien plus qu'aux objets mêmes. Quand Descartes a, selon son expression, « dépouillé de tous ses vêtemens » l'objet matériel, comme la cire, et qu'il l'examine ainsi « tout nu, » il conclut qu'on ne peut « le concevoir de la sorte sans un esprit humain. » C'est le grand principe de l'idéalisme critique. Les conceptions d' « objets » sont l'œuvre de l'esprit et tiennent à sa nature. Dès que l'esprit se demande s'il n'est pas pour quelque chose dans ses conceptions sur la matière même, le matérialisme brut commence d'être ébranlé.

La seconde raison de doute, devenue également classique, c'est que notre vie sensible se partage en deux moitiés : pendant le sommeil, nous croyons voir des hommes, des animaux, des plantes, un monde de réalités qui n'est cependant qu'un monde d'idées; pourquoi notre veille ne serait-elle pas une sorte de songe mieux lié? Encore un point d'interrogation qui se dressera toujours devant tout homme qui réfléchit. Quant au raisonnement, dont nous sommes justement si fiers, il nous trompe aussi parfois, même dans les mathématiques; c'est que, au lieu d'être une intuition instantanée et immédiate des réalités, le raisonnement se traîne en quelque sorte dans la durée, d'idée en idée, enchaînant avec peine le souvenir au souvenir. Or, demande Descartes, qui nous garantit l'absolue véracité de notre mémoire? Quand nous sommes au bout d'une démonstration géométrique, qui nous assure que nous n'avons point, le long du chemin, fait quelque oubli, comme dans une addition ou soustraction, et laissé échapper un anneau de la chaîne?

Enfin il est d'autres raisons de doute, plus profondes encore, que Descartes tire de la nature de notre volonté. Notre volonté a besoin d'agir : toujours en mouvement, elle se porte sans cesse dans une direction ou dans l'autre ; vivre, c'est agir ; agir avec conscience, c'est juger; juger, c'est prononcer sur les choses « hors de nous » au moyen d'idées qui ne sont qu'en nous; c'est donc se tromper souvent et peut-être toujours. Pour agir, parler, affirmer (trois choses de même nature), nous ne pouvons pas toujours attendre que la clarté soit faite dans notre esprit, que le soleil de la vérité se soit en quelque sorte levé sur notre horizon. La vie nous presse et nous appelle, la passion nous précipite, nous sommes impatiens de conclure; souvent même, dans la pratique, il faut prendre parti et ne pas rester en suspens. C'est alors que, par nos affirmations sur le réel, nous dépassons nos intuitions intérieures, et ces affirmations sont des actes de volonté, non pas sans doute arbitraire, mais de volonté néanmoins, selon Descartes;

c'est-à-dire que notre activité se détermine dans un sens ou dans l'autre sous l'influence de la passion et du désir, non pas seulement de la raison. Dès lors, il se peut toujours faire que notre volonté dépasse plus ou moins la vision de notre intelligence et que, par là, notre vie soit une perpétuelle erreur.

Si maintenant, avec Descartes, nous concevons comme possibles d'autres volontés supérieures à la nôtre, sommes-nous assurés qu'elles sont nécessairement ou bienfaisantes ou véridiques? Ne sommes-nous point le jouet de quelque puissance qui nous trompe par des illusions devenues naturelles à notre esprit? Schopenhauer parlera plus tard des ruses de la volonté absolue, qui, par l'orgueil, par l'ambition, par l'amour, par le sentiment même de notre *moi*, nous dupe pour nous faire servir à ses fins; Descartes conçoit déjà des ruses semblables de la part de quelque « malin génie. » Et quand ce génie nous serait favorable, encore pourrait-il nous tromper pour notre bien. Dieu même étant conçu comme une puissance infinie et insondable, qui nous assure que cette volonté absolue d'où nous sommes sortis ne nous a pas imposé pour loi l'illusion, fût-ce une illusion bienfaisante? En ce cas, au lieu de rêver seulement la nuit, nous rêverions encore le jour. Ainsi, quelle que soit la puissance d'où je tiens mon être et mon intelligence, « elle peut m'avoir fait de telle sorte que je me trompe toutes les fois que je fais l'addition de 2 et de 3 ou que je nombre les côtés d'un carré. » Et si ce n'est pas un Dieu tout-puissant qui m'a donné l'être, mais la nature ou toute autre cause, « nous aurons d'autant plus sujet de croire, répond Descartes, que nous ne sommes pas si parfaits que nous ne puissions être continuellement abusés. »

Voilà ce fameux doute, ce doute « hyperbolique » de la spéculation pure qui annonce le doute « transcendantal. » Il ne laisse subsister en nous qu'une procession d'images internes sans objets certains et même sans liaison certaine et nécessaire, puisque toute liaison de raisonnement est aussi une liaison de mémoire et que rien ne nous assure de la conformité du présent au passé.

Il semble donc que toutes nos croyances aient été consumées et réduites en cendres par le doute cartésien. Ne serait-ce là pourtant, comme on l'a prétendu, qu'un « incendie en peinture? » Là-dessus on a beaucoup discuté, on discute encore. Au fond, — et on ne le remarque pas assez, — ce sont seulement les réalités, les *existences*, qui sont mises en doute. Mais Descartes ne rejette pas ce qu'il appelle les « notions communes: » par exemple, qu'une même chose ne peut à la fois être ou ne pas être, que tout changement a une cause, que toute qualité suppose une substance. C'est que de telles notions, à l'en croire, ne portent point sur des existences

réelles, mais seulement sur des rapports d'idées. Au reste, il eût dû examiner cette question de plus près. Accordons-lui que le « principe de contradiction » ne nous fait point sortir de notre pensée pour atteindre des objets; en est-il de même quand il nous parle de « causes » et de « substances? » Il eût dû soumettre au doute méthodique ces notions communes avec tout le reste et se demander jusqu'à quel point elles nous font faire un pas hors de notre propre pensée pour atteindre des objets différens d'elle. Mais alors, Descartes eût fait l'œuvre de Kant.

On voit donc que, selon Descartes, après la grande élimination ou purification intellectuelle, il nous reste en premier lieu des idées et représentations, c'est-à-dire des états de conscience; en second lieu, certaines liaisons d'idées nécessaires, dont il aurait dû faire le dénombrement et la critique, mais qui ne nous apprennent rien, selon lui, sur l'existence « hors de nous » d'objets différens de notre pensée. La plupart des interprètes oublient cette importante distinction entre les vérités communes, qui ne portent que sur l'existence, et les vérités particulières, qui nous font connaître des existences réelles. De là les cercles vicieux et pétitions de principes que nous verrons tout à l'heure attribuer à Descartes.

III.

Comment, du doute même, faire sortir quelque certitude qui nous mette en possession non-seulement du « possible,» ou même du « vrai, » mais du « réel? » C'est le grand problème de la philosophie moderne, que Descartes a résolu par le *cogito*. Il y a une chose, en effet, une seule, qui ne m'apparaît pas comme une possibilité en l'air, mais bien comme une réalité actuelle : c'est ma pensée. Ma pensée est inséparable de l'être; je ne *suis* pour moi-même qu'en tant que je *pense*, et je ne pense qu'en tant que je suis. « Par le mot de pensée, dit Descartes, j'entends toutes ces choses que nous trouvons en nous avec la conscience qu'elles y sont, et autant que la conscience de ces choses est en nous. » Aussi peut-on dire aussi bien, selon lui : *Respiro, ergo sum*, à la condition qu'il s'agisse de la conscience même que nous avons de notre respiration. *Si fallor, sum*, avait déjà dit saint Augustin, sans en chercher davantage, sans voir dans cette présence immédiate de la pensée à elle-même l'*aliquid inconcussum*. Avec Descartes, ce principe est devenu la base de toute la philosophie. La transparence intérieure de la pensée qui se voit être et qui ne peut rien voir être qu'à travers soi, c'est l'idéalisme désormais fondé sur la réalité même, car, chose merveilleuse, la seule réalité qui soit absolument certaine

se trouve être précisément celle qui existe *en idée*, celle qui est pensée et se pense!

Ce principe de la philosophie moderne était à la fois tellement simple et tellement profond qu'il n'a été et n'est encore aujourd'hui compris qu'imparfaitement. Combien de méchantes querelles faites à Descartes! Et nous regrettons d'en trouver de ce genre jusque dans les écrits de M. Rabier, de M. Pillon et d'autres interprètes contemporains. — Votre « vérité première, » objecte-t-on à Descartes, présuppose une vérité antérieure : — Ce qui pense est, ou, en général, une même chose ne peut à la fois être ou ne pas être. — Et l'on oublie la distinction si juste faite par Descartes entre les « notions communes, » qui ne nous apprennent l'existence d'aucun objet, et les vérités portant sur l'existence réelle. L'existence de la pensée est un « premier principe » en ce second sens, non dans l'autre, « parce qu'il n'y a rien, dit Descartes, dont l'existence nous soit plus connue que la pensée, ni antérieurement connue. » — « Vous faites un syllogisme, » objecte-t-on encore à Descartes, — comme si le philosophe qui a si bien montré la stérilité des syllogismes allait tout d'un coup se mettre à syllogiser! Même quand il donne à son *cogito* la forme d'un raisonnement, c'est simplement pour en analyser le contenu et le mettre en évidence, « car le syllogisme, dit-il, ne sert qu'à enseigner ce qu'on sait déjà. » Et Descartes répète sur tous les tons « qu'il ne conclut pas son existence de sa pensée comme par la force de quelque syllogisme, mais comme une chose connue de soi. » Il la voit par une « simple inspection de l'esprit, » par une « intuition » directe et instantanée, sans le secours de cette faillible mémoire qui, entre l'idée de la pensée sans être et l'idée de l'être inhérent à la pensée, pourrait avoir déjà changé, oublié, subi quelque illusion. Mais toutes les ruses du plus malin génie, ou, si l'on veut, de la nature, sont ici impuissantes : plus on me trompe et plus on me convainc de mon existence d'être pensant au moment même où je la pense. A plus forte raison n'y a-t-il là aucun syllogisme pour exercer la subtilité des partisans d'Aristote, car, remarque lui-même Descartes, il faudrait « auparavant connaître cette majeure : tout ce qui pense est ou existe ; » mais, au contraire, elle est enseignée à chacun « de ce qu'il sent en lui-même qu'il ne se peut pas faire qu'il pense, s'il n'existe : car c'est le propre de notre esprit de former des propositions générales de la connaissance des particulières. » C'est donc bien une connaissance *de fait*, et la seule primitive, que Descartes a établie, au profit de la pensée, qui a le privilège de se voir immédiatement comme réelle. Dira-t-on, avec quelques critiques contemporains, que c'est là une « tautologie, » une connaissance peu importante,

où nous tournons sur nous-mêmes comme une porte sur ses gonds, sans avancer d'un sujet donné à un attribut nouveau qui ne serait pas donné? Nous répondrons qu'il est de capitale importance, plus encore peut-être aujourd'hui qu'au temps de Descartes, d'établir que la seule réalité immédiatement certaine est précisément une réalité de conscience. Par là, en effet, la conscience fournit le seul type d'existence qui nous soit connu et connaissable. C'est quelque chose, assurément, puisque Descartes pose ainsi une limite infranchissable aux prétentions du matérialisme, présent ou à venir. Si la matière n'existe pour nous qu'en tant que nous la sentons et pensons, il est difficile de croire que la sensation, que la pensée n'ait pas elle-même une réalité supérieure. Sur ce point, la position de l'idéalisme moderne est à jamais inexpugnable. Les faits de conscience sont les premiers des faits, sans lesquels nous ne pourrions saisir aucun autre fait. Si donc, par la conception du mécanisme universel comme expliquant le monde entier des corps, même organisés, Descartes a fait au matérialisme la part la plus considérable qu'un philosophe puisse lui faire, en revanche, par son *cogito*, il a établi la base inébranlable de l'idéalisme.

En même temps que le *cogito* nous fournit le type de la réalité, il nous fournit celui de la certitude. Qu'est-ce qui fait que ma pensée est certaine? c'est que j'en ai l'idée « claire et distincte; » seules nos idées claires et distinctes atteignent directement leurs objets, ou plutôt, sont identiques à leurs objets mêmes. Au-delà de mon idée claire de ma pensée, il ne peut y avoir une pensée qui en serait différente; au-delà de mon idée claire d'étendue, il ne peut y avoir une étendue toute différente; au-delà de mon idée claire de triangle, il ne peut y avoir un triangle qui ne lui serait pas conforme. Au contraire, par-delà mes idées confuses de chaleur et de froid, il y a, dit Descartes, quelque chose qui ne leur ressemble pas; ces idées ne doivent donc point entrer comme telles dans la science. On pense véritablement ou on ne pense pas, mais on ne peut véritablement penser que ce qui est. Quand vous dites : « La neige est froide, » vous croyez penser, vous ne faites, dit Descartes, qu'exprimer cette affection obscure et indéfinissable que vous éprouvez au contact de la neige; mais la transporter à la neige elle-même, est-ce là penser? Non, c'est rêver, c'est prendre une affection de vos sens, dont vous ne pouvez vous expliquer la nature, pour une qualité inhérente à la neige elle-même. Et ainsi rêvons-nous tous quand nous croyons que l'herbe de la prairie est verte, que la cloche qui tinte est sonore, que le soleil même est brillant. Oui, le soleil a beau m'éblouir, il n'éblouit que mes yeux, non mon esprit; son éclat même est dans ma faculté de sentir, il est en moi, non en lui; pour ma « pensée, »

dégagée des sens, le soleil n'est qu'un va-et-vient vertigineux de particules qui se choquent et rebondissent, animées d'une vitesse extrême, et qui ébranlent au loin l'éther comme une cloche énorme ébranle l'air.

Ce que nous pensons d'une vraie pensée, avons-nous dit, existe par cela même que nous le pensons; dès lors, pour le philosophe et le savant, dans le domaine accessible à nos moyens de connaître (le seul dont nous ayons à nous occuper), ce qui est intelligible est réel, ce qui est réel est intelligible. Avant Spinoza et avant Hegel, mais en restreignant avec sagesse la proposition, Descartes admet l'identité du réel et du rationnel. Par là encore il devance l'idéalisme de nos jours.

Cette valeur objective que Descartes attribue à nos idées claires et distinctes fonde la certitude de la science. Chacun porte en soi sa propre infaillibilité; il ne tient qu'à nous de l'y trouver, et c'est l'objet même de la méthode. Voulez-vous posséder la certitude, soyez absolument sincère et véridique en vos jugemens, c'est-à-dire n'y introduisez que ce dont vous avez réellement la vision claire. Toute affirmation, répète Descartes, est active et volontaire; affirmer, c'est *vouloir* que telle chose soit hors de nous comme elle nous apparaît, et parler ou agir en conséquence; c'est passer activement du point de vue des apparences au point de vue de la réalité extérieure. N'affirmez donc rien au-delà de votre vision intellectuelle, et vous ne vous tromperez jamais. Traduire exactement votre état de conscience, voilà qui dépend de vous, et de vous seul. Vous voyez clairement, dites : « Je vois; » vous voyez obscurément, dites : « Je vois mal ; » vous doutez, dites : « Je doute. » Ne pas se mentir à soi-même, ne pas mentir aux autres en prétendant savoir ce qu'on ne sait pas, c'est la véracité du philosophe, laquelle, soit qu'il connaisse, ignore ou doute, fait son infaillibilité. Qu'on ne nous parle donc plus d'autorités étrangères à notre conscience, d'Aristote, de Platon, de tous ceux qui nous ont précédés : aucun homme ne doit s'interposer entre la pureté de la lumière et la pureté de notre esprit. Cremonini, apprenant que Galilée avait découvert des satellites autour de Jupiter, ne voulut pas, prétend-on, regarder à travers un télescope, pour ne pas découvrir là-haut le contraire de ce qu'avait dit ici-bas Aristote; Descartes, lui, ne veut même pas « savoir s'il y a eu des hommes avant lui. » Tout intermédiaire lui est suspect entre l'être et la pensée, qui sont faits l'un pour l'autre, qui sont au fond une seule et même réalité devenue diaphane pour soi, devenue vérité. Mettons-nous en présence de la vérité et adorons-la.

Les conséquences du grand principe qui précède sont bien con-

nues, et récemment, ici même, M. Brunetière en montrait toute l'importance. Si la science a la certitude, en effet, elle a, par cela même, la puissance; c'est là une croyance de Descartes qui lui est commune avec Bacon et avec tous les savans de son époque. Savoir, c'est pouvoir dans la mesure même où l'on sait. Si nous n'avons pas l'omnipotence, c'est que nous n'avons pas l'omniscience. Mais nous pouvons accroître sans cesse notre savoir, et de là dérive la foi cartésienne dans le progrès de la science à l'infini. Toutes les choses qui peuvent tomber sous la connaissance des hommes s'entre-suivent, dit-il, de la même façon que les raisons des géomètres; pourvu donc « qu'on s'abstienne d'en recevoir aucune pour vraie qui ne le soit, et qu'on garde toujours l'ordre qu'il faut pour les déduire les unes des autres, il n'y en peut avoir de si éloignées auxquelles on ne parvienne, ni de si cachées qu'on ne découvre. » Ce qu'on nomme « l'antiquité » n'était vraiment que l'enfance et la jeunesse du genre humain : « A nous plutôt convient le nom d'anciens; car le monde est plus vieux qu'alors, et nous avons une plus grande expérience. » Les derniers venus commenceront où les précédens auront achevé, et ainsi, « joignant les vies et les travaux de plusieurs, » nous irons tous ensemble « beaucoup plus loin que chacun en particulier ne pourrait faire. » Descartes était un enthousiaste de la science. Et lui-même a dit: « C'est un signe de médiocrité d'esprit que d'être incapable d'enthousiasme. »

Au progrès de la spéculation répondra celui de la pratique. A cette philosophie spéculative qu'on enseignait dans les écoles, Descartes en veut substituer une « pratique » qui servira « pour l'invention d'une infinité d'artifices. » « De plus, on se pourrait exempter d'une infinité de maladies, tant du corps que de l'esprit, et même aussi peut-être de l'affaiblissement de la vieillesse, si on avait assez la connaissance de leurs causes et de tous les remèdes dont la nature nous a pourvus. »

Une telle foi à la science engendre, on le voit, un véritable optimisme. Il dépend de nous et de ne plus nous tromper et de ne plus subir les conséquences pratiques de l'erreur, et de diminuer indéfiniment les maux de la condition humaine. Là-dessus, Descartes lui-même dut en rabattre. Après avoir espéré reculer la mort, il finit par avouer que le moyen le plus sûr pour la vaincre, « c'est de ne pas la craindre (1). »

(1) Les nouvelles théories médicales permettent d'ailleurs d'admettre, avec Descartes, que les hommes pourraient un jour mourir, non de maladie, mais de vieillesse.

IV.

Passons maintenant aux conséquences idéalistes que Descartes a tirées de son *cogito* relativement à l'âme, à Dieu, à la matière, et demandons-nous ce que la philosophie actuelle peut en conserver.

Ce qui importe dans l'analyse du *cogito* et de ses conséquences, c'est de ne pas affirmer « au-delà de notre intellection, » comme dirait Descartes. Soumettons donc à l'examen les deux termes extrêmes: le *je* et le *suis*, l'idée du moi et l'idée de l'existence. Le problème est capital, puisque c'est ici notre moi qui est en question. *Je pense*, qu'est-ce à dire? Si le fait de la pensée ou de la conscience est indéniable, le *moi* est-il aussi indéniable? Ne faudrait-il point se contenter de dire: Je pense, donc il y a de la pensée, sans prétendre poser un moi qui est peut-être illusoire? — Certes, si vous entendez par *moi* autre chose que votre pensée même, vous n'avez pas le droit d'introduire ce nouveau personnage. Mais si vous prétendez que la pensée m'apparaît détachée, sous une forme impersonnelle, comme *la* pensée et non *ma* pensée, voilà qui est insoutenable aux yeux de Descartes. Ma pensée n'est pas comme un terrain vague qui n'appartiendrait encore à personne; elle est de prime abord appropriée; il m'est même impossible de concevoir une pensée entre ciel et terre qui ne serait pas un sujet pensant, une sensation qui ne serait pas *ma* sensation, ou *votre* sensation, ou la sensation de quelque autre. Assurément, on peut sentir, penser, agir, sans *réfléchir* sur son moi, mais on le sent toujours. Alfred de Musset dit « qu'on pense à tous ceux qu'on aime, sans le savoir; » on se pense aussi soi-même sans le savoir. Descartes a donc bien le droit de mettre son *cogito* à la première personne du singulier et de poser ainsi une conscience à forme *personnelle*.

Seulement, est-ce autre chose qu'une « forme? » Voilà ce que Descartes ne se demande pas, et ce que se demande la philosophie contemporaine : dans la conscience du moi, elle voit le résultat d'un long développement chez l'individu et chez l'espèce. Je m'aperçois actuellement, sous la forme du moi, comme une individualité distincte s'opposant au « non moi; » mais rien ne prouve que tout état de conscience, même le plus rudimentaire, ait déjà cette forme. La seule chose qui soit immédiate et certaine, en y regardant de près, c'est un état quelconque de conscience, — sensation, plaisir, douleur, désir, etc., — tel qu'il est au moment même où il se produit. Cet état a une réalité concrète qui en fait l'état d'un être déterminé; il a de plus une tendance naturelle et invincible à s'orienter vers un moi, à se polariser en quelque

sorte; pourtant, ce moi auquel je l'attribue, ce n'est qu'une manière de me représenter l'existence dont j'ai conscience. Ce moi que je prends pour le pur « sujet » de la pensée est en réalité un « objet; » c'est un moi conçu et pensé que j'érige en moi pensant. C'est une idée où tous les états de conscience viennent aboutir et que je prends pour une donnée immédiate de la conscience. — Je pense, donc il existe quelque être qui pense et qui se pense sous l'idée du moi, qui devient ainsi à lui-même son objet sous cette idée du moi, — voilà tout ce que nous avons le droit de conclure aujourd'hui, après tant de discussions sur le *cogito* qui ont agité la philosophie moderne.

Un autre petit mot non moins gros de difficultés que le *je*, c'est le *suis*. Descartes veut-il, ici encore, poser une existence différente de la pensée actuelle, un objet qui servirait de soutien au sujet pensant, ou, comme on dit, une « substance? » Alors tout est perdu: il ne trouvera jamais de pont pour franchir l'abîme. « Je pense, donc je suis pensant, » on ne peut sortir de là; mais y a-t-il au-delà et au-dessous de ma pensée une substance autre que ce qu'elle aperçoit d'elle-même en elle-même? Si oui, j'aurai beau regarder dans ma pensée, il est clair que je n'y verrai point ce qui n'y est point compris. Comment une substance échappant à ma conscience pourrait-elle être l'objet de ma conscience?

Sur ce point, Descartes a été flottant. Il parle encore assez souvent de « substance » à la manière scolastique, comme si la pensée, semblable à l'éléphant des Indiens soutenant le monde, avait elle-même besoin d'être soutenue par la substance, comme par l'écaille de la tortue; mais, quand Descartes parle ainsi, il parle contre lui-même. Le fond de sa doctrine, en effet, c'est que cela seul est intelligible qui est clairement et distinctement pensé; d'où il suit que, pour nous, « la pensée est une même chose avec l'être; » et c'est précisément cette unité de la pensée et de l'être qui est saisie dans le *cogito*. En pensant, nous prenons pied dans le domaine de l'être. Comment donc chercher encore au-delà de notre conscience un je ne sais quoi de mort et de brut, qui constituerait la réalité insaisissable de la conscience, et cela, au moment même où la conscience est posée comme la seule réalité immédiatement saisissable? Appelons-en de Descartes à lui-même. « Nous ne devons point, dit-il, concevoir la pensée et l'étendue autrement que comme la substance même qui pense et qui est étendue. »

En somme, après toutes les analyses auxquelles les philosophes, à partir de Descartes, ont soumis le fait de conscience, voici ce qu'on peut conclure. L'état actuel de conscience n'annonce que sa propre existence actuelle; il ne nous dit rien, ni sur sa substance, s'il en a une, ni sur sa cause, ni en un mot sur ses conditions

d'existence et d'apparition. Tout ce qu'il peut dire, c'est : me voilà. D'où suis-je venu? où vais-je? comment suis-je né? De quoi suis-je fait? Autant d'x. Descartes nous a appris lui-même à mettre en doute tous les *objets* dont nous ne sommes pas certains par une intuition immédiate. Donc, si j'ai une substance, je ne la connais pas, car c'est là un objet de ma pensée et non plus ma pensée elle-même; si j'ai une cause, je ne la connais pas, car c'est encore là un objet de ma pensée; si j'ai des conditions, si j'ai des antécédens, si j'ai des élémens, je ne les connais pas, puisque tout cela, ce sont des objets de ma pensée. Mon état de conscience ressemble à l'enfant qui sort du ventre de sa mère, et qui ignore comment il est né. Le moi lui-même auquel, une fois adulte, j'attribue mon état actuel de conscience, est un « objet » que je pense comme condition de ma pensée; à ce titre et en ce sens, le moi est incertain; le seul « sujet » qui soit immédiatement présent à lui-même et ne se puisse mettre en doute, c'est mon état actuel de conscience, avec le sentiment de réalité ou d'existence qu'il enveloppe nécessairement.

Concluons que Descartes a trop vite oublié sa règle fondamentale : n'admettre pour vraies que les idées claires et distinctes. Quand il s'est trouvé devant l'idée de substance, comment n'a-t-il pas reconnu qu'il n'y en a point de plus obscure et de plus confuse? Aussi disparaît-elle de l'idéalisme contemporain.

V.

Cette obscure idée de substance va étendre son ombre sur la philosophie entière de Descartes et, tout d'abord, sur la distinction de l'âme et du corps. Voici le principe d'où part Descartes : si je puis, *dans ma pensée*, concevoir une première chose indépendamment d'une seconde, c'est que, *dans la réalité*, la première est substantiellement indépendante de la seconde. De là Descartes va tirer la distinction de l'âme, substance pensante, et du corps, substance étendue. L'argument ne laisse pas d'être ingénieux. Je trouve en moi-même, par la réflexion, un être réel, quel qu'il soit, qui existe, puisqu'il pense, qui ne se connaît qu'en tant qu'il se pense, et qui est tout entier à ses yeux dans la conscience qu'il a de lui-même; or, cette conscience pure de soi n'enveloppe, prétend Descartes, aucune notion d'étendue, de figure, de couleur, de son, ni, en général, de corps. Mais ici, nous pouvons arrêter notre philosophe. — « O esprit, » ô pensée, lui dirons-nous, où donc est cette conscience pure qui n'envelopperait aucune notion d'étendue, de figure, de mouvement? Vous pensez, dites-vous; mais *cogito* est un mot que vous prononcez intérieurement, et en

le prononçant, vous sentez de faibles mouvemens dans votre larynx; de plus, vous croyez entendre ce mot, et le son *cogito* est présent à votre conscience. Voilà donc des mouvemens et des sons dans votre pensée pure. Faites abstraction de ces mouvemens et de ces sons, si vous pensez et pensez que vous pensez, on vous demandera immédiatement : à quoi pensez-vous? Car, si vous n'avez plus dans l'esprit l'image du mot *cogito*, il faut alors que vous y ayez une autre image à laquelle s'applique votre pensée. Vous ne pensez pas sans rien penser. Or, quelle que soit l'image que vous considérez, ô esprit, elle aura un rapport à l'étendue, à la forme, aux couleurs, aux sons, aux mouvemens. Elle vous présentera des parties distinctes l'une de l'autre et répandues plus ou moins confusément dans l'espace. Direz-vous que vous pensez non à quelque objet extérieur, mais à un état tout subjectif et interne, comme une douleur, par exemple? Une douleur! Laquelle? où souffrez-vous, ô esprit? Dans quelle partie de votre « chair? » Une douleur est toujours localisée quelque part, si confusément que ce soit, fût-ce dans un membre amputé, comme vous l'avez bien dit vous-même. Et quoiqu'il y ait alors illusion, encore est-il que vous ne pouvez ni souffrir, ni penser que vous souffrez, sans vous loger malgré vous dans l'espace et y élire domicile. — Mais c'est une douleur morale! — Laquelle? Est-ce d'avoir perdu votre père, ou cette fille, votre Francine, que vous avez tant pleurée? Vous voilà encore dans l'espace; vous vous représentez plus que jamais des « figures, » et des figures qui vous sont chères. Votre dernière ressource est de prétendre que vous avez, comme le Dieu d'Aristote, la pensée de votre pensée même, la conscience de penser, sans mot intermédiaire et sans image intermédiaire. Mais, même en cette conscience de penser, vous trouvez au moins la conscience de faire *attention* à votre pensée, et à votre pensée seule : or, cette attention ne va pas sans un *effort*, — à preuve que vous considérez la métaphysique comme un exercice fatigant, qui ne doit occuper, dites-vous, que « quelques heures par année. » Eh bien, il n'y a aucun sentiment d'effort sans une contraction des muscles de la tête et du corps entier, sans une production de chaleur à la tête, sans une fixation des muscles de la respiration, si bien que, ô pensée, quand vous vous croyez seule avec vous-même, vous retrouvez toujours votre chair qui vous fait sentir sa présence. Sans ce point d'appui extérieur auquel elle s'attache, vous vous évanouiriez dans le vide. Loin donc d'être, comme vous le dites, « complète » indépendamment du monde extérieur, vous n'existeriez pas sans lui. C'est par pure abstraction que vous voulez vous réduire à une action solitaire : être seule, pour la pensée, c'est cesser d'être.

D'autre part, qu'on essaie de concevoir des objets sans aucune espèce d'emprunt à la pensée; qu'on essaie de concevoir l'étendue seule, comme une « chose complète, » par conséquent comme une « substance, » selon la définition de Descartes; on n'y parviendra pas davantage. L'étendue *toute seule* est encore de l'étendue pensée et même sentie. Elle est pensée, car elle enveloppe une pluralité infinie de parties entre lesquelles il y a un ordre intelligible; et qui donc, plus que Descartes, était près de réduire l'étendue à une idée? Nous avons beau vouloir dépouiller l'espace de tout ce qui pourrait venir de nous-mêmes, impossible. Il n'est que le dernier résidu de nos sensations visuelles et tactiles, ainsi que de nos sensations de mouvemens; c'est un théâtre vide où nous nous promenons par l'imagination, où nous distinguons encore le haut et le bas, la droite et la gauche, où nous plongeons le regard et où nous étendons les mains. La matière, c'est un extrait de nos sensations et une construction de notre pensée. Si donc il n'y a point de sujet sans objet, il n'y a point pour nous d'objet sans sujet. La connaissance de la pensée comme « complète » implique la connaissance des objets de la pensée et de la sensation. Descartes aurait donc dû, selon ses propres principes, ne pas couper le monde en deux.

Aux discussions sur la substance de l'esprit et de la matière, la philosophie moderne substitue de plus en plus l'examen des causes, ou, pour éliminer tout reste de scolastique, l'examen des *conditions* déterminantes. Quelles sont donc les conditions de la pensée? Est-ce en regardant dans sa conscience même qu'on les trouvera? Est-ce en combinant des idées dans son esprit? Je pense, donc je suis, sans doute; mais sous quelles conditions puis-je à la fois exister et penser? J'aurai beau scruter ma pensée même, je n'y trouverai pas les conditions qui cependant lui sont essentielles, par exemple l'existence du cerveau et des vibrations cérébrales. Qu'on me fasse respirer du chloroforme, et voilà ma pensée tellement suspendue qu'elle semble annihilée, ou réduite à un état voisin de l'inconscience. Comment aurais-je pu deviner ces conditions de ma pensée par l'inspection de mon moi solitaire? Quelle que soit la nature, spirituelle ou non, de la pensée, quelle que soit sa « substance, » spirituelle ou non, quelle que soit même son « essence, » analogue ou opposée à celle de la matière, qu'importe, si son apparition de fait, si son exercice est subordonné à des conditions différentes d'elle et que l'expérience seule peut déterminer? J'aurai beau, en idée, « séparer » ma pensée de mon corps, il n'en résultera nullement qu'elle n'y ait pas ses conditions nécessaires, sinon suffisantes, et, comme une seule condition qui manque fait tout manquer, tel trouble de mon cerveau coupera court à mon

cogito philosophique. Dire avec Descartes : — Je puis me représenter ma pensée sans mon cerveau, donc elle en est indépendante, — c'est comme si je disais : je puis me représenter ma tête sans mon corps, donc ma tête est indépendante de mon corps.

VI.

Au reste, si Descartes a insisté d'ordinaire sur la distinction de la pensée et de la matière, il a plusieurs fois marqué fortement leur unité. C'est un point sur lequel on ne lui a pas rendu justice ; on nous permettra donc de le signaler et de rectifier ici les opinions reçues.

Dans la lettre déjà citée à Élisabeth, Descartes aborde ce grand problème de l'union entre l'âme et le corps. Il avoue que, son principal dessein ayant été de les distinguer, il a quelque peu négligé leur union. Et cependant, cette union est réelle; l'idée même de cette union, qui n'est autre que l'idée de la vie, est, dit-il, une des trois grandes notions fondamentales qui sont « comme les patrons » sur lesquels nous nous figurons toutes choses. On se rappelle que les deux autres notions fondamentales sont celles de la pensée et de l'étendue. Or, « concevoir l'union entre deux choses, » dit Descartes, « c'est les concevoir comme une seule. » On ne saurait aller plus loin. Et ailleurs : « concevoir l'âme comme matérielle, c'est proprement concevoir son union avec le corps. » Aussi ne semble-t-il pas à Descartes « que l'esprit humain soit capable de concevoir bien distinctement en même temps la distinction d'entre l'âme et le corps et leur union, à cause qu'il faut pour cela les concevoir comme une seule chose et ensemble les concevoir comme deux, ce qui se contrarie. » On voit donc que Descartes considère les deux points de vue comme légitimes ; il ne se représente nullement l'âme, dit-il, « comme un pilote dans un navire ; » pensée et étendue sont une seule réalité, car nous vivons et agissons avec la conscience de vivre et d'agir dans un monde étendu ; et cependant, pensée et étendue sont d'essence différente. Il y a ici pour le philosophe trois cercles concentriques à parcourir, pour passer de l'obscurité de la vie sensitive à la clarté de la vie intellectuelle. Dans le premier de ces cercles, le philosophe sent et agit comme tout le monde, il « éprouve » son unité de personne à la fois corporelle et spirituelle; et c'est après tout, selon Descartes, ce qui doit remplir les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de notre existence. C'est même à ce propos qu'il affirme n'avoir consacré que quelques jours par an à la métaphysique.

Mais comment la pensée peut-elle agir sur l'étendue et pâtir de sa part? — On sait la réponse de Descartes : la pensée n'agit pas,

comme pensée, sur l'étendue comme étendue, *et invicem*. Ne sautons pas d'un cercle à l'autre, d'un point de vue à un point de vue tout différent. Demander comment la pensée agit sur la matière, c'est se figurer la pensée « comme un corps qui en pousse un autre, » c'est consulter « l'imagination, » au lieu de « l'entendement, » qui seul ici serait de mise. Un corps n'en pousse même pas un autre, mais le mouvement du premier se continue dans le second. Or, le mouvement ne peut pas se continuer dans la pensée, qui n'est plus mouvement. Concevez donc les mouvemens d'un côté, qui se transforment l'un dans l'autre, et les pensées de l'autre côté, qui se continuent aussi l'une dans l'autre; de plus, souvenez-vous que, dans la réalité, il y a union et même «unité,» entre la série des mouvemens et celle des pensées; et n'en demandez pas davantage. — De nos jours, nous ne sommes pas plus avancés que Descartes dans la solution du mystère, et la philosophie actuelle n'a rien de mieux à faire que de suivre le conseil cartésien : ne jamais confondre la série des mouvemens avec la série des états de conscience, et ne jamais non plus les séparer. « Toute la science des hommes, dit Descartes à Élisabeth, ne consiste qu'à bien distinguer les notions primitives, » qui rentrent dans les trois classes de la pensée, de l'étendue et de l'union entre les deux; « et à n'attribuer chacune d'elles qu'aux choses auxquelles elles appartiennent, » les pensées aux pensées, les mouvemens aux mouvemens, l'agir et le sentir à l'union de la pensée et du mouvement. « Car, lorsque nous voulons expliquer quelque difficulté par le moyen d'une notion qui ne lui appartient pas, nous ne pouvons manquer de nous méprendre. » Ainsi font les matérialistes, qui veulent expliquer la pensée par le mouvement; ou encore les scolastiques, qui expliquent les phénomènes du mouvement par des forces, vertus, qualités d'ordre mental. Et nous nous méprenons de même « lorsque nous voulons expliquer une de ces notions (primitives) par une autre, » — la pensée par le mouvement, le mouvement par la pensée, l'union du mouvement et de la pensée par le mouvement seul, ou par la pensée seule, ou par la simple juxtaposition du mouvement et de la pensée; « car, étant primitive, » chacune de ces notions « ne peut être entendue que par elle-même. » Donc la vie réelle, qui est l'unité du penser et du mouvoir, ne peut s'entendre que par elle-même, en vivant. Ces réflexions de Descartes sont aussi sages que profondes; livrons-les aux méditations de nos savans comme de nos philosophes contemporains.

VII.

Au problème des rapports de l'esprit et du corps se rattache celui des idées. On aurait mieux compris la fameuse théorie de Descartes sur les idées innées, si on l'avait envisagée par là ; interprétée en son vrai sens, elle prend un aspect nouveau et original que nous devons mettre en lumière. Il y a, selon Descartes, une première classe d'idées « qui n'appartiennent à l'âme qu'autant qu'elle est jointe au corps ; » ce sont des idées venant de la vie même et qui l'expriment : telles sont celles des fonctions corporelles. Il y a, au contraire, des idées qui appartiennent à l'esprit en tant qu'il est « distinct de la matière étendue, » quoique uni à elle ; telles sont les idées de la pensée même, de la volonté, de l'unité et de la pluralité, du semblable et du dissemblable, de la perfection, de l'infini, etc. ; ces idées expriment non plus le dehors dans le dedans, mais le dedans lui-même, l'essence et la nature propre de l'esprit ; elles sont donc, dit Descartes, « naturelles » à l'esprit et, en ce sens, « innées. »

Cette théorie souleva, ainsi que les autres doctrines cartésiennes, les objections de Hobbes, de Gassendi, d'Arnauld, d'une foule d'autres philosophes dont il avait demandé les critiques avant de donner à l'imprimeur le manuscrit de ses *Méditations*. — « Je ne me persuade pas, leur répond Descartes, que l'esprit d'un petit enfant médite dans le ventre de sa mère sur les choses métaphysiques. » Inné ne veut pas dire : né avec nous dès le premier instant de notre vie, mais : naissant en nous, à quelque moment que ce soit, sans provenir du dehors. En d'autres termes, notre entendement a une certaine constitution naturelle, qui le rend propre à prendre de lui-même telles formes ou telles directions et à en avoir une conscience qu'on appelle l'idée. Descartes s'indigne qu'on méconnaisse cette constitution native et, devançant les vues profondes de l'idéalisme kantien, il s'écrie : — « Comme si la faculté de penser, qu'a l'esprit, ne pouvait d'elle-même rien produire ! » — « Je les ai nommées naturelles, ces idées, ajoute-t-il, mais je l'ai dit au même sens que nous disons que la générosité ou quelque maladie, comme la goutte ou la gravelle, est naturelle à certaines familles. Non pas que les enfans qui prennent naissance dans ces familles soient travaillés de ces maladies au ventre de leur mère, mais parce qu'ils naissent avec la disposition ou la faculté de les contracter. » Cette remarquable comparaison des

idées « naturelles » avec les qualités ou maladies du corps transmises par hérédité est une intuition anticipée de la doctrine évolutionniste, qui explique les formes de la pensée par celles du cerveau, et celles du cerveau par une organisation héréditaire. Mais Descartes n'aurait point voulu admettre, avec Spencer, que tout soit « produit » dans notre pensée par l'action du monde extérieur. Cette action, Descartes la supprime même, à vrai dire, puisqu'il admet deux séries parallèles, — idées et mouvemens, — qui se développent simultanément, *pari passu.* Il faut donc bien que le monde intérieur ait en lui-même ses raisons de développement et conserve sa logique native, tout comme la nature de l'étendue a en soi les propriétés mathématiques et mécaniques qui n'en sont que le déploiement.

Avons-nous besoin de faire remarquer combien nous sommes loin de la ridicule théorie qu'il est de tradition d'attribuer à Descartes et de réfuter triomphalement, sous ce nom d'idées « innées? » Quelque opinion qu'on adopte sur le sujet, il est difficile de refuser à Descartes le grand principe de sa théorie idéaliste; que les idées ou images des choses se produisent en nous *nécessairement,* selon les lois naturelles de notre esprit, comme les figures de l'étendue se produisent *nécessairement* selon les lois naturelles du mouvement.

VIII.

Avec l'idée du moi, l'idée la plus « naturelle » à l'esprit, selon Descartes, est celle de l'infini. On a quelquefois prétendu que l'idée de Dieu, dans la philosophie cartésienne, avait un rôle accessoire et surajouté. En fait, cette idée est aussi fondamentale chez Descartes que chez Spinoza. Mais autre est la philosophie, autre la théologie. Descartes avait en horreur les controverses théologiques. Sa foi religieuse était sincère, mais il mettait *à part* de la science et de la philosophie « les vérités de la religion. » Il avait une telle notion de l'incompréhensibilité divine qu'il pouvait bien, d'un côté, admettre une révélation qui n'était qu'un mystère de plus; mais, d'un autre côté, il considérait comme vaines les discussions sur les mystères. « Je révérais notre théologie, dit-il, en racontant ses études à La Flèche, dans une page bien connue; » mais, ajoute-t-il, « je pensai que, pour y réussir, il était besoin d'avoir quelque extraordinaire assistance du ciel et d'être *plus qu'homme.* »

A cette époque, le cours de philosophie, qui faisait suite à de fortes études littéraires, durait deux ans: première année, logique et morale; seconde année, physique et métaphysique; une troi-

sième et dernière année était consacrée aux mathématiques (1). Dans le cours de leur enseignement, les jésuites séparaient assez volontiers la foi de la science, et permettaient toutes les études, toutes les lectures, pourvu qu'on réservât l'autorité de l'Église. Certaines sciences où il est inévitable d'entrer en conflit avec la théologie, telles que la critique historique, la géologie, l'anthropologie, n'existaient pas encore. Les jansénistes, moins tolérans que les jésuites, devaient bientôt regarder avec quelque défiance un bon nombre de sciences; Descartes, lui, conserva toujours un esprit de tolérance beaucoup plus large : il était porté à croire qu'il est avec la théologie des accommodemens. Il avait trop parcouru le monde pour ne pas voir combien les croyances religieuses changent avec les pays : il gardait sa religion, parce qu'elle en valait une autre, — et même lui semblait valoir mieux, — mais aussi parce que c'était la religion « en laquelle il était né. » Si le théologien réformé Régius le presse d'examiner les fondemens de sa foi avec autant de soin que ceux de sa philosophie, il se borne à répondre : j'ai la religion du roi, j'ai la religion de ma nourrice. A ceux qui voulaient changer de culte, il conseillait de rester tranquilles dans la foi de leurs pères.

Le « sens figuré » de la Bible a toujours été un refuge pour les grands esprits qui furent en même temps des croyans. Descartes est du nombre. Il y a, selon lui, « des façons de parler de Dieu dont l'Écriture se sert ordinairement, qui sont accommodées à la capacité du vulgaire et qui contiennent bien quelque vérité, mais seulement en tant qu'elle est *rapportée aux hommes;* » mais il y a d'autres façons de parler qui ont une valeur absolue et sont les objets d'une foi raisonnable : « Ce sont celles qui expriment une vérité plus simple et plus pure, qui ne change point de nature, encore qu'elle ne soit point rapportée aux hommes. » On reconnaît ici la distinction familière à Descartes du sensible et de l'intelligible ; ce fondement de toute sa philosophie était aussi le fondement de sa foi religieuse. Au-dessus de la lettre qui tue, il élève l'esprit qui vivifie, et l'esprit, c'est au fond la raison même, la vérité « simple et pure, qui ne change point de nature » avec les temps et avec ceux à qui elle s'adresse. A propos de la *Genèse,* « on pourrait dire, selon lui, que, cette histoire ayant été écrite pour l'homme, ce sont principalement les choses qui regardent l'homme que le Saint-Esprit y a voulu spécifier, et qu'il n'y est parlé d'aucune qu'en tant *qu'elles se rapportent à l'homme.* » Il

(1) Pour le dire en passant, nos jeunes gens auraient tout avantage à recevoir une instruction de ce genre.

n'est donc pas étonnant que, par rapport à l'homme, le soleil tourne !

Le langage de Descartes à Mlle Schurmann ne montre pas grande foi dans l'inspiration des Écritures en ce qui concerne la lettre et les détails. Descartes trouvait assez enfantin le récit de Moïse, parlant au peuple le langage populaire. Comme Mlle Schurmann se récriait, Descartes lui assura qu'il avait été, lui aussi, curieux de savoir ce que disait exactement Moïse sur la création, et qu'il avait même appris l'hébreu pour en juger dans l'original; mais « trouvant que Moïse n'a rien dit *claré et distincté*, » il l'avait laissé là « comme ne pouvant lui apporter aucune lumière en philosophie. » Descartes disait encore qu'il y aurait un livre curieux à écrire, et auquel il avait songé : des miracles; on y ferait voir tous les miracles que la science, surtout l'optique et la médecine, peut accomplir. Ce livre eût pu le mener loin.

On sait comment, à la première nouvelle de la condamnation de Galilée, Descartes supprima son *Traité du monde*. Il invoque « le désir qu'il a de vivre en repos et de continuer la vie qu'il a commencée. » D'ailleurs, il ne perd pas tout à fait espérance « qu'il n'en arrive ainsi que des antipodes, qui avaient été quasi en même sorte condamnés autre fois, » et ainsi que son *Monde* « ne puisse voir le jour avec le temps. » En attendant, on sait par quels subterfuges, dans son livre des *Principes*, il expose la théorie du mouvement de la terre, tout en la niant d'apparence. « Que ne preniez-vous un biais ? » écrivait-il à son ami Regius, qui s'était attiré des affaires par son imprudence.

Mais Descartes avait beau, après une jeunesse si vaillamment dépensée sur les champs de bataille, pousser désormais à l'excès la « prudence du serpent » qui lui paraissait de mise en théologie, cet homme né catholique et élève des jésuites avait le tempérament d'un protestant; il était, — ce dont les protestans mêmes se dispensent parfois, — le libre examen en personne. Sa méthode de doute et de critique, comment ne l'aurait-on pas bientôt appliquée à la théologie et à l'exégèse religieuse, comme à tout le reste ? Les cartésiens hollandais n'y manqueront pas, et Spinoza est proche. Aussi, malgré toutes ses précautions, Descartes finit, en Hollande même, par déchaîner contre lui les théologiens. La tendance des cartésiens de Hollande était de soumettre la théologie à la raison; les théologiens dissidens faisaient cause commune avec les cartésiens. Les orthodoxes s'alarmèrent. On sait comment, dénoncé par Voetius, recteur de l'université d'Utrecht, Descartes fut appelé devant les magistrats pour répondre du crime d'athéisme et voir brûler ses livres par la main du bourreau. L'intervention de l'ambassadeur de France arrêta cette procédure.

Tous les décrets des synodes et des universités ne devaient point empêcher le triomphe du cartésianisme. Clauberg, Geulinx, Meyer et Bekker préparent Spinoza et son *Traité* théologico-politique. Comme Descartes, Spinoza soutiendra que c'est peine perdue de chercher dans les Écritures la vérité métaphysique, les « idées claires et adéquates. » L'Écriture ne parle jamais qu'une langue « appropriée aux hommes, » et même au vulgaire. Elle a pour but non la science, mais la conduite. La seule chose qu'elle enseigne *clarè et distinctè*, et qui par cela même est vraie, c'est que, pour obéir à Dieu, il faut l'aimer et aimer tous les hommes. Voilà la religion rationnelle et universelle; Spinoza la résume en sept articles de foi, qui ne sont que des articles de raison. Ce que Descartes avait projeté pour les miracles, Spinoza commence à le faire, il montre qu'on pourrait donner des explications naturelles des faits les plus merveilleux. Un miracle, étant contraire à l'universel mécanisme, serait une absurdité. L'ouvrage de Spinoza contient des chapitres d'un haut intérêt, non-seulement sur l'interprétation, mais aussi sur l'authenticité des Écritures. « Spinoza, a dit Strauss, est le père de l'exégèse biblique, » qui n'est que la méthode cartésienne transportée dans le domaine de la théologie et de l'histoire.

Le 20 novembre 1663, treize ans après la mort de Descartes, la congrégation de l'Index proscrivait ses ouvrages, *donec corrigantur*. Qui les corrigera? Le fait est que Descartes avait « sécularisé » la métaphysique et la théologie tout comme la science. Voyons donc ce que fut la théologie rationnelle de Descartes.

IX.

Toute la métaphysique est une pyramide d'idées, puisque nous ne saisissons l'être que dans et par l'idée; c'est là un principe désormais accepté par l'idéalisme moderne. Il s'agit donc de ranger nos idées dans l'ordre de leur valeur, pour mettre au sommet de la pyramide la notion où toutes les autres viennent converger et se réunir. Or pour Descartes, si on divise les idées selon leurs objets, non plus selon leur origine, elles se rangeront en trois grandes classes: ici, l'idée intuitive d'un être réel qui pourrait ne pas exister, à savoir moi, « ma pensée; » là, les idées d'êtres simplement possibles et dont l'existence ne m'est pas immédiatement donnée: c'est le monde extérieur; enfin, au plus haut de mon intelligence, l'idée d'un être nécessaire, où la possibilité et l'existence réelle sont inséparables. Tant qu'on n'est pas remonté à cette dernière idée il reste, selon Descartes, une universelle séparation

entre le possible et le réel, et on ne sait plus comment passer de l'un à l'autre. En effet, je me vois bien réel, moi, quand je dis: je *pense;* mais à quel titre cette réalité est-elle possible, n'étant point nécessaire? Quant aux corps, je les conçois bien comme « possibles, » par cela même que j'en ai la représentation en moi, mais comment savoir s'ils sont « réels » hors de moi, puisqu'ils ne sont point nécessaires? De là, selon Descartes, le besoin d'un terme supérieur, dont la réalité soit donnée parce qu'elle est non plus seulement possible, mais nécessaire. En cette idée seule la pensée trouve son repos, et le monde entier son soutien; supprimez cette idée, tout s'écroule: je reste seul en face de ma réalité actuelle, bornée à ma pensée présente, sans garantie ni de mon existence passée, qui ne m'est attestée que par ma mémoire faillible, ni de mon existence future, qui ne découle en rien de mon existence actuelle, « les momens de la durée étant indépendans l'un de l'autre. » Ainsi réduite au: « Je pense en ce moment et en ce moment je suis, » mon existence n'est plus qu'un point perdu dans un vide immense, flottant entre l'être et le néant; et elle est enveloppée, comme d'autant de fantômes, d'apparences extérieures dont je ne puis savoir si elles ne sont point un rêve que je fais les yeux ouverts.

Descartes a eu ici le tort, comme pour le *cogito*, de mettre à la fin sa doctrine en syllogismes, et, sous prétexte de lui donner ainsi une forme plus claire, il l'a obscurcie. Pas plus que notre existence ne se conclut par syllogisme de notre pensée, l'existence de Dieu ne peut se conclure par syllogisme d'une majeure où elle serait posée comme simplement possible. C'est une analyse et une classification d'idées qu'il faut substituer au syllogisme, pour être fidèle à la méthode même de Descartes, dont les deux procédés essentiels sont « l'intuition » s'exprimant dans une idée et « l'analyse » de l'idée en ses élémens simples. Étant donnée l'idée du parfait, que nous avons tous, quelle valeur faut-il lui attribuer, et quelle place parmi toutes les autres idées? Faut-il la ranger dans la classe des possibilités pures ou dans celle des existences? Voilà la vraie question. Malgré le danger qu'il y avait à comparer l'idée suprême avec des idées inférieures et d'une autre catégorie, Descartes, pour se faire comprendre, donne l'exemple trop fameux du triangle. Il y a contradiction à dire : je conçois bien le triangle, mais je le conçois avec quatre angles au lieu de trois, — car alors on prétend concevoir le triangle, mais on conçoit réellement le carré. De même, selon Descartes, vous ne pouvez dire que du bout des lèvres : — Je conçois la perfection comme ayant toutes les raisons d'être, mais

je la conçois comme n'étant pas; j'ai l'idée de l'être parfait comme manquant de quelque chose pour exister. — Descartes ne veut pas qu'on prête à nos idées des attributs qui ne leur conviennent point, comme un algébriste qui attribuerait à des quantités un faux exposant : il y a d'abord un être qui, dans son idée même, m'est donné comme réel, quoique contingent, c'est moi; il y a ensuite des êtres contingens qui, dans leur idée, ne me sont donnés que comme possibles, les corps; mais il y a un être qui, dans son idée, m'est donné comme nécessaire, l'être parfait. « Étant assuré que je ne puis avoir aucune connaissance de ce qui est hors de moi que par l'entremise des idées que j'ai en moi, je me garde bien de rapporter mes idées immédiatement aux choses et de leur attribuer rien de positif que je ne l'aperçoive auparavant en leurs idées. » Voilà le principe de tout idéalisme. D'où cette conséquence : tout ce qui « répugne à nos idées des choses est *absolument* impossible de ces choses. » Par là Descartes fait de l'idéalisme même le moyen d'atteindre au vrai réalisme; mais, au lieu de dire : « absolument, » il eût dû dire : « relativement à nous. » C'est la grande correction apportée par Kant à l'idéalisme moderne.

Ainsi présentée, l'analyse de l'idée de perfection n'est plus le sophisme classique où d'un Dieu simplement conçu dans les prémisses, on prétendrait tirer, par voie de conclusion, un Dieu réellement existant, comme si, d'une statue simplement pensée, un sculpteur espérait tirer une tête et des bras réels. « L'existence » que Descartes conclut de « l'essence » divine est, comme cette essence, tout idéale; il y a là deux idées indissolubles, dans notre esprit, et c'est par la valeur objective attribuée à ces idées que l'existence idéale de Dieu est affirmée ensuite comme étant réelle.

On le voit, la célèbre preuve cartésienne est une complète transfiguration du raisonnement de saint Anselme, grâce au vaste système d'idéalisme dont elle n'est qu'une application particulière. Si donc nous voulions discuter cette preuve, il faudrait critiquer la valeur objective des idées en général, et, en particulier, de l'idée du parfait. Que notre esprit trouve en cette idée sa satisfaction, on peut, encore aujourd'hui, l'accorder à Descartes; et si nous n'avions par ailleurs aucune raison de mettre en doute la réalité de la perfection, nous donnerions notre assentiment à l'idéal suprême de l'intelligence et de la volonté. Par malheur, le monde avec tous ses maux nous apparaît de plus en plus comme une raison de doute : c'est le grand scandale. D'autre part, la critique idéaliste de notre intelligence et de ses formes, dont Descartes eut le pressentiment, devait elle-même aboutir à nous faire comprendre que, dans nos spéculations sur l'infini, sur le parfait et

sur l'existence absolue, nous dépassons nos limites. La preuve cartésienne est donc discutable comme « preuve. » Elle n'en demeure pas moins la plus haute expression de ce fait que, dans notre esprit, tout converge vers les deux idées d'existence absolue et d'existence parfaite : nous ne comprenons pas comment quelque chose de relatif peut exister s'il n'existe rien d'absolu, et nous ne comprenons pas davantage comment une existence absolue et, en conséquence, absolument indépendante, ne serait pas parfaite. Ainsi le type de l'existence et le type de l'essence tendent à s'unir en un seul et même foyer ; mais il reste toujours à savoir si cet idéal de notre pensée existe ailleurs que dans notre pensée même. C'est l'éternel point d'interrogation auquel aboutit l'idéalisme. Nous ne conclurons pas, avec Kant, que « la preuve cartésienne, si vantée, perd entièrement sa peine ; » nous ne répèterons point avec lui ces dures paroles : « On ne devient pas plus riche en connaissances avec de simples idées qu'un marchand ne le deviendrait en argent si, dans l'intention d'augmenter sa fortune, il ajoutait quelques zéros à son livre de caisse. » Descartes pourrait répliquer qu'un marchand devient riche avec des idées, quand il en a de bonnes, avec des chiffres, quand il sait les aligner dans l'ordre véritable, avec des zéros même, quand il sait les poser à leur place dans un calcul juste. Si l'idée de perfection introduisait un ordre intelligible dans toutes nos autres idées, si elle n'en rencontrait aucune qui fût incompatible avec elle, si surtout elle ne trouvait dans l'expérience rien qui se dressât devant elle comme une contradiction vivante, il ne suffirait pas de montrer que la perfection de la bonté est une « idée » pour l'empêcher d'être, dans le domaine de l'intelligence et de la moralité, notre suprême satisfaction et notre meilleure richesse.

A l'analyse de l'idée du parfait, Descartes joint la preuve, également classique, de l'existence de Dieu par l'*origine* même de cette idée du parfait. Ici encore, il ne croit pas que notre pensée puisse dépasser la réalité. — Et les chimères ? — Créer une chimère, ce n'est point dépasser le réel, mais simplement l'altérer; voilà pourquoi nous pouvons concevoir des chimères. Mais le suprême idéal de la perfection semble à Descartes impossible à imaginer si la réalité n'en fournit pas les élémens, ou plutôt l'élément. Or, à en croire Descartes, cet élément ne peut être notre simple puissance de perfectibilité, mais bien une perfection actuelle. Descartes se sert à ce sujet d'une comparaison ingénieuse et peu connue. Si on disait que chaque homme peut peindre un tableau aussi bien qu'Apelle « puisqu'il ne s'agit que de couleurs

diversement appliquées, et que chacun peut les mêler en toutes sortes de manières, » il faudrait répondre, selon Descartes, qu'en parlant de la peinture d'Apelle, on ne considère pas seulement un certain « mélange de couleurs, » mais « l'art du peintre pour représenter certaines ressemblances des choses. » C'est cet art qui n'est point en chacun et qui, si un tableau existe, doit exister quelque part, chez l'auteur du tableau, si bien que toute la perfection de l'œuvre suppose une perfection encore plus éminente chez l'artiste. Notre idée de Dieu, pour Descartes, suppose de même, quelque part, une perfection véritable : par un simple mélange de nos idées, nous ne pourrions composer ce chef-d'œuvre de la pensée.

La discussion de cette seconde preuve, elle aussi, nous entraînerait trop loin. Disons seulement que l'idée de perfection n'a pas la « simplicité » et « l'unité » dont parle Descartes : la réalité peut donc nous en fournir les élémens. Elle est un composé de nos diverses facultés indéfiniment augmentées : science, puissance, bonheur. On peut même se demander si elle exprime autre chose qu'un point de vue tout humain, une simple satisfaction de nos aspirations humaines, un idéal de béatitude sensitive, intellectuelle et volontaire, par conséquent une de ces « causes finales » dont se défiait Descartes. La perfection, après tout, est une *fin*, elle est la *fin* même ; c'est moins une « idée » qu'un objet de « désir, » et n'est-ce pas Descartes lui-même qui nous a appris à ne pas mesurer la réalité à nos désirs? Toutefois, quelques objections que l'on puisse faire ici, Descartes aura l'honneur d'avoir indiqué que la vraie raison spéculative de croire à l'existence de la perfection ne peut être, après tout, que l'idée même du parfait, jointe à la persuasion que « dans toute idée il y a de l'être. »

X.

Après que Descartes a établi « l'inébranlable, » c'est-à-dire notre pensée et l'idée de l'être nécessaire, il ouvre sa dernière méditation par ces paroles d'un superbe idéalisme : « Il ne me reste plus maintenant qu'à examiner s'il y a des choses matérielles! » La question peut surprendre ceux qui n'ont jamais réfléchi. Et cependant, pour la philosophie contemporaine comme pour Descartes, quel est le seul monde qui nous soit immédiatement donné? — Un monde idéal, composé uniquement, comme dit Schopenhauer, de représentations dans notre tête. La « mathématique universelle, » par l'ordre intelligible qu'elle y introduit, en

fait un monde *vrai;* mais, allant au-delà, nous prétendons juger d'un monde *réel*, c'est-à-dire existant indépendamment de notre représentation. De quel droit? Voilà ce que les modernes se demandent depuis Descartes. Dans la vie pratique, rien de plus simple, nous nous contentons de céder à l'instinct naturel, au penchant qui nous fait considérer le monde représenté en nous comme réel en soi. Descartes dédaigne ce « penchant » qui n'est pas une preuve. — Mais, dit-on, nos idées ne dépendent point de notre volonté; elles doivent donc avoir une « cause » extérieure. — A cet argument classique, Descartes fait une très remarquable réponse : — Qui sait, demande-t-il, s'il n'y a point en nous la puissance de « produire » les idées des choses matérielles, sans l'aide d'aucune chose vraiment extérieure? Il pourrait exister dans la spontanéité de notre conscience des profondeurs ignorées de notre réflexion, une puissance productive, une fécondité capable d'enfanter des idées ou croyances qui viendraient de notre nature même, non de quelque objet vraiment étranger et existant dans un espace réel. Nos idées sont peut-être comme les fleurs d'un arbre qui les produit de sa sève. Tout au moins les fleurs d'un arbre ne ressemblent-elles en rien à la terre, dont indirectement elles proviennent. Ainsi, ni le principe de causalité, ni le penchant instinctif à croire nos sens, ne sont de vraies et suffisantes raisons. Par rapport « aux choses extérieures, » nous demeurons jusqu'ici enfermés dans le « possible » et dans le « vrai, » sans pouvoir atteindre leur réalité « hors de nous. » Pour franchir l'abîme qui sépare la « possibilité » de la « réalité, » il nous faut l'intermédiaire de quelque « nécessité. » Or, l'être nécessaire est Dieu; c'est donc seulement, selon Descartes, sur l'idée de cet être nécessaire que nous pouvons fonder la réalité du monde extérieur.

Ainsi s'explique, selon nous, le célèbre paradoxe de Descartes sur l'existence de la matière déduite de l'existence de Dieu. L'existence divine est essentiellement vérité, ou plutôt elle est la « vérité vivante; » en se manifestant par son œuvre, qui est l'univers, elle devient « véracité. » Le monde visible est la parole que Dieu nous fait entendre, et cette parole, que prononce la vérité éternelle, doit être véridique. Le monde matériel est donc réel, et, si nous transposons les « signes » fournis par nos sens en vérités bien liées, comme sont les mathématiques et la mécanique, ces vérités acquerront du même coup une valeur « « hors de nous. »

Au lieu d'interpréter cette doctrine dans son sens profond (comme on doit le faire pour toute doctrine) et de la soumettre ensuite à une discussion sérieuse, on s'est perdu, comme pour le *cogito*, dans des critiques scolastiques : on n'a vu que le cercle

vicieux qui roule de la véracité de nos facultés à la véracité divine, de la véracité divine à la véracité de nos facultés. Mais Descartes n'avait point la prétention de sortir du domaine des « idées ; » il voulait seulement, parmi les idées mêmes, trouver une idée supérieure qui apparût enfin comme le garant de toutes les autres, comme le fondement de notre affirmation d'un monde réel. Et il a cru la trouver dans l'idée de l'être qui seul existe par lui-même.

On voit l'ordonnance simple et grandiose de tout ce système idéaliste, avec ses trois conceptions fondamentales: notre pensée, saisie comme réelle, une pensée suprême, conçue comme nécessaire et conséquemment réelle, enfin les objets pensés, conçus d'abord comme possibles et *vrais* autant que nous les pensons, puis comme certainement réels en vertu de l'unité suprême du vrai et du réel. C'est une sorte d'orbite parcourue, de révolution autour de soi qu'accomplit la pensée de Descartes; c'est un « cercle, » si l'on veut, mais où, selon Descartes, toute pensée humaine est nécessairement enfermée, puisqu'elle ne peut que prendre conscience de ses idées, de leur ordre, enfin de leurs infranchissables limites.

Si, dans la philosophie comme dans la science, il faut admirer ceux qui trouvent les solutions, plus grands encore sont les inventeurs des problèmes. Outre qu'on doit à Descartes plus d'une solution ou des élémens de solution qui sont de majeure importance, combien de problèmes nouveaux n'a-t-il pas introduits dans la philosophie, depuis la critique de la connaissance jusqu'à la question de la réalité de la matière! Comme nous venons de le voir et comme Schopenhauer l'a fort bien reconnu, « c'est Descartes qui, le premier, a saisi le principal problème autour duquel roulent depuis lors les études des philosophes, et que Kant a particulièrement approfondi: le problème de l'idéal et du réel, c'est-à-dire la question de distinguer ce qu'il y a de subjectif et ce qu'il y a d'objectif dans notre connaissance. » Quel rapport peut-il y avoir entre les images d'objets présens à notre esprit et des objets réels qui existeraient entièrement séparés de nous? Avons-nous la certitude que de pareils objets existent réellement? Et, dans ce cas, leurs images nous éclairent-elles sur leur constitution? « Voilà le problème, dit Schopenhauer, et depuis qu'il a été posé, depuis deux cents ans, la tâche principale des philosophes est de distinguer nettement, par un plan de séparation bien orienté, l'idéal du réel, c'est-à-dire ce qui appartient uniquement à notre connaissance comme telle, de ce qui existe indépendamment d'elle, et d'établir ainsi d'une façon stable leur rapport réciproque. »

Outre que Descartes a ainsi posé le problème de la « critique, » il en a donné, d'une manière générale, la vraie solution : la seule réalité immédiatement saisie est celle de notre conscience, de notre pensée; ce qui est conforme aux lois de cette pensée est *vrai*, et c'est seulement à travers le vrai que nous saisissons avec certitude les *réalités* autres que nous. De plus, en nous-mêmes, le fond de l'être est volonté, le principe ultime de l'existence doit donc être aussi volonté. Ce sont les conclusions mêmes de l'idéalisme contemporain.

Le second mérite de Descartes, en philosophie, est d'avoir montré que la pensée est irréductible au simple mouvement dans l'étendue. Bien des savans l'oublient encore de nos jours. Descartes leur répond d'avance : « Dire que les pensées ne sont que les mouvemens du corps, c'est chose aussi vraisemblable que de dire : le feu est glace, ou le blanc est noir. » Descartes a ainsi déterminé à la fois et l'immense domaine du mécanisme et la limite infranchissable au-delà de laquelle il ne peut s'étendre : la conscience.

Son troisième mérite, c'est d'avoir commencé, mais sans la pousser jusqu'au bout, l'opération inverse, je veux dire la réduction du monde mécanique aux élémens du monde de la conscience. Par là, surtout, il nous a paru le grand initiateur de l'idéalisme moderne, mais il lui a donné une forme trop intellectualiste. Quoiqu'il ait placé le fond de l'existence dans la volonté même, il a trop conçu le monde extérieur « comme représentation, » pas assez « comme volonté. »

Dans ses derniers ouvrages, Descartes semble flotter entre ces deux pensées : la matière est une substance, la matière n'est qu'une abstraction. C'est la seconde, aujourd'hui reconnue pour vraie, qui est la plus conforme à l'esprit de son système. Pour Descartes, les faits naturels et les êtres matériels ne peuvent être autre chose que des composés de lois et de propriétés mathématiques; ce sont des entre-croisemens du nombre, du temps, de l'étendue et du mouvement. Sa physique est, comme on l'a dit, un écoulement de sa métaphysique, qui elle-même, en ce qui concerne le monde matériel, n'est autre chose que la pure mathématique. Aussi avons-nous vu le monde extérieur, chez Descartes, se résoudre en idées. L'étendue est d'essence idéale, et il ne faut pas grand effort pour la réduire à une idée pure. « Plusieurs excellens esprits, dit Descartes dans sa curieuse réponse aux instances de Gassendi, croient voir clairement que l'étendue mathématique, laquelle je pose pour le principe de ma métaphysique, n'est rien autre chose que ma pensée, et qu'elle n'a, ni ne peut avoir, aucune existence hors de mon esprit. » Voilà Descartes au pied du mur; comment va-t-il répondre? Réclamera-t-il pour

l'étendue une réalité absolument indépendante? Non; il s'échappe, il prend même si bien son parti de l'objection qu'il finit par s'en faire un sujet de félicitation pour lui-même : « J'ai bien de quoi me consoler, pour ce qu'on joint ici ma métaphysique avec les pures mathématiques, auxquelles je souhaite surtout qu'elle ressemble. » Elle leur ressemble tellement, qu'elle s'y évanouit; et les mathématiques, à leur tour, s'évanouissent dans la pensée, car qui détermine le nombre, sinon la pensée? Qui conçoit le temps, sinon la pensée? Qui, enfin, imagine ce grand trou vide et noir qu'on nomme l'espace, sinon encore la pensée? La matière, n'étant que l'étendue, devient elle-même, non pas l'esprit sans doute, mais une essence idéale qui dépend, au dehors de nous, de l'esprit suprême, en nous, de notre esprit, où « son idée est innée. » La figure et le mouvement tendent à s'évanouir dans des relations entre des idées claires et distinctes qui, elles aussi, « sont naturellement en nous. » Nous portons donc en nous-mêmes, ou plutôt nous tirons de nous-mêmes le monde vrai, le monde de la science, qui est un système d'idées. On a fort bien dit que l'univers de Descartes est « un univers de cristal : » il faut que tout en soit diaphane, que de partout il y fasse jour pour la pensée, que tout enfin s'y réduise, autant qu'il est possible, à la pensée même.

Mais si c'est bien là le monde *vrai*, ce n'est pas le monde *réel*. La réalité des êtres extérieurs, Descartes a fini par la concentrer toute dans une « volonté » unique, celle de Dieu. Descartes eût dû répandre partout dans l'univers des volontés plus ou moins analogues à la nôtre et ayant en elles le germe de la « pensée. » C'est à cette conception élargie que tend l'idéalisme contemporain, qui rend ainsi la vie à la matière, tout en supprimant la vieille notion d'une substance matérielle. Le sujet pensant, au moyen des « idées, » ne peut faire que concentrer en soi ce qui est diffus dans l'objet pensé; si donc l'intelligence comprend et aime la nature, c'est que la nature, universellement intelligible, est aussi universellement capable d'intelligence et de sentiment; sa constitution, au lieu d'être exclusivement mécanique, — ainsi que Descartes l'a soutenu, — a encore un côté mental : elle est sensitive comme la nôtre, puisque notre cerveau sentant et pensant est une de ses parties. Ce qui est en nous l'objet d'une conscience claire et d'une volonté clairvoyante est déjà en elle à l'état de rêve et d'aveugle aspiration. Le sommeil d'Endymion, c'est la nature endormie; Diane qui la contemple et l'éclaire d'un rayon, c'est la pensée, amoureuse de ce qui ne pense pas encore, de ce qui a les yeux fermés, mais peut les ouvrir à l'universelle lumière.

ALFRED FOUILLÉE.

LE

PROJET DE RÉFORME

DES

CAISSES D'ÉPARGNE

C'est le 27 mai 1891 qu'a été déposé à la chambre des députés le rapport rédigé par M. Aynard au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi du gouvernement et la proposition de loi de M. Hubbard sur les caisses d'épargne.

Le rapport débute par ces mots : « Il est peu de questions qui méritent à un aussi haut degré l'attention de la chambre que celle des caisses d'épargne. » On est heureux d'entendre une voix autorisée énoncer cette affirmation, et l'étonnement est d'autant plus grand d'avoir à constater que plus d'une année s'était écoulée depuis le dépôt du rapport de M. Aynard sans que la chambre, le gouvernement et l'opinion publique eussent paru songer que la question des caisses d'épargne est en effet une des plus graves de celles qui s'imposent à l'attention de nos législateurs.

Mieux vaut tard que jamais. La chambre a enfin entrepris l'examen et la discussion du rapport de M. Aynard. L'action parlementaire qui s'exerce sur cette question des caisses d'épargne ne

produira pas, — tout le fait craindre, — les heureux résultats que des économistes judicieux et éclairés en avaient pu espérer. Tout le monde reconnaît que l'organisation actuelle des caisses d'épargne, et surtout l'emploi qui est fait de leurs dépôts, constituent un danger public que chaque année qui s'écoule rend plus redoutable et plus difficile à conjurer.

Il semblerait donc que, toute affaire cessante, on dût s'occuper de chercher le remède à cette situation et l'appliquer d'urgence; mais les préoccupations électorales sont intimement mêlées à l'affaire; toute réforme des conditions existantes peut froisser une couche d'électeurs sans produire une quantité équivalente de satisfactions. Par la préface de la discussion du rapport Aynard (première lecture du projet de loi) on a pu juger déjà de la force de ces préoccupations. On a pu constater aussi combien sont mal comprises, au parlement, les conditions dans lesquelles se pose le problème, combien insuffisantes les solutions partielles présentées par la commission aux principales difficultés qui rendent aujourd'hui une réforme nécessaire.

« OEuvre de l'initiative individuelle, et non de l'État, dit M. Aynard, les caisses d'épargne ont rendu aux travailleurs qui ne pouvaient ni conserver matériellement leurs épargnes, ni les faire fructifier avec sécurité, le très important service de mettre ces épargnes à l'abri et de leur procurer un revenu égal à celui qui est obtenu par les grands capitaux. » Sur ce point, nul désaccord. Dans le passé, et jusqu'en 1881 environ, les caisses d'épargne ont fonctionné dans des conditions qui ne pouvaient laisser aux économistes, aux théoriciens, aux hommes d'État chargés de la gestion des finances françaises, aucun regret, ni leur inspirer aucune inquiétude. Aujourd'hui tout est changé. L'institution elle-même est plus prospère que jamais, les résultats qu'elle donne dépassent toutes les prévisions, mais en même temps elle met notre état financier en péril. Comment cela s'est-il fait? D'où ce danger est-il venu?

I.

Les caisses d'épargne ont été à l'origine, et sont encore aujourd'hui, de nom, sauf la caisse nationale, des établissemens privés. Mais la loi organique du 5 juin 1835 a rendu pratiquement obligatoire la remise à l'État des fonds disponibles des caisses, et celle du 31 mars 1837 a substitué la Caisse des dépôts et consigna-

tions au Trésor pour la réception et la gestion des fonds. Dès lors, les caisses d'épargne étaient mises en tutelle ; elles n'avaient plus la libre disposition des dépôts de leur clientèle ; elles cessaient d'être des sociétés libres ; elles sont devenues, en fait, des établissemens publics.

Est-il désirable, en théorie, abstraction faite de toute considération des conséquences pratiques qu'a eues cette transformation, que les choses restent en l'état? Non, cela n'est pas désirable, parce que le changement qui s'est opéré a été une nouvelle manifestation de cette déplorable tendance qui, dans toutes les branches de l'activité sociale, tend à substituer l'intervention de l'État au libre jeu des forces individuelles. Tout homme sensé doit reconnaître aujourd'hui que le socialisme d'État, cette plaie de notre civilisation européenne, est le mal qu'il faut surveiller et combattre partout où il menace de développer son *virus* malfaisant. Au nom de la revendication du droit à la libre expansion des forces individuelles, un mouvement qui tend à la transformation d'institutions privées et libres en rouages du mécanisme de l'État est condamnable et doit être enrayé par tous les moyens honnêtes et rationnels.

Mais laissons la théorie pour l'application, le raisonnement abstrait pour l'étude des faits. Par quels phénomènes économiques s'est traduite l'action de la législation de 1835 et de 1837?

Nous trouvons dans un rapport fait par M. de Foville, au nom du jury international de l'Exposition de 1889, cette phrase caractéristique : « Du jour où l'État s'est déclaré l'unique banquier des caisses d'épargne, la réglementation des dépôts individuels est devenue une question, non plus d'intérêt public, mais d'intérêt gouvernemental. »

L'accusation est grave, elle n'est qu'à demi justifiée, mais c'est déjà trop qu'elle le soit à demi. Il serait vraiment inexact d'affirmer que les divers gouvernemens qui se sont succédé depuis 1835 n'ont favorisé l'institution des caisses d'épargne que pour l'unique objet de provoquer une accumulation de capitaux appartenant à la masse de la population et dont ils useraient à leur gré, librement, comme du produit d'un emprunt déguisé, fonctionnant à jet continu, dont l'importance croissante échapperait à l'attention de l'opinion publique. Mais il est très vrai que ces gouvernemens, à plusieurs reprises, ont cédé à la tentation d'appliquer à des dépenses d'ordre général, sous la forme de ressources imputables à la dette flottante, les sommes considérables résultant de l'affluence des capitaux provenant de l'épargne, et dont la gestion était confiée à l'État. Les gouvernemens ont été entraînés, par cette faculté

de disposer des dépôts populaires, à un système de gestion générale des affaires de la nation, qui devait incliner du côté de la prodigalité plutôt que de celui d'une stricte économie. Cet inconvénient ne frappait pas suffisamment la masse des contribuables, pour qui les comptes de la dette flottante restaient un mystérieux et indéchiffrable grimoire. Il frappait moins encore la population appelée à profiter le plus directement des avantages de l'institution des caisses d'épargne, car le gouvernement était incité à grossir de plus en plus ces avantages en vue d'accélérer la vitesse, d'accroître l'intensité du courant qui portait vers le Trésor les innombrables ruisseaux de la petite épargne.

Aussi a-t-on vu, à certaines époques, le gouvernement solliciter et obtenir de la législature le vote de mesures propres à favoriser l'accumulation des dépôts. Lorsque l'on représente aux chambres la nécessité de voter des « lois de progrès social, » de créer ou de perfectionner des « institutions se proposant d'amener un état meilleur des classes laborieuses, » comment voulez-vous que des chambres résistent? On a donc fondé, en 1881, à côté des caisses d'épargne ordinaires ou privées, la Caisse nationale d'épargne ou caisse d'épargne postale, création du socialisme d'État, nouvelle pompe aspirante destinée à élever les petits capitaux jusqu'à la hauteur du grand réservoir public. Et comme on craignait que ce ne fût pas encore assez, on a décidé, il y a onze ans, de relever de 1,000 à 2,000 francs le chiffre maximum du dépôt pour chaque déposant, et on a supprimé la limitation à 300 francs par semaine du montant des versemens individuels.

Il a été allégué, assurément, à l'appui de ces innovations, d'excellentes raisons. Il fallait préserver l'épargne populaire des tentations malsaines et des placemens aventureux. D'autre part, avec la fixation à 1,000 francs du maximum des livrets, les caisses d'épargne, dont les opérations se multipliaient sans cesse, avaient beaucoup de peine à couvrir leurs frais généraux; les dépôts les plus importans laissent seuls subsister le bénéfice normal résultant de l'écart entre le taux d'intérêt que donne aux caisses l'emploi des dépôts et celui qu'elles ont elles-mêmes à servir à leurs déposans.

Rien à objecter à ces argumens, sinon que jadis les caisses d'épargne se tiraient cependant d'affaire, et que le résultat a été d'augmenter toujours l'importance totale des dépôts.

Il est arrivé un jour que la Caisse des dépôts et consignations, où sont réunis les fonds des caisses d'épargne et qui les remettait alors, pour la presque totalité, en compte courant au Trésor, avait à son compte courant une somme de plus d'un milliard de francs

que le gouvernement aurait été fort en peine de restituer si elle lui avait été réclamée, l'ayant employée en dépenses de toute espèce. C'était en 1883. Pour se dégager de cette créance formidable, de cette dette flottante démesurée, le Trésor l'a consolidée en remettant à la Caisse des dépôts et consignations, comme contre-valeur de ses avances, un titre de rente amortissable d'une importance correspondante (40,241,550 francs de rente pour 1,341,385,000 francs en capital nominal), calculée à un taux légèrement supérieur à 80 pour 100. Deux ans plus tard, les capitaux ayant de nouveau afflué, nouvelle consolidation, et pour la même cause, d'un solde en compte courant d'environ 400 millions de francs.

Un ministre des finances, à cette époque, eut peur. Il entrevit le compte courant de la Caisse des dépôts prenant une troisième fois, en peu d'années, un développement énorme, et l'État absorbant toujours ces épargnes populaires et restituant à la Caisse, au lieu des dépôts reçus, du papier. Il faut rendre pleine justice à ce ministre; il voulut délivrer une fois pour toutes l'État des tentations auxquelles il n'avait pas su résister, et il fit insérer dans la loi de finances de 1887 un article d'une importance capitale, limitant pour l'avenir à 100 millions de francs pour les caisses d'épargne ordinaires, à 50 millions pour la Caisse nationale, le montant maximum des sommes que le Trésor pouvait recevoir en compte courant de ces établissemens.

Pour le surplus de leurs fonds disponibles, les caisses d'épargne ordinaires et la caisse d'épargne postale en feraient emploi, par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations, sans que le gouvernement pût en distraire la moindre parcelle pour son usage. L'emploi était d'ailleurs tout indiqué; il ne pouvait être ou parut ne pouvoir être que le placement en rentes françaises, le choix de la Caisse étant très limité par la législation existante et les rentes françaises jouissant, entre toutes les valeurs, du marché le plus large en même temps que du crédit le plus indiscuté.

La réforme était bonne; elle rétablissait une distinction nécessaire entre l'État et des deniers privés; elle plaçait hors de son atteinte des sommes énormes qui ne lui appartenaient pas. On ne peut plus dire aujourd'hui ce que disait M. de Foville dans le passage cité plus haut : « La réglementation des dépôts individuels est devenue une question, non plus d'intérêt public, mais d'intérêt gouvernemental. » On peut dire au contraire, et l'on doit dire, en retournant les termes : « Depuis la loi de finances de 1887, la réglementation des dépôts individuels est redevenue une question, non d'intérêt gouvernemental, mais d'intérêt public. »

II.

C'est à ce point de vue qu'il convient de la traiter, toute considération étrangère à l'intérêt public devant être écartée. Il est incroyable combien d'idées fausses, de préoccupations secondaires, *idola fori*, comme disait Bacon, viennent obscurcir, même au parlement, l'étude d'un problème aussi simple. N'a-t-on pas imaginé, lorsqu'il y a dix-huit mois, dans un court accès de sagesse, la chambre s'est décidée à réduire de 4 à 3.75 pour 100 le taux de l'intérêt servi par la Caisse des dépôts et consignations aux caisses d'épargne, de proposer que le bénéfice qui devait résulter de cette réduction revînt à l'État et grossît les revenus généraux du budget?

Une telle proposition ne soutenait pas l'examen. Tout d'abord, le terme de bénéfice était ici improprement appliqué. Il n'y aurait eu bénéfice que si la Caisse des dépôts et consignations retirait de ses placemens en valeurs françaises, de son portefeuille de rentes, un intérêt supérieur à celui qu'elle sert aux caisses dont elle gère les dépôts. Il n'en est pas ainsi. « Cet intérêt réduit, 3.75 pour 100 (rapport présenté au sénat et à la chambre des députés par la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1890), est de beaucoup supérieur à celui que la Caisse peut retirer actuellement de ses placemens nouveaux en valeurs d'État, et il est vraisemblable qu'il devra être encore rabaissé, si l'on veut éviter le recours à la garantie du Trésor. » Il n'y a donc pas de bénéfice en l'espèce; il y a seulement une réduction des chances de perte. Or, le principe qui doit dominer tous les débats et inspirer toutes les solutions dans la question de la réforme des caisses d'épargne est celui qui a évidemment dicté l'introduction, dans la loi de finances de 1887, de l'article sur la limitation du compte courant des caisses d'épargne au trésor : l'État, par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations, peut rester détenteur et garder la gestion de la plus grande partie des épargnes populaires, mais cette gestion ne doit lui laisser *ni gain, ni perte*.

L'État ne doit pas gagner à cette gestion, cela est de toute évidence. On ne comprendrait pas une organisation qui aboutirait à ce résultat : le gouvernement concentrant dans ses caisses tous les fonds disponibles de toutes les caisses d'épargne, les plaçant de telle sorte qu'il en tirât 4 pour 100, servant en retour 3 1/2 ou

3 1/4 pour 100 d'intérêt aux caisses, et gardant la différence pour la faire figurer en recettes au budget. Il est trop clair que, dans un tel système, l'intérêt de l'État serait en lutte avec l'intérêt des déposans, que naturellement le second serait sacrifié au premier, et que les millions de personnes qui ont confié leur humble avoir aux caisses d'épargne seraient odieusement exploitées par l'être impersonnel qui s'appelle l'État ou le gouvernement.

Donc l'État ne doit pas gagner à la gestion des deniers populaires, et il a été déjà décidé depuis cinq ans qu'il ne pourrait même plus faire usage de ces fonds pour ses besoins temporaires, sinon à concurrence d'une fraction limitée, les 100 millions du compte courant. Mais s'il ne doit pas gagner, l'État ne doit pas non plus perdre, il ne doit même courir, du fait de la gestion, aucun risque de perte. Or, en l'état actuel des choses, le risque existe, et il est considérable; chaque année le rend plus sérieux, plus prochain, plus redoutable. Si une réforme de l'organisation des caisses d'épargne et de l'emploi de leurs fonds s'impose avec un caractère d'urgence que personne aujourd'hui n'oserait méconnaître, c'est parce qu'il faut sortir l'État de la situation périlleuse où il est engagé.

On entend dire quelquefois que dans la question des caisses d'épargne il y a à considérer : 1° l'intérêt des déposans; 2° l'intérêt de l'État. C'est une formule bien défectueuse. Elle laisse en effet supposer une concomitance, un parallélisme d'intérêts qui n'existe pas. Les caisses d'épargne doivent être organisées de telle façon et sur de telles bases que les plus grands avantages possibles de rémunération et de sécurité, les plus grandes facilités pour le dépôt et le retrait des fonds, soient assurés aux petites épargnes populaires; voilà pour les déposans. Il faut d'autre part que cette organisation n'implique à aucun degré la responsabilité pécuniaire de la nation, que la gestion des fonds des caisses n'impose au gouvernement aucune charge pour le présent ni pour l'avenir, le laisse en un mot *sans gain ni perte;* voilà pour l'État. Quand il s'agit des déposans, l'intérêt est positif; quand il s'agit de l'État, il est négatif, limité à l'absence de tout engagement, à la suppression de tout péril.

Le problème se ramène donc à ces données : conjurer les périls dont l'organisation actuelle des caisses d'épargne menace l'État, tout en laissant ou en donnant à cette organisation le maximum d'efficacité et d'action pour susciter le goût et l'habitude de l'épargne dans les classes laborieuses.

Le péril que court l'État a été dénoncé au parlement, dans la presse et dans d'innombrables publications depuis trois ou quatre

ans. Il a été exposé ici même, il y a dix-huit mois (1), comme suit :

Les valeurs acquises avec les fonds disponibles des caisses d'épargne ordinaires sont achetées par la Caisse des dépôts et consignations *pour son propre compte et à ses risques et périls*, bien que placées dans un portefeuille qui est l'objet d'une gestion spéciale. Elles ne constituent point une propriété directe des déposans des caisses d'épargne, mais font partie de l'ensemble des gages que fournit la situation même de la Caisse des dépôts et consignations. Si le remboursement en espèces devenait un jour difficile par suite de graves événemens politiques et financiers, les valeurs du portefeuille ne pourraient être réparties aux déposans, aux lieu et place du montant déposé. L'interprétation contraire ne saurait être admise ; elle est d'ailleurs de plus en plus abandonnée. *La Caisse des dépôts doit aux déposans des capitaux, et non des titres.* En cas de crise, il lui faudrait réaliser les rentes, et si cette réalisation laissait une insuffisance, ce serait à la Caisse des dépôts à la combler, et, à son défaut, au gouvernement. Il y a là une éventualité sérieuse, un péril réel.

M. Aynard, dans son rapport du 27 mai 1891, se demande si l'État est en mesure de rembourser les capitaux exigibles à vue qu'on lui confie ; la réponse que lui donne l'expérience des faits est catégorique : « D'après les précédens de 1848 et de 1870, il est évident que l'État se trouve dans l'impossibilité absolue de rembourser à vue les capitaux des caisses d'épargne. » Sans aller jusqu'à prévoir, avec le rapporteur, le moment où, dans dix ou quinze années, la Caisse des dépôts gérera six ou huit milliards, on est fondé à dire dès aujourd'hui, avec le rapporteur, que la Caisse « détient prisonnières les ressources en partie amassées pour les mauvais jours, et qu'elle *ne pourrait rendre aux mauvais jours*. » M. Aynard n'exagère rien lorsqu'il ajoute qu'il y a là « une question grave, terrible pourrait-on dire, qui ne s'est jamais présentée avec une pareille importance dans nos grandes secousses antérieures. »

III.

De telles assertions ne sauraient être émises sans énonciation de chiffres à l'appui. Voici les chiffres. On sait que la loi invite toutes

(1) Voir la *Revue* du 1er janvier 1891, *la Caisse des dépôts et consignations.*

les caisses d'épargne à remettre à la Caisse des dépôts et consignations leurs fonds disponibles, c'est-à-dire tout l'avoir des déposans, moins les sommes peu élevées qui doivent servir de fonds de roulement pour les opérations courantes. Si l'on néglige ce dernier élément, on peut considérer comme représentant l'ensemble des sommes appartenant aux déposans, le solde remis par toutes les caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et géré par ce dernier établissement. Que l'on ait bien présent à l'esprit que ce solde est la réunion d'un nombre colossal de dépôts particuliers (actuellement plus de sept millions, y compris ceux de la caisse d'épargne postale) dont le montant varie depuis les sommes les plus minimes jusqu'à 2,000 francs, limite *maxima*.

A la fin de 1868, l'avoir des caisses d'épargne ordinaires s'élevait à 700 millions de francs. Après la guerre il s'était réduit, et même en 1875 ne dépassait pas 680 millions. A partir de cette époque, il n'a cessé de s'accroître. Suivons ce développement dans la plupart de ses étapes. Le montant détenu par la Caisse des dépôts s'est élevé :

Fin 1881.........	à fr.	1,425	millions.
— 1882.........	—	1,771	—
— 1884.........	—	2,047	—
— 1885.........	—	2,211	—
— 1887.........	—	2,389	—
— 1888.........	—	2,534	—
— 1889.........	—	2,727	—
— 1890.........	—	2,960	—
— 1891.........	—	3,150	—

Il s'agit là seulement de l'ensemble des dépôts effectués aux caisses d'épargne ordinaires. Mais, il y a onze ans, le gouvernement a constitué la caisse nationale ou caisse postale d'épargne, qui, tout en offrant aux déposans un intérêt un peu moindre que les autres caisses, n'en a pas moins conquis en peu de temps une clientèle extrêmement étendue. Cette caisse remet aussi tous ses fonds disponibles à la Caisse des dépôts et le total s'en est élevé successivement :

Fin 1888..........	à fr.	272	millions.
— 1889..........	—	332	—
— 1890..........	—	413	—
— 1891..........	—	505	—

Il est probable qu'à la fin de 1892, le chiffre de 600 millions sera atteint pour la caisse d'épargne postale et celui de 3,200 à 3,250 millions pour les caisses d'épargne ordinaires. Le total général s'élèvera alors à 3,850 millions.

Rappelons que ce sont là des sommes qui sont dues par fractions presque infinitésimales, 500 francs en moyenne et en nombre rond, pour chaque déposant, remboursables à vue, et susceptibles d'être réclamées avec le plus d'insistance, avec le caractère de la plus incontestable urgence, dans les momens où s'élèveraient devant la Caisse des dépôts de formidables difficultés de remboursement, c'est-à-dire dans des temps de calamité publique.

Quel emploi la Caisse des dépôts a-t-elle fait de pareilles sommes? Conformément aux prescriptions légales et aux instructions ministérielles, elle a consacré presque tout ce capital à des achats en rentes françaises. Théoriquement, la Caisse des dépôts n'est pas limitée dans le choix des valeurs qu'elle peut adopter pour ses placemens, au moins en ce qui concerne les fonds des caisses d'épargne ordinaires. Pratiquement, elle n'est point sortie du cercle des valeurs de l'État français ou jouissant de la garantie de l'État français. Plus pratiquement encore, elle n'a, depuis plusieurs années, acheté que des rentes françaises et elle l'a fait avec une régularité telle, dans le dessein louable de ne paraître exercer aucune pression sur le marché, que ses achats ont porté à peu près exactement chaque jour sur un capital de 1 million.

A la fin de 1891, voici comment était placé l'avoir des caisses d'épargne et de la Caisse nationale :

Compte courant des caisses d'épargne ordinaires au Trésor....................	Fr.	100	millions.
Compte courant de la Caisse nationale.....	»	50	—
Obligations Morgan, bons et obligations du Trésor et obligations de chemins de fer.	»	385	—
Rentes françaises..........................	»	3.120	—
Total..........	Fr.	3.655	millions.

Ainsi, sur un total de 3,655 millions, une somme de 3,120 millions était employée en rentes sur l'État, 4 1/2, 3 pour 100 amortissable et 3 pour 100 perpétuel, dont 405 millions pour les déposans de la Caisse nationale d'épargne et leur appartenant, et 2,715 millions représentant le dépôt effectué par les caisses

d'épargne ordinaires à la Caisse des dépôts, c'est-à-dire la dette de ces caisses à leurs déposans.

Il faut ici bien comprendre où est le danger de cette colossale immobilisation de capitaux en rentes. Lorsqu'un particulier achète du 3 pour 100 français perpétuel, il acquiert, non pas une promesse du gouvernement de rembourser un jour 100 francs par 3 francs de rente, mais seulement de servir régulièrement au porteur de ce titre un intérêt annuel de 3 francs par 100 francs de capital nominal. Vienne une crise, la rente baisse, mais aucun danger ne menace l'État de ce chef, puisqu'il n'a rien à rembourser et qu'il suffit qu'il paie l'intérêt stipulé aux échéances convenues.

Il n'en va plus de même lorsque la Caisse des dépôts achète de la rente avec les fonds des caisses d'épargne. Le capital, ainsi employé, ne cesse pas, comme dans le cas précédent, d'être exigible, car c'est la Caisse qui achète, et pour son propre compte, et non le déposant. Vienne une crise, le déposant réclamera tout ou partie de son dépôt, et la somme qu'il réclame devra lui être payée *en espèces et à vue*. Pour opérer ce remboursement, la caisse d'épargne, à laquelle il a confié son dépôt, se tournera vers la caisse des dépôts qui devra fournir les fonds et pour cela, peut-être, vendre des rentes. Si la rente a fortement baissé, la Caisse des dépôts perdra sur sa vente, et comme cet établissement ne peut pas perdre, étant une émanation de l'État, c'est l'État qui aura à parfaire la différence. Supposez la crise très violente, les demandes de remboursement considérables, les ventes de rentes précipitées et énormes, et, par conséquent, une chute véritable du crédit public ; la Caisse des dépôts, c'est-à-dire l'État, devrait cesser les remboursemens, tandis que, si les rentes acquises par la Caisse étaient restées la propriété du public, la baisse des rentes n'affecterait pas la situation du Trésor, obligé de faire face exclusivement au service de l'intérêt.

Il ressort de là que l'État fait une déplorable affaire toutes les fois qu'un montant de rentes passe des mains du public en celles de la Caisse des dépôts, car, jusqu'à concurrence de ce montant, il a transformé une *dette perpétuelle* en une *dette à vue*, ou, s'il s'agit d'achats de rente amortissable, une dette remboursable à long terme en une autre payable à présentation.

Les 3 milliards que la Caisse a placés en rente, l'État les doit aujourd'hui intégralement et remboursables sans délai (en théorie au moins), tandis que si la Caisse n'avait pas acquis ces rentes, l'État ne devrait que l'intérêt des 3 milliards.

Je veux bien que le péril qui vient d'être signalé soit plus chi-

mérique que réel. Jamais, quelque catastrophe qui survienne, de telles sommes ne seraient réclamées en même temps au gouvernement. Encore se peut-il concevoir que les sept millions de déposans (Caisse nationale et caisses d'épargne ordinaires) qui ont remis en moyenne chacun 500 francs aient besoin tous à la fois, en un jour de crise, de la totalité de leur dépôt. Et si cette éventualité se réalisait, que ferait l'État?

Il n'offrirait pas des rentes, dont le cours serait alors extrêmement déprécié et qui seraient, partant, invendables. Il n'offrirait pas, de toute façon, des rentes, puisque ce que doivent les caisses, c'est de l'argent et non du papier portant intérêt. Que ferait l'État?

On répond que l'État ne serait pas embarrassé pour si peu. Il ferait ce qu'il a déjà fait en des circonstances très critiques; il invoquerait la clause de sauvegarde, le *cas de force majeure*, et décréterait un remboursement échelonné à raison de 50 francs par quinzaine substitué au remboursement intégral à vue. En d'autres termes, l'État manquerait à sa parole et se tirerait d'affaire par une suspension de paiemens ingénieusement déguisée. Tant pis pour ceux des déposans à qui l'impossibilité d'obtenir au moment nécessaire les 500 francs que l'on avait promis de rembourser sur demande apporterait tout simplement la faim et la ruine.

C'est déjà beaucoup trop que la situation actuelle présente comme possible la réalisation de pareilles hypothèses, dont l'invraisemblance est, en réalité, manifeste. Aussi tout le monde est-il aujourd'hui du même avis sur le fond de la question; il faut dégager la responsabilité de l'État, réformer pour l'avenir tout le système d'emploi des fonds des caisses d'épargne, et, pour le passé, procéder à la liquidation du portefeuille de rentes de ces caisses.

C'est précisément parce que nous sommes en pleine prospérité, dans une période d'extraordinaire abondance d'argent, qu'il est urgent de régler ces questions restées trop longtemps en suspens.

Le premier point à gagner est que l'État ne soit plus responsable du portefeuille, le second que ce portefeuille ne s'accroisse plus et même se liquide, le troisième qu'aucune entrave ne soit mise au développement des habitudes d'épargne, aucune atteinte portée à la sécurité absolue que doivent présenter les emplois des dépôts. Ce dernier terme du problème ne présente qu'une contradiction apparente avec les deux premiers. C'est en lui que réside réellement toute la signification de la réforme à opérer. Mais avant de l'aborder, le gouvernement et les chambres devront avoir pourvu aux deux premiers termes, qui se réfèrent à d'indispensables mesures de préservation contre un péril éventuel, dès maintenant menaçant.

La chambre et le gouvernement, au cours de la première lecture de la loi sur les caisses d'épargne, ont si peu répondu sur ce point à l'attente de l'opinion publique, qu'ils ont aggravé la situation au lieu de l'alléger, et démesurément grossi les périls auxquels une inconcevable imprévoyance politique expose les finances et le crédit de notre pays.

IV.

Il faut liquider, avons-nous dit, le portefeuille de rentes. Ce portefeuille est magnifique pourtant; il a été composé dans des conditions de prix si avantageuses qu'il semble qu'aucun accident ne peut jamais en atteindre la solidité. Les rentes françaises qui le composent ont été acquises pour la plus grande partie à des cours inférieurs à 80 pour 100. Il donnait alors à la Caisse des dépôts un rendement supérieur à 4 pour 100, et comme celle-ci payait 4 pour 100 aux caisses d'épargne, elle a pu réaliser, pendant une série d'années, sur l'écart entre le taux du rendement qu'elle obtenait et celui de l'intérêt qu'elle payait, un bénéfice qui lui a permis de constituer une réserve s'élevant aujourd'hui à 45 millions de francs. Les achats prenant un développement nouveau, le prix des rentes a continué de s'élever, et le cours de 90 francs était atteint il y a peu d'années. Une énorme plus-value se trouvait par là donnée à toute la partie du portefeuille acquise dans les anciens cours. Au mois de mai 1890, d'après les déclarations faites par M. Rouvier à la chambre à propos d'une interpellation sur les caisses d'épargne, le portefeuille comprenait, entre autres valeurs, 36 millions de francs de rente 3 pour 100 ayant coûté 953 millions (soit un prix moyen de 79.31 par 3 francs de rente) et 48,400,000 francs de rente amortissable ayant coûté 1,300 millions (soit un prix moyen de 81 par 3 francs de rente). Comme le prix des rentes était alors d'environ 90 francs, le portefeuille entier, calculé au cours du 14 mai 1890, représentait une valeur de 3,030 millions, supérieure de 326 millions au coût d'acquisition qui était de 2,704 millions.

Si l'on songe qu'aujourd'hui les deux rentes 3 pour 100, perpétuelle et amortissable, valent 100 francs, la plus-value actuelle du portefeuille doit représenter de 625 à 650 millions, soit 675 millions en nombre rond, y compris les 45 millions de la réserve. Ainsi l'écart entre le prix moyen d'acquisition des rentes appartenant à la caisse, s'élevant à environ 3 milliards, et la valeur de ce portefeuille calculée d'après les cours du marché, représente plus de 20 pour

100 ou du cinquième du prix d'acquisition. Il faudrait que la rente baissât aux alentours de 82 pour que toute cette plus-value disparût, et au-dessous de 82 pour qu'une perte remplaçât la plus-value.

La situation est donc magnifique, mais elle a ses côtés fâcheux. Il y a quelques années, ainsi qu'il a été dit plus haut, le rendement du portefeuille dépassait 4 pour 100, et la Caisse était en bénéfice. Le prix des rentes s'élevant et la Caisse achetant plus cher, le rendement moyen s'est abaissé à 4 pour 100 et bientôt au-dessous de ce niveau; la Caisse était en perte. En 1890, le rendement moyen n'était plus que de 3.80 à 3.75 pour 100. La chambre s'est décidée alors à fixer à 3.75 pour 100 le taux de l'intérêt à payer à partir du 1er janvier 1891 par la Caisse des dépôts et consignations aux caisses d'épargne.

On pouvait supposer que ce taux préserverait suffisamment la Caisse. Il n'en est rien. Par suite de la hausse continue de la rente et du prix où ont dû être effectués les nouveaux achats depuis deux ans, le rendement moyen du portefeuille a fléchi et n'est plus en ce moment que de 3.62 à 3.65 pour 100, alors que la Caisse paie 3.75 pour 100. La Caisse des dépôts et consignations est de nouveau en perte.

Quant au portefeuille de rentes de la Caisse nationale d'épargne qui est resté en dehors de ces calculs, puisqu'il est géré d'après d'autres principes, il donne également un rendement décroissant d'année en année, 3.68 pour 100 en 1889, 3.42 pour 100 en 1890, 3.25 à 3.30 pour 100 en 1891. Ici la caisse n'a rien à perdre ni à gagner, elle n'est qu'intermédiaire, le portefeuille est la propriété directe de la caisse d'épargne postale, autrement dit de l'État, qui, en retour, doit directement les 505 millions représentant fin décembre 1891 l'ensemble des dépôts à la caisse nationale.

Contre le risque de perte pour l'État résultant de cette différence entre le taux de rendement du portefeuille et le taux d'intérêt payé aux caisses, le remède est simple; il suffira soit d'adopter un taux fixe sensiblement réduit, 3 pour 100 ou même 2 1/2 pour 100, soit de modifier chaque année le taux d'après le rendement du portefeuille, de faire en un mot que la Caisse des dépôts n'ait plus à payer aux caisses une rémunération plus élevée que celle qu'elle reçoit elle-même de son portefeuille.

Mais ce n'est là qu'une des moindres difficultés soulevées par l'existence du portefeuille des rentes. La plus grosse, celle qui apparaît comme le point insoluble du problème, est l'impossibilité manifeste pour la Caisse et le gouvernement de pouvoir jamais

réaliser, non pas la totalité, mais seulement une partie notable de ce portefeuille en un temps de crise. Vos 3,600 millions en rente, a dit excellemment le président du Crédit lyonnais, M. Germain, seraient une splendide richesse si les titres qui les figurent étaient entre les mains du public ;. entre vos mains ils ne sont plus qu'une fiction, puisque jamais vous ne les pourriez réaliser ; votre gage est du papier noirci.

Du papier noirci, il faut bien le reconnaître, car la vérité est là et n'est que là, voilà tout ce que représente, non-seulement cette magnifique plus-value de 675 millions dont on se targue si volontiers, mais le portefeuille lui-même, s'il fallait le transformer en espèces. La plus-value est illusoire, puisqu'elle disparaîtrait à la moindre tentative pour la rendre tangible ; c'est une ombre fugitive. Au premier jour où la Caisse des dépôts voudrait lui donner une réalité par la vente de quelques millions de rentes, on verrait s'écrouler tout l'échafaudage. La plus-value disparue, effondrée par une baisse rapide des cours, le portefeuille lui-même serait invendable ; il faudrait le mettre en pension à la Banque de France, puis opposer aux déposans la fameuse « clause de sauvegarde » qui signifie que l'État s'engage à rembourser aussi longtemps qu'on ne lui demande pas de remboursement, tout en se réservant de ne plus rembourser dès que les circonstances inciteraient les déposans à réclamer leur argent.

C'est pourquoi nous disons que la préface nécessaire de toute réforme visant une nouvelle organisation des caisses d'épargne est l'adoption de mesures propres à dégager la responsabilité de l'État, à le délivrer du risque, si invraisemblable, si chimérique qu'en paraisse l'éventualité, d'une demande de remboursement de 3 milliards. Les mesures vraiment urgentes sont : la liquidation du portefeuille existant ; la création d'obstacles suffisans contre la formation d'un nouveau portefeuille qui entraînerait, en les aggravant, les mêmes périls que ceux dont la Caisse est menacée par le portefeuille actuel.

Le rapport de M. Aynard pose la question en ces termes :

La répartition du portefeuille entre les déposans est peut-être le moyen extrême auquel on sera obligé de recourir dans quelque formidable crise. Comme il est arrivé en 1848, l'État, ne pouvant rembourser, paiera en rentes avec une soulte à sa charge au moment où le crédit public sera le plus altéré. Combien ne serait-il pas plus sage de commencer au moins une semblable opération alors que le crédit de l'État, porté à son plus haut point, permet de faire aux déposans une attribution non de rentes dépréciées ou à perte, mais de rentes

laissant un large bénéfice à l'État comme aux déposans, faisant en un mot une de ces liquidations d'un ordre inconnu jusqu'à présent, c'est-à dire où tout le monde trouve son compte!

Le principe posé, le rapport esquisse les premiers traits du programme d'exécution : rembourser successivement, par voie d'attribution des rentes, tous les gros dépôts, prendre en même temps les mesures nécessaires pour que ces rentes ne puissent être négociées avant un laps de temps tel que le marché n'en soit pas surchargé ou ébranlé. Naturellement ces rentes seraient attribuées à un cours inférieur au prix réel coté au moment de l'attribution, ce qui donnerait aux déposans remboursés en rentes la marge nécessaire pour les indemniser du risque imposé par les délais de réalisation. Comme toutefois l'opération laisserait encore au portefeuille un bénéfice considérable, le prix moyen des rentes restantes se trouverait abaissé progressivement à un cours offrant une sécurité à peu près complète. Il n'y aurait plus rien à craindre, en effet, si le portefeuille pouvait être ramené à ne plus représenter que la contre-partie des petits dépôts, c'est-à-dire un milliard.

La commission n'a pas jugé qu'il lui convenait d'aller au-delà de ces simples indications sommaires d'un plan de liquidation rationnelle du portefeuille. Il lui a semblé qu'il appartenait au gouvernement seul de proposer une pareille opération, si étroitement liée à la politique par ses conséquences. On ne retrouve donc dans le projet de loi qu'un écho très timide des mesures suggérées dans l'exposé des motifs.

L'article 2 édicte les dispositions suivantes :

Tout déposant dont le crédit sera de somme suffisante pour acheter 10 francs de rente au moins peut faire opérer cet achat en titres nominatifs ou mixtes, sans frais, par les soins de l'administration de la caisse d'épargne. La rente pourra également lui être attribuée au cours moyen du jour de l'opération, *par un prélèvement sur le portefeuille représentant les fonds des caisses d'épargne.*

Sur la demande du déposant, la même attribution *pourra lui être faite à un prix inférieur* à celui du cours officiel, qui sera déterminé tous les trois mois. Dans ce cas, les rentes du portefeuille seront délivrées en titres nominatifs ou mixtes, *inaliènables et non négociables* pendant une période graduée selon l'importance de l'opération, et qui sera *d'un an au moins et de trois ans au plus*. Une prime sur chaque opération de cette nature sera accordée à la caisse d'épargne qui s'en sera faite l'intermédiaire...

L'article se termine par une disposition suspendant la faculté d'attribution des rentes du portefeuille, lorsque le prix de vente à appliquer aux acheteurs déposans ne représentera pas au moins le prix moyen d'achat des rentes ou valeurs ayant constitué ledit portefeuille, ce qui veut dire que l'opération serait suspendue en temps de crise, lorsque les cours de la rente auraient subi une forte baisse.

Si la commission pense que c'est par de si petits moyens que pourra être exécutée la liquidation du portefeuille, nous craignons fort qu'elle ne soit la dupe de très décevantes illusions. Telle qu'elle est esquissée, l'opération n'a aucun caractère de généralité; elle est livrée à l'initiative de chacune des caisses, qui, animée par l'appât d'une prime (sur quelle base serait déterminée cette prime?), irait, par toutes sortes de moyens laissés à sa discrétion, solliciter les propriétaires des gros dépôts à demander des rentes inaliénables, en leur faisant valoir l'avantage d'une acquisition à un cours au-dessous de ceux du marché. Se représente-t-on ce que serait ce mouvement de sollicitations portées à domicile par un personnel d'agens spéciaux, avec le concours d'une publicité qui ne serait assurément pas gratuite? Nous ne craignons pas de dire qu'il aboutirait bien vite au discrédit, sinon de toutes les caisses, au moins de celles qui, pour hâter le succès, — et le nombre en serait grand, — se verraient entraînées à un déploiement de zèle excessif.

La tentative au moins aurait-elle quelque chance de réussir? Nous ne pouvons le croire. Actuellement les achats de rente effectués pour le compte des déposans au cours du jour et sur leur demande n'atteignent presque jamais une réelle importance. Il est peu probable qu'il se trouverait beaucoup de propriétaires de dépôts variant de 500 à 2,000 francs, remboursables à vue et rapportant de 3 1/4 à 3 1/2 pour 100, désireux de transformer leur situation en celle de propriétaires d'inscriptions de rentes achetées même à 3 francs au-dessous des cours actuels, mais dont ils ne pourraient disposer pendant un délai d'un an au moins. Toute la publicité que feraient les caisses d'épargne serait perdue, et les agens des caisses, commis-voyageurs d'une nouvelle espèce, dépenseraient vainement leur peine. En tout cas, le résultat serait des plus aléatoires. Toute l'opération se présente avec un caractère de combinaison financière complexe et ardue, malaisément intelligible, et de spéculation hasardeuse qui sied mal à une grande réforme où l'intérêt public est si profondément engagé.

Concluons donc que l'idée conçue par la commission pour la liquidation du portefeuille des caisses d'épargne, — liquidation

qu'elle reconnaît et déclare nécessaire, — est juste en soi, mais que le procédé d'exécution qu'elle propose est un expédient assez misérable et d'une efficacité probablement illusoire.

M. Léon Say a proposé un moyen plus radical, une émission de rentes portant, s'il le faut, sur un capital d'un milliard, pour rembourser la totalité des livrets de 2,000 francs. Ce serait un soulagement pour tout le monde, pour la Caisse des dépôts, pour le gouvernement, pour le marché de la Bourse où les achats incessans de la Caisse ont provoqué sur la rente française une hausse, non pas factice comme on l'a dit, très substantielle au contraire, et d'autant plus dangereuse. Mais il y aurait à craindre que les fonds remboursés ne fussent immédiatement rapportés aux caisses d'épargne. D'autre part, quelle perturbation l'annonce d'un emprunt d'un milliard ne jetterait-elle pas sur le marché, alors que l'étranglement des derniers vendeurs à découvert vient de porter la rente française à 100 francs?

V.

L'auteur du rapport ne nous offre malheureusement pas de plus satisfaisantes solutions sur la question des obstacles propres à enrayer l'afflux des capitaux à la Caisse des dépôts et consignations et par conséquent la formation d'un nouveau portefeuille de rentes ou de valeurs diverses venant s'ajouter à celui qui existe déjà et constitue pour l'État un si formidable péril.

Ce n'est pas que la commission n'ait point aperçu le mal, ou l'ait aperçu moindre qu'il n'est en réalité. Elle l'a clairement vu au contraire et très exactement défini.

L'extension inquiétante qu'ont prise les dépôts dans les caisses d'épargne a son origine dans la loi de 1881, qui a créé la Caisse nationale d'épargne, dite Caisse postale, qui a relevé en même temps le maximum des dépôts à 2,000 francs, et en a permis le versement en une seule fois.

A cette époque cependant, — le rapport même de M. Aynard en fait la remarque, — il n'y avait pas lieu de stimuler l'épargne, qui se développait d'elle-même de la plus large manière. Il est vrai que le Trésor avait un grand intérêt à s'assurer les ressources disponibles les plus considérables, et il lui était si commode de puiser alors dans les dépôts des caisses d'épargne! Cette faculté lui a été fort sagement enlevée par la loi de finances de 1887.

Il semble donc que le remède le plus simple serait de ramener de 2,000 francs à 1,000 francs le maximum des dépôts et à ne plus permettre le versement en une seule fois, même de ce montant réduit.

Une telle mesure a paru infiniment trop radicale à la commission. Pourquoi? A-t-elle donc sur les gros dépôts de 1,000 à 2,000 francs une opinion favorable? Pense-t-elle sur ce point comme la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, dont le rapport pour l'exercice 1890 contient le remarquable passage que voici :

La commission parlementaire, invitant quelques caisses à l'éclairer sur le grief de *déposans parasites* qui useraient de la caisse d'épargne comme d'une banque de comptes courans, avait demandé dans ce but une enquête sur la provenance professionnelle et la mobilité des comptes de 1,001 à 2,000 francs pendant l'année 1890. Nous avons fait cette recherche. 27,516 comptes ont dû être dépouillés sur 115,000 environ ; 24,660 ont été reconnus d'origine populaire ; 2,102 seulement avaient subi en douze mois cinq mouvemens et au-dessus, 2,823 n'en avaient eu que trois ou quatre, 7,732 un ou deux, 14,859 n'en avaient effectué aucun.

Notre statistique de 1890 démontre donc, une fois de plus, que *la thèse d'une déviation des caisses d'épargne* est une assertion purement théorique, gratuite, qui ne s'explique que par des préventions ou l'esprit de système : les réalités la démentent.

Voilà qui est fort bien, et sans doute la commission a trouvé dans les rapports de beaucoup d'autres caisses des réfutations aussi catégoriques de la *thèse de la déviation.*

Il n'en est absolument rien, comme on peut le juger par un passage du rapport qui mérite d'être cité intégralement, tant il a d'importance pour la question ici traitée :

Sauf des exceptions telles que celles d'un petit héritage qui survient, d'un lopin de terre ou d'un petit outillage vendu, il est de toute évidence que celui qui peut à l'ordinaire verser 2,000 francs en une seule fois, et qui souvent *multiplie cette somme par le nombre de ses enfans ou des personnes de sa maison,* ne représente pas ce *capital en germe* que le législateur a voulu seul favoriser. *Cette nouvelle couche de déposans* que la loi de 1881 a amenée aux caisses d'épargne se compose de rentiers, de commerçans, d'artisans supérieurs, de gros fermiers ou de propriétaires-cultivateurs qui trouvent dans la caisse d'épargne une banque de dépôts qui leur conserve un fonds de roulement toujours

disponible, en leur accordant un intérêt très supérieur à celui du marché libre. Un rentier peut ainsi jouir de l'intérêt que donnent les bons placemens sans en courir le risque. Dans telle localité où il n'existe pas de maison de banque, la caisse d'épargne absorbe tout l'argent flottant; dans telle autre grande ville, la caisse d'épargne est devenue la banque de dépôt du petit commerce; situation d'autant plus dangereuse qu'au moment de la crise, tous ces déposans, soit qu'ils aient un besoin plus immédiat de leurs ressources comme commerçans, soit qu'ils se montrent plus avisés comme capitalistes, seraient les premiers à réclamer les remboursemens et à précipiter la panique. Et il faut constamment se souvenir que les gros dépôts représentent *les deux tiers des capitaux* dus par les caisses d'épargne.

Les deux tiers, c'est-à-dire 2 milliards sur 3 ! Nous n'avions pas pas encore vu établie en termes si énergiques, en affirmations si péremptoires, la thèse de la déviation des caisses d'épargne. Tout ce morceau est un véritable réquisitoire contre les gros dépôts, contre les dangers dont ils menacent et l'État et toute l'institution des caisses d'épargne. Vous croyez qu'après avoir décrit avec cette rigoureuse précision l'intensité et la cause de la maladie, la commission va proposer le seul remède que le bon sens révèle comme efficace, le retour à l'ancien état de choses, la limitation du maximum des dépôts à 1,000 francs?

La commission ne fait rien de tel ; elle propose, au contraire, de maintenir le maximum à 2,000 francs, mais, — et c'est ici tout le changement, — au lieu de pouvoir, comme aujourd'hui, verser toute cette somme en une fois, on ne pourra constituer le maximum que par des versemens échelonnés de 300 francs au plus par quinzaine. En outre, on ne pourra verser plus de 2,000 francs pendant une année, quels qu'aient été les remboursemens.

Ce sont là, nous le craignons, de très petits expédiens, et qui n'atteindront pas leur objet. Dans ces prescriptions, nous voyons des tracasseries, mais non une réforme. Elles ennuieront les déposans qui voudront bénéficier jusqu'à leur extrême limite des avantages attachés aux gros dépôts, elles ne les détourneront pas de faire ces gros dépôts. A un courant puissant la commission oppose d'insignifians barrages de roseaux qui n'arrêteront rien. Ou la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône a raison, et les dépôts de 1,000 francs à 2,000 francs ont droit au même traitement que ceux d'importance plus modeste, ou c'est la commission de la chambre qui juge sainement de l'état des choses; alors nous lui demandons d'être logique, et, lorsqu'elle voit tout le mal dans les gros dépôts, d'en proposer hardiment la suppression.

En résumé, le projet de loi que propose la commission, ou plus exactement les dispositions de ce projet qui viennent d'être examinées ne nous paraissent avoir qu'une concordance très faible, très insuffisante, avec les énonciations contenues dans l'exposé des motifs. Celles-ci posent admirablement le problème, le projet de loi n'en offre pas la solution. « Il faut, dit l'exposé, liquider le portefeuille des caisses d'épargne, » et la vigueur de cette affirmation ne fait que mettre en relief la mesquinerie des moyens proposés pour cette liquidation. L'afflux des capitaux à la Caisse des dépôts est un péril permanent, sans cesse grossissant, pour l'État, disent les considérans du projet, et les gros dépôts, ajoutent-ils, sont la cause de tout le mal; après quoi le projet laisse subsister les gros dépôts, croyant avoir tout gagné par quelques chinoiseries nouvelles d'ordre administratif, dont on aura taquiné les déposans. Cette œuvre achevée, le projet de loi esquisse toute une réforme des caisses d'épargne, fondée sur quelques expériences aventureuses en matière d'emploi des fonds et sur l'organisation de caisses d'épargnes libres, autonomes, s'administrant sans contrôle extérieur. Toute cette partie de la réforme projetée a des parties heureuses comme elle en a de discutables; mais quelle application pratique en pourrait-on tenter, aussi longtemps qu'on n'aura pas fait rentrer dans son lit le fleuve débordant des capitaux portés aux caisses, qu'on n'aura pas dégagé l'État de cette terrible responsabilité du remboursement à vue d'une dette de trois milliards?

VI.

Avec le rapport Aynard, si sensé dans son exposé des faits, si timide dans ses propositions, on avait au moins l'apparence d'une tentative de réforme, une porte ouverte sur une organisation nouvelle des caisses d'épargne, entrevue pour un avenir assez lointain, entrevue cependant. Après les votes émis par la chambre pendant la première délibération, ces lueurs de réforme ont disparu; il reste une des plus mauvaises lois financières qui se puissent imaginer, une loi dont l'application prolongée pourrait porter un coup funeste à toute cette prospérité économique dont on fait peut-être trop hautement état.

Les dépôts actuels s'élevant à 3,600 millions de francs et étant représentés, sauf un fonds de roulement de 150 millions, par des titres qui ne sauraient jamais être réalisés en cas de crise, le premier devoir du gouvernement et de la chambre était d'arrêter

l'afflux des dépôts, fût-ce par des mesures radicales comme les deux suivantes : fixation à 500 francs du maximum des dépôts futurs et à 2 1/2 pour 100 du taux de l'intérêt. Les dépôts actuels étaient maintenus, mais ne pouvaient donner lieu à de nouveaux versemens jusqu'à ce qu'ils eussent été ramenés au maximum de 500 francs. La fixation de l'intérêt à 2 1/2 pour 100 pouvait ne pas être immédiate, mais atteinte seulement en quelques années par une échelle décroissante. Les demandes de remboursement auraient été absolument nulles, les déposans actuels étant suffisamment contrariés de ne pouvoir effectuer de nouveaux versemens. Mais la Caisse des dépôts et consignations, ne disposant pas de ressources nouvelles, ne pouvait plus acheter de rentes : n'était-ce pas donner le signal pour la rentrée en scène de la spéculation à la baisse? N'allait-on pas voir le 3 pour 100 français baisser de quelques unités?

Le beau malheur, quand la rente, sur le vote de ces mesures de salut public, aurait été ramenée à 95 francs? Et d'abord, aurait-elle baissé? La loi de l'offre et de la demande, la confiance des rentiers, l'abondance des disponibilités, auraient seules décidé des cours ; on aurait seulement cessé de voir l'absorption mécanique de la Caisse des dépôts fausser les prix au point qu'aujourd'hui il ne paraît pas plus déraisonnable de supposer que la rente sera portée à 110 francs que d'admettre qu'elle pourra s'arrêter au pair.

L'intérêt de 2 1/2 pour 100 est-il trop bas? Mais toutes nos banques de dépôt donnent 1/2 pour 100. Recevant cinq fois plus que les dépôts ordinaires, la petite épargne serait encore suffisamment encouragée. La petite épargne, disons-nous, celle qui est en germe, en voie de formation, et qui seule a besoin d'être provoquée et soutenue. L'épargne formée, au contraire, ne devrait pas avoir accès aux caisses d'épargne. Or toute somme supérieure à 500 francs peut être placée en un titre négociable et est, par conséquent, de l'épargne formée. Voulez-vous cependant porter le maximum à 1,000 francs, ce qui laisserait encore un milliard aux caisses d'épargne? Au moins, forcez les deux autres milliards, les dépôts variant de 1,000 à 2,000 francs, à quitter cet abri où ils n'ont que faire de rester enfouis dans une sécurité fort avantageuse pour le déposant, mais trop coûteuse pour l'État. Avec des sommes variant de 1,000 à 2,000 francs, vous pouvez acquérir de 30 à 60 francs de rente française 3 pour 100, de deux à quatre obligations de nos grandes compagnies de chemins de fer, de la ville de Paris ou du Crédit foncier de France ; est-ce là de l'épargne en germe ou de l'épargne déjà formée?

Cette grande réforme accomplie, l'afflux des capitaux arrêté, les caisses d'épargne ramenées à un rôle modeste, rien n'était aussi aisé que de laisser à leur action locale un jeu un peu plus libre, de détendre les lisières qui les enserrent, d'élargir le cercle des placemens, de faire un essai de décentralisation, de rendre la main aux initiatives individuelles.

Voyons maintenant ce qu'a fait la chambre, guidée à la fois par sa commission, par le ministre des finances, par les socialistes d'État, et par le souci de jeter de la poudre aux yeux des électeurs.

Elle a commencé par river plus fortement que jamais la chaîne qui unit les caisses d'épargne à la Caisse des dépôts et consignations. De peur qu'on ne se méprît sur la nature du lien, on l'a déclaré obligation légale : désormais les caisses d'épargne sont *tenues* de verser *tous* leurs fonds à la Caisse des dépôts, qui seule les gérera, en disposera, et en paiera l'intérêt aux caisses. Ce qui signifie, en bon et franc langage, qu'il n'y a plus en France qu'une seule caisse d'épargne, la Caisse des dépôts et consignations, dont toutes les autres caisses d'épargne, les ordinaires ou privées, comme la caisse nationale ou postale elle-même, ne sont plus que des succursales.

La chambre a décidé ensuite que le maximum des dépôts resterait fixé à 2,000 francs, et que l'intérêt payé serait le plus élevé possible, c'est-à-dire calculé sur le rendement du portefeuille, et que la Caisse recevrait ainsi chaque année des sommes considérables, 200 ou 300 millions, avec lesquels elle achèterait toujours des rentes, à quelque prix que celles-ci fussent élevées, à 100 francs, 105, 110 s'il le faut, comme à 98, et que l'on se glorifierait toujours davantage de l'énorme plus-value donnée — sur le papier — par cette hausse échevelée au portefeuille de la Caisse des dépôts et consignations.

Enfin la chambre, après tant de contresens économiques, en a commis un plus étonnant encore que tous les autres, en statuant que la Caisse des dépôts pourrait employer une partie de ses fonds en prêts directs aux communes, aux départemens et aux chambres de commerce. La majorité ne pouvait hésiter devant ce grossier appât à jeter aux communes ; elle n'a pas hésité, en effet, sans considérer que son étrange fantaisie risquait de mettre en un complet désarroi les finances départementales, d'immobiliser plus que jamais les fonds des caisses d'épargne, de faire perdre 20 ou 25 millions de francs par année au trésor, et, par surcroît, de ruiner le Crédit foncier.

C'est un fait notoire que les communes et les départemens ont

déjà beaucoup trop de dispositions à s'endetter outre mesure. Aujourd'hui, lorsqu'une de nos divisions territoriales et administratives a obtenu du parlement l'autorisation de contracter un emprunt, elle est obligée de s'adresser à un établissement de crédit, généralement au Crédit foncier, qui transforme sa créance en titres négociables sur lesquels l'État prélève un impôt. Il en résulte que ces opérations sont assez onéreuses malgré les taux modérés d'intérêt auxquels elles peuvent être effectuées, et que départemens et communes hésitent avant de s'engager. Mais aujourd'hui la chambre leur dit : ne vous restreignez plus dans vos dépenses; lancez-vous dans les travaux publics; je vous ouvre le plus vaste réservoir de capitaux du monde entier, la Caisse des dépôts et consignations. Puisez-y largement, sans crainte; là vous trouverez à emprunter au plus juste prix, à 1 pour 100 moins cher qu'au Crédit foncier.

Communes et départemens ne se le feront pas dire deux fois. Les emprunts se succèderont sans nombre non-seulement pour des dépenses nouvelles, mais pour le remboursement des emprunts contractés naguère au Crédit foncier à un taux d'intérêt plus onéreux. Ainsi, d'un côté, le gaspillage organisé; de l'autre, une concurrence ruineuse instituée par l'État contre un établissement de crédit dont le gouverneur est nommé par l'État et dont la solidité et la prospérité sont des élémens essentiels au maintien de la fortune publique.

Exagérons-nous? Le portefeuille actuel des prêts communaux au Crédit foncier est d'environ 1,200 millions de francs. Ce portefeuille rapporte une somme minime, environ 1,800,000 francs, 15 centimes pour 100 francs, frais déduits. Les prêts sont représentés par des obligations que le Crédit foncier a dû émettre au-dessous du pair, et qu'il devra plus tard rembourser au pair. Si on donne aux communes et départemens la faculté d'emprunter directement à la Caisse des dépôts et consignations, sans création de titres négociables, passibles de l'impôt, on décrète pratiquement, pour le Crédit foncier, la perte de son portefeuille de prêts communaux : ceux-ci seront tous remboursés, et le Crédit foncier devra à son tour rembourser immédiatement au pair toutes les obligations correspondantes. L'écart entre la valeur des primes de remboursement payées dès maintenant par anticipation et celle que le jeu régulier de l'amortissement à long terme attribue aux mêmes primes est évalué à 150 millions au moins. Comment veut-on que le Crédit foncier soit exposé à une perte de cette importance sans qu'il en résulte un ébranlement pour tout le marché de Paris? Mais nos députés ont bien songé vraiment à toutes ces consé-

quences; une occasion de faire miroiter l'espoir de faciles emprunts aux yeux des maires de leur arrondissement, voilà tout ce qu'ils ont vu dans cet affaire.

Notez que c'est le gouvernement qui a imposé au Crédit foncier le service, si peu rémunérateur, des prêts communaux. Pourrait-il aujourd'hui l'en dessaisir sans l'indemniser des pertes que lui infligerait la dépossession?

On voit où l'inexpérience, le mépris ou l'ignorance des plus simples notions économiques, ont conduit la chambre, que le gouvernement aurait dû guider avec plus d'énergie et arrêter sur une pente fâcheuse, s'il n'était lui-même dominé par l'obsédante pensée de faire servir à tout prix les colossales disponibilités des caisses d'épargne à une exaltation dangereuse du crédit public.

Il se peut que, dans l'intervalle de la première à la seconde lecture, la réflexion reprenne ses droits et qu'un assez grand nombre de députés, comprenant le danger des résolutions prises, se décident à défaire ce qu'ils ont fait et à repousser l'amendement Siegfried, malgré la présomption créée en sa faveur par un premier vote. Si l'on ne va pas jusque-là, une majorité peut se réunir sur l'amendement Léon Say, retiré par son auteur, au moment où il allait être mis en discussion, mais destiné à réapparaître au cours de la seconde délibération. Dans le premier cas, la Caisse des dépôts et consignations pourrait employer une partie de ses fonds en obligations *négociables* représentant des prêts aux communes, départemens et chambres de commerce; dans le second, elle pourrait consentir à ces corps constitués des prêts directs, mais seulement jusqu'à concurrence d'une somme de 20, 40 ou 50 millions chaque année. Le préjudice causé au Crédit foncier serait par là sensiblement atténué; mais on tomberait dans un nouvel inconvénient, grave encore et d'une dangereuse portée politique. La somme à affecter aux prêts étant limitée, la concession de ces prêts risque d'être accommodée aux convenances électorales, plus qu'à l'étendue ou à l'intensité réelle des besoins. L'intrigue, la protection, auront un libre jeu; on institue pour cette branche d'opérations un régime de faveur et d'arbitraire.

Sous quelque jour qu'on examine la loi, telle qu'elle sort de cette première lecture où la discussion a été si heurtée, si incohérente, si peu dominée par les vrais principes et par les nécessités du fait, on ne peut trouver à louer le travail parlementaire accompli. On espérait une diminution des responsabilités de l'État; ces responsabilités seront plus lourdes que jamais. Les voix les plus autorisées ont pu proclamer, sans exciter dans la chambre la plus faible émotion, que ce que l'on votait conduisait fatalement à une

banqueroute morale. Ministre, rapporteur, opposans, tous ont été d'accord sur un point, que les déposans étaient assurés d'être remboursés dans tous les cas, sauf dans ceux de guerre ou de révolution, c'est-à-dire justement quand les remboursemens seraient le plus nécessaires. On s'était flatté de voir la chambre donner quelque liberté d'action aux caisses d'épargne ordinaires ; la loi nouvelle les attache plus étroitement que par le passé à l'action toute-puissante de l'État. Elles conservaient quelques apparences d'autonomie, on les transforme en simples succursales de la Caisse des dépôts, on leur refuse même la plus petite part dans le choix des emplois pour leur fortune personnelle.

Plus que jamais triomphe la conception de l'État dépositaire des épargnes populaires, de l'État banquier unique, non plus seulement des déposans isolés, mais des communes, des départemens, des chambres de commerce, de l'État absorbant chaque année les sommes énormes qui auraient pu vivifier le commerce, l'industrie et l'agriculture, de l'État garantissant à huit millions de livrets, à la fois la sécurité du capital, l'élévation du taux de l'intérêt et même le remboursement à vue, aussi longtemps que ce remboursement ne sera pas demandé en masse, de l'État, maître de tout, du marché de la rente, comme du crédit aux communes, compromettant la prospérité d'un établissement placé sous sa sauvegarde, sollicitant l'épargne privée et offrant une prime à la prodigalité communale.

Laissons le dernier mot à M. Hubbard, qui, dans ce débat, s'est très vaillamment, bien que si vainement escrimé contre l'esprit de centralisation à outrance, et qui osait demander un peu plus de liberté pour les caisses d'épargne : « Je sais bien que la tutelle existe d'un bout à l'autre de notre code, qu'elle est dans l'esprit d'une foule de nos institutions administratives, que l'État l'étend sur toutes les initiatives, sur toutes les parcelles du territoire, sur tous les départemens, sur tous les établissemens, les empêche de se livrer à toute initiative et les force à se plier à sa doctrine. C'est un état de choses contre lequel nous ne cessons de protester. »

Telle est bien la morale qui se dégage des solutions, — provisoires encore heureusement, — données à la question des caisses d'épargne. Toutes les énergies de la France en tutelle, c'était la pure doctrine napoléonienne, — et nous sommes en république.

AUGUSTE MOIREAU.

LE

CALCULATEUR JACQUES INAUDI

I. Rapport de la commission académique sur M. Inaudi, 1892. — II. Scripture, *Arithmetical prodigies* (*Am. Journ. of Psych.*, april 1891). — III. Rapport de Cauchy sur le pâtre Mondeux (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, 1840).

Les mathématiciens, les médecins et les philosophes ont eu, dans ces derniers temps, l'occasion inappréciable d'étudier un nouveau calculateur prodige; c'est un jeune homme de vingt-quatre ans, appelé Jacques Inaudi, que M. Darboux a présenté au mois de février dernier à une séance de l'Académie des sciences; ce jeune homme exécute mentalement, avec une rapidité surprenante, des opérations d'arithmétique portant sur un grand nombre de chiffres.

Nous désirons exposer, à propos de M. Inaudi, quelques considérations sur les aptitudes psychologiques qui servent de base au calcul mental. Notre étude sera, dans une large mesure, facilitée par le savant rapport de la commission que l'Académie a chargée d'examiner M. Inaudi. Nous ferons de nombreux emprunts à ce rapport, et en outre, nous exposerons une série d'expériences personnelles. Nous avons eu l'occasion de voir le jeune calculateur plusieurs fois à la Salpêtrière, pendant que M. Charcot l'étudiait; nous l'avons revu au laboratoire psychologique de la Sorbonne

(Hautes études), où il a bien voulu se soumettre à plusieurs reprises à nos expériences. Nous avons puisé dans nos recherches la conviction que M. Inaudi, par le développement extraordinaire de sa mémoire, peut soutenir la comparaison avec tous les calculateurs connus.

I.

Jacques Inaudi est né le 13 octobre 1867 à Onorato, dans le Piémont; il est d'une famille pauvre, et ses parens se trouvent encore aujourd'hui dans des situations modestes; un de ses frères est garçon de café, un autre cordonnier. Jacques passa ses premières années à garder des moutons. C'est vers l'âge de six ans qu'il fut pris par la passion des chiffres. Tout en veillant sur le troupeau, il combinait des nombres dans sa tête. Bien différent de la plupart des calculateurs connus, il ne cherchait pas à donner à ses calculs une forme matérielle, en comptant sur ses doigts ou au moyen de cailloux comme le faisaient Mondeux et Ampère. Toute l'opération restait mentale, et se faisait avec des mots; il se représentait les nombres par les noms que son frère aîné lui avait récités. Ni lui, ni son frère ne savaient lire à cette époque. Il apprit donc par l'oreille les noms de la série des nombres jusqu'à cent, et il se mit à calculer avec ce qu'il savait; quand il eut épuisé ses premières connaissances, il demanda qu'on lui apprît les nombres supérieurs à cent, afin d'étendre le domaine de ses opérations; il ne se rappelle pas que son frère lui ait enseigné la table de multiplication. Ces circonstances du premier âge ont peut-être exercé sur les procédés de M. Inaudi une influence particulière que nous indiquerons plus loin.

Grâce à un exercice continuel, et surtout grâce à ses aptitudes prodigieuses, le jeune calculateur fit des progrès rapides. A sept ans, nous dit-il, il était déjà capable d'exécuter de tête des multiplications de cinq chiffres.

Bientôt le jeune pâtre piémontais abandonna le pays natal pour faire, à la suite de son frère, une course vagabonde en Provence; le frère jouait de l'orgue, Jacques exhibait une marmotte et tendait la main; pour augmenter ses petits bénéfices, il proposait aux personnes qu'il rencontrait d'exécuter pour elles des opérations de calcul mental; sur les marchés, il aidait les paysans à faire leurs comptes; il se montrait aussi dans les cafés, et résolvait avec une grande rapidité toutes les opérations d'arithmétique qu'on lui po-

sait. Un impresario s'empara de lui et lui fit donner des représentations dans les grandes villes. Il vint pour la première fois à Paris en 1880, et fut présenté à la Société d'anthropologie par Broca, qui écrivit même sur ce cas une courte note. Broca constate que la tête du jeune Inaudi est très volumineuse et très irrégulière ; il relève un certain nombre de déformations qu'on retrouve encore aujourd'hui, mais un peu effacées. « L'enfant, ajoute-t-il, est très intelligent; son regard est vif, sa physionomie animée. Il n'a aucune timidité; il ne sait ni lire, ni écrire. Il a les chiffres dans la tête, mais ne les écrit pas. » Broca rapporte les calculs auxquels le jeune Inaudi se livre, il indique le temps nécessaire pour résoudre les problèmes posés, et il essaie même d'expliquer les procédés employés. Malheureusement, l'enfant était encore trop jeune à cette époque pour se faire bien comprendre, ce qui explique les quelques erreurs que Broca a pu commettre.

Depuis 1880, c'est-à-dire depuis douze ans, M. Inaudi a fait de très grands progrès; d'abord, circonstance importante, il a appris à lire et à écrire; et ensuite la sphère de ses opérations s'est agrandie; son instruction, malheureusement tardive, est restée rudimentaire sur un grand nombre de points; mais il a l'intelligence ouverte et l'esprit curieux; son caractère est doux et modeste; enfant, il était très espiègle; il cause agréablement, avec bon sens, parfois avec ironie; il est très habile aux cartes et au billard. On aurait tort de le considérer comme une simple machine à calculer.

C'est aujourd'hui un jeune homme de vingt-quatre ans; il est petit (1m,52), il a l'aspect robuste d'un paysan mal dégrossi. La tête est très forte; la figure est calme, régulière, surmontée d'un front immense, carré, aussi haut que large; le nez est fin et droit, la bouche petite, l'angle facial très développé, presque droit (89°). A la Salpêtrière, sous la direction de M. Charcot, on l'a soumis à un long examen anthropométrique; nous ne nous étendrons point sur le résultat de cet examen; disons seulement que la face est légèrement asymétrique, et que le crâne est nettement plagiocéphale; en somme, il présente quelques signes de dégénérescence, mais ces signes sont peu nombreux et peu importans.

Les opérations que M. Inaudi exécute sont des additions, des soustractions, des multiplications, des divisions, des extractions de racines; il résout en outre, par l'arithmétique, des problèmes correspondant à des équations du premier degré. Ce sont là, pour lui, des exercices de calcul mental; nous entendons par ces mots de calcul mental un calcul qui est fait de tête, sans que la personne emploie la lecture des chiffres, ou l'écriture, ou un moyen matériel

quelconque ayant pour but de soulager la mémoire. Voici comment M. Inaudi procède en général dans ses exercices. D'abord, quand on lui pose un problème de vive voix, il écoute attentivement la donnée, il la répète lui-même, en articulant nettement, pour bien la graver dans son esprit; s'il ne l'a pas comprise, il la fait répéter. On peut lui communiquer le problème par écrit, mais il préfère le recevoir par l'audition, et du reste, si on le force à le lire, il l'énonce à voix basse. Quand il a bien saisi la question posée, il dit : « Je commence, » et il se met à chuchoter très rapidement; c'est un murmure indistinct, dans lequel on peut saisir, de temps en temps, quelques noms de chiffres. Alors, rien ne peut l'émouvoir ni le distraire; il fait au milieu du tumulte des représentations publiques les opérations les plus complexes; bien plus, il peut parler pendant qu'il travaille mentalement; il répond avec à-propos à des questions, soutient même une conversation régulière, sans que ses opérations d'arithmétique soient troublées; le calcul devient seulement un peu plus long. Pendant ses exercices, on le voit parfois porter la main sur son front, ou fermer les poings, ou tracer avec l'index de la main droite dans la paume de la main gauche des lignes imaginaires; ce sont de simples tics, sans importance, variant du reste beaucoup d'un jour à l'autre. Enfin, au bout d'un temps toujours très court, il dit : « J'ai fini. » Il énonce la solution, et pour sa satisfaction personnelle, il fait la preuve.

Dans ses exercices de calcul mental, M. Inaudi est remarquable à deux points de vue : par la complexité du problème qu'il résout, et aussi, mais à un degré moindre, par la rapidité avec laquelle il trouve la solution. En effet, la plupart des questions qu'on lui pose mettent en mouvement un nombre de chiffres considérable; il peut additionner de tête deux nombres composés chacun de douze chiffres; il multiplie l'un par l'autre des nombres composés de huit à dix chiffres; il dit ce qu'il y a de secondes dans un nombre arbitrairement choisi d'années, de mois, de jours et d'heures. Ces opérations exigent, pour être conduites à bien, que le sujet conserve dans sa mémoire la donnée du problème et ses solutions partielles jusqu'au moment où la solution définitive est trouvée. Pour un travail aussi considérable, M. Inaudi met, a-t-on dit, un temps extrêmement court, si court même qu'on a parfois l'illusion de l'instantanéité. Voici ce qu'on publie à ce sujet : « Il additionne, en quelques secondes, sept nombres de huit à dix chiffres. Il termine une soustraction de deux nombres de vingt et un chiffres en quelques minutes à peine, trouve aussi rapidement la racine carrée, la racine cubique d'un nombre de

huit à douze chiffres, si ce nombre est un carré parfait; il met un peu plus de temps quand, à cette extraction de racines carrée ou cubique, il y a un reste. Il trouve, de même, avec une célérité incroyable, la racine sixième, la racine septième d'un nombre de plusieurs chiffres. Il fait une division, une multiplication en moins de temps qu'il ne faut pour l'énoncer. »

Pour compléter ces indications, nous donnerons l'exemple d'un problème. On demande à M. Inaudi combien il y a de secondes en 18 ans 7 mois 21 jours 3 heures. La réponse est trouvée en treize secondes. Il convient de remarquer que M. Inaudi connaît d'avance le nombre de secondes contenues dans le mois, l'année et le jour.

Ces mesures ne nous donnent peut-être pas une idée bien nette de la rapidité des calculs, parce que nous manquons en général de termes de comparaison pour les apprécier. J'ai pensé qu'il pourrait être intéressant de prendre, pour objet de mesure, une série d'opérations arithmétiques présentant une complexité régulièrement croissante; les termes les plus complexes de la série ne peuvent être exécutés mentalement que par M. Inaudi; mais les premiers termes sont accessibles à peu près à tout le monde. Prenons, pour fixer les idées, l'exemple d'une addition à faire de tête. La plus simple des opérations sera l'addition de deux chiffres, comme 8 + 7 : c'est une opération que chacun peut faire de tête sans grand effort. Une opération un peu plus compliquée, c'est l'addition de deux nombres ayant chacun deux chiffres, comme 28 + 35; en général, on arrive à faire cette addition mentalement. Puis vient une addition de trois chiffres, 389 + 623, qui est peut-être impossible pour beaucoup de personnes; puis une addition de quatre chiffres, et ainsi de suite. Nous avons fait cette série d'expériences, avec M. Inaudi, non-seulement pour l'addition, mais pour la soustraction, la multiplication et la division.

Voici un aperçu des résultats; les temps, indiqués en secondes, s'appliquent à des opérations dont la complexité croît comme il vient d'être dit :

Addition : 0",8, — 0",8, — 1",4, — 2",2, — 3",4, etc.
Soustraction : 0",8, — 0",8, — 1",6, — 2",8, — 4",4, etc.
Multiplication : (à chaque nouvelle opération, les deux facteurs augmentent chacun d'un chiffre), 0",6, — 2",0 — 6",4, — 21", etc.
Division : 0",8, — 1",4, — 2",4, — 1",8, — 4",2, etc.

Pour achever d'éclaircir l'explication de ce tableau, un exemple suffira : le temps égal à 21", indiqué dans la série des multiplica-

tions, correspond à la multiplication suivante : 6241 × 3635. Le résultat a été donné, disons-nous, en vingt et une secondes.

Ces quelques chiffres contribueront peut-être à dissiper des erreurs, en montrant que, si M. Inaudi calcule vite, il n'est pas beaucoup plus rapide qu'un calculateur de profession, à qui l'on permettrait de faire les opérations sur le papier. Le mérite de M. Inaudi est de faire les opérations dans sa mémoire.

A-t-il des procédés personnels de calcul? Oui, ses procédés ne sont pas les nôtres, et bien que depuis quatre ans qu'il sait lire et écrire, il ait appris les méthodes ordinaires de calcul, il ne s'en sert pas. M. Charcot lui a fait faire à la Salpêtrière deux divisions d'égale difficulté, l'une sur le papier avec nos méthodes, l'autre de tête avec la sienne ; la seconde a pris quatre fois moins de temps que la première. M. Inaudi est resté fidèle à ses procédés d'enfant, qu'il manie avec une surprenante dextérité ; il les a perfectionnés, développés, agrandis, mais il n'en a pas changé la nature. M. Darboux remarque avec raison qu'il n'a jamais eu de maître.

La base de ses calculs est la multiplication ; même pour diviser et pour extraire une racine, il multiplie ; il fait alors une série de multiplications approchées ; dans une division, par exemple, c'est par tâtonnement qu'il trouve le quotient, en cherchant et en essayant le nombre qui, multiplié par le diviseur, reproduit le dividende. Ces tâtonnemens successifs ont été comparés, avec beaucoup d'ingéniosité, par Broca à la recherche d'un mot dans un dictionnaire.

Pour effectuer une multiplication, il suit une marche qui lui est particulière ; quand la multiplication comprend plus d'un chiffre, il ne la fait pas d'emblée, car il ne possède pas, comme on pourrait le croire, une table de multiplication plus étendue que la nôtre, comprenant par exemple les produits de nombres de deux chiffres ; son procédé consiste à décomposer une multiplication complexe en une série de multiplications plus simples. Soit 325 × 638. M. Inaudi calcule ainsi :

300	×	600	=	180.000
25	×	600	=	15.000
300	×	30	=	9.000
300	×	8	=	2.400
25	×	30	=	750
25	×	8	=	200

En somme, il fait six multiplications au lieu d'une. Il commence par la gauche, par conséquent en multipliant les chiffres de plus

grande valeur. Dans d'autres cas, il altère complètement les données ; au lieu de multiplier par 587, il multiplie par 600, puis par 13, et retranche le second produit du premier. Nous ne pouvons entrer dans de plus longs détails ; ce que nous disons ici suffira à donner une idée de l'ensemble des opérations.

II.

L'observation de M. Inaudi apporte un nouveau document à la théorie, aujourd'hui bien connue, des mémoires partielles. Disons d'abord quelques mots de cette théorie et rappelons rapidement en quoi elle consiste.

Il est d'usage d'employer le terme mémoire dans un sens général pour exprimer la propriété, que présentent tous les êtres pensans, de conserver et de reproduire les impressions reçues ; mais l'analyse psychologique et un grand nombre de faits de pathologie mentale ont montré qu'on ne doit pas considérer la mémoire comme une faculté unique, ayant un siège distinct ; en dernière analyse, la mémoire est un ensemble d'opérations. Il n'existe, comme dit très bien le Rapport de la commission académique, que des mémoires partielles, spéciales, locales, dont chacune a son domaine propre, et qui possèdent une indépendance telle que l'une de ces mémoires peut s'affaiblir, disparaître, ou au contraire se développer à l'excès sans que les autres présentent nécessairement une modification correspondante.

Les anciens psychologues ont méconnu cette vérité d'observation, qui cependant n'avait pas échappé au vulgaire. Ainsi, Dugald Stewart, parlant des inégalités de la mémoire, dit que ces différences sont dues au choix de l'esprit ou à l'effet de l'habitude. Gall, le premier peut-être, eut l'idée d'assigner à chaque faculté sa mémoire propre, et il fonda la théorie des mémoires partielles. De nos jours les faits qui servent d'appui à cette théorie se sont multipliés. On en doit un grand nombre à M. Taine, qui a étudié avec tant de profondeur la question des images. Il faut relire à ce propos tout le premier chapitre de l'*Intelligence*, ce livre si abondant en détails instructifs. M. Taine a cité, entre autres, le cas de « ces peintres, dessinateurs, statuaires, qui, après avoir considéré attentivement un modèle, peuvent faire son portrait de mémoire. Gustave Doré et Horace Vernet avaient cette faculté. » Ce sont là de beaux exemples du développement d'une seule mémoire, la visuelle. Pour la mémoire musicale, on invoque d'ordi-

naire l'observation de Mozart notant de souvenir le *Miserere* de la chapelle Sixtine après l'avoir entendu deux fois.

Dans ces dernières années, l'étude des maladies du langage a renouvelé cette question. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'aphasie dans cette *Revue*, nous n'y reviendrons pas. Rappelons seulement que chez certains malades, une seule mémoire du langage, très limitée et très spéciale, est abolie, les autres mémoires restant intactes; il y a des malades qui, sans être paralysés, ne peuvent plus écrire, mais continuent à parler; d'autres perdent la faculté de lire, tout en conservant celle d'écrire, de sorte qu'ils sont incapables de relire la lettre qu'ils viennent de tracer. M. Ribot et M. Charcot ont été les premiers à montrer tout l'intérêt psychologique de ces curieuses dissections mentales que la maladie arrive parfois à opérer.

L'étude des calculateurs prodiges nous présente la même question sous un autre aspect; chez eux, aucune mémoire n'est détruite; mais une des mémoires, celle des chiffres, acquiert une extension anormale, qui excite l'étonnement et l'admiration, tandis que les autres mémoires, considérées dans leur ensemble, ne présentent rien de particulier; elles restent parfois même au-dessous de la mesure commune.

Du reste, les sujets de ce genre sont de véritables spécialistes, qui, pendant tout le cours de leur existence, ne s'intéressent qu'à une seule chose, aux nombres. On peut citer à ce propos une anecdote qui est bien caractéristique. Buxton, calculateur célèbre, est conduit à une représentation de Garrick. A la fin du spectacle, on lui demanda ce qu'il pensait de la pièce; il répondit que tel acteur était entré et sorti tel nombre de fois, et avait prononcé tel nombre de mots, et ainsi de suite. C'était le seul souvenir qu'il avait conservé du spectacle.

La commission académique a cherché à prendre une mesure approximative des différentes espèces de mémoire chez M. Inaudi. Elle s'est convaincue que le jeune calculateur n'a point une mémoire développée des figures, des événemens, des lieux, des airs de musique. J'ai pu mesurer, au moyen de procédés spéciaux, sa mémoire des nuances de couleur; elle est extrêmement faible. C'est pour les nombres seulement qu'il donne des résultats surprenans.

Cette inégalité de développement des mémoires prend un caractère saisissant lorsqu'on compare chez lui deux choses presque identiques, la mémoire des chiffres et la mémoire des lettres. On fait l'expérience en prononçant devant lui une série de lettres, qu'on le prie de répéter exactement, et on recommence ensuite la même

opération avec des chiffres. A première vue, il semble que le son articulé d'une lettre qu'on prononce est aussi facile à retenir dans l'oreille que celui d'un chiffre, si bien qu'une personne capable de répéter par exemple vingt-quatre chiffres, comme le fait M. Inaudi sans grand effort, n'aura pas plus de peine à répéter vingt-quatre lettres. Cependant, il n'en est rien. On constate, non sans surprise, que M. Inaudi ne répète pas de mémoire plus de sept à huit lettres; il hésite, perd de son assurance ordinaire, et veut se dérober à l'expérience; si on lui récite deux lignes de français, il ne peut pas les reproduire exactement après une seule audition. Quel meilleur exemple de la distinction des mémoires partielles pourrait-on désirer?

Après ces quelques remarques préliminaires, essayons de regarder de près cette étonnante mémoire des chiffres. Nous savons que la mémoire des chiffres est nécessaire à tout calculateur mental; il s'en sert, d'abord pour retenir les données du problème, et ensuite pour retenir les solutions partielles jusqu'à ce que la solution définitive soit trouvée. La complexité des problèmes qu'une personne résout de tête peut déjà donner une idée de sa mémoire. Mais il y a un moyen plus direct et plus simple pour mesurer l'étendue de la mémoire des chiffres, c'est de faire répéter une série de chiffres, en cherchant par tâtonnement quel est le nombre maximum qui peut être répété sans erreur.

Cette épreuve est dans les habitudes courantes des laboratoires de psychologie; d'après mon observation personnelle, les personnes répètent en moyenne de sept à dix chiffres, sans se tromper, quand on les prononce avec une vitesse de deux par seconde. La répartition des chiffres en groupes, l'articulation particulière de la voix, ou un rythme quelconque, sont des artifices qui parfois peuvent augmenter ce nombre, et qui surtout rendent l'effort de répétition moins pénible. Ces résultats concordent avec ceux d'un psychologue américain, M. Jastrow, qui indique, comme nombre moyen trouvé chez de jeunes étudians de son pays, le nombre 8,5.

M. Inaudi s'est exercé depuis longtemps à ce genre de répétition; disons comment il l'exécute, car les moindres circonstances prennent ici une importance particulière. On lui dit le nombre, en le coupant par tranches de trois chiffres, et en indiquant la valeur de chaque tranche; par exemple, pour lui faire répéter le nombre 395,820,152,873,642,586, on l'énonce ainsi : trois cent quatre-vingt-quinze quatrillions, huit cent vingt trillions, cent cinquante-deux billions, huit cent soixante-treize millions, six cent quarante-deux mille, cinq cent quatre-vingt-six. On a soin d'appuyer sur

l'articulation des nombres; M. Inaudi répète, à mesure qu'il l'entend, chaque tranche de trois chiffres; puis, quand il est arrivé au terme, il dit avec assurance : « je sais, » et il reproduit la série entière avec une très grande volubilité.

Je l'ai vu répéter de la sorte, sans erreur, une série de vingt-quatre chiffres. M. Charcot, désirant comparer ses aptitudes à celles de Mondeux, qui a eu son heure de célébrité, a recommencé sur lui une expérience dont M. Cauchy, dans son intéressant rapport académique sur Mondeux, a fait connaître le détail. Cette expérience consiste à apprendre un nombre de vingt-quatre chiffres partagé en quatre tranches, de manière à pouvoir énoncer à volonté les six chiffres renfermés dans chacune d'elles. Pour arriver à ce résultat, Mondeux mit cinq minutes. M. Inaudi n'a eu besoin que d'entendre l'énoncé des chiffres; il conserve donc l'avantage sur son devancier.

On pourrait étudier sur ce sujet d'élite tous les caractères d'une bonne mémoire. Celui que nous venons de signaler, c'est la rapidité de l'acquisition. Une seule audition suffit à M. Inaudi pour graver dans son esprit une longue série de chiffres ou l'énoncé d'un problème compliqué; il ne revient pas en arrière pour répéter plusieurs fois les nombres, comme nous sommes nous-mêmes obligés de le faire. Il demande seulement, quand la série de chiffres est un peu longue, qu'on la prononce avec lenteur.

Une fois fixé dans la mémoire, le nombre est retenu avec une précision et une sûreté dont on ne se fait pas une idée. M. Inaudi peut non-seulement répéter un nombre de vingt-quatre chiffres dans l'ordre où il l'a entendu, mais dans l'ordre inverse, en commençant par les unités; il peut répéter la moitié du nombre dans un sens, l'autre moitié dans l'autre sens; tout cela se fait sans hésitation, sans fatigue, sans erreurs.

Combien de temps persiste cette mémoire? Une personne ordinaire qui veut bien consentir à apprendre, pour les besoins de l'expérience, une série de neuf chiffres, ne les retient pas plus de quelques secondes, surtout si on lui défend de les répéter et de les écrire. Des chiffres assemblés au hasard, et qu'aucun lien logique ne rattache les uns aux autres ne se fixent point facilement dans la mémoire; ils ne présentent pour nous rien d'intéressant, ils n'ont, peut-on dire, aucun caractère intelligent, qui éveille notre attention. Il en est tout autrement pour M. Inaudi. Sa mémoire des chiffres conserve extrêmement longtemps ce qui lui a été confié. Deux ou trois observations suffiront à le montrer. A la fin d'une séance, il a l'habitude de répéter tous les nombres sur lesquels on l'a fait travailler, en lui posant différentes questions.

Cette expérience, que j'ai vu faire à la Salpêtrière, donne des résultats vraiment incroyables.

On avait proposé à M. Inaudi, pendant le courant de l'après-midi, un grand nombre de problèmes, dont toutes les données avaient été conservées par écrit, ce qui permit de vérifier l'exactitude de la répétition. Le nombre total que M. Inaudi a répété ce jour-là était de deux cent quarante-deux. On rapporte qu'à une séance donnée à la Sorbonne, il en a répété quatre cents.

A propos de ces nombres fantastiques, je dois faire une remarque qui présente quelque intérêt pour la psychologie. Il ne faut pas prendre ces nombres comme une mesure de la mémoire des chiffres, parce que M. Inaudi ne les a pas appris les uns à la suite des autres, sans interruption; ces chiffres provenaient d'expériences distinctes, où le calculateur n'avait confié chaque fois à sa mémoire que des séries de vingt-quatre chiffres. Il y a donc eu des intervalles de repos, si courts qu'on les suppose, et ces repos ont peut-être facilité l'assimilation de la masse totale, vraiment énorme.

Pour bien faire comprendre ma pensée, j'aurai recours à une image empruntée à la comparaison classique du cerveau avec le muscle. Quand on cherche à connaître la force de contraction musculaire d'une personne, on lui fait serrer avec autant de force que possible un instrument approprié, et on la prie de soutenir son effort de contraction jusqu'à ce qu'elle soit vaincue par la fatigue; la durée de l'effort ne possède une signification que si la contraction a été continue; le moindre intervalle de repos permettrait de faire une contraction beaucoup plus longue. On peut supposer, à bon droit, qu'il en est de même pour l'effort qui consiste à se rappeler des nombres; il doit être relativement plus facile de retenir quatre cents chiffres quand on les apprend par séries de vingt-quatre, avec des intervalles de repos, que si on était obligé de les apprendre d'une manière continue, les uns à la suite des autres.

M. Inaudi a bien voulu se prêter à une expérience directe qui a pleinement confirmé mon idée *a priori*. En général, nous dit-il, il ne cherche à retenir qu'un groupe de vingt-quatre chiffres; un jour, on lui en a proposé vingt-sept; c'est le nombre maximum qu'il ait essayé. J'ai donc offert de lui en réciter trente-six, et il a pu, en employant ses procédés ordinaires, les répéter tous exactement. Cette expérience l'avait un peu fatigué. Après quelque repos, je lui ai lu cinquante-deux chiffres : au milieu de l'opération, quand nous avions atteint le 26ᵉ chiffre, moi les énonçant, lui les répétant, il s'arrêta; il était troublé, et exprima la crainte de tout oublier; il répéta donc rapidement de mémoire les chiffres qu'on venait de prononcer, puis il me pria de continuer. J'allai

ainsi jusqu'à cinquante-deux. Il essaya alors de les reproduire tous; il le fit, mais en commettant quelques transpositions et confusions, et plusieurs erreurs, environ une dizaine. Il semble bien que ce nombre cinquante-deux constitue pour lui une limite.

Il y aurait intérêt à répéter des expériences de cet ordre, mais elles sont, on le conçoit, très pénibles pour le sujet; celle-ci du reste me paraît concluante.

III.

Il faut maintenant examiner de près ce qu'on entend par « la mémoire des chiffres. » Nous avons employé ces mots comme s'ils avaient pour tout le monde le même sens. Cette opinion était admise autrefois; on croyait toutes les intelligences construites à peu près sur le même plan; mais aujourd'hui que l'on connaît l'immense variété des types psychologiques, on sait qu'une même opération mentale peut être comprise et exécutée par deux personnes sous des formes absolument différentes. Il en est bien ainsi pour la mémoire des chiffres; il existe plusieurs procédés pour se représenter les chiffres, pour les fixer dans la mémoire et les faire revivre; en d'autres termes, on peut employer à cet effet plusieurs images d'un genre différent. La commission académique qui a étudié cette question avec beaucoup de soin a pu constater un fait surprenant; les procédés de M. Inaudi sont contraires aux opinions courantes sur les calculateurs prodiges.

Ces derniers paraissent, d'après leur propre témoignage, prendre pour base principale de leurs opérations mentales la mémoire visuelle. Au moment où l'on énonce devant eux les données du problème, ils ont la vision intérieure des nombres énoncés, et ces nombres, pendant tout le temps nécessaire à l'opération, restent devant leur imagination comme s'ils étaient écrits sur un tableau fictif placé devant leurs yeux. Ce procédé de *visualisation*, — comme disent les auteurs anglais, — était celui de Mondeux, de Colburn, de tous ceux en un mot qui ont eu l'occasion de s'expliquer clairement. Ceci posé, rien de plus simple que d'expliquer la faculté de calcul mental, c'est-à-dire la faculté de calculer sans rien lire ni écrire. Du moment qu'une personne dispose d'une mémoire visuelle très nette et très sûre, elle n'a nul besoin d'avoir les chiffres sous les yeux, de les lire et de les écrire, pour en tirer des combinaisons; elle peut détourner les yeux de l'ardoise où ils sont écrits, parce qu'ils sont également écrits à la craie sur le

tableau que sa mémoire lui représente. L'explication paraît si satisfaisante que Bidder, un des plus grands calculateurs mentaux du siècle, a écrit dans son autobiographie qu'il ne comprendrait pas la possibilité du calcul mental sans cette faculté de se représenter les chiffres comme si on les voyait.

Les recherches de M. Galton, le savant anthropologiste anglais, ont apporté une confirmation à l'interprétation précédente. En interrogeant un grand nombre de calculateurs et de mathématiciens de tout ordre et de tout âge, M. Galton a constaté que la plupart ont, pendant leurs calculs, l'image visuelle des chiffres; cette image offre parfois de curieuses dispositions individuelles; la série naturelle des chiffres se présente sur une ligne droite ou suit les contours d'une ligne compliquée; chez certaines personnes, les chiffres apparaissent placés en regard des barreaux d'une échelle: chez d'autres, ils sont enfermés dans des cases ou dans des cercles.

M. Galton a donné à ces images le nom de *number-forms*. Il faut que l'image visuelle soit bien nette pour que tant de détails y puissent être reconnus.

Enfin, M. Taine, qui a étudié avec tant de soin le phénomène de l'image, a établi un rapprochement entre les calculateurs mentaux et les joueurs d'échecs qui ont la faculté singulière de jouer sans regarder l'échiquier. Rappelons en quelques mots les procédés de ces joueurs. On a numéroté les pions et les cases; à chaque coup de l'adversaire, on leur nomme la pièce déplacée et la nouvelle case qu'elle occupe; ils commandent eux-mêmes le mouvement de leurs propres pièces et continuent ainsi pendant plusieurs heures. M. Taine explique ce tour de force par la netteté de l'image visuelle. « Il est clair, dit-il, qu'à chaque coup la figure de l'échiquier tout entier, avec l'ordonnance des diverses pièces, leur est présente, comme dans un miroir intérieur, sans quoi ils ne pourraient prévoir les suites probables du coup qu'ils viennent de subir, et du coup qu'ils vont commander. » Le témoignage direct des joueurs confirme cette interprétation. « Les yeux contre le mur, dit l'un d'eux, je vois simultanément tout l'échiquier et toutes les pièces telles qu'elles étaient en réalité... je vois la pièce, la case et la couleur exactement telles que le tourneur les a faites, c'est-à-dire que je vois l'échiquier qui est devant mon adversaire, et non pas un autre échiquier. » Ajoutons un dernier trait qui montre l'étendue de cette mémoire visuelle; le joueur précédent a souvent fait des parties d'échec mentales avec un de ses amis qui avait la même faculté que lui, en se promenant sur les quais et dans les rues.

Cet ensemble de documens explique comment il existe une sorte de théorie toute faite sur les procédés des calculateurs prodiges. On est naturellement porté à croire que tous opèrent de même, par un développement considérable de la mémoire visuelle. L'étude des procédés de M. Inaudi est venue montrer qu'on ne doit pas tirer des faits précédens une conclusion générale. La vision mentale n'est pas le moyen unique pour calculer de tête; il y a d'autres moyens qui semblent avoir la même efficacité et la même puissance. M. Inaudi, que la commission académique a interrogé avec soin sur ce point important, déclare sans hésiter qu'il ne se représente aucun chiffre sous une forme visible. Il connaît les tours de force accomplis par les joueurs d'échecs qui jouent les yeux fermés, mais il serait absolument incapable de les imiter, en se représentant la vue de l'échiquier. Lorsqu'il cherche à retenir une série de vingt-quatre chiffres qu'on vient de prononcer, comme lorsqu'il combine des nombres en vue d'un problème à résoudre, il ne voit jamais les chiffres, mais il les entend. « J'entends les nombres, dit-il nettement, et c'est l'oreille qui les retient; je les entends résonner à mon oreille, tels que je les ai prononcés, avec mon propre timbre de voix, et cette audition intérieure persiste chez moi une bonne partie de la journée. » Quelque temps après, répondant à une nouvelle demande qui lui est adressée par M. Charcot, il renouvelle son assertion. « La vue ne me sert à rien; je ne vois pas les chiffres; je dirai même que j'ai beaucoup plus de difficulté à me rappeler les chiffres, les nombres lorsqu'ils me sont communiqués écrits que lorsqu'ils me sont communiqués par la parole. Je me sens fort gêné dans le premier cas. Je n'aime pas non plus écrire moi-même les chiffres; les écrire ne me servirait pas à les rappeler. J'aime beaucoup mieux les entendre. »

Ces affirmations si explicites semblent ne laisser place à aucun doute. Évidemment, M. Inaudi n'est comparable ni à Mondeux, ni à Colburn, ni à ces autres calculateurs qui voient clairement les chiffres devant eux. Il demande à l'audition mentale ce que ces calculateurs demandent à la vision.

L'attitude qu'il prend pendant ses exercices et diverses observations qu'on peut faire sur lui viennent confirmer son témoignage sur cette question, si importante pour la théorie. Nous avons dit déjà qu'il reçoit en général par la parole les nombres à répéter et les données du problème à résoudre. Si on veut lui présenter les nombres par écrit, il prend le papier et, revenant par un artifice très simple au procédé qui lui est le plus naturel, il prononce à haute voix les nombres écrits, de sorte qu'il se place à peu près dans les mêmes conditions que si les nombres lui avaient été com-

muniqués par l'audition; puis, lorsqu'il commence les opérations de calcul, il détourne les yeux des chiffres écrits, dont la vue, loin de servir à sa mémoire, ne ferait qu'embarrasser ses opérations. Il fait à propos de ses procédés une remarque pleine de justesse : — « On me demande, dit-il, si je vois les chiffres; comment pourrais-je les voir, puisqu'il y a quatre ans à peine que je les connais (il n'a appris à lire et à écrire que depuis quatre ans) et que bien avant cette époque j'ai calculé mentalement? »

Il est à prévoir que beaucoup de personnes qui liront ces lignes auront peine à comprendre comment on peut calculer mentalement sans voir les chiffres et seront amenées naturellement à douter du témoignage de M. Inaudi. Il peut donc être utile de montrer en quelques mots la possibilité de calculer avec des images auditives.

Calculer est une opération qui, envisagée sous sa forme la plus simple, consiste à mettre en œuvre des associations plus ou moins automatiques, et ce travail d'association peut se faire sous des formes bien différentes. Prenons l'exemple d'une multiplication de deux nombres, soit 12 à multiplier par 4. Que fera une personne du type visuel pour multiplier mentalement ces deux nombres? Elle verra, dans son esprit, le multiplicateur 4 placé à côté ou au-dessous du multiplicande 12 et elle exécutera l'opération dans sa tête comme elle la ferait sur le papier, en posant chaque chiffre à sa place et en tirant une ligne horizontale avant de faire le total. L'auditif ne voit rien de tout cela, et on peut imaginer qu'il exécute le même calcul à peu près de la façon suivante; il entend ou se dit à voix basse des paroles comme celle-ci : « Quatre fois deux font huit, quatre fois dix font quarante, quarante et huit font quarante-huit. » Il arrive donc au produit 48 sans avoir seulement entrevu un chiffre.

La plupart des personnes, très probablement, font dans une certaine mesure les deux choses à la fois; pendant un calcul mental, elles voient les chiffres, les placent les uns au-dessous des autres dans l'ordre voulu, et en même temps elles répètent à voix basse, tout en posant les chiffres, un discours semblable à celui que nous venons de transcrire; mais on peut s'imaginer facilement des visuels assez purs pour voir les calculs sans rien dire et sans rien entendre, et des auditifs assez purs pour parler et entendre intérieurement les calculs sans rien voir.

La différence principale des deux cas est la suivante : pour le visuel, les chiffres ont une position dans l'espace; non-seulement ils sont placés l'un après l'autre, mais ils peuvent être placés à droite ou à gauche, ou au-dessous ou au-dessus les uns des autres; au contraire, pour un auditif pur (et probablement un peu

schématique), les chiffres ne sont ordonnés que dans le temps; ils sont disposés dans un ordre successif. Cette remarque conduit à une application pratique assez curieuse. Disons quatre nombres de quatre chiffres chacun à un visuel, et, pour lui permettre de retenir ces nombres, choisissons ceux qu'il connaît déjà, comme des dates d'histoire ou l'année de sa naissance, etc. Prions la personne de se représenter les chiffres disposés par quatre, les uns au-dessous des autres, formant un carré; on peut lire ce carré de plusieurs façons, soit de droite à gauche, soit de haut en bas, soit suivant une diagonale; le visuel, qui a dans sa tête un tableau de chiffres, fait assez facilement cette lecture; il n'a qu'à parcourir son image visuelle dans le sens nécessaire, et on comprend que dans cette image il ne lise que les chiffres qu'on lui demande. L'auditif, qui ne voit rien, est bien plus embarrassé; s'il veut lire suivant la diagonale, il est obligé de raisonner, de se dire que le premier nombre fournit le premier chiffre de la diagonale, que le second nombre fournit le second chiffre, et ainsi de suite : c'est un travail très pénible. M. Pierre Janet, qui a fait le premier cette ingénieuse remarque, l'a appliquée à M. Inaudi, et voici le résultat qu'a donné l'expérience. Grâce à la sûreté de sa mémoire auditive, M. Inaudi peut arriver à réciter les chiffres du carré dans l'ordre qu'on lui demande; il y arrive même avec une certaine rapidité si on le compare à un sujet normal soumis à la même épreuve; son admirable mémoire des chiffres l'aide et le soutient; par conséquent, le temps qui lui est nécessaire pour les opérations ne présente rien de caractéristique. Le point important, à mon avis, c'est que, d'après son témoignage, il ne lit pas directement les chiffres placés sur la diagonale; il est obligé d'énoncer successivement les quatre nombres et de choisir, dans chacun d'entre eux, le chiffre que la diagonale rencontre. Cet énoncé rapide du nombre entier, voilà ce qui est caractéristique.

Les expériences que nous avons exposées jusqu'ici ont surtout un caractère éliminatif; elles ont montré que M. Inaudi n'est point un calculateur visuel. Qu'est-il donc? S'il ne se sert pas d'images visuelles, quelle image emploie-t-il? Nous avons laissé supposer qu'il emploie des images auditives. Cette supposition n'est peut-être pas absolument juste. Il faut bien remarquer que l'existence d'un auditif pur doit être assez rare; les images et sensations auditives des mots sont associées aux mouvemens du larynx et de la bouche nécessaires pour les prononcer, et lorsqu'une personne se représente un mot sous la forme du son, elle doit en même temps éprouver des sensations particulières dans les organes de la phonation, comme si le mot allait être prononcé; en d'autres termes,

pour ce qui concerne le langage, le type auditif a les plus étroites connexions avec le type moteur; les deux choses doivent être le plus souvent combinées.

C'est probablement ce qui se réalise chez M. Inaudi. Nous avons vu que, pendant qu'il travaille, ses lèvres ne sont pas complètement closes; elles s'agitent un peu, et il en sort un murmure indistinct, dans lequel on saisit cependant, de temps à autre, quelques noms de chiffres; ce chuchotement devient quelquefois assez intense pour être entendu à plusieurs mètres. J'ai pu m'assurer, en prenant la courbe respiratoire du sujet, qu'elle porte la marque bien nette de ce phénomène, alors même qu'on ne l'entend pas; ses organes phonateurs sont donc réellement en activité, pendant qu'il calcule de tête. M. Charcot, désirant se rendre compte de l'importance de ces mouvemens, a cherché à voir ce qui se produirait si on les empêchait de s'exécuter, et il a prié M. Inaudi de faire un calcul en tenant la bouche ouverte; mais cet artifice n'empêche pas complètement les mouvemens d'articulation, qui continuent à se manifester, et que le sujet perçoit nettement. Un autre moyen m'a paru préférable pour empêcher M. Inaudi d'articuler des sons à voix basse; je l'ai prié de chanter une voyelle pendant son calcul mental; si le son de la voyelle conserve la pureté de son timbre, il est à peu près certain que le sujet n'articule point de chiffres; cette expérience cause un grand embarras à M. Inaudi; il conserve encore la faculté de calculer de tête, mais il met quatre ou cinq fois plus de temps que dans les conditions normales, et il n'y parvient même que parce qu'il triche un peu, c'est-à-dire qu'il fait à voix basse quelques articulations de chiffres, dont on reconnaît tout de suite la production lorsqu'on écoute, d'une oreille attentive, le son de la voyelle chantée.

Ces expériences nous montrent que l'articulation fait partie intégrante du calcul mental chez M. Inaudi, si bien que tout artifice d'expérimentation qui entrave le mouvement d'articulation rend le calcul plus long ou en altère l'exactitude. En d'autres termes, M. Inaudi emploie concurremment des images auditives et des images motrices d'articulation. Lequel de ces deux élémens prédomine? Est-ce l'élément sensoriel, ou l'élément moteur? Il serait fort difficile de le dire; nous ne connaissons aucun moyen expérimental permettant de les analyser, et de faire la part de chacun d'eux. Disons seulement que M. Inaudi pense que c'est le son qui le guide, et que le mouvement d'articulation n'intervient que pour renforcer l'image auditive.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut bien retenir des études actuelles, c'est le danger des généralisations hâtives. Tous les calculateurs

prodiges étudiés jusqu'ici étaient des visuels, nous dirions presque des voyans. On s'est cru en droit d'en conclure que sans mémoire visuelle il n'y a point de calcul mental possible. Voici un jeune homme qui ne voit pas les chiffres, qui les entend simplement résonner dans sa mémoire, et ce jeune homme est capable d'exécuter de tête des opérations au moins aussi compliquées que celles de ses devanciers.

IV.

Nous nous sommes proposé, dans le présent travail, de faire, à propos de M. Inaudi, une étude sur la mémoire des chiffres. Cette étude est maintenant à peu près terminée, et il ne nous reste plus qu'à conclure. Mais avant de le faire, nous devons présenter une observation importante. On pourrait supposer, en voyant le rôle joué par la mémoire dans le calcul mental, que c'est la seule faculté développée chez les calculateurs prodiges; il suffirait donc de pouvoir retenir dans sa tête une longue suite de chiffres pour calculer comme le fait M. Inaudi; quelques auteurs récens ont commis cette erreur; ils n'ont vu chez M. Inaudi qu'un simple cas « d'hypermnésie des chiffres. » Nous croyons utile de mettre en garde contre une pareille interprétation, qui simplifie beaucoup trop les questions; elle est contraire aux données psychologiques les plus certaines et les mieux établies. Prenons un acte élémentaire de l'esprit, analysons-le, et nous verrons que cet acte élémentaire suppose le concours d'un grand nombre d'opérations bien coordonnées; à plus forte raison ce concours est-il nécessaire pour des actes aussi complexes que des calculs mentaux. Nous avons fait, à ce sujet, un grand nombre d'expériences sur M. Inaudi, nous avons voulu étudier l'ensemble de ses aptitudes psychologiques et faire en quelque sorte le tour de son intelligence; nous avons pu constater que chez lui un certain nombre de facultés sont extrêmement développées, et que ces facultés sont précisément celles qui concourent aux opérations de calcul. La perception, l'attention, le jugement, dans la mesure et dans la forme où ces actes sont nécessaires aux opérations de calcul mental, ont acquis le même développement que la mémoire des chiffres (1).

La question qui nous reste à examiner est celle de savoir comment ces diverses aptitudes se sont formées. En d'autres termes,

(1) On trouvera le détail des expériences dans le *Recueil des travaux du laboratoire de psychologie physiologique*.

sous l'influence de quelles conditions un petit pâtre piémontais est-il devenu un des premiers calculateurs du siècle?

Il est bien évident qu'en nous posant à nous-même cette question, nous n'avons nullement l'ambition naïve de chercher une *explication* du calculateur prodige. Si le pourquoi et le comment des choses doit nous rester caché, c'est bien dans les questions de cet ordre. Mais on peut, tout en rejetant l'idée chimérique d'une explication, chercher à faire des comparaisons entre les différens calculateurs prodiges, pour voir si leur développement mental ou anthropologique a présenté quelques caractères communs.

Lorsqu'on parcourt l'histoire de ces individus, on est frappé par trois choses : la précocité des sujets, le caractère en quelque sorte obsédant, impulsif, de leur passion pour le calcul, et le milieu généralement illettré, parfois misérable, où ils se développent.

Leur histoire à tous a plusieurs traits communs. Il s'agit le plus souvent d'un enfant né de parens pauvres et sans instruction ; tel était Mangiamele, petit pâtre sicilien ; tel était Mondeux, le pâtre toulousain ; tel est à ses débuts Inaudi, encore un pâtre. C'est dès leurs premières années qu'ils sont pris par le besoin de calculer; Mangiamele à dix ans, Mondeux de six à dix ans, Ampère de trois à cinq ans, Gauss à trois ans ; on peut dire, de cinq à dix ans en moyenne ; c'est l'âge où la plupart des enfans vivent dans les illusions des jeux et des histoires. Sans aucune provocation extérieure, semble-t-il, en dehors de l'influence des parens ou des maîtres d'école, ces enfans prédestinés commencent à combiner des nombres dans leur tête.

A mesure qu'ils grandissent, on voit s'établir entre eux deux grandes catégories bien distinctes. Tous ont commencé par le calcul ; mais les uns vont plus loin ; le génie des mathématiques s'éveille en eux ; et ils deviennent des Gauss et des Ampère. Les autres ont une destinée plus modeste ; ils restent toute leur vie ce qu'ils ont été dans leur première enfance, des calculateurs, *des spécialistes du chiffre.*

Nous ignorons si cette distinction tient à la nature des choses, ou résulte simplement des hasards de l'existence. De très bons esprits pensent qu'il y a une certaine parenté entre la faculté du calcul et l'esprit mathématique, et que, si les calculateurs prodiges recevaient une éducation particulière, donnée d'une manière intelligente, ils pourraient devenir pour la plupart des mathématiciens remarquables. L'expérience ne s'est pas encore définitivement prononcée sur ce point. Pour M. Inaudi, l'avenir décidera ; mais il semble que le jeune calculateur est peu disposé à se mettre à

l'école des mathématiciens, et qu'il veut simplement conserver et développer ses dons naturels.

Quelle est l'influence de l'hérédité sur la genèse des calculateurs prodiges? Question délicate qu'on n'a pas encore élucidée. Depuis longtemps les médecins, quand ils rencontrent dans une personne une réunion d'aptitudes anormales, se manifestant de bonne heure, sont habitués à trouver dans la famille de cette personne un certain nombre de caractères particuliers. Tantôt l'aptitude exceptionnelle est héréditaire dans une famille et se transmet régulièrement, pendant une série de générations, aux rameaux partis d'une même souche; c'est ainsi que se sont formées, par l'action de ce qu'on appelle l'hérédité similaire, les belles familles de musiciens et de naturalistes. D'autres fois, on ne découvre dans la famille du prodige aucun ascendant présentant les mêmes qualités que lui; mais cette famille, qui a été le berceau d'un individu anomal, porte un certain nombre de tares névropathiques ou autres qui la signalent à l'attention.

Dans l'observation de M. Inaudi, rien de semblable. Les recherches patientes de différens observateurs n'ont pu découvrir aucune des circonstances que nous venons de signaler.

Pour l'hérédité, rien; à peine quelques bizarreries de caractère chez un ascendant paternel; aucun parent connu ne présente d'aptitude au calcul; les frères de Jacques Inaudi s'y sont essayés, mais sans réussir. Comme antécédens particuliers au sujet, rien encore; il n'a jamais été malade, son développement a été normal et régulier. Enfin, l'examen anthropométrique a révélé bien peu de chose. La commission académique a reconnu le résultat quelque peu négatif de son enquête, et nous n'insisterons pas.

En résumé, l'étude de M. Inaudi a surtout été fructueuse pour la psychologie : d'une part, elle a apporté une confirmation remarquable à la théorie des mémoires partielles; d'autre part, elle nous a familiarisés avec une forme nouvelle du calcul mental, la forme auditive. Peut-être aussi cette même étude nous a-t-elle appris quelque chose de plus; nous venons de constater la possibilité pour certaines facultés, telle que la mémoire, d'acquérir une étendue double et triple de l'étendue normale; ce fait important nous laisse entrevoir dans quelle large mesure l'esprit humain est encore perfectible.

ALFRED BINET.

UN HISTORIEN

DE LA

MONARCHIE DE JUILLET

Histoire de la Monarchie de Juillet, t. VI et VII, par M. Thureau-Dangin. Paris, 1892; Plon et Nourrit.

M. Thureau-Dangin vient d'achever un de ces grands ouvrages qui paraissent dater d'une autre époque, tant sont rares aujourd'hui les ouvriers assez tenaces pour entreprendre et mener à bien d'aussi laborieuses constructions. Les tomes VI et VII de l'*Histoire de la monarchie de Juillet* conduisent le récit jusqu'à la révolution de 1848. Ces deux volumes sont peut-être les meilleurs de l'œuvre; ils ne trahissent nulle part les lassitudes d'esprit qu'on aurait excusées chez l'auteur, après son long commerce avec les parlementaires du juste milieu; ils vivent d'une vie plus intense, à mesure qu'ils approchent du dénoûment dramatique et qu'ils le racontent. C'est justice de proclamer très haut la souplesse et la force du talent chez M. Thureau-Dangin; d'autant plus haut, que l'emploi de ce talent lui a fait rencontrer quelque résistance dans la frivolité publique. Il semble que nos générations soient encore prévenues par le mot cruel et vrai de Lamartine: « La France s'ennuie! » et qu'elles craignent de s'ennuyer rétrospectivement en se replongeant dans l'histoire de ce temps. Crainte bien gratuite: l'art de l'écrivain en a ranimé tous les aspects, débats parlementaires, négociations diplomatiques, figures, actes et paroles. Cet art apparaît surtout dans la dextérité avec laquelle il encadre les portraits

de ses personnages au milieu des épisodes qui les mettent en relief: quelques-uns de ces portraits, par exemple celui de M. de Tocqueville, d'une touche si juste et si fine, peuvent rivaliser avec les modèles classiques du genre. Lisez simultanément, comme je viens de le faire, des chapitres de M. Thiers et des chapitres de M. Thureau-Dangin : pour quiconque a l'habitude des comparaisons littéraires, notre historien égale son devancier par la clarté de l'exposition; il le surpasse par le choix et le ramassé du détail, la tenue du style, la distinction de la pensée. Cependant, chacun relira sans se faire prier des pages de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire;* et nous aurons peine à pousser le public dans l'*Histoire de la monarchie de Juillet.* Il y a des sujets qui portent l'écrivain et des sujets qu'il doit porter; M. Thureau-Dangin a choisi délibérément un de ces derniers: il y recueille moins de satisfaction, plus d'honneur.

J'imagine la mélancolie hautaine de ce robuste travailleur, quand il analyse la qualité de son succès, le peu de rapport qu'il y a entre ce succès et la valeur réelle de son œuvre. Loué bruyamment par ses amis politiques, qui applaudissent les intentions du tableau plus que le talent du peintre, injustement méconnu par les autres, il doit éprouver les sentimens d'un ordonnateur des pompes funèbres qui philosopherait sur sa condition, tandis que les parens et les gens du cortège s'inclinent en passant devant lui: « Ce n'est pas moi qu'ils saluent, c'est le corps; et d'autre part, au seuil de la chapelle, la foule vivante qui passe dans la rue s'écarte de moi avec une terreur instinctive. » — Il doit avoir soif de suffrages désintéressés. Les mieux reçus seront peut-être ceux qu'il sentira arrachés par l'estime littéraire à une pensée qui ne partage ni ses regrets ni ses jugemens généraux. Le peu de beauté et de dignité qui subsiste dans notre république des lettres disparaîtrait vite, si l'on ne s'y faisait un devoir et un plaisir d'exalter le mérite, sans se laisser arrêter par les divergences des points de vue.

I.

Convenons d'abord de la divergence fondamentale, celle qui rendra les conclusions de M. Thureau-Dangin inacceptables pour beaucoup d'esprits, et les critiques de ses contradicteurs non recevables pour lui. L'*Histoire de la monarchie de Juillet* est écrite par un membre de la majorité de M. Guizot; un membre sagace, indépendant, éclairé par les événemens ultérieurs sur les fautes commises; mais il croit qu'en évitant ces fautes on eût pu prévenir la catastrophe: il déplore la révolution de 1848, il condamne les idées d'où elle est sortie et les hommes qui l'ont faite. De ce point

de vue, nulle entente possible avec ceux qui voient dans l'établissement de juillet un accident éphémère, une inutile tentative de plier le génie français aux institutions anglaises, une ruse de l'histoire pour ménager les transitions, au moment où elle élaborait la transformation démocratique de la France, et par la France de tout l'occident européen. Les hommes d'État de 1840 pouvaient s'y tromper; mais croire aujourd'hui que ce peuple, parti en quête d'un nouveau monde, avait touché au port avec la charte de 1830, c'est prolonger après Colomb l'erreur du navigateur, lorsqu'il prit la petite île des Lucayes pour le grand continent cherché; elle n'était qu'une relâche. Ce moment de l'évolution serait mieux remis à son plan, et l'*Histoire de la monarchie de Juillet* gagnerait en largeur d'horizon, si elle eût été traitée par un esprit plus sensible à la constance et à la rapidité du mouvement qui nous emporte vers un nouvel état social. Reconnaissons qu'elle y perdrait de sa physionomie vivante. Avec l'exacte notion du chemin parcouru depuis un demi-siècle, on serait trop porté à étudier les intérêts débattus sous le gouvernement de juillet comme une curiosité archéologique. Resté en communication avec les idées de l'époque, M. Thureau-Dangin a pu mettre dans son récit la chaleur et le bruit de la bataille; il a donné à ce récit l'attrait qui nous fera toujours préférer les mémoires d'un contemporain à la meilleure histoire écrite après coup.

Mon objection n'attaque en rien l'impartialité habituelle que l'on a justement louée chez M. Thureau-Dangin. Il ne se fait jamais l'avocat passionné des causes qu'il évoque; il reste leur juge; mais un juge qui rend ses arrêts avec un code aboli et des formes judiciaires tombées en désuétude.

Dans l'histoire des dernières années du règne, dominée par le duel féroce de M. Thiers contre M. Guizot, et à la fin contre le roi lui-même, l'écrivain prend ouvertement parti pour M. Guizot. S'il me disait que son opinion s'est faite par un choix réfléchi, je me permettrais de n'en rien croire. Une élévation naturelle du caractère et de la pensée devait jeter M. Thureau-Dangin dans le camp de M. Guizot. Son antipathie peu déguisée contre le chef de l'opposition n'est qu'une révolte continue de l'honnêteté. Pièces en main, il charge durement l'homme de Blaye, il voit en lui le mauvais génie du règne. Il nous le montre conspirant contre le gouvernement de son pays avec l'Angleterre, avec Greville, Panizzi, Normanby, Palmerston; puis soufflant l'incendie dans la campagne des banquets, sans se mettre en avant de sa personne. M. Thiers n'avait pas l'excuse de ceux qui entrevoyaient et appelaient franchement une rénovation sociale; il y croyait peu et ne s'en souciait pas; son empirisme était aussi myope à cet égard que la philoso-

phie doctrinaire de M. Guizot. La postérité sera peut-être moins indulgente que ne le furent les contemporains pour l'ouvrier de démolitions, uniquement mû par l'ambition personnelle, quand il minait et renversait trois monarchies, quand il empêchait une quatrième de s'établir ; il n'a rien fondé, car une étude attentive des faits ne permet pas de lui attribuer la paternité de la troisième république; ses expédiens, parfois utiles, n'ont laissé aucune trace pour l'avenir. Je n'oublie pas que son intelligence lucide et active a facilité une opération financière, aux jours où notre pays se libérait des charges de la défaite ; mais à si haut prix que l'on mette ses services occasionnels, il est probable que l'opinion de M. Thureau-Dangin devance le verdict définitif de l'histoire. Ceci concédé, il faut bien avouer que le flair gouvernemental de M. Thiers avait raison contre l'obstination de M. Guizot, lorsqu'il devinait en 1847 le malaise d'un pays trop comprimé dans ses besoins d'imagination et de sentiment. Le madré praticien voulait leurrer le malade par quelque tour de son métier; vue courte, mais préférable encore à l'aveuglement du grand docteur, qui se refusait à constater la maladie.

L'historien est heureux quand il peut quitter le spectacle des misères intérieures pour suivre nos affaires au dehors : d'abord parce qu'il les débrouille et les résume à merveille ; ensuite, parce qu'il y trouve quelque sujet de consolation. Le cabinet conservateur ne croyait pas que la France fût assez forte pour s'abandonner au beau rêve de 1840, l'établissement de notre suprématie sur tout le bassin de la Méditerranée ; du moins son action était-elle raisonnable et sage, en Suisse, en Italie, en Espagne. Les mariages espagnols furent le premier succès d'une politique étrangère si longtemps déprimée. Je regrette de ne pas rencontrer, dans le récit de M. Thureau-Dangin, quelque souvenir de la noble attitude du parti légitimiste, quelques échos du discours de Berryer, oubliant son rôle d'opposant pour applaudir à la reprise des traditions de la maison de France. Plus heureux encore est l'écrivain, lorsqu'il passe la mer et nous mène dans ces camps d'Algérie, qui projettent seuls sur l'histoire d'alors un rayon de gloire et de poésie. Par une triste ironie du sort, les triomphes décisifs en Afrique ont sonné le glas de l'agonie pour nos gouvernemens successifs : le débarquement de Bourmont et la prise d'Alger en 1830, la capture d'Abd-el-Kader à la veille de 1848. — On voudrait s'attarder sous la tente avec le vieux Bugeaud, avec son jeune successeur, le royal officier qui contraignait les moustaches grises à s'incliner devant ses talens militaires, et qui allait voir tomber son épée au moment où tout lui criait le *Tu Marcellus eris*. Mais ces beaux épisodes ne sont que des intermèdes ; le narrateur est

promptement rappelé sur la scène parisienne, où se joue la pièce principale.

Elle tourne mal, avec les procès de la cour des pairs, l'affaire Teste et Cubières, l'affaire Praslin, tous ces scandales qui inquiètent la conscience publique et assombrissent les imaginations; avec les débats de la chambre, où l'animosité des partis donne de plus en plus aux discussions, durant les sessions de 1847 et de 1848, le caractère d'une guerre de Peaux-Rouges. Pour les observateurs superficiels, — et l'on est bien forcé de qualifier ainsi les hommes qui détenaient alors le pouvoir, — pour ceux qui voient dans le chiffre des majorités parlementaires le véritable thermomètre de l'opinion nationale, la situation n'avait jamais été plus rassurante. Les élections de 1846 avaient apporté au ministère la plus belle majorité du règne, une centaine de voix. Jusqu'aux derniers jours, cette phalange docile fut à peine entamée. L'ordre matériel, si souvent troublé pendant les dix premières années de la monarchie de Juillet, semblait définitivement assuré. Les sociétés secrètes s'étaient dissoutes. La presse opposante donnait encore quelques ennuis; on aura peine à le croire aujourd'hui, si j'ajoute que son principal organe, *le National*, tirait à trois mille exemplaires; *la Réforme*, plus radicale, avait quelques centaines de lecteurs. Mais tous les coefficiens des forces en jeu s'exprimaient par des chiffres aussi modestes, toutes les troupes qui manœuvraient se réduisaient ainsi à quelques comparses, sur le petit théâtre où se décidaient les destinées du pays légal. Là était l'illusion, là était le danger. On n'avait pas d'yeux et pas d'oreilles pour la masse silencieuse qui s'agitait en dessous; on vivait sur l'incurable raisonnement des doctrinaires : « Nous ne sommes pas curieux des sentimens populaires, nous, personnages si avisés : donc ces sentimens ne comptent pas; et d'ailleurs les choses n'existent que du jour où elles sont rédigées en projets de lois et en amendemens. » On laissait le soin d'interroger Caliban à ces songe-creux, les poètes, et l'on souriait de leurs prophéties. Pour retrouver les premières divinations de la tempête latente, il faut toujours revenir aux intuitions de Lamartine, aux boutades pénétrantes d'Henri Heine, aux *Oracles* que Vigny composait dans sa solitude méditative.

Cependant, à mesure que le temps marchait, et quoiqu'il n'eût pas de prise sur l'équilibre parlementaire, les plus confians commençaient à sentir dans l'air une odeur d'orage, sans discerner de quel point de l'horizon un orage pouvait venir. M. Thureau-Dangin rassemble des citations d'augures dans les correspondances qu'il a feuilletées; elles attestent cette étrange sensation de malaise sans cause apparente. Signe grave, on concevait des doutes

sur la valeur des institutions représentatives, sur l'infaillibilité de la mécanique qui avait le monopole de fabriquer du bonheur et de la liberté pour tous les citoyens français. M. Thiers disait, dans ce style imagé dont il a emporté le secret : « Il faut descendre dans un travail de brigues déplorables, de façon que la liberté, qui a pour but d'étendre la participation aux affaires publiques, n'étend souvent que la corruption, comme ces poisons qui, communiqués à la masse du sang, portent la mort partout où ce liquide bienfaisant est destiné à porter la vie. » Le chroniqueur politique de la *Revue* constatait « qu'une sorte de découragement semblait s'être emparée des intelligences, qu'une inquiétude sourde agitait les imaginations. » Vers 1846, nous dit M. Thureau-Dangin, on était assez bienvenu, dans certains milieux, à mal parler du « parlementarisme, » à le déclarer « une machine usée. » M. Doudan se demandait si « la soupe constitutionnelle était une bonne soupe, » et M. de Viel-Castel écrivait dans son journal inédit : « La réaction contre les idées libérales est grande en ce moment ; on croit avoir suffisamment réfuté le système le plus généreux, le plus sensé, le plus équitable, lorsqu'on l'a qualifié dédaigneusement de théorie. » Un témoin, peu suspect de tiédeur pour la religion parlementaire, a écrit depuis : « Presque toute la nation fut amenée à croire que le système représentatif n'était autre chose qu'une machine politique propre à faire dominer certains intérêts particuliers et à faire arriver toutes les places dans les mains d'un certain nombre de familles... Opinion très fausse, » s'empresse d'ajouter cet homme de foi inébranlable. Ceci est une citation de M. de Tocqueville, comme on dit dans la comédie de M. Pailleron. Je retiens entre bien d'autres une parole de M. Guizot très significative, et qui suffirait seule à nous éclairer sur l'irrémédiable lacune de ces esprits distingués. Parlant à la tribune de la réforme et de la campagne des banquets, il disait : « L'affaire n'est plus dans la chambre ; on l'en a fait sortir ; elle a passé dans ce monde du dehors, illimité, obscur, bouillonnant, que les brouillons et les badauds appellent le peuple. » — Sentez-vous tout ce qu'il y a dans ces mots d'incuriosité, de terreur, d'aversion pour « ce monde du dehors, ce monde obscur, » le peuple ? Les hommes d'État qui pensaient et parlaient ainsi étaient condamnés, alors même que leur habileté eût su résoudre toutes les difficultés quotidiennes. Le danger qui les menaçait et le point où ils étaient vulnérables, c'est ce que M. Thureau-Dangin s'efforce de préciser dans deux chapitres de son livre qu'on ne saurait trop méditer, — et compléter ; les chapitres qu'il intitule : *les Intérêts matériels* et *le Socialisme*.

II.

Le gouvernement de Juillet avait donné à la bourgeoisie française dix-huit années de prospérité. Son historien voit là, après tant d'autres, une réponse péremptoire aux accusations élevées contre ce gouvernement. Or, en lisant l'étude de ce même historien sur les intérêts matériels et les témoignages qu'il y a groupés, on est conduit à se demander si un pareil bienfait a réellement tout le prix que notre routine lui accorde. Il est tentant et il semble facile de gouverner les hommes avec leurs intérêts et leurs passions, d'encourager chez eux ce matérialisme pratique qui les rend dociles au joug en les attachant à la mangeoire. Cependant les hommes ont d'autres besoins, besoins d'idées, d'imagination, de sentiment; besoins plus patiens, sans doute, et qui ne se trahissent que par des manifestations intermittentes; mais le jour où ils se réveillent, si l'on a négligé de leur ouvrir une soupape de sûreté, ils font tout sauter. Les historiens savent, et c'est une observation banale à force d'être répétée, que les peuples gardent un souvenir respectueux et attendri aux gouvernans qui les ont fait souffrir pour la grandeur de la patrie; ceux qui les ont simplement enrichis ne peuvent compter sur aucune reconnaissance. Illogisme de la foule, disent les demi-penseurs; peut-être instinct profond du peuple, qui demande avec avidité les faux biens, méprise le serviteur qui les lui donne, acclame le maître qui l'a contraint de recevoir les vrais biens, ceux dont ce peuple a le désir intime.

Après 1840, le développement de l'industrie et surtout l'établissement des chemins de fer avaient doublé la fortune immobilière. L'ouverture des premières grandes lignes, en 1843, déchaîna une véritable folie d'agiotage. « On eût dit les beaux jours de la rue Quincampoix revenus, » écrivait M. Duvergier de Hauranne. A la Bourse, à la chambre, dans les journaux, dans les salons, on ne parlait que de concessions, de coups magnifiques, de fortunes rapides. Ces fortunes assuraient la prépondérance d'une classe moyenne qui en bénéficiait seule; les élémens de création récente venaient s'y agglomérer autour du noyau de bourgeoisie libérale qui avait fait à son profit la révolution de 1830. Appuyée sur ses deux citadelles, le suffrage censitaire et la garde nationale, cette classe moyenne représentait et gouvernait la France. Elle n'avait d'autre titre que sa richesse pour s'imposer, pour donner à son gouvernement cette consécration supérieure qui décourage les convoitises et les révoltes. Elle ne pouvait se réclamer ni de la majesté des siècles et du droit divin, qu'elle venait de biffer dans l'histoire; ni de la tradition religieuse, discréditée par son indiffé-

rence ou battue en brèche par son voltairianisme; ni du droit de la force, qu'elle n'avait pas prouvé par des actions militaires; ni de la primauté intellectuelle, car les grands poètes et la plupart des grands écrivains se rattachaient au monde de la Restauration, aux idées qui avaient régné entre 1820 et 1830. La richesse toute seule, c'est peu; elle suffit pour établir un pouvoir; elle le désigne aussitôt à la curée, quand il n'est pas gardé d'ailleurs.

Que valait cette bourgeoisie souveraine? Consultons les témoignages acccumulés par M. Thureau-Dangin. Henri Heine dépose : — « La société actuelle ne se défend que par une plate nécessité, sans confiance en son droit, même sans estime pour elle-même, absolument comme cette ancienne société dont l'échafaudage vermoulu s'écroula lorsque vint le fils du charpentier... La bourgeoisie fera peut-être encore bien moins de résistance que n'en fit l'ancienne aristocratie; même dans sa faiblesse la plus pitoyable, dans son énervement par l'immoralité, dans sa dégénération par la courtisanerie, l'ancienne noblesse resta encore animée d'un certain point d'honneur inconnu à notre bourgeoisie, qui est devenue florissante par l'industrie, mais qui périra également par elle. On prophétise un autre 10 août à cette bourgeoisie, mais je doute que les chevaliers industriels du trône de Juillet se montrent aussi héroïques que les marquis poudrés de l'ancien régime qui, en habit de soie et avec leurs minces épées de parade, s'opposèrent au peuple envahissant les Tuileries. » — Ozanam stigmatise dans la classe dominante « une aristocratie financière dont les entrailles se sont endurcies. » — Mais ce sont peut-être là les exagérations d'un poète et d'un mystique; écoutons les défenseurs attitrés du pays légal. M. Rossi écrivait à cette place en 1842 : — « Le public ne s'occupe que de ses spéculations, de ses affaires. Il n'a pas de goût en ce moment pour la politique; il s'en défie; il craint d'en être dérangé. Il a eu ainsi des engouemens successifs : sous l'Empire, les bulletins de la grande armée; sous la Restauration, la charte, la liberté; tout le reste lui paraissait secondaire. Aujourd'hui, c'est la richesse. Les hommes aux passions généreuses doivent s'y faire. » — De même M. de Barante : — « Je ne me souviens pas d'avoir vu un pareil assoupissement des opinions. Les intérêts privés ont aboli l'intérêt public, ou, pour parler plus exactement, personne ne l'envisage que sous cet aspect. » — Le duc d'Orléans s'épanche dans ses lettres; il se dit « imbibé de dégoût pour les hommes qui sont ou qui peuvent arriver aux affaires, et même pour les idées qui règnent dans la majorité des chambres... Les idées les plus mesquines et les plus étroites ont seules accès dans la tête de nos législateurs. La classe que la révolution a élevée au pouvoir fait

comme les castes qui triomphent, elle s'isole en s'épurant et s'amollit par le succès... Ils ne voient dans la France qu'une ferme ou une maison de commerce... » — Voici enfin le coryphée de la troupe, M. Guizot, toujours disputé entre ses préjugés d'habitude et la noblesse native de son âme; il définit ainsi le parti avec lequel il gouverne : « Trop étroit de base, trop petit de taille, trop froid ou trop faible de cœur; voulant sincèrement l'ordre dans la liberté, et n'acceptant ni les principes de l'ordre ni les conséquences de la liberté; plein de petites jalousies et de craintes; étranger aux grands désirs et aux grandes espérances, les repoussant même comme un trouble ou un péril pour son repos... J'en dirais trop si je disais tout. »

De l'aveu de notre auteur, cette dépression de la classe dirigeante se communiquait à toutes les manifestations de la vie nationale. La corruption administrative et électorale, bien qu'exagérée à plaisir par les clameurs d'une opposition qui n'eût pas mieux agi, reste un mal avéré par les nombreux éclats de la fin du règne. La littérature, le miroir social où il faut toujours regarder l'image d'une époque, changeait brusquement de physionomie. Au romantisme essoufflé succédait ce que Sainte-Beuve appelait ici même, dans un article souvent cité par M. Thureau-Dangin, la *Littérature industrielle*. Stimulé par la transformation commerciale de la presse politique, le roman-feuilleton aidait largement à cette transformation ; et en même temps qu'il témoignait par ses procédés de l'industrialisme envahissant, il attestait, par la nature de la marchandise offerte et demandée, cette détresse de l'imagination publique qui cherchait partout un aliment. L'historien nous montre dans un croquis amusant les progrès rapides du monstre, la fièvre de cette société tenue haletante par les aventures du Chourineur ou de la Louve, depuis le ministre de l'intérieur jusqu'à ce lecteur convaincu qui vint se pendre dans l'antichambre d'Eugène Süe, heureux de mourir là. Le premier et le grand coupable fut Alexandre Dumas ; cependant M. Thureau-Dangin ne peut s'empêcher d'accorder des circonstances atténuantes au joyeux Homère du feuilleton. Je les demande aussi pour ses lecteurs : ils étaient bien excusables de préférer la geste de Porthos et de d'Artagnan à celle de M. Lacave-Laplagne et de M. Cunin-Gridaine. Alexandre Dumas était le Napoléon de ce temps. Nous avons dans le sang depuis un siècle une *napoléonite* aigüe ; le magicien corse a tendu si fort les imaginations françaises vers le merveilleux, qu'elles réclament à chaque génération un équivalent de l'épopée; lorsque la vie réelle ne leur offre pas cette pâture, elles la demandent aux romanciers, à un Dumas, à un Balzac. M. Thureau-Dangin n'est-il pas un peu sévère pour ce dernier? Les *Parens*

pauvres ayant succédé aux *Sept péchés capitaux* dans le *Constitutionnel*, il juge cette publication « encore plus délétère » que celle d'Eugène Süe. J'ai peine à voir tant de noirceur chez *le Cousin Pons* et *la Cousine Bette;* avec tout autre que M. Thureau-Dangin, je croirais à une pique de métier contre un rival : Balzac n'était-il pas jusqu'à ce jour le véritable historien de la monarchie de Juillet?

Sous cette bourgeoisie apoplectique, et presqu'à son insu, « un immense prolétariat industriel était né, à cette époque même, de la transformation économique. » Tout progrès industriel nécessite une augmentation d'effort, et par conséquent de peine humaine, directement proportionnelle à l'augmentation de richesse qu'il crée. C'est une loi fatale que les dithyrambes officiels peuvent méconnaître, qu'ils ne peuvent pas abolir. Le perfectionnement de l'outillage mécanique rend les effets de cette loi plus complexes et moins évidens, il ne la supprime pas. Faute d'y avoir réfléchi, la bourgeoisie doctrinaire fut aussi surprise qu'épouvantée de voir surgir, en 1848, ce prolétariat, armé en guerre par les instructeurs que M. Thureau-Dangin dénombre dans son chapitre du *Socialisme*.

Nul ne lui contestera les jugemens sévères qu'il porte sur les utopies de Pierre Leroux, de Fourier, de Cabet, de Louis Blanc, de Proudhon. Quelques-uns s'étonneront de voir qu'il range Buchez dans la catégorie des sophistes condamnés par l'expérience; Buchez fut le précurseur de cette école du socialisme chrétien, très vivante aujourd'hui dans toute l'Europe, et sur laquelle un historien doit réserver son opinion, puisque l'histoire n'a pas encore prononcé. Mais l'observateur désintéressé, tout en accordant à M. Thureau-Dangin sa réfutation rationnelle des doctrines chimériques, aura peine à se scandaliser autant que lui de l'état d'esprit qui les faisait naître. Si modéré que soit son réquisitoire, il en ressort que l'édifice social menacé par ces doctrines était une construction définitive, sinon une arche sainte ; on devait l'améliorer, sans doute, mais qui la voulait démolir était criminel. Telle paraît être l'opinion de l'écrivain, quand il parle du « mal mystérieux, redoutable, qui travaillait la classe ouvrière, » du « rêve fiévreux qui possédait alors l'imagination de cette classe ; » quand il écrit avec un regret évident : « On dirait que la barrière qui avait séparé jusqu'alors le monde des réformes sociales de celui des agitations politiques s'est abaissée. » — Eh! quoi? ne vous y attendiez-vous pas? Quand vous nous racontez la dure jeunesse d'un Louis Blanc, d'un Proudhon, puis-je m'étonner que leur idéal soit directement opposé à celui de M. Laffitte? Ma raison juge inefficaces les moyens qu'ils proposent pour réaliser cet idéal;

mes intérêts peuvent en être révoltés; ma conscience se refuse à les déclarer coupables parce qu'ils essaient de le faire triompher, comme M. Laffitte a fait triompher le sien contre celui de M. de Polignac. Depuis 1789, la reconstruction du monde est en adjudication ouverte, au plus offrant. Qui aura qualité pour arrêter les enchères, pour dire devant tel essai, à tel jour : adjugé! — Passe encore pour l'exposé des doctrines, me répondrait peut-être M. Thureau-Dangin, et bien d'autres avec lui; mais le crime commence dès que ces doctrines impliquent l'appel formel ou dissimulé à la violence. — Sans doute, sans doute, il faut toujours maintenir cet excellent principe, il faut excommunier d'avance tous ceux qui porteront la pioche révolutionnaire dans un édifice vermoulu. Seulement... Seulement j'admire et j'envie de tout cœur le sérieux du catéchiste qui peut fulminer cet anathème, entre les monumens commémoratifs de la Révolution et la colonne de Juillet. — « J'y suis, j'en ai délogé les autres, on me respecte et m'applaudit d'y avoir réussi; qui viendra m'en déloger est un brigand! » Les enfans disent cela, dans les petits châteaux de sable qu'ils élèvent sur la plage, entre deux marées.

A notre époque, tout réveil idéaliste qui succède à une période de matérialisme se manifeste par deux mouvemens simultanés : un mouvement socialiste, pour ceux qui cherchent leur idéal sur terre; un mouvement religieux, pour ceux qui le placent au ciel. Il appartient au second de modérer le premier. La renaissance de l'esprit religieux était appelée par beaucoup, à la veille de 1848, et annoncée par des voix éloquentes. M. Thureau-Dangin constate le grand effet produit sur l'opinion par le discours de Montalembert, en août 1847. « Qu'y a-t-il de plus infirme dans ce pays? disait-il à M. Guizot. Vous l'avez proclamé avec plus d'éloquence que personne, c'est l'état des âmes; c'est elles qui ont besoin qu'on leur prêche le dévoûment, le désintéressement, la pureté; c'est l'éducation morale de ce pays qui est, sinon à refaire, du moins à modifier profondément. Et comment vous y prendrez-vous? C'est une banalité que de le dire, vous ne pouvez vous y prendre sérieusement que par cette forte discipline des âmes et des consciences qui se trouve dans la religion... Qu'avez-vous fait pour assurer cette liberté? Rien. » — M. Thureau-Dangin applaudit à ce langage, ai-je besoin de le dire? Il déplore que le gouvernement de Juillet ait négligé le vrai remède contre le socialisme. « Le remède ne pouvait être que dans le retour à la religion; seule elle pouvait vraiment redresser les esprits et pacifier les cœurs des prolétaires; seule, elle pouvait donner à ces derniers les explications et les espérances qui leur rendaient la vie intelli-

gible et supportable. » — Nous sommes d'accord; et pourtant, si nous allons au fond des pensées, je crains bien qu'une fois de plus notre accord soit tout de surface. Certes, je ne ferai pas à l'écrivain chrétien l'injure de croire qu'il appelle au secours des intérêts le catéchisme-gendarme; mais quand il attend de ce livre l'enseignement de « la résignation » au prolétaire, j'entends un prolétaire le prendre à partie. — « Le catéchisme! l'Évangile! vous me la baillez belle! Avant toutes choses, l'Évangile conseille au riche de se dépouiller en faveur d'autrui. Je ne demande pas cette perfection de sainteté. Mais vous conviendrez du moins que l'Évangile et le catéchisme commandent la résignation à tous, sans distinction. Qui doit se résigner à ne point posséder, vous ou moi? Qui doit se résigner, moi à ne pas entrer, ou vous à sortir? L'Évangile ne le dit pas; et si le catéchisme me defend le vol, il ne m'interdit pas de désirer, de préparer les transformations historiques les plus radicales : *tradidit disputationibus*. Il prescrit la soumission au maître, au légitime possesseur. Si j'ai, comme je le crois, la force politique, si je puis faire demain des lois économiques à ma convenance, je serai légalement le maître, le légitime possesseur. Vous soumettrez-vous? Et d'ailleurs, puisque le ciel vous paraît de si grand prix, résignez-vous plus fort que moi, résignez-vous le premier, votre part là-haut sera plus belle. » — Chacun devine tout ce que le prolétaire pourrait ajouter; je vois mal ce qu'on pourrait lui répondre. Le rôle du catéchisme-gendarme est bien fini; si l'on y compte encore, mieux vaut chercher autre chose. L'admirable livre n'est pas un instrument de fixation sociale; il est en tout temps une école de résignation pour le faible, de modération pour le fort. Si le faible d'aujourd'hui doit être le fort de demain, il faudra intervertir les applications qui nous agréent présentement. Sinon, le peuple ne verra dans votre prédication qu'une hypocrisie, un instrument de règne, une religion à faux poids; il continuera de s'y montrer rebelle.

Je me suis attardé aux deux chapitres essentiels de cette histoire. C'est qu'en plus de leur intérêt historique, ils présentent un intérêt actuel. On a signalé maintes fois le parallélisme entre la classe dirigeante qui s'eleva après 1830 et celle qui s'est élevée depuis 1880, entre les problèmes, les erreurs et les courans d'idées de ces deux époques. Il y aurait puérilité à forcer les ressemblances; il y aurait aveuglement à les méconnaître.

III.

Le dernier volume nous fait assister à l'ébranlement subit et à la chute de la maison : campagne des banquets, session de 1848,

révolution. L'art du narrateur ajoute encore au relief des événemens qu'il raconte. M. Thureau-Dangin n'a pas de peine à démontrer que l'agitation des banquets était factice, que les organisateurs faillirent y renoncer, tant ils trouvaient peu d'écho dans l'opinion. Il faut lui accorder sa démonstration, pour ce qui est de la faiblesse et de la perfidie de l'opposition; mais s'il en conclut que le gouvernement fut victime d'un accident et d'un caprice du sort, je ne le suis plus. Dans la plupart de nos crises, ce n'est pas l'opposition qui est forte, c'est le pouvoir qui est faible; une chiquenaude le renverse, parce que le terrain s'est insensiblement dérobé sous lui, dans ces assises profondes où l'on se désintéresse également des querelles du gouvernement et de l'opposition. Le peuple ne demandait pas la réforme électorale, j'en crois volontiers l'historien; mais il n'attendait plus rien du pouvoir, ce qui était plus grave qu'une exigence précise. De là, à la dernière minute, quand les regards voient s'ouvrir brusquement l'abîme qu'ils ne soupçonnaient pas, cette inexplicable paralysie qui fait que tous s'abandonnent et sont abandonnés de tous. M. Thureau-Dangin nous rend parfaitement la sensation de cet affolement dans la stupeur, de « l'action débilitante de cet air, » comme il l'appelle. Le 24 février, les armes tombent de toutes les mains; des hommes d'une vigueur éprouvée, Bugeaud, Bedeau, La Moricière, montent à cheval pleins de résolution, s'arrêtent après quelques pas comme frappés de la foudre, battent en retraite sur un on-dit. M. Guizot, qui s'est obstiné contre le flot à l'heure où l'on pouvait peut-être l'apaiser par un sacrifice de personnes, lâche le gouvernail en pleine manœuvre. Le vieux roi et M. Thiers luttent de finesse, ils échangent leurs coups de griffe accoutumés, tandis que la royauté agonise. Nul n'est à son poste ou ne s'y maintient, rien n'est prêt, sauf la voiture de l'exil. On a dit qu'elle n'était pas attelée. Erreur! A certaines heures, la voiture de l'exil est toujours prête, sans que personne en ait donné l'ordre, et il n'y a qu'elle de prête, avec les relais de la route connue.

M. Guizot, dont les pensées étaient souvent plus justes et plus hautes que ses actes, dut se rappeler alors ce qu'il écrivait à M. d'Houdetot quelques mois auparavant : « Les calculs de l'intérêt ne sont pas une base solide; la moindre affection désintéressée serait plus rassurante. » Tout ce monde, groupé par les intérêts, s'évanouit à l'instant de la débâcle; par-delà les insurgés, la foule indifférente regarda passer ce qui n'avait pas su fasciner ses yeux. Dans l'entourage, aucun de ces traits touchans, dans le peuple, aucun de ces retours de sensibilité qui embellissent le malheur. La population parisienne ne retrouva un souvenir attendri que pour son préfet, M. de Rambuteau, qui avait fait des

choses utiles à ses administrés; les envahisseurs de l'Hôtel de Ville couchèrent son portrait sur le lit de la préfecture, en disant : « Dors, papa Rambuteau, tu as bien mérité de te reposer. »

M. Thureau-Dangin établit avec son équité habituelle les responsabilités de chacun, du côté de l'attaque et du côté de la défense. Il ne s'en départ, trop légèrement à mon sens, que vis-à-vis d'un seul homme, Lamartine. Fréquemment, au cours de son récit, l'historien charge le poète; pourtant, il le reconnaît lui-même, le grand isolé n'a jamais conspiré. Admirable d'abnégation au moment de la coalition, il reprend ensuite sa liberté; hautement, franchement, il attend et appelle la bourrasque qui doit le porter au rivage de ses rêves. M. Thureau-Dangin accuse « cette ambition immense et vague. » Ambition toute naturelle et légitime, puisqu'elle était liée à des vues élevées sur la transformation imminente de la France, puisqu'elle ne trahissait aucune fidélité, ne faussait aucun serment. Mais voici qui est plus grave. Notre auteur représente Lamartine indécis, au moment où Mme la duchesse d'Orléans se rendait à la chambre, avec l'espoir d'y faire proclamer la régence. L'acteur Bocage, venant des bureaux de la *Réforme*, aurait alors gagné le poète en lui disant : « Aidez-nous à faire la république, nous vous y donnerons la première place. » — Et M. Thureau-Dangin revient à plusieurs reprises sur « le marché de M. de Lamartine. » Il avoue d'ailleurs qu'il tient ce renseignement de troisième main. Je voudrais des sources plus directes et plus sûres, avant d'immoler cette chère mémoire à une vanterie de comédien. Sur le fond même de la question, M. Thureau-Dangin peut-il croire que l'intervention de Lamartine eût prolongé la régence plus d'une heure? Le scénario de nos révolutions est classique, à force d'être répété. — Acte I. — Le monarque abdique en faveur d'un enfant. — Acte II. — Quelques fidèles proclament cet enfant et la régence. — Acte III. — Le peuple proclame la république à l'Hôtel de Ville. — Il est sans exemple que l'acte II ait fait languir la pièce, on sait dès le prologue qu'il faudra la jouer jusqu'au bout. En sacrifiant sa popularité pour faire durer quelques instans un expédient condamné d'avance, Lamartine eût gaspillé cette force qui allait arrêter le drapeau rouge et sauvegarder l'honneur du pays. Pourquoi l'eût-il fait? Que devait-il à ce gouvernement? Ah! si Lamartine, le fils du défenseur des Tuileries au 10 août, eût touché au trône de ses rois en 1830, les amis de sa gloire auraient dû lui souhaiter, lui loger au besoin une balle dans la tête. Après 1830, et c'est ce que M. Thureau-Dangin semble oublier quelquefois, en dehors de ceux qui avaient commandité l'entreprise, personne ne devait rien à personne, toutes les ambitions raisonnables étaient également licites dans la carrière ouverte à tous. Passager sur un navire battu

par la tempête, étranger à l'équipage, n'ayant rien juré aux officiers de la nouvelle promotion, et persuadé qu'ils faisaient voile contre le vent, Lamartine, qui se sentait les mains assez fortes pour tenir la barre, avait le droit de s'en emparer, de lancer le vaisseau sur la route qu'il croyait bonne, et de gouverner vers l'avenir. M. de La Rochejaquelein donnait à tous les vaincus de 1830 leur devise, quand il s'écriait, dans la séance du 24 février : « Il appartient à ceux qui, dans le passé, ont toujours servi les rois, de parler maintenant du peuple. »

Notre auteur termine son livre en dressant le bilan du régime. Il confesse à nouveau les misères et les fautes; il met en regard les dix-huit années de paix et de prospérité, le bon fonctionnement des rouages parlementaires, la gestion prudente de nos intérêts au dehors; et prenant avantage de la situation favorable où se trouvait la France à la chute de la monarchie de Juillet, il sollicite de l'histoire, après comparaison avec les gouvernemens qui ont précédé et suivi, une mention hors ligne pour ce régime. Si l'on était en humeur de le contredire, il suffirait peut-être de lui opposer ce passage de son mélancolique épilogue : « Ainsi a disparu cette monarchie qui, tout à l'heure encore, semblait si bien assise. Elle est tombée, sans que sa chute ait été préparée ou provoquée par quelque événement intérieur ou extérieur, tel que les ordonnances de juillet 1830 ou la défaite de Sedan en 1870. Elle a été vaincue sans qu'il y ait eu bataille, car certes on ne peut donner ce nom aux échauffourées partielles qui, en trois jours, n'ont coûté la vie qu'à 72 soldats et 289 émeutiers. Un effet sans cause, a-t-on pu dire. Aucune histoire ne laisse une impression plus triste... » Voilà une défense qui pourrait se tourner en réquisitoire. L'historien ne croit guère aux effets sans cause; avouer qu'une armée a disparu sans être attaquée, c'est faire un singulier éloge de sa valeur intrinsèque. — Mais si j'ai discuté quelques assertions et quelques tendances de ce livre, rendant ainsi le meilleur hommage à son autorité, je ne sens nulle envie d'en contester les conclusions. Nous sommes trop près de cette période pour deviner à quel moyen terme l'histoire s'arrêtera, entre la furieuse épitaphe de M. Desmousseaux de Givré : « Rien, rien, rien! » et le panégyrique discret de M. Thureau-Dangin. En achevant la lecture de son œuvre, je ne garde qu'une opinion très ferme : le rang éminent qu'il réclame pour la monarchie de Juillet serait hors de discussion, si l'on devait classer les gouvernemens d'après le mérite des historiens qu'ils suscitent.

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

REVUE DRAMATIQUE

Théâtre du Vaudeville : *le Prince d'Aurec*, comédie en trois actes de M. Henri Lavedan.

Ce qu'il y a le moins dans la pièce de M. Lavedan, c'est une pièce; ce qu'il y a le plus, c'est de l'esprit : un esprit d'ironie, d'amertume et de satire, qui pince, qui blesse, qui fustige et qui mord.

Il était une fois un prince et une princesse. Le prince ayant besoin de quatre cent mille francs pour une dette de jeu, et la princesse de deux ou trois cent mille pour une note de couturière, tous les deux, à l'insu l'un de l'autre, empruntent la somme totale à un riche baron israélite, de leurs familiers, qu'ils méprisent et dont ils sont méprisés. Le jour où le prêteur exige de la princesse le genre de remboursement que vous pensez, le noble couple s'indigne et menace de chasser le juif insolent. Mais il faudrait le payer d'abord, et, le ménage princier ne possédant plus guère que son nom, c'est la duchesse douairière qui règle le compte. De ce baron juif et de ce prince chrétien, lequel vous paraît le plus honorable? « Monsieur, comme dit à l'un de ses pareils je ne sais plus quel héros de M. Cherbuliez, ma pourriture salue la vôtre. »

Telle est la donnée du *Prince d'Aurec*. Peu de poisson, mais beaucoup de sauce, et une sauce si relevée que parfois elle emporte la bouche. Les deux premiers actes se passent tout entiers en paroles, en paroles amères, sanglantes même, et nous connaissons les gens par des mots plus que par des faits. Voici le prince d'Aurec, en tenue de gentilhomme-cocher. Il descend de son siège. D'où vient qu'il a le

front soucieux? Aurait-il accroché? Non pas. Il a seulement perdu 400,000 francs la nuit dernière. S'il a pourtant mené son mail ce matin, c'est que noblesse oblige. Voici la princesse, une mince poupée, éprise jusqu'à la folie de chiffons et de divertissemens. Elle donne demain une fête costumée, où l'on dansera la pavane, et le cousin Jojo, un petit imbécile de vicomte, est venu tout exprès de Nantes pour régler cette figure chorégraphique : il conduit le cotillon, comme d'Aurec la diligence. Voici le marquis de Chambersac, agent commissionné d'affaires équivoques, dénicheur de parchemins à bon compte, courtier de riches mariages et brocanteur d'épées de famille. Voici encore le baron de Horn, le financier juif millionnaire, qui, de ses millions; achète ses entrées dans la noble maison, l'honneur de toucher aujourd'hui la main droite du prince et surtout l'espoir de toucher demain la main gauche de la princesse. Qui citerons-nous encore? Le romancier Montade, admis ou toléré ici pour ses livres, comme de Horn pour son argent; enfin, la duchesse douairière de Talais, mère du prince, une honnête femme, celle-là. Malheureusement pour la noblesse de France, elle est née Virginie Piédoux et fille d'un fabricant de machines à faire le beurre. C'est entre ces divers personnages que se déroule, durant les deux premiers actes, non pas l'action, mais le dialogue, un dialogue qui tout le temps siffle et fouette comme une poignée de verges. Très brillante, au premier acte, une scène entre Horn et Montade ; elle étincelle de traits aigus et qui portent, mais qui porteraient mieux encore, lancées par d'autres mains que celles de Horn, ce prêteur à intérêts galans, cet usurier d'amour. Non moins vive et plus forte, la grande scène du second acte entre la mère et le fils. Le costume des personnages la fortifie encore. La duchesse est en Mme de Maintenon; le prince en connétable. Il a coiffé le casque et ceint l'épée de son aïeul Guzman; les reliques se mêlent aux oripeaux et le contraste s'accuse, plus ironique et plus amer, entre la gravité de l'entretien ou de la querelle et le ridicule des accoutremens. La vieille question de la race, de la supériorité due à la seule durée, à l'honneur venant « du nom que l'on signe et non des actions qu'on fait, » cette question est abordée par les deux interlocuteurs en paroles hardies : « Avec le nom que je porte, s'écrie le prince, pour excuser son oisiveté... — Eh! mon enfant, répond la duchesse, vous ne portez plus vos noms; ce sont eux qui vous portent. » Elle a raison ici contre son fils; mais, plus loin, lorsqu'au sang des Talais qui furent des fidèles, des vainqueurs et des héros, le jeune viveur oppose impudemment le sang des Valais, qui furent des lâches, des traîtres et des régicides, alors le fils et la mère n'ont-ils pas raison l'un contre l'autre, et quel dommage, quand on a tant d'ancêtres, de ne pouvoir choisir!

Des trois actes de la comédie, le dernier est de beaucoup le meil-

leur : d'abord il est le seul qui mette réellement aux prises les personnages principaux, qui crée entre eux plus qu'un débat de mots : un conflit de sentimens et de passions. Le prince, la princesse et de Horn avaient beaucoup parlé jusqu'ici ; nous les voyons enfin agir, et chacun selon sa nature. Et puis les deux scènes capitales de ce dernier acte, la seconde surtout, entre de Horn et d'Aurec, nous plaisent par un grand air d'impartialité, par la leçon qu'elles donnent, cruelle, mais équitable, par une égale distribution, entre deux tristes personnages, de vilenie et de honte. Laissons la princesse, et qu'il lui soit pardonné : capable de s'endetter en Israël, elle ne va pas jusqu'à se libérer de la façon qu'on pouvait craindre. Mais le prince et le baron se valent tous deux, et M. Lavedan a raison de faire souffleter ici l'une par l'autre la finance juive qui achète et la noblesse chrétienne qui se vend. Honnies soient et honnies également les deux parties en ces répugnantes affaires. Pour 130,000 francs, un prince d'Aurec a livré à un baron de Horn l'épée de son ancêtre le connétable. En quelles mains elle tombe, l'arme glorieuse ! Mais aussi de quelles mains ! On a vu où la traînait le petit-fils : dans les mascarades, elle qui jadis avait brillé en d'autres fêtes. Oh ! quand ces fêtes-là reviendront, je n'en doute pas, ils en seront, et des premiers peut-être, ceux que La Bruyère appelait les grands. Le prince d'Aurec lui-même n'y manquera pas. Je me ferai tuer, dit-il à la fin de la comédie. Mais derrière lui Montade réplique avec un sourire : « Pas plus que nous. » C'est vrai, nous ne leur avons même pas laissé ce privilège. Et puis la grande affaire, en ce monde, n'est peut-être pas tant d'être bien né ou de bien mourir, que de vivre bien.

La comédie de M. Lavedan frappe les grands qui vivent mal ; en gentilshommes peut-être, mais à peine en hommes ; en écuyers ou en jockeys, à moins que ce ne soit en palefreniers ou en clowns. Le bonhomme Poirier les connaissait déjà, et quand sa fille lui demandait où était son gendre, il répondait : « A l'écurie, parbleu ! Où veux-tu qu'il soit ? » Hélas ! parce qu'on ne mène plus la France, n'y a-t-il plus à mener que de grosses vilaines voitures à quatre chevaux ? Si l'on n'est plus aux honneurs, ne saurait-on être encore à l'honneur et à la peine ? Mais non ! M. Lavedan ne les calomnie pas : des grands seigneurs se déguisent et se maquillent ; n'ayant plus de rois, ils se font rois eux-mêmes, et de quel royaume ! De la mode inepte et du luxe imbécile ; ils décident d'un veston et protègent une coupe de cheveux ; ils décrètent des cravates, sanctionnent des gilets, et la grandeur de leur nom fait paraître encore davantage la petitesse et la vanité, quand ce n'est pas la honte, de leurs actions.

Contre ceux-là, M. Lavedan a raison, raison avec esprit toujours, parfois avec éloquence, bien que peut-être avec un peu d'âpreté et

quelque apparence de rancune bourgeoise. Mais ceux-là ne sont pas tout le monde, ni même tout leur monde, et je regrette de ne pas trouver dans *le Prince d'Aurec* cette réserve nécessaire. Si je louais tout à l'heure M. Lavedan de ne pas distinguer entre le juif et le noble, je lui reprocherai maintenant de ne pas distinguer entre les nobles. Ils n'en meurent pas tous, mais tous ils sont frappés et tous n'auraient pas dû l'être, ni de tant de coups. De la duchesse douairière, par exemple, de cette brave femme, pourquoi n'avoir pas eu la générosité de faire une grande dame tout à fait, par droit de naissance? A côté du prince d'Aurec, du marquis de Chambersac, du vicomte Jojo, pourquoi ne pas nous montrer quelque fils de ce duc de Montmeyran, l'ami de Gaston de Presles, qui disait déjà vers 1850 : « Nos droits sont abolis, mais non pas nos devoirs. » Admirable parole, et plus belle et plus vraie encore aujourd'hui que jadis et dont plus d'un, parmi les grands, a fait sa devise, le thème de ses écrits ou de ses discours et la règle de ses actions. Il fallait le reconnaître et le proclamer. Il fallait, ne fût-ce que pour la beauté supérieure de la comédie, balancer mieux les poids et les contrepoids, opposer la lumière à l'ombre en ce vaste tableau, que M. Lavedan a eu le grand mérite d'entrevoir, sans l'embrasser d'un regard assez étendu. Il a dit la vérité, mais il n'a pas dit toute la vérité et il ne l'a pas dite à tout le monde. D'autres que les gentilshommes avaient qualité pour l'entendre. La pièce a failli s'appeler *les Descendans*. Soit; mais en face de ceux qui descendent, on eût souhaité de voir également ceux qui montent, et par quels degrés. Et puis, à entendre frapper si fort sur les uns, les autres sentent quelque trouble de conscience; ne fût-ce que par esprit de justice, il leur plairait d'être battus. Crève donc, société! grondait jadis un marquis d'Émile Augier. Si jamais le funeste vœu s'accomplissait, la faute en serait-elle aux hommes qui s'en vont, ou aux hommes qui arrivent, et n'avons-nous pas à craindre aujourd'hui les appétits et les convoitises, plus que les souvenirs et les regrets?

CAMILLE BELLAIGUE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 juin.

Certes, on abuse souvent des fêtes publiques en les multipliant sans mesure et sans discernement, en leur donnant le caractère de commémorations banales ou irritantes. Quand elles viennent à leur heure, quand elles répondent à un sentiment sincère et juste, elles sont une partie heureuse de la politique; elles ramènent à la simple vérité des choses et elles reposent des vaines querelles, des conflits malfaisans, des violences ou des misères des partis.

Ainsi en a-t-il été de ces fêtes récentes de Nancy et de l'apparition de M. le président de la république au milieu des populations de l'Est. On avait besoin de sortir de cette atmosphère troublée et énervante où l'on vivait ces derniers mois; on en avait assez des crimes anarchistes et des paniques, des défis socialistes, — et aussi des éternelles polémiques religieuses, des déclamations de secte, des interpellations, des guerres d'église. Le voyage de M. le président de la république dans l'Est est venu fort à propos dissiper ou intercepter ces nuages, nous ramener à un air plus sain, faire revivre, ne fût-ce qu'un instant, les sentimens simples de confiance et de paix. A la vérité, ce voyage du chef de l'État, ces fêtes préparées à Nancy pour le recevoir n'avaient pas laissé d'éveiller quelque doute, quelque inquiétude. On craignait un peu cette excursion nécessairement retentissante et les démonstrations ou les incidens qui pouvaient en être la suite. Les journaux allemands, pour leur part, n'avaient pas manqué de sonner l'alarme, de piquer les susceptibilités françaises en signalant comme une menace, presque comme un défi, cette réunion à la frontière, et ces agglomérations populaires et ces manifestations toujours possibles. On crai-

gnait l'imprévu! Il n'en a rien été, ou, s'il y a eu un imprévu, ce n'est pas celui qu'on craignait. Du jour où M. Carnot a paru sur la terre lorraine, tout s'est passé avec une correction et une mesure singulièrement significatives. Il n'y a eu ni une jactance, ni une parole réellement dissonante ni un accident. Pas un mot n'a été prononcé qui ait pu inquiéter ou attrister le patriotisme le plus scrupuleux ou être un embarras pour M. le ministre des affaires étrangères. A deux pas de la frontière, sous le regard de la France attentive et sympathique, on n'a parlé que d'union, et, par une fortune heureuse, M. le président de la république a pu se croire encore à cette fin du dernier automne où il faisait appel à tous les patriotismes, à toutes les bonnes volontés. Les fêtes de Nancy semblent se rattacher, à travers huit mois troublés et mal employés, à ces jours du lendemain de Cronstadt et des grandes manœuvres de l'Est, où la conciliation patriotique et la modération libérale étaient le mot d'ordre de tous les discours.

Rien assurément de plus simple et de plus expressif à la fois que ce voyage ou plutôt ce rapide passage de M. le président Carnot en terre lorraine. Il y a eu là pendant quarante-huit heures toute une population rassemblée pour voir le chef de l'État, pour saluer en lui le représentant le plus éminent de la France. Il y avait des maires, des industriels, des ouvriers de la terre et de l'usine, des soldats, des membres du clergé, des jeunes gens des universités étrangères mêlés aux étudians français. Il y a eu bien des discours. M. Mézières, M. Lavisse, ont parlé d'un accent vibrant à toute cette jeunesse universitaire, étrangère et française, réunie autour d'eux. M. le président de la république, harangué par tout le monde, a répondu à tout le monde, aux maires, aux chefs de l'armée, aux représentans du clergé, aux chefs d'industrie. Ils ont tous tenu le même langage ému et réfléchi, libre et mesuré. Non, sans doute, rien de ce qu'on craignait n'a troublé les cérémonies et la paix de ces deux journées du voyage présidentiel. Ces fêtes cependant ont été marquées par deux incidens qui n'étaient peut-être pas dans le programme et ne sont pas moins curieux, même assez significatifs. Le premier de ces incidens est le discours de M. l'évêque de Verdun, le second est le petit voyage que le grand-duc Constantin a fait de Contrexéville à Nancy pour saluer M. Carnot; ils ont certes l'un et l'autre leur intérêt.

A dire vrai, les relations du gouvernement avec le clergé sont devenues depuis quelque temps si délicates ou si indéfinissables, que c'était peut-être une question de savoir ce que serait la première rencontre publique de M. Carnot avec les évêques. Elle devait être régulière et polie, ce n'était pas douteux; elle pouvait aussi offrir quelques nuances. Que M. l'évêque de Nancy, Mgr Turinaz, qui a été particulièrement frappé, ait mis un peu de réserve dans son attitude et dans son

langage, ce n'est pas bien étonnant : c'était peut-être de la dignité de la part d'un prélat qui aurait paru, par une affectation d'empressement, chercher à désarmer ceux qui lui ont enlevé son traitement. M. l'évêque de Verdun, pour sa part, n'a point hésité, comme on dit, à rompre la glace. Il est allé droit à M. le président de la république, lui portant son adhésion franche, loyale, sans arrière-pensée au gouvernement « que le pays s'est donné. » Il lui a témoigné avec une libre et énergique familiarité ses sentimens de patriotisme et de dévoûment à la France, ses vœux de pacification, d'union entre toutes les « forces vives » qui font la force nationale. Et tout cela, il l'a dit sans faux-fuyans, sans diplomatie, en homme qui ne marchande pas à la république l'appui des forces catholiques si le gouvernement veut s'en servir en les respectant; M. Carnot s'est hâté d'accepter loyalement ces paroles d'un « cœur chaud, respirant la droiture, » comme un gage de concorde et de paix, au début de son voyage. Il est certain que le discours de M. l'évêque de Verdun peut passer pour une des expressions les plus vives de ce mouvement de conciliation qui s'accomplit sous l'autorité du chef de l'Église lui-même. On ne dira pas plus, on ne le dira pas avec plus de rondeur et même de candeur.

Quant à la visite du grand-duc Constantin à Nancy, c'est évidemment de toute façon l'incident le plus caractéristique de ces fêtes de l'hospitalité lorraine. Le prince est arrivé à peu près à l'improviste, sans apparat, dans la ville tout animée et pavoisée, au milieu des réceptions et des cérémonies. Il a vu M. Carnot, il s'est entretenu familièrement avec M. le président de la république. Il a passé tout au plus quelques heures à Nancy : c'est tout et c'est assez. Cette visite pouvait être désirée, elle n'était pas prévue, elle avait été encore moins concertée, d'après toutes les apparences. Elle a eu le mérite d'une surprise. Elle a d'autant plus de signification, qu'elle a été visiblement un acte tout spontané de cordiale courtoisie de la part des Russes et qu'elle a coïncidé avec une entrevue que le tsar avait en ce moment même à Kiel avec l'empereur Guillaume II. L'empereur Alexandre III à Kiel, le grand-duc Constantin à Nancy, c'est un jeu de haute diplomatie ! Le sentiment français n'a pas manqué d'accueillir cet incident de la visite à Nancy, comme il est disposé depuis quelque temps à accueillir tout ce qui vient des Russes. Une fois de plus, on a mêlé la Russie et la France, le nom du grand-duc et le nom de M. Carnot dans les acclamations, dans les ovations. De sorte que tout concourt à relever l'importance du voyage présidentiel, et l'esprit politique qui a préparé ces fêtes, et la prudence des discours, et le langage des chefs du clergé, et la visite du grand-duc Constantin, et la spontanéité du sentiment public.

Oui, assurément, cette rapide excursion présidentielle a son importance et sa signification dans notre vie contemporaine. Les fêtes lor-

raines se sont bien passées, et à travers tout, quels que soient les incidens, il y a une sorte de moralité intime qui se dégage de ce nouveau voyage, comme de presque tous les voyages de M. le président de la république. Si peu qu'on observe les choses dans leur vérité, sans se laisser duper par les apparences, par les commentaires frivoles ou intéressés, on voit se reproduire sans cesse le même phénomène, une sorte de contradiction perpétuelle entre la politique usuelle de tous les jours et ce qu'on pourrait appeler la politique des grands jours, la politique du grand air. Qu'est-ce à dire ? Comment se fait-il que le langage ne soit plus le même à Paris, dans un bureau de journal ou dans un couloir de la chambre, et dans les provinces, face à face avec la masse nationale ? Voilà un problème au moins curieux.

Tant qu'on est à Paris, on fait de la politique de parti et de secte, on se crée un petit monde factice, échauffé et violent, où l'on ne vit que d'abus de domination, de préjugés, de passions de coterie, de divisions et d'exclusions. On n'est occupé qu'à tendre des pièges au gouvernement, à l'intimider ou à le dominer par des interpellations et des ordres du jour captieux, à l'entraîner aux mesures acerbes contre les évêques, aux spoliations subreptices de malheureuses communautés, aux laïcisations à outrance. Ce qu'on redoute le plus, c'est l'apaisement par une libérale et intelligente modération. Dès qu'on est au loin, à l'air libre, tout change d'aspect ; ce n'est plus la même atmosphère, ce n'est plus surtout le même langage. On ne parle plus que de l'union de tous les Français, — de « l'union sous la loi de la république, » cela va sans dire, — mais d'une union sincère et franche où puissent se confondre toutes les forces nationales. M. le président de la république se fait un devoir d'accueillir avec des paroles de cordialité M. l'évêque de Verdun allant lui dire : « Si vous voulez nous aimer un peu, nous témoigner un peu de confiance, protéger nos libertés nécessaires, vous verrez que nous sommes capables de vous aimer beaucoup et de consacrer tout ce que nous avons d'influence, d'intelligence, à la prospérité, à la grandeur de la France. » Le président du consistoire réformé dit à son tour : « Vous représentez à nos yeux la France libérale, tolérante, généreuse, à jamais guérie, nous l'espérons, du fanatisme religieux ou irréligieux. » M. le président du consistoire israélite invoque devant M. Carnot les « traditions de libéralisme et de tolérance. » Le préfet lui-même, en présentant les maires au chef de l'État, a pu ajouter : — « S'il en est quelques-uns parmi eux qui hésitent encore à oublier leurs regrets ou leurs souvenirs, ceux-là ont, à la frontière, oublié tout dissentiment. Ils ont tous tenu à se rallier aujourd'hui à notre drapeau dont l'honneur est confié à votre garde,.. » c'est-à-dire que toutes les paroles que M. le président de la république a pu entendre ou prononcer dans son voyage sont la contradiction de tout ce que font ou disent les républicains de parlement et de parti qui en

sont encore à leur politique de fanatisme étroit et d'exclusion. Oui, comment cela peut-il se faire? Comment s'expliquent ces contradictions!

Comment cela se fait-il? C'est tout simplement que, lorsqu'on parle à Nancy ou ailleurs, dans d'autres provinces, d'union, de libéralisme, de tolérance, on a laissé à Paris le langage des partis : on est sous l'influence de cette masse nationale vivante et saine au milieu de laquelle on se retrouve ; on est plus près du pays, du vrai pays, qui, lui, en immense majorité, n'est ni fanatique, ni sectaire. Et qu'on ne dise pas que le pays s'est prononcé pour la politique de parti en votant aux dernières élections pour les républicains. Eh! sans doute il a voté et votera probablement encore pour des républicains, parce qu'en réalité il a accepté la république sans subterfuge, sans arrière-pensée, comme le souverain pontife lui-même conseille aux catholiques de l'accepter. Il ne reste pas moins ce qu'il est, sensé, laborieux, paisible d'instincts et de mœurs, étranger aux subtilités des partis comme aux utopies révolutionnaires, et ceux qui s'approchent de lui sentent aussitôt que le langage le mieux fait pour lui plaire, pour le conquérir, est le langage de la raison, du patriotisme et de la modération. Que les partis extrêmes s'efforcent de l'agiter ou de l'abuser, de l'entraîner dans des réactions désormais sans issue ou dans des aventures révolutionnaires sans avenir, c'est possible. Entre les partis extrêmes, la vraie masse française se retrouve en toute occasion, et c'est justement la moralité de ce dernier voyage de M. le président de la république d'avoir montré qu'à travers toutes les agitations factices il y toujours une nation sensée, virile, confiante, faite pour mériter les sympathies et garder son rôle dans le monde.

S'il y a des fêtes, des entrevues en France, il y en a aussi depuis quelque temps et de toute sorte en Europe. Les fêtes, les visites princières, les voyages des souverains se multiplient. Après cela, on en conviendra, il y a fêtes et fêtes, entrevues et entrevues. Les fêtes récentes de Copenhague ont, dans ce mouvement des choses du jour, une sorte d'originalité touchante. Le roi Christian a pu célébrer, il y a quelques années, le vingt-cinquième anniversaire de son avènement au trône; il vient de célébrer ses « noces d'or, » l'anniversaire de son mariage avec la reine Louise. Tout est simple et cordial dans ces fêtes royales et populaires. Le vieux roi Christian a les mœurs patriarcales, il vit familièrement avec son peuple. Il a de plus la fortune d'être l'allié des plus grandes couronnes; il a donné une tsarine à la Russie, une princesse de Galles à l'Angleterre, un roi à la Grèce. Il a eu, il y a peu d'années encore, des démêlés avec son parlement; l'esprit de modération et de conciliation a eu raison de tout, et il n'est resté entre le souverain et le peuple danois qu'une vieille affection, que les dernières fêtes viennent de raviver. Et l'empereur François-Joseph,

lui aussi, vient de célébrer, non pas ses noces d'or, mais l'anniversaire de son couronnement comme roi de Hongrie ou plutôt l'anniversaire de la réconciliation des Habsbourg avec les Magyars par la résurrection d'une semi-indépendance hongroise. Toutes les vieilles et féodales magnificences magyares se sont réveillées à Buda-Pesth pour célébrer le libéral anniversaire. Que d'événemens s'étaient accomplis avant la révolution qui rendait, il y a vingt-cinq ans, la vie nationale à la Hongrie! Ce qui se passait en 1867 ouvrait une ère nouvelle, et qui sait si la paix qui a régné depuis ne décidera pas l'empereur François-Joseph à pacifier aussi la Bohême en mettant sur son front la couronne de saint Wenceslas avec la couronne de saint Étienne? Certes, ce sont là des fêtes, des anniversaires qui ont leur intérêt, même un intérêt politique; mais ils pâlissent un peu devant cet autre incident qui a éclaté pour ainsi dire ces derniers jours, — la visite du tsar à l'empereur Guillaume II à Kiel.

Par elle-même, cette entrevue impériale si souvent annoncée, si souvent démentie et définitivement réalisée aujourd'hui, n'a sans doute rien d'extraordinaire. L'empereur Alexandre III a reçu il y a deux ans la visite de l'empereur Guillaume à Narva, il lui rend sa visite à Kiel. C'est l'acte d'un souverain qui met autant de mesure et de calcul que de correction dans tout ce qu'il fait, qui agit à son heure, avec une pleine possession de lui-même. Au fond, cette entrevue n'a une certaine importance que par les circonstances dans lesquelles elle s'est produite, parce qu'elle a coïncidé avec l'apparition du grand-duc Constantin à Nancy. Entre les deux visites il y a évidemment un rapport intime. Il est bien clair que l'empereur Alexandre a eu son intention. En allant à Kiel, où il n'a pas fait d'ailleurs un long séjour, il a voulu prouver qu'il entendait sauvegarder ses relations avec l'Allemagne, maintenir les conditions et les garanties de la paix universelle dont il se croit, non sans raison, un peu l'arbitre. En envoyant le grand-duc Constantin à Nancy, il a voulu prouver que son voyage à Kiel ne changeait rien à sa politique, qu'il restait le souverain tout-puissant et cordial pour la France, qu'il entendait, en un mot, maintenir la tradition de Cronstadt. Au fond, c'est toute la question. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est l'espèce d'ahurissement où sont tombés les journaux allemands et anglais devant cette double visite. Ils admettaient Kiel, ils étaient prêts à en triompher; Nancy les a déconcertés. La vérité est que rien n'est changé et que, si la triple alliance vit toujours, elle a toujours aussi devant elle un ensemble d'intérêts et de forces qui peuvent se faire respecter.

Soit donc! Que les souverains se visitent ou fêtent leurs anniversaires, tandis que le président de la République française a ses ovations à Nancy, rien de plus simple sans doute. Les fêtes peuvent être quelquefois de la politique, elles ne sont pas toute la politique, et

si c'est aujourd'hui la saison des voyages, des diversions princières ou populaires, c'est aussi la saison des affaires, des crises ministérielles ou électorales. Par une coïncidence curieuse, en effet, voici trois ou quatre pays qui se préparent, sans trouble heureusement, non sans une animation visible et croissante, à renouveler leur parlement, leurs pouvoirs publics. Les urnes sont déjà ouvertes en Belgique pour la nomination de l'assemblée souveraine chargée de reviser la constitution; elles ne tarderont pas à s'ouvrir en Italie, où une crise adoucie par un vote qui vient de sauver momentanément le nouveau ministère, ne peut se dénouer que par un appel prochain au pays. L'Angleterre elle-même, la plus vieille et la plus grande des nations parlementaires, n'est plus désormais qu'à quelques semaines, peut-être quelques jours, des élections qui vont décider et de l'avenir du ministère conservateur et de la direction de la politique britannique. Voilà un été qui dans quelques régions de l'Europe ne paraît pas devoir être tout entier aux fêtes et pourrait ménager bien des surprises! Tout dépend partout d'un scrutin, qui lui-même peut dépendre de bien des circonstances générales ou locales.

Qu'en sera-t-il particulièrement en Angleterre? à quel moment précis se feront les élections? Sera-ce au mois de juillet, comme le présumait et le disait il y a quelques jours M. John Morley, un des chefs libéraux, ou un peu plus tard, au courant de l'automne? Jusqu'ici, il est vrai, la date est restée indécise, le ministère a évité de s'expliquer. Ni lord Salisbury, ni M. Balfour, son premier et habile lieutenant, n'ont voulu dire d'abord leur secret : ils ont tenu à se réserver jusqu'au bout le choix du moment et à se donner le temps de préparer leurs chances. Ce qui est bien clair cependant, c'est que tout se concentre dans ces élections et que tout se dispose pour une lutte à courte échéance. La chambre des communes elle-même ne discute plus que d'un air distrait, sans intérêt, sur le gouvernement local d'Irlande, avec la persuasion qu'elle fait une œuvre inutile, avec le sentiment d'une fin toute prochaine. Le secret qu'on ne dit pas s'échappe de tous côtés. S'il n'y a pas eu d'ailleurs ce qu'on peut appeler des explications publiques, il y a eu certainement entre les chefs du gouvernement et les chefs de l'opposition des pourparlers confidentiels, une sorte d'accord pour expédier sans plus de retard, sans contestation, les affaires les plus urgentes et déblayer le terrain. De toutes parts, en même temps, dans tous les camps, on prépare ses armes; les meetings se multiplient dans toute l'Angleterre, à Londres même; les programmes se précisent, les mots d'ordre sont donnés. Bref, on peut dire que dès ce moment la bataille est engagée, et comme il arrive toujours dans un pays aux mœurs fortes et libres, elle est engagée grandement, sans subterfuges, sans puériles équivoques, non cependant sans être conduite avec toutes les ressources d'une tactique savante. Libéraux et

conservateurs, formés en deux armées, vont au combat avec des passions également ardentes, avec des chances peut-être presque égales, animés et menés par leurs chefs. Qu'étaient-ce en effet que ces discours prononcés depuis peu par lord Salisbury devant la « primrose League, » dans une réunion à Hastings, et le discours prononcé plus récemment par M. Gladstone à Memorial-Hall, devant l'union libérale et radicale, si ce n'est le signal de la grande mêlée? On sent que les deux chefs jouent serré. Ils n'ont pas sans doute dit leur dernier mot dans une campagne qui commence à peine; ils en ont déjà dit assez pour permettre de mesurer le caractère et la portée de cette nouvelle et décisive lutte des partis anglais.

Lutte assurément curieuse et par l'importance qu'elle peut avoir et par les hommes qui vont la soutenir, qui une fois de plus sont prêts à se mesurer devant le pays. Lord Salisbury, même avec l'aide de M. Balfour, ne laisse point, à vrai dire, d'être dans une position difficile et délicate. S'il n'y avait en jeu que la politique extérieure, il serait peut-être moins embarrassé. Il s'est contenté de déclarer l'autre jour, sans entrer dans plus de détails, que le calme est complet en Europe, que tout est à la paix. C'était un moyen de se dégager lestement sans se compromettre par des explications toujours périlleuses sur les intentions et les alliances de l'Angleterre. Malheureusement, c'est la politique intérieure qui reste pour lui la grosse difficulté, l'objet du grand litige entre les partis, et sur ce point il n'a peut-être pas été très habile jusqu'ici.

Il n'a pas été très heureux lorsqu'il y a quelques jours, sous prétexte de combattre la politique irlandaise des libéraux, il a prédit et légitimé d'avance l'insurrection des protestans de l'Ulster s'il se trouvait un parlement pour voter le *home-rule* en Irlande. C'était faire entrer imprudemment une prévision de guerre civile dans une lutte où la légalité domine tous les partis; c'était, comme on le lui a dit durement, « un vœu d'incendiaire politique. » Lord Salisbury a été peut-être moins heureux encore lorsque plus récemment, sous prétexte d'armer ou de défendre l'Angleterre contre le protectionnisme continental, il a essayé de relever le vieux drapeau protectionniste, et a criblé de ses railleries ceux qu'il a appelés les « rabbins » du Talmud libre-échangiste, les fidèles de Cobden et de Bright. C'est la vieille politique qui essaie de renaître, c'est la tradition du pur torysme qui reparaît. Seulement, le chef du cabinet, depuis qu'il est au pouvoir, n'a vécu et ne vit que par l'alliance des libéraux dissidens, comme son chancelier de l'échiquier, M. Goschen, comme lord Hartington aujourd'hui duc de Devonshire, comme M. Chamberlain, qui ont bien pu lui prêter leur appui dans sa politique irlandaise sans renoncer à leurs idées de liberté commerciale. La tactique du chef des conservateurs n'est pas sans péril, puisqu'elle peut diviser ou inquiéter ses alliés en

pleine bataille. Lord Salisbury a été peut-être d'autant plus imprudent qu'il a affaire à l'adversaire le plus puissant, le plus habile à profiter de toutes les fautes; il a devant lui M. Gladstone, et c'est certainement un des plus curieux, un des plus saisissans spectacles que celui de ce grand vieillard retrouvant à plus de quatre-vingts ans toute sa netteté d'esprit, toute sa verdeur pour renouveler la campagne du Midlothian contre lord Beaconsfield, pour ramener une dernière fois au combat son armée libérale. M. Gladstone a vraiment déployé tout son art de tacticien dans le dernier discours qu'il a prononcé à Memorial-Hall, et où il s'est étudié à tout ménager pour rallier toutes ses forces, à désintéresser les susceptibilités britanniques, à fondre dans un même programme la politique irlandaise et les réformes libérales revendiquées par les progressistes anglais. Il a tout combiné avec autant de puissance que de dextérité : c'est à coup sûr le plus grand meneur de batailles électorales, et celle qu'il conduit aujourd'hui si allègrement malgré son âge est, de son propre aveu, une des plus sérieuses qu'il ait livrées; elle peut dans tous les cas décider pour longtemps des affaires de l'Angleterre.

Entre conservateurs et libéraux ainsi engagés sous des chefs habiles, au milieu d'une agitation croissante, on ne peut guère prévoir encore de quel côté se tournera la fortune. Lord Salisbury a pour lui de vieilles traditions, la force d'une opinion toujours puissante, les grandes influences, les difficultés mêmes de cette question irlandaise avec laquelle bien des Anglais voudraient en finir et dont ils sentent la périlleuse gravité; M. Gladstone a pour lui sa popularité, l'éclat de son éloquence et de sa longue carrière, l'alliance des forces démocratiques grandissantes, le courant apparent de l'opinion, sans parler des Irlandais. Seulement, et c'est une complication de plus de ce grand scrutin, M. Gladstone gagnât-il cette dernière bataille, il resterait à savoir s'il ne sera pas trahi par l'âge, s'il gardera assez de force pour assurer jusqu'au bout, pour organiser une victoire libérale, et si cette victoire pourrait être durable sans lui.

Ces élections anglaises qui se préparent sont l'événement de demain. Aujourd'hui même s'ouvre, sur un plus petit théâtre, en Belgique, une lutte qui n'est pas moins sérieuse pour l'élection de la chambre nouvelle et du nouveau sénat chargés de reviser la constitution. Ce n'est pas sans peine qu'on en est arrivé là et qu'on a fini par se mettre d'accord sinon sur un programme complet, du moins sur le principe de la revision. Jusqu'au dernier moment, on a bataillé dans le parlement belge et sur le *referendum* et sur le suffrage universel, et sur la représentation proportionnelle, sans réussir à s'entendre. Plus d'une fois les confusions des partis, les dissentimens violens ont failli rendre tout impossible, et même, à la dernière heure, le chef de cabinet qui a conduit avec une singulière dextérité cette étrange cam-

pagne, M. Beernaert, a été tout près de donner sa démission. S'il ne l'a pas fait, c'est pour ne pas créer une complication de plus à la veille du scrutin, pour ne pas ajouter une crise ministérielle à la crise des institutions et des élections. Il est resté au pouvoir sans illusion, avec un cabinet incomplet depuis la mort du prince de Chimay et qu'il vient tout juste de compléter à la veille des élections. On a fini sans doute par sortir de toutes ces broussailles. Y voit-on beaucoup plus clair aujourd'hui, au moment où l'on vote? Un des traits les plus curieux de cette situation si nouvelle de la Belgique, c'est que l'obscurité ne cesse de régner sur toutes les questions délicates soulevées par la revision et que les dissidences sont dans tous les camps entre catholiques ou libéraux, entre M. Beernaert et M. Wœste comme entre M. Frère-Orban et les radicaux. On vote pour la revision, puisque c'est ainsi décidé; on ne sait pas ce que sera cette revision, et même on évite de trop s'expliquer.

Au fond, la seule chose vraie et claire dans ces élections, c'est la vieille lutte entre les deux grands partis belges, catholiques et libéraux. Les uns et les autres sont en présence, se disputant la victoire, les vainqueurs se réservant évidemment de conduire la revision à leur manière et d'en faire leur profit. Quels que soient les dissentimens entre M. Beernaert et M. Wœste sur le *referendum*, les catholiques se retrouvent unis dans le combat et marchent d'un même pas au scrutin. Quoique M. Frère-Orban et ses amis ne s'entendent guère avec les radicaux sur le suffrage universel, les libéraux de toutes nuances ont senti la nécessité de se rapprocher, de se concerter dans un intérêt de parti. Modérés et progressistes marchent ensemble, et les libéraux de Bruxelles ont su habilement relever leur liste par une candidature inattendue, celle de M. le général Brialmont, un des premiers ingénieurs militaires de l'Europe, le principal auteur des fortifications de la Meuse, qui vient d'être mis à la retraite et qui paraît disposé à prendre un rôle politique. Aujourd'hui, au scrutin, c'est la lutte traditionnelle des catholiques et des libéraux; demain, dans le parlement constituant, renaîtra la grande controverse de la revision, et la Belgique aura été peut-être plus heureuse que sage si elle retrouve avec sa constitution revisée les soixante années de paix et de liberté qu'elle a dues à sa vieille constitution.

Est-ce donc en Europe seulement qu'il y a de ces agitations d'opinion, de ces crises d'élections? Non, vraiment, il y a des scrutins qui s'ouvrent ou qui se préparent dans bien d'autres régions, dans le Nouveau-Monde comme dans l'ancien. On ne peut parler, sans doute, de ces républiques de l'Amérique du Sud comme le Venezuela où les revisions de constitution et les élections se font à main armée, par la sédition et la guerre civile. Aux États-Unis, dans ce pays de démocratie puissante, assez violente et passablement dénuée de scrupules, si l'on

veut, mais toujours animée d'un certain sens intime de légalité, tout se passe autrement, dans une liberté qui sait se contenir elle-même. A l'heure qu'il est justement, dans cette vaste Union américaine, tous les partis, toutes les passions, tous les intérêts sont déjà en mouvement pour la prochaine élection présidentielle; quoiqu'il y ait encore quelques mois d'ici là, la campagne est ouverte. Les conventions préliminaires chargées de choisir les candidats se réunissent, les partis s'organisent pour l'action. Entre démocrates et républicains la lutte paraît devoir être plus acharnée que jamais. C'est qu'en effet cette prochaine élection présidentielle a un intérêt exceptionnel. Il s'agit de savoir si le protectionnisme à outrance consacré par le bill Mac-Kinley prévaudra indéfiniment ou sera vaincu, si le mouvement qui a porté l'an passé une immense majorité démocrate au congrès persistera et triomphera définitivement dans un nouveau vote, ou si les républicains prendront leur revanche par l'élection du président : c'est aussi important pour l'Europe que pour les États-Unis eux-mêmes.

Quel sera dans cinq mois l'hôte de la Maison-Blanche? On ne peut certes le dire; on ne peut que suivre les manœuvres des deux armées en présence. Au camp démocrate, l'ancien président, M. Cleveland, dont le passage au pouvoir n'a laissé que de bons souvenirs, qui a gardé un certain renom de libéralisme, paraît devoir rester le vrai candidat. Quelques compétitions ont pu se produire : elles semblent perdre de leurs chances et s'effacer pour laisser la place au représentant le plus sérieux du parti. Au camp républicain, tout est pour le moment assez confus, et la convention qui vient de se réunir à Minneapolis, de délibérer au milieu des démonstrations et des contradictions tumultueuses, a eu certes fort affaire pour fixer son choix. Jusqu'à ces derniers temps, le président qui habite la Maison-Blanche et qui briguait une réélection, M. Harrison, semblait avoir seul les chances les plus sérieuses. Il passait pour le candidat favori des républicains à la prochaine élection, lorsque tout récemment, par une sorte de coup de théâtre, a surgi une candidature inattendue, celle d'un des premiers politiques des États-Unis, du secrétaire d'État en personne, M. Blaine. Depuis un an, on ne cessait de parler de la santé perdue de M. Blaine; le secrétaire d'Etat lui-même affectait de décliner toute candidature. Était-ce une tactique savante? Que s'est-il passé depuis? Toujours est-il qu'il y a peu de jours, brusquement, M. Blaine s'est démasqué par une lettre sommaire et brutale de démission à laquelle M. Harrison a répondu sur le même ton. Et voilà la guerre des candidatures allumée! Voilà la lutte engagée entre le président et son secrétaire d'État d'hier : lutte d'autant plus grave, qu'elle se complique, à ce qu'il semble, de conflits personnels longtemps dissimulés, de froissemens intimes, de scissions peut-être irréparables. Harrison ou Blaine, qui allait choisir la convention de Minneapolis? elle s'est décidée plus vite qu'on ne le

croyait. Le pire de tout est qu'elle n'a pu se prononcer pour M. Harrison sans irriter les amis de M. Blaine et sans risquer de susciter parmi les républicains des divisions profondes dont les démocrates peuvent seuls profiter. La convention de Minneapolis, pour se tirer d'affaire, aurait pu peut-être choisir un troisième personnage, un de ces candidats improvisés qui ont quelquefois réussi? Ce n'eût été probablement aujourd'hui qu'un expédient peu efficace, ce n'était pas une solution. Sans doute d'ici à cinq mois, tout peut encore changer de face, le jeu des candidatures peut se modifier. La situation ne reste pas moins singulièrement critique pour les républicains, et dans tous les cas, quel que soit le président qui sorte de cette confusion, la vraie question est dans le choix qui sera fait entre la politique de protectionnisme à outrance et une politique animée d'intentions plus libérales dans les relations de commerce avec le monde.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La rente française, emportée depuis la dernière liquidation dans un brusque mouvement de hausse, s'est élevée de 98 francs à 99.95 en moins de dix journées, tandis que l'emprunt et l'amortissable dépassaient en éclaireurs le cours rond de 100 francs. Voilà donc réalisé ce grand événement économique, la rente au pair, prévu depuis longtemps et contre l'accomplissement duquel ont vainement lutté les traditions routinières d'une partie de la spéculation.

L'occasion qui a déterminé cette violente poussée finale de nos fonds publics est l'étranglement de ce qui pouvait subsister d'un découvert qui s'est si longtemps obstiné. Les acheteurs ont habilement profité de l'excellente impression produite par la visite du grand-duc Constantin à M. Carnot pendant les fêtes de Nancy, et par la disparition des craintes qu'avait pu inspirer l'entrevue des deux empereurs à Kiel.

La situation de place a été l'occasion de cette brillante victoire des haussiers. Mais des causes multiples et constamment agissantes l'avaient pendant les deux dernières années préparée, rendue inévitable. En aucun temps l'argent n'a été aussi abondant que pendant les

dix-huit mois écoulés entre l'émission du dernier emprunt en rente française et la libération complète de cet emprunt le 15 juillet prochain. Les appels à l'épargne sont devenus de plus en plus rares. Les grandes compagnies françaises de chemins de fer ont ralenti leurs créations d'obligations; des catastrophes éclatantes ont chassé les capitaux d'un grand nombre de valeurs aléatoires et de fonds exotiques. Le rendement de nos impôts est excellent; les plus-values sont de mois en mois plus fortes; celles de mai ont atteint 17 millions par rapport aux prévisions budgétaires et 22 millions sur les résultats de mai 1891.

Rappelons enfin un facteur tout-puissant de hausse, dont l'action irrésistible a été tant de fois signalée, les achats ininterrompus de rentes françaises sur le marché, effectués depuis 1887 par la Caisse des dépôts et consignations avec les fonds des caisses d'épargne, achats qui ont porté chaque année sur un capital variant de 200 à 300 millions de francs. Sans l'intervention de cet agent automatique, la hausse des rentes se fût produite à coup sûr, mais d'un mouvement incomparablement plus lent, et nous n'aurions pas vu la rente au pair en 1892, alors qu'elle se négociait encore au-dessous de 83 pour 100 en 1888.

Les obligations de nos grandes compagnies, bien que la Caisse des dépôts et consignations n'en ait fait entrer qu'une quantité relativement restreinte dans le portefeuille des caisses d'épargne, ont toutefois profité aussi largement que la rente de la faveur déclarée du public pour les placemens d'une sécurité absolue. Ces titres sont cotés aujourd'hui à de tels cours que leur rendement, si l'on tient compte de l'impôt qui les frappe, atteint encore à peine 3 pour 100.

La chambre vient d'achever la discussion en première lecture du projet de loi sur les caisses d'épargne. Le vote de l'amendement Siegfried avait eu pour résultat de faire baisser de près de 100 francs les actions du Crédit foncier. Ces titres se sont relevés, à la faveur de la hausse générale, de 1,112.50 à 1,142.50.

Le Crédit lyonnais est en hausse de 8.75 à 788.75, le Comptoir national d'escompte de 20 fr. à 515. Depuis la liquidation, les actions du Paris-Lyon-Méditerranée ont monté de 40 francs à 1,515, celles du Nord de 60 francs à 1,890, celles de l'Orléans de 45 francs à 1,557.50, le Gaz de 15 francs à 1,440, le Suez de 22.50 à 2,797.50.

Les titres des Chemins étrangers ont été tenus avec fermeté. Même les Méridionaux d'Italie se sont avancés de 10 francs à 660, les Autrichiens de 3.75 à 663.75 et le Saragosse de 3.75 à 226.25. Les Lombards et le Nord de l'Espagne sont restés à 225 et 185. Les obligations des Autrichiens, menacées de l'application d'un impôt, ont reculé d'environ 15 francs.

Le gouvernement français a présenté le 11 courant à la chambre un

projet de loi autorisant la conversion de la dette tunisienne 3 1/2 pour 100 en 3 pour 100. L'opération laissera un bénéfice en capital de 9 millions au trésor tunisien.

Les fonds russes ont suivi résolument le courant de hausse des rentes françaises. L'emprunt d'Orient a gagné 40 centimes à 70, le Consolidé 1 fr. 50 à 97.65 et le 3 pour 100 1891 deux unités à 79.20. Le Hongrois a été porté de 95 à 95.60.

La rente italienne s'est élevée de 91.60 à 93.25. La discussion sur la demande des six douzièmes provisoires présentée par le cabinet Giolitti a eu lieu le 11 et s'est terminée par un succès du gouvernement. Les six douzièmes ont été concédés avec une majorité de 72 voix. Le cabinet va disposer en conséquence de tout le temps nécessaire pour préparer les élections générales. La reprise de la rente italienne suivra logiquement le vote d'hier. Avec un coupon de 2.17 à détacher dans moins d'un mois, les acheteurs peuvent mener ce fonds à 94 ou 95 francs, malgré la crise économique et la faiblesse du rendement des impôts.

Le marché de la rente extérieure d'Espagne est mené, par le syndicat qui en a pris charge, avec une vigueur d'autant plus remarquable que les circonstances semblent se coaliser pour contrecarrer son action. A la fin de mai, les rachats du découvert, provoqués par la nouvelle sensationnelle du rétablissement de l'entente commerciale entre Madrid et Paris, ont fait coter le cours de 67. Des réalisations sont survenues, très empressées, et deux unités ont été reperdues immédiatement. Mais le syndicat est intervenu de nouveau ; malgré les grèves de Barcelone, les troubles, les émeutes, et la tension du change, le cours de 67 a été repris, celui de 68 presque gagné. Le dernier cours est 67 3/4. Peut-être le découvert n'a-t-il pas encore entièrement capitulé; on escompte en outre le succès des négociations qui vont s'engager demain à Paris pour une entente douanière entre les deux pays, et il n'est pas impossible que la campagne ait pour objectif final un emprunt important de liquidation.

Le Portugais se tenait encore à 28 au commencement du mois. Il a brusquement fléchi au-dessous de 25, le 8 courant, sur la nouvelle du refus de ratification, par le gouvernement de Lisbonne, de l'arrangement conclu le 24 mai, pour le règlement de la dette, entre le comité de l'association des créanciers étrangers et le délégué du gouvernement portugais, M. de Serpa-Pimentel. Une crise ministérielle avait éclaté à Lisbonne, le lendemain même de la signature de l'arrangement. Si déplaisante que puisse être pour le comité français la résolution prise par les nouveaux ministres de ne pas souscrire aux stipulations obtenues après de longs pourparlers et de laborieuses négociations, ou ne peut s'empêcher d'estimer plausibles et honorables les scrupules qui ont arrêté au dernier moment le cabinet portugais.

« Le gouvernement, dit la lettre de notification du refus, a acquis, après un examen attentif de la situation économique actuelle, la conviction que le Portugal, une fois qu'il aurait épuisé les ressources passagères que l'emprunt lui aurait procurées, se trouverait dans l'impossibilité de remplir ses nouveaux engagemens. Dans l'intérêt du pays aussi bien que dans celui des porteurs de la rente portugaise, il faut éviter un résultat si fâcheux et sur lequel, dès à présent, on ne saurait conserver aucune illusion. »

C'est là un langage fort sensé. On a reproché au Portugal de n'avoir jamais payé depuis dix ans l'intérêt de sa dette avec ses propres ressources, mais seulement avec le produit d'emprunts extérieurs. Or la combinaison du 24 mai n'avait d'autre objet que de permettre au gouvernement de Lisbonne de payer pendant deux ans un intérêt réduit de 50 pour 100 avec le produit d'un emprunt de 100 millions.

Il y a bien quelque mérite de la part des gouvernans de Lisbonne à n'avoir pas cédé à l'appât de cet emprunt. Actuellement, il offre à ses créanciers étrangers le paiement des coupons sur le pied de 33 pour 100 en or ou le traitement de la dette intérieure, c'est-à-dire le paiement des coupons en papier, déduction faite d'un impôt de 30 pour 100.

Le comité Mézières, très mécontent du résultat infructueux de ses travaux, s'est décidé à publier toutes les pièces de la négociation. Il ne pouvait mieux faire ; sa responsabilité est dégagée, et les porteurs sont placés en face des réalités de la situation. Tout n'est pas perdu pour eux, si, comme il y a sérieusement lieu de le croire, ils ont devant eux un gouvernement honnête, résolu à faire tout le possible pour donner une satisfaction partielle, et réservant l'avenir, à leur légitime revendication.

Les valeurs turques ont légèrement fléchi après la liquidation, mais déjà se sont relevées. Le 1 pour 100, ramené à 20.10, finit à 20.67 ; la Banque ottomane est enlevée à 598.75 après avoir reculé à 585 francs. L'obligation de priorité a monté de 427.50 à 435, l'obligation des Douanes, de 470 à 480 ; l'Ottomane consolidée 4 pour 100 s'approche de 400 ; les Tabacs ottomans ont gagné 7.50 à 380. On avait annoncé une insurrection en Arménie, l'abandon des projets de conversion des obligations Douanes, le refus de la Bulgarie de payer la redevance annuelle qu'elle doit à la Porte pour la Roumélie orientale ; toutes ces rumeurs ont été démenties. Le dividende de la Banque ottomane pour l'exercice 1891 sera fixé, selon toute vraisemblance, à 17 fr. 50, soit 7 pour 100 du capital versé. Les fonds ottomans commencent à bénéficier de la ponctualité rigoureuse avec laquelle la Porte, aidée du conseil d'administration de la dette, a su, depuis dix années, satisfaire à ses engagemens.

Le directeur-gérant : Ch. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

CENT ONZIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — LXII[e] ANNÉE.

MAI. — JUIN 1892.

Livraison du 1er Mai.

Livraison du 15 Mai.

Livraison du 1er Juin.

Livraison du 15 Juin.

Paris. — May & Motteroz, libr.-impr. réunies, 7, rue Saint-Benoît.

